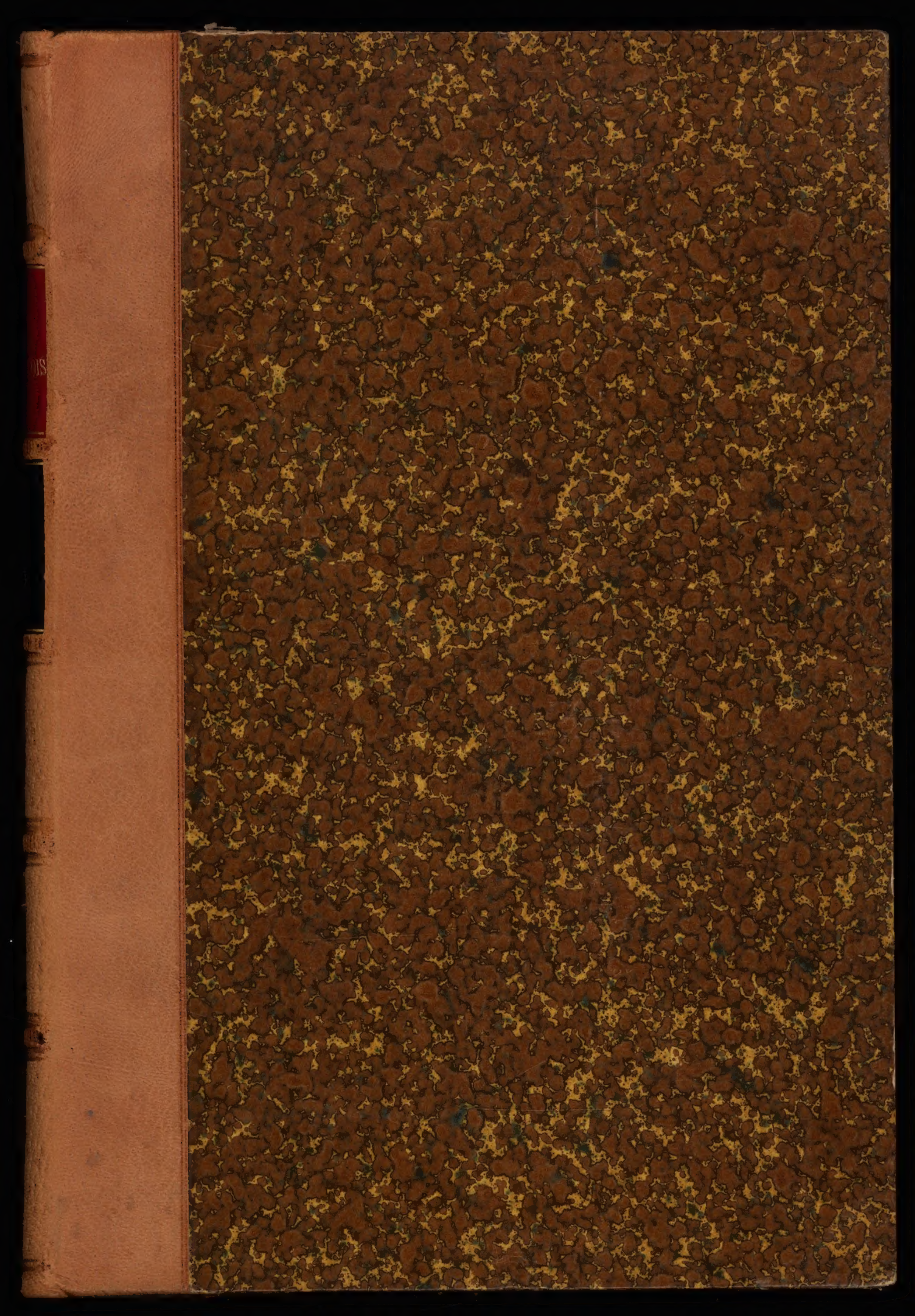
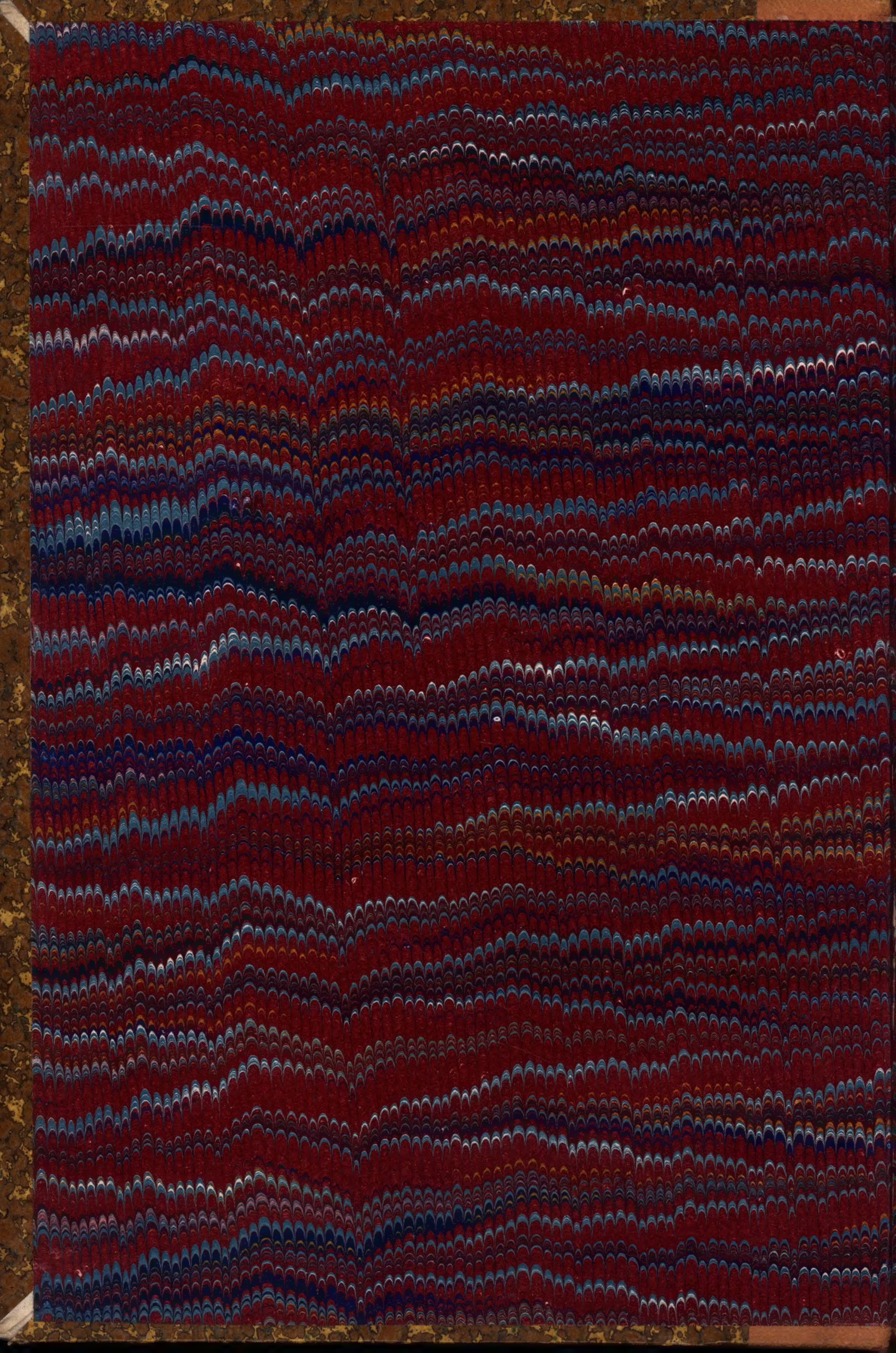
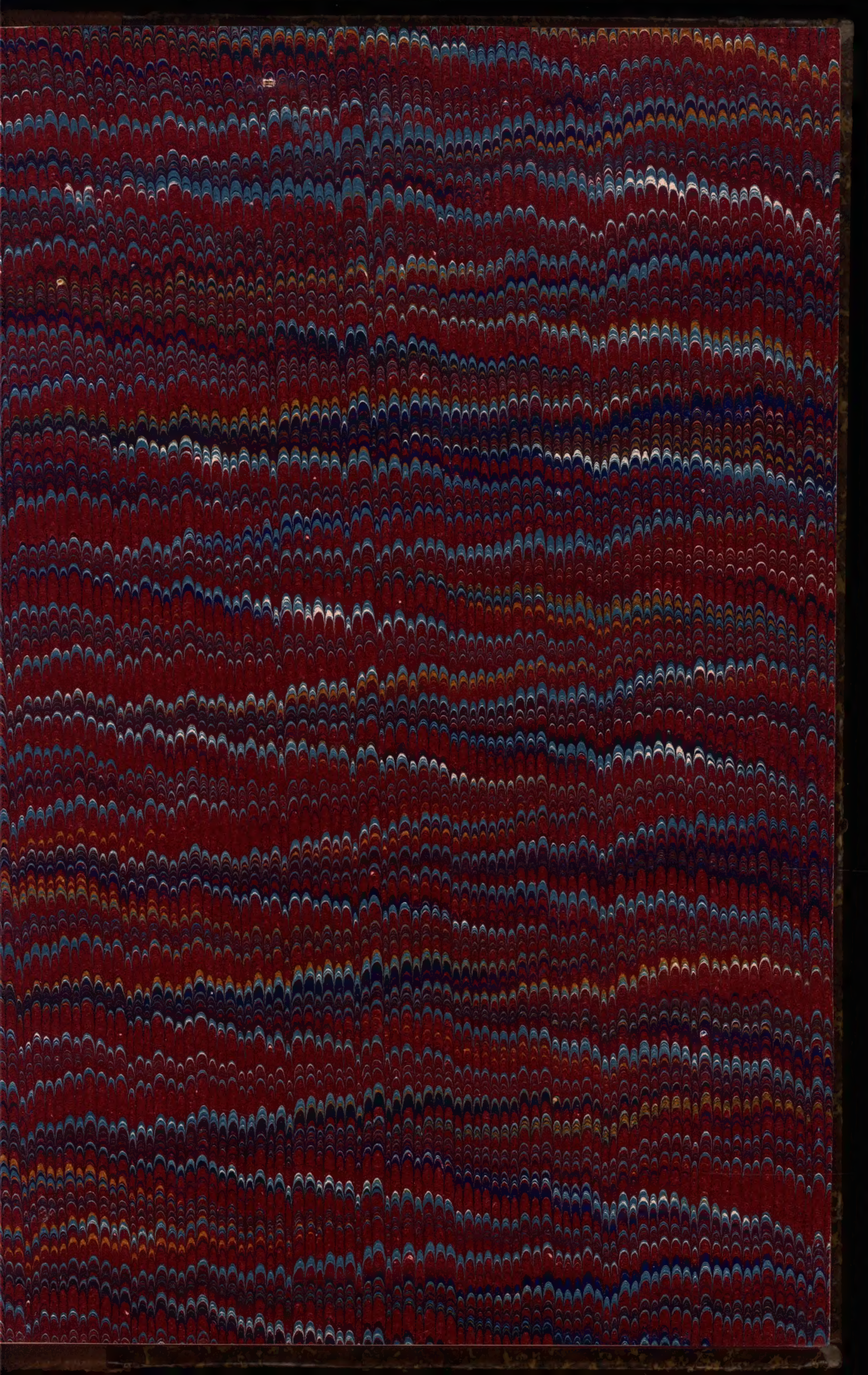






MUSÉE NEUCHATELOIS

MUSÉE

NEUCHATELOIS

RECUEIL

D'HISTOIRE NATIONALE ET D'ARCHÉOLOGIE

Organe de la Société d'histoire du canton de Neuchâtel

VINGT-SEPTIÈME ANNÉE

NEUCHATEL

IMPRIMERIE H. WOLFRATH & Cie

1890

A NOS

LECTEURS & ABONNÉS

Au commencement de cette année, au moment où les vœux s'échangent, nous vous remercions de nous être restés fidèles, et nous vous souhaitons santé et prospérité. Vous avez compris que le *Musée* est un des liens qui unissent les membres de la famille neuchâteloise par les souvenirs d'un sol qui nous est cher et de l'activité de nos pères qui nous ont faits ce que nous sommes et, grâce à la Providence, nous ont conservé les privilèges dont nous jouissons. N'oublions pas ce qu'ils ont fait dans des temps souvent difficiles, avec des moyens bornés, au milieu d'ennemis qui cherchaient à les asservir : ils n'ont jamais perdu la foi dans le bien, même lorsqu'il était obscurci par les passions déchaînées; ils ont aimé la liberté, l'ont défendue de toutes leurs forces, et l'ont toujours considérée comme leur trésor le plus précieux.

Cette reconnaissance est le stimulant de nos études historiques; nous fouillons le passé, non pour obéir à un sentiment de vaine curiosité, ou pour condamner la mémoire de ceux qui tenaient jadis dans

leurs mains les destinées de la patrie, mais pour mieux connaître nos origines et retrouver les traces de ceux dont nous portons le nom.

Tel est le secret de la confiance du Comité de rédaction qui continue l'œuvre commencée il y a vingt-six ans, et vous offre aujourd'hui le premier numéro de son vingt-septième volume.

Nous savons que les gens timorés se demandent si nous ne commettons pas une imprudence, si notre publication n'est pas fatalement condamnée à disparaître par l'épuisement des sources où elle s'est alimentée jusqu'ici, à moins de dévier de sa destination première et de remplir ses pages de choses étrangères à son programme. Ces craintes ont été émises il y a vingt-six ans; si nous les avions écoutées nous n'aurions rien commencé, la Société d'histoire n'aurait pas été fondée, et les hommes qui ont pris le goût des recherches parce qu'ils se savaient appuyés, encouragés, auraient porté ailleurs leur activité. Tout ce qui a été trouvé, exhumé dès lors, inséré dans les colonnes du *Musée*, ou présenté dans les fêtes de nos assemblées générales, tout ce qui a charmé nos esprits et remué nos sentiments patriotiques, demeurerait enfoui, ignoré, comme jadis les antiquités de la pierre, du bronze, du fer, qui ont dormi pendant des siècles au fond de nos lacs.

Chacun est d'accord pour reconnaître que le *Musée neuchâtelois*, organe de la Société d'histoire, devient de plus en plus un monument, non un chef-d'œuvre d'art et de science, mais un monument digne de respect élevé à notre pays par la piété filiale de ses enfants. Il a reçu dès l'abord les communications des chercheurs de race; puis il a éveillé dans les esprits des curiosités autrefois inconnues qui ont trouvé leur voie et leur filon. Ceux qui faisaient une découverte intéressante dans le domaine de la politique, de la diplomatie, de l'art, de la science, du passé, apportaient leur offrande, toujours la bienvenue. C'étaient les pierres dont on a construit peu à peu un édifice imposant. Que sont devenues les innombrables brochures traitant des sujets de tout genre que les circonstances font naître et qui se rattachent à notre vie, à notre

histoire ? Elles ont en grande partie disparu, elles sont condamnées à disparaître, comme ces collections particulières, ces *cabinets*, ainsi nommés au siècle dernier, et que les partages de famille ont dispersées sans profit pour nous. Le *Musée neuchâtelois*, au contraire, prend de plus en plus des garanties de durée par sa continuité, par l'attention qu'il excite, par les mille liens qui l'attachent aux vrais Neuchâtelois.

La multitude des renseignements qu'il renferme en a fait un trésor inestimable pour tous ceux qui entreprennent des recherches historiques. L'intérêt qu'il présente sera encore augmenté par la publication d'une Table analytique des matières, entreprise sous les auspices du Comité de rédaction par un de ses membres, et qui, dans un avenir prochain, sera offerte à nos lecteurs. Désormais, au lieu d'avoir à feuilleter tant de volumes pour trouver ce qu'on désire, on n'aura qu'à consulter la table, qui fournira en même temps des indications sur les documents concernant le même sujet ; ce qui paraissait un fouillis inextricable deviendra simple et lumineux, et l'on sera conduit à faire souvent une revue des richesses mises ainsi à notre portée.

Lorsqu'il sera possible de faire la même opération pour notre magnifique Musée historique, et d'établir un catalogue raisonné des objets innombrables qu'il renferme, le même résultat sera obtenu.

* * *

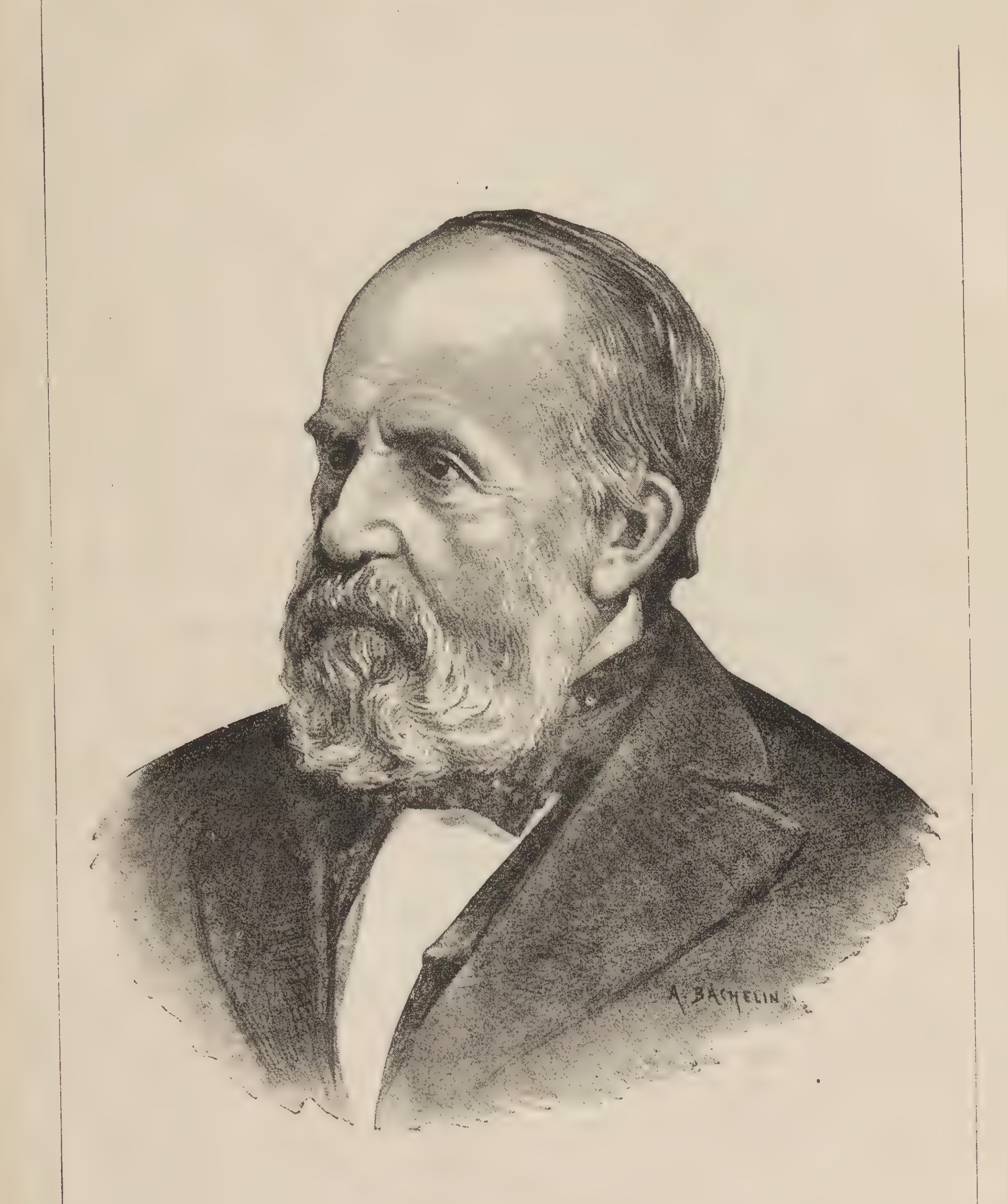
Un autre complément indispensable des études historiques, ce sont les cartes. Nous avons sans doute celle dite de Dufour, celle d'Osterwald, celle du colonel de Mandrot, celles de l'état-major fédéral, mais en nous adressant à nos lecteurs, nous ne pouvons nous empêcher de signaler celle que vient de publier un jeune Neuchâtelois, M. Maurice Borel, ancien élève de notre Gymnase cantonal et de notre Académie, où son talent de dessinateur s'était déjà révélé. Sa carte en quatre feuilles est extrêmement remarquable par son exécution, sa correction, son relief et la multitude des renseignements qu'il a trouvé moyen d'y consigner.

Loin de s'arrêter à nos frontières, comme plusieurs l'ont fait, il a rempli son cadre en conscience, par des excursions sur les terres de nos voisins, les cantons, et même de la France, au grand avantage de nos relations actuelles et de l'étude de celles d'autrefois. Cette carte si instructive et si belle mérite un encouragement de la part de notre Société d'histoire, et le *Musée neuchâtelois* croit s'acquitter d'un devoir en prenant l'initiative de cette proposition.

Et maintenant, chers lecteurs, que le ciel vous ait en sa sainte garde et protège notre cher pays.

Au nom du Comité :

L. FAVRE.



LÉO LESQUEREUX

LÉO LESQUEREUX

Le soir d'un beau jour, le soir de la vie, les splendeurs du soleil couchant, le ciel d'or, d'émeraude et d'azur, les nuages empourprés, le calme, le repos après la fatigue, voilà le thème que les poètes aiment à chanter..... quand ils sont jeunes. Plus tard, arrivés eux-mêmes aux dernières heures de l'existence, ce spectacle ne les ravit plus autant; ils le contemplent avec d'autres yeux et d'autres sentiments.

C'est la fin; c'est la mort. Courte ou éternelle, la nuit s'avance; elle nous enveloppe, et les magnificences qui la précèdent ne sont jamais qu'un linceul. Chaque jour emporte une portion de la vie à tous ceux qu'il a éclairés de sa fugitive lumière, et la grande mélancolie des choses et des êtres qui meurent s'empare de l'âme!

Oh! que d'amis avant nous ont vu leur dernier soleil! Où sont-ils, où irons-nous après eux? Les générations nouvelles ne nous connaissent plus et nous ne les comprenons pas. Tout change, tout a changé. A peine quelques vieux amis survivent encore, épars au loin, et leur présence ou leur souvenir est le dernier refuge de la vie prête à s'éteindre.

La distance n'y fait rien. Les véritables amitiés rayonnent à travers l'espace comme les feux des étoiles d'un monde à l'autre. La pensée n'a besoin ni des yeux, ni des oreilles, ou plutôt elle a les siens bien meilleurs et plus sûrs que ceux du corps. Une lettre part, une lettre arrive et la séparation n'existe plus. Des parents, des voisins qui vivent porte à porte et se voient tous les jours, sont souvent moins près les uns des autres par le cœur et l'intelligence que des amis qui s'écrivent.

Ainsi en était-il pour moi avec Léo Lesquereux. Une correspondance plus suivie, plus libre, plus intime, en raison même de l'éloignement, a remplacé pour nous pendant près d'un demi-siècle les rapides entretiens de la parole et les douces causeries du coin du feu.

Certes, un serrement de main, un regard, un sourire, une larme touchent, émeuvent, consolent plus que la plus longue et la plus belle épître ne le peut faire, qui oserait le nier? Et cependant l'âme, en ses

replis, renferme bien des mystères et des contradictions que la voix n'ose dire et qui s'échappent de la plume discrète comme des oiseaux craintifs, heureux de trouver à leur prison une porte entr'ouverte.

On ne connaît les hommes que par leur correspondance. Les lettres de Lesquereux, simples, aimables, dépourvues de toute prétention, non d'esprit et de bonne humeur, sont toujours intéressantes. Ce n'était pas un rêveur aventureux et fantasque; c'était un sage, un Socrate; les épreuves ne l'avaient point troublé. Il a bu cent fois à la coupe amère de l'adversité, et jamais la moindre plainte n'est sortie de ses lèvres. Son odyssée, moins fabuleuse que celle d'Ulysse, n'est pas moins étrange. Les dieux l'ont poursuivi et Minerve-Athéné ne l'a point reconduit aux rivages d'Ithaque, mais elle est restée près de lui au milieu de tous les naufrages et c'est elle qui lui a fermé les yeux, le 25 octobre dernier, dans son modeste cottage de Columbus, sur les bords de l'Ohio.

Je voudrais maintenant raconter cette histoire si agitée par les événements, si calme par le sentiment intérieur de celui qui les a traversés. Il n'est pas une vie humaine, sincèrement écrite, qui ne puisse être une utile leçon. A plus forte raison en sera-t-il ainsi lorsqu'il s'agit d'un « pauvre diable qui, dans une carrière de misères et d'épreuves, a su garder la foi et l'espérance ». Ces mots sont de Lesquereux lui-même, et souvent, on le verra bien, je ne serai que son copiste ou son écho.

Il est inutile d'ajouter que ce « pauvre diable » fut un homme aussi rare par l'esprit que par le caractère, dont le nom ni l'exemple ne peuvent être oubliés parmi nous.

I

Léo Lesquereux est né à Fleurier le 18 novembre 1806. Son père, habile fabricant de ressorts, très fier de sa *trempe*, était d'humeur gaie et volontiers un peu conteur; il aimait la chasse; son ambition ne désirait rien de plus pour son fils. La mère visait plus haut. Un ministre lui semblait un être au-dessus de l'humanité, et bien des mères alors pensaient comme elle. Le jeune Léo ne partageait pas ce goût; l'idée d'apprendre un sermon par cœur tous les dimanches le faisait trembler. Il montrait d'ailleurs des dispositions pour l'étude, et aussi déjà un amour de la nature qui le poussait dans ses congés à des courses solitaires parfois dangereuses. L'une entre autres faillit lui être fatale. Ayant

gravi la montagne de Sassel, il tomba du plus haut rocher, et roula ou bondit jusqu'au pied d'étage en étage. On le releva tout sanglant, le crâne fendu. Il en revint pourtant, et sans dommage, à la grande surprise du bon docteur Allamand. La surdité dont il fut atteint plus tard, et qu'on attribua d'abord à cette chute, paraît plutôt constitutionnelle; sa mère et sa sœur ont été affligées de la même infirmité.

On mit donc de bonne heure le petit écolier au latin; il allait en apprendre les rudiments à la cure de Môtiers, dans la pension Vust, où je devais moi-même un peu plus tard bégayer les déclinaisons et les *Colloques* de Mathurin Cordier : *Macte animo, generose puer.*

Vers 13 ou 14 ans, Lesquereux entra au Collège de Neuchâtel, complétement abandonné à sa propre direction, et chargé en outre, comme Juste Olivier, à Lausanne, à peu près dans le même temps, de pourvoir par des leçons particulières aux frais de sa pension et de ses études.

Ses débuts ne furent pas brillants. Au premier examen il n'eut qu'un accessit, « le prix des ânes », dit-il. Sa mère, venue pour recueillir ses couronnes, en éprouva un vif chagrin. « Pourquoi me faire étudier? répondait-il à ses reproches, puisque je n'ai ni talent, ni mémoire. Laissez-moi être horloger, ou faiseur de ressorts. » Mais la maman n'abandonnait pas son rêve de voir un jour son enfant prêcher au peuple la repentance et le salut.

Pour lui complaire, Lesquereux resta à Neuchâtel, et bientôt le brouillard qui l'enveloppait s'ouvrit; il vit clair devant lui. En rhétorique, en philosophie il devint l'élève préféré des professeurs et leur ami. L'enseignement de M. Guillebert le transforma; il passait ses journées de vacances à étudier Locke et à discuter les opinions de ce philosophe sur l'âme des bêtes — « Oh! j'en étais une bonne grosse alors », s'écrie Lesquereux à ce souvenir — ou tel autre sujet d'un intérêt aussi général et aussi utile. Ses résumés et ses compositions servaient de modèles et de répétition à ses camarades. On les retrouverait peut-être encore dans le *grand livre* où le professeur n'admettait que les travaux qu'il jugeait dignes d'être conservés.

Dans les sciences exactes, Lesquereux avait moins de succès. M. de Joannis lui disait parfois : « J'aimerais autant enseigner les mathématiques à un cheval de bois qu'à un étudiant comme vous. » Cela n'empêchait pas cet homme aimable, instruit, causeur admirable, qui fut pendant quelques années « l'étoile » de l'Académie, de témoigner à son élève rétif aux x et aux $a + b$ beaucoup de bienveillance et d'amitié.

Ce moment fut un des plus beaux de la jeunesse de Lesquereux; les élèves abondaient, et avec eux le confortable et le bien-être. Il se sentait entouré, apprécié par de bons amis. Les citer tous serait long; il suffit de nommer M. Agassiz, le frère du savant, et M. Arnold Guyot, son camarade, chez lequel il allait à Hauterive passer tous ses dimanches. Oh! les bonnes journées de famille, de plaisir, d'épanouissement, où les illusions et les premiers éveils du cœur avaient leur place. *On y était au trèfle*, comme disent les Américains pour exprimer le parfait contentement de l'âme et du corps.

Mais ce n'est pas là que la destinée l'attendait. A peine avait-il achevé sa philosophie qu'il eut l'occasion de la mettre en pratique. Neuchâtel ne le retenait plus. D'un autre côté, la théologie l'attirait médiocrement, au grand chagrin de sa mère qui ne voyait pas sans regrets la robe et le rabat pastorals s'évanouir dans les brouillards d'un avenir incertain. Une place de maître de français dans une petite ville allemande lui ayant été offerte, il l'accepta et partit assez brusquement. C'est peut-être dommage. Lesquereux eût fait un délicieux pasteur.

A vrai dire, cette fugue au pays de Herder et de Neander ne se présenta point d'abord comme un abandon définitif des projets ecclésiastiques. C'en devait être plutôt la préparation et en même temps le moyen d'en payer la dépense.

Un voyage au-delà du Rhin n'était pas alors une petite affaire. Il y fallait du temps et de l'argent. Pour économiser l'un, on ne comptait pas l'autre. Lesquereux se contenta d'une place dans la carriole que Stauffer expédiait deux ou trois fois par mois vers l'Orient et vers le Nord, chargée d'instituteurs et de bonnes d'enfants. On partit en février; les chemins étaient mauvais; les chevaux fatigués allaient au pas. Souvent les voyageurs devaient descendre de voiture et pousser à la roue. On mettait quinze jours de ce train pour gagner Francfort. Là, notre jeune professeur à bout de patience, prit le *Heilwagen* et se trouva d'emblée aussi content « qu'une plante arrachée au Creux-du-Van et transportée dans le jardin d'un riche horticulteur ». Seulement sa position était mal définie. Il logeait en ville et mangeait à l'hôtel. La famille qui l'avait appelé n'exigeait que quatre heures de leçons par jour et le payait en conséquence. Il fallait suppléer à ce traitement dérisoire par d'autres élèves. Son patron le comprit, et de fort bonne grâce le présenta, le recommanda dans les meilleures sociétés, si bien qu'au bout de quelques mois le pauvre Fleurisan, invité partout, recherché partout,

eut autant de travail lucratif et de plaisirs qu'il en pouvait désirer. Il était devenu le chevalier à la mode de la petite ville.

Ce succès étourdissant aurait pu lui tourner la tête et en faire un pédant. Par bonheur il y avait en lui un grand fonds de bon sens qui l'emporta. Il reconnut bientôt que pour enseigner le français il n'est pas inutile de le savoir, et que lui, au total, en savait très peu, tout au plus le strict nécessaire. Souvent ses élèves, pour la plupart beaux messieurs et belles dames, l'embarrassaient avec leurs remarques indiscrètes. Sans en rien dire, il fit venir de Paris la *Grammaire des grammaires,* de Duvivier, d'autres livres encore et, après trois mois d'un labeur acharné, il avait lui-même composé une grammaire et pouvait attendre de pied ferme toutes les curieuses du monde. Il aurait pu alors faire des économies pour des études futures à l'Université. Mais il était lancé, emporté dans le tourbillon des fêtes, et la vie lui paraissait si belle, et il avait à peine vingt ans, et il était si neuf encore, « so green » disent les Américains. Tous les gens de haute volée, comtes et barons, membres des conseils, grands forestiers, Oberkammermeister, etc., etc. (en ont-ils les Allemands de ces longs et gros titres!), épris de français, passionnés de français, ne voulant, n'osant parler une autre langue que celle qui était admise à la cour du grand-duc, où Gœthe donnait le ton, attiraient, recherchaient, entraînaient l'honnête Lesquereux dans leurs plaisirs et dans leurs dépenses, simplement pour avoir l'occasion de parler français.... *gratis.*

Et voilà comment Jean s'en revint comme il était parti, pauvre d'argent, riche d'espérance. Ah certes! riche en espérances et des plus belles, des plus douces, des plus troublantes qu'un cœur d'homme puisse contenir.

Une des familles les plus honorables de la ville était celle du baron de Wolfskeel, vieux général saxon, tacticien sévère, bonhomme au fond, court et courbé, portant perruque; il commandait la petite garnison d'Eisenach. Rien n'indiquait en lui son mérite ou son importance. Il aimait les siens de l'amour le plus tendre et traitait ses soldats comme ses enfants, sauf à l'exercice. Sobre, patient, il vivait de peu et simplement, autant du moins que sa position le permettait. Deux de ses fils suivaient un cours de Lesquereux au collège; la seconde fille prenait des leçons particulières chez elle. L'aînée, grande et belle demoiselle, avait été élevée à Weimar chez son oncle, ministre d'Etat. Son éducation terminée, elle revint à Eisenach.

La baronnie de Wolfskeel comprend une vallée entière, dans le

genre de nos vallons du Jura, et cinq grands villages. C'est un fief inaliénable. Elle passe à l'aîné des fils à l'exclusion totale des autres enfants. Les filles seules ont droit à un douaire de mille florins, mille! si elles se marient. Dans le cas contraire, on les place dans un *Stift*, espèce de couvent, moins la règle religieuse, où devenues vieilles elles passent leur temps à se quereller, à s'ennuyer et à regretter la jeunesse perdue.

Cette baronnie était d'ailleurs grevée de dettes, de contributions, d'obligations, et son revenu net pouvait s'appeler : misère.

Lesquereux habitait Eisenach depuis deux ans lorsque Mlle de Wolfskeel revint chez son père. C'était une personne accomplie, grande, svelte, avec un air aimable, un peu imposant, et les plus beaux yeux du monde. J'en puis parler, je l'ai connue. L'humble maître de français devait être aussi, à ce moment, un bien joli cavalier, à la figure fine et spirituelle, et en même temps rêveuse. Il faisait des vers, il en a fait toute sa vie, et j'en pourrais citer plusieurs qui se chantent encore sans qu'on sache d'où ils viennent. Instruit d'ailleurs et sérieux, il avait tout pour plaire.

Cependant, les rencontres accidentelles que les leçons de la jeune sœur amenaient, furent d'abord très cérémonieuses et très froides. Loin d'être attirés l'un vers l'autre, ils éprouvaient plutôt une impression contraire. On eût dit qu'entre eux se dressait le fantôme des longues épreuves qu'ils devaient traverser ensemble.

La glace fut rompue par Mme la baronne elle-même. Elle demanda à Lesquereux de consacrer deux heures par semaine à sa fille; celle-ci savait déjà fort bien le français; elle voulait seulement s'exercer à la conversation et à la lecture des bons auteurs.

Il n'y avait pas moyen de refuser, et une fois à son métier d'instituteur, comme le soldat à la bataille, le brave pédagogue ne songea qu'à faire son devoir. Et il le fit bien, paraît-il. De jour en jour les entretiens s'allongeaient, se rapprochaient. L'élève et le maître y prenaient un plaisir extrême. Ils ne causaient pas, il est vrai, de choses indifférentes, des nouvelles du jour, des bruits de la ville. Sans les chercher, une foule de sujets de littérature ou de morale se présentaient à eux, et l'heure s'écoulait toujours trop vite. — « Comme vous êtes pressé », disait l'une. — « Je ne demanderais pas mieux de rester », pensait l'autre. Après deux ou trois mois, aux choses générales succédèrent les réflexions plus intimes, les confidences, les projets, les rêves !

Un jour Lesquereux reçut une lettre qui raviva en lui des illusions

et des mécomptes mal étouffés. Mlle de Wolfskeel remarqua sa tristesse; elle en voulut savoir la cause.

Ce fut l'étincelle, l'incendie éclata. Ces deux âmes venues de points si éloignés s'étaient reconnues; elles avaient senti que leurs destinées allaient désormais se confondre en dépit de toutes les distances et de tous les obstacles.

Jamais on ne vit union plus étrange et moins raisonnable, suivant les idées du monde : fortune, position, convenances sociales, lois et usages, préjugés, intérêts, tout lui faisait obstacle et barrière. Lesquereux le comprenait. Il essaya même, en se retirant, d'éviter à celle qu'il aimait les angoisses de cette lutte inégale.

Mais « quand les amours sont les plus fortes », répondait une jeune fille aux remontrances de son pasteur.... « Ah! quand les amours sont les plus fortes, répliquait le pasteur avec un peu d'ironie, je n'ai plus qu'à me taire. »

Et c'est justement ce que fit le bon général. Cet excellent père ne se fâcha point, ne fit point d'éclat, ne se retrancha point dans sa dignité et dans ses galons. Après avoir interrogé sa fille avec bonté, « reste à savoir, dit-il, si ce maître de français est un galant homme, s'il est de famille honnête et s'il croit avoir les moyens d'entretenir une famille. Je lui parlerai et nous verrons. »

Et tout se passa ainsi, simplement, sans éclat. Je laisse à penser la joie des heureux amants. Ah! si le temps des fiançailles pouvait durer! Mais les roses ne vivent qu'un jour! Au milieu de son ivresse, Lesquereux dut quitter l'Eden si étonnamment ouvert devant lui et reprendre le chemin de la Suisse. Et qu'allait-il y chercher? Une place, un gagne-pain. Mille florins de dot ne mènent pas loin, surtout une princesse. Heureux fiancés, jouissez bien de ces beaux jours, ils ne reviendront pas. Lesquereux les prolongea tant qu'il put et jusqu'à son dernier pfenning. Enfin il partit, à pied, sac au dos, non sans se retourner à chaque pas pour revoir le clocher de cette chère ville où son cœur était resté.

De l'autre côté, c'est-à-dire devant lui, une préoccupation bien différente le tourmentait. Il n'avait prévenu ni son père, ni sa mère; quel accueil feraient-ils au fils prodigue et à son roman? Ce souci ne l'empêchait pas de marcher en conscience douze heures par jour. Il franchit Neuchâtel sans visiter un seul de ses amis, en repart de bon matin, à jeun et pour cause. Arrivé à Brot, il emploie ses derniers *batz* au déjeûner le plus frugal, puis demi-boiteux, éclopé, traînant

l'aile, accablé du poids de son sac, il repart. Au haut de la Clusette, le ciel prend pitié de lui. Un voiturier passait, il offre une place au voyageur. Quelle aubaine! Mais se souvenant du pourboire inévitable en pareille occasion et de son gousset vide, Lesquereux répond fièrement : « Merci, je préfère marcher. »

Il n'en pouvait plus. Néanmoins il arriva.

II

Après quelques jours donnés aux douceurs du revoir, aux confidences, aux longs récits, il fallut bien aborder la grosse question de l'avenir. Une place! une place! et la meilleure, la plus sûre, la plus honorable, la plus digne en un mot de l'astre au front radieux qui en devait être la lumière et le rayon divin.

On crut la trouver au Locle. Les écoles de ce village, dont Lesquereux était communier, réclamaient un directeur ferme et capable. La Commission l'appela, il accepta, non sans hésitations et à titre provisoire. Outre les difficultés de la tâche, le traitement de soixante louis lui semblait une maigre compensation à offrir à sa chère fiancée pour tout ce qu'elle allait quitter.

Mais les circonstances pressaient. Il éprouvait d'ailleurs une certaine impatience de montrer son savoir-faire et ses capacités. Il n'était pas depuis huit jours au Locle que tout marchait à souhait au grand étonnement des notables de l'endroit.

Et pourtant ils ne surent pas faire un sacrifice pour retenir un homme aussi précieux. Une place de soixante-douze louis ayant été mise au concours à la Chaux-de-Fonds, Lesquereux offrit en vain à ses concitoyens de rester parmi eux s'ils voulaient élever son salaire au même chiffre, encore bien modeste. Sur ce refus, il se présenta à la Chaux-de-Fonds, non sans avoir par prudence demandé et obtenu que la place du Locle lui serait réservée en cas d'échec. L'examen dura une semaine; il y avait vingt-trois concurrents. Le père Lesquereux, inquiet du résultat, se rendit à la Chaux-de-Fonds, « en évitation de frais de télégraphe qui n'existait pas encore », disait plaisamment son fils.

Lesquereux fut nommé. En l'apprenant, son brave père, la larme à l'œil, l'embrassa avec émotion en lui disant : « Tu es un brave garçon, tiens », et il lui mit une pièce de cinq francs dans la main. « Je l'ai longtemps gardée comme une chère relique, me disait un jour Les-

quereux en me racontant ce trait naïf des vieilles mœurs, mais elle est partie à la fin avec tant d'autres précieux souvenirs. » Et il ajoutait en souriant : « Les pauvres n'ont pas le droit de faire des collections numismatiques. » Il m'écrivait aussi, à propos de ce concours : « Ne croyez pas que mon mérite ait été pour rien dans le choix de la Commission. C'est la Providence et les amis qui m'ont aidé, et il en a toujours été ainsi dans ma vie. Je leur dois tout ! »

Immédiatement installé à la Chaux-de-Fonds, il loua un appartement.... deux chambres. Puis il repartit pour Eisenach, en *heilwagen* cette fois et au plus droit, se réservant pour le retour les pataches lentes et les détours.

Sa fiancée et la famille Wolfskeel l'attendaient au dernier relai.

« Oh ! que ne puis-je dire, m'écrivait-il encore dans une de ses dernières lettres, ce que j'éprouvai, ce que je sentis dans ce moment et pendant la semaine qui précéda mon mariage. Mon vieux cœur en est tout ranimé. Le bonheur ne se raconte pas. On l'atteint par des sentiers pleins de fleurs et de chants d'oiseau, et jamais plus il n'est permis d'y revenir !... Au-delà de la porte dorée s'étend la vie, lande aride, terre arrosée de sueurs et de larmes....

« Ah ! laissez-moi m'arrêter par la pensée aux heures bénies ; laissez-moi en savourer le souvenir.... Il y a dans la nature humaine un point que la faculté de sentir ne peut dépasser, et cela est aussi vrai pour la tristesse que pour le bonheur.... Je touchai au sommet de l'échelle le 20 juillet 1830. J'avais 24 ans !

« Le retour à la Chaux-de-Fonds et tout le voyage ne fut qu'un perpétuel enchantement. En arrivant au-dessus de la ville, par la route de Saint-Imier, vers le soir, le soleil inondait le paysage de pourpre et d'or. Ma femme était ravie.

« Hélas ! sous ce voile splendide se cachait à nos yeux la réalité sombre, parfois terrible..... Nous allions commencer la descente. »

(A suivre.)

Fritz Berthoud.

TENTATIVES DE RÉFORME RELIGIEUSE

A CRESSIER

(XVIme siècle)

Si le comté de Neuchâtel avait été, dans sa grande majorité, favorable aux idées de la Réformation, Cressier et le Landeron s'opposèrent avec vigueur à l'introduction des nouvelles doctrines religieuses, et ces deux communes, fortes de leur combourgeoisie avec Soleure, résistèrent avec une fermeté qui ne manque pas de grandeur aux sollicitations du gouverneur de Neuchâtel, Georges de Rive [1], et aux injonctions parfois hautaines de Leurs Excellences de Berne.

Les recès des diètes fédérales *(Eidgenössische Abschiede)* pour les années 1541, 1542 et suivantes, nous fournissent des détails assez circonstanciés sur cette lutte d'influence et serviront de base au travail suivant [2].

Le 30 octobre 1541, Georges de Rive, seigneur de Prangins, Grandcour et Genoilliers, gouverneur de la comté, fait savoir à Soleure qu'il a été informé que quelques habitants de Cressier désiraient accepter la réforme et vivre conformément aux idées des réformés, comme leurs voisins d'alentour. Ce vœu a suscité des brouilles à Cressier et au Landeron dont la majorité va à la messe et suit les cérémonies papistes.

[1] Les historiens qui ont porté un jugement sur l'attitude de cet homme d'Etat ne tiennent pas toujours suffisamment compte des difficultés de sa situation; il était placé entre les injonctions de Berne et des bourgeois de Neuchâtel, d'une part, et celles de Soleure et du duc de Guise, tuteur du jeune prince, d'autre part.

[2] Nous n'exprimons qu'un regret, mais particulièrement vif et de nature à être partagé: pourquoi, en publiant ces recès d'ailleurs si intéressants, a-t-on eu la malheureuse idée de traduire en allemand les pièces françaises, en faisant perdre ainsi à ces dernières la couleur du style de cette époque?

Les Soleurois, par lettres et par ambassades, s'adressèrent à la princesse, leur combourgeoise, pour que celle-ci voulût bien s'employer à rétablir la concorde et la paix entre les deux partis qui sont aussi leurs combourgeois.

En considération de ces faits, dans le désir de rétablir la paix entre les deux partis qui sont sujets de la princesse, et mû par la conviction que sa décision serait agréable à cette dernière, le gouverneur ordonna que ceux qui tenaient pour la réforme iraient à Cornaux pour y entendre la prédication, faire baptiser leurs enfants, recevoir la sainte Cène et faire bénir leurs mariages. Ils pourraient, de plus, manger de la viande. Ils n'auraient, du reste, aucune obligation envers l'église catholique de Cressier. Cela pour autant qu'il n'en serait pas décidé autrement.

De leur côté, les évangéliques ne devraient exercer, les jours fériés, aucun métier bruyant, mais se conduire comme les catholiques, afin qu'il ne surgisse aucun scandale.

Les droits et franchises octroyés à la ville du Landeron par les comtes et comtesses de Neuchâtel ne devraient être lésés en rien.

On le voit, la position faite aux protestants n'était pas brillante, et si l'on réfléchit que le pays de Neuchâtel était presque en entier gagné à la réforme, on ne peut s'expliquer la conduite très réservée du gouverneur que par l'autonomie excessive des communes en face du pouvoir central, autonomie qui en faisait de petits Etats dans l'Etat, et par la crainte que pouvait inspirer la proximité des combourgeois de Soleure, zélés catholiques. Ceux-ci, en effet, intervinrent dans le débat. Dans une lettre adressée le 19 janvier 1542 au Conseil de commune du Landeron, ils se déclarent satisfaits de l'arrêté du gouverneur : « Il nous semble que le dict départ a esté faict sans préjudice de vos libertés et franchises, que le pouvez bien accepter et tenir. » En même temps, les Soleurois exprimaient le vif déplaisir qu'ils avaient éprouvé en lisant ces mots : « la grande majorité suit les cérémonies papistes ». Les gens de Cressier et ceux de Soleure ne suivent nullement des cérémonies papistes, mais sont attachés, comme leurs aïeux, à l'antique et vraie foi catholique, aux Evangiles et à toute la Sainte-Ecriture. « Nous désirons donc voir la rédaction de ce passage adoucie, afin que notre vraie religion ne soit pas méprisée. »

La situation en resta là jusqu'au mois de septembre 1546 où un fait nouveau était intervenu : la mort du desservant catholique de l'église

de Cressier. Le pauvre gouverneur se trouva dans une position des plus délicates. Les bourgeois de Neuchâtel, forts d'une promesse qu'il leur avait faite, de remplacer le prêtre catholique par un ministre protestant, au décès du premier, lui rappelèrent sa parole donnée en le priant de tenir cet engagement verbal. Peu satisfaits des réponses dilatoires qu'ils reçurent du gouverneur, ils envoyèrent au Conseil de Berne des députés avec une supplique dirigée contre M. de Prangins. Le Conseil de Berne n'étant pas en nombre à leur arrivée, on renvoya à plus tard les députés qui, une fois introduits, le 14 octobre 1546, présentèrent leur supplique dont voici la substance :

Les Quatre-Ministraux, les bannerets et la commune de Neuchâtel prient leurs fidèles combourgeois de Berne de leur prêter aide et conseil dans les circonstances présentes : Lorsqu'il y a quelques années, des personnes de Cressier se sont adressées à M. de Prangins, gouverneur de la ville et comté de Neuchâtel, pour lui demander de leur envoyer un prédicateur, il les a renvoyés en leur recommandant de vivre en bonne intelligence et en ajoutant que, pour le moment, il ne pouvait accéder à leur demande, mais que si l'ecclésiastique alors en fonctions à Cressier venait à mourir, aucun prêtre ou moine ne pourrait plus ni célébrer ni chanter la messe, et qu'un prédicateur leur prêcherait la parole de Dieu. Comme le prêtre est mort le jour de la Saint-Michel (29 septembre), quelques particuliers de Cressier se sont approchés d'eux les Quatre-Ministraux, les bannerets et les communes, afin que, par leur intermédiaire, le gouverneur leur envoyât un prédicateur, selon sa promesse.

Par trois fois, les prénommés se sont approchés de lui et l'ont trouvé bien disposé, mais la quatrième fois, il leur a fait un long discours, leur disant qu'il ne leur avait jamais fait cette promesse, sur quoi ils lui ont répondu qu'ils le lui prouveraient bien. Dans une entrevue subséquente, il a déclaré qu'en sa qualité de dépositaire du pouvoir et de gouverneur, il avait seul le droit de nommer, ou un prédicateur ou un prêtre, et qu'il savait bien qui il devait nommer. Plus tard, il leur a dit que ce pouvoir ne lui appartenait pas, mais bien à son maître et souverain seigneur [1]. Là-dessus les délégués l'ont prié

[1] La comtesse Jeanne de Hochberg, si rudement malmenée par le chancelier de Montmollin (*Mémoire sur le comté de Neuchâtel en Suisse*, pages 103-106), était morte en septembre 1543 et son petit-fils, François d'Orléans, âgé de huit ans, succéda au comté. Son tuteur fut le duc de Guise. Il mourut le 21 septembre 1551, âgé de seize ans. C'est de celui-là que le seigneur de Prangins veut parler.

amicalement de tenir sa promesse et d'envoyer un prédicateur à Cressier, dans l'intérêt de la paix et de la tranquillité et pour éviter tout mauvais propos; qu'il avait droit d'agir ainsi, puisque la collation du poste de Cressier appartient au cloître de Saint-André qui a accepté la parole de Dieu et qui n'a plus de prêtres : quant à eux, ils ont le droit d'assigner le gouverneur à Berne, en vertu du traité de combourgeoisie qui stipule clairement que lorsqu'il s'élèvera des différends entre le comte et la ville, les Bernois seront juges et arbitres naturels. Ils prient donc Messieurs de Berne d'agréer leur demande puisqu'il en est temps et que Jésus-Christ a ouvert la porte. La promesse de M. de Prangins peut être prouvée par des gens d'honneur. Les délégués auraient instruit plus tôt MM. de Berne de l'affaire afin qu'ils écrivissent amiablement à M. de Prangins, mais ils ont pensé que celui-ci aurait aussitôt écrit à MM. de Soleure qui, suivant leurs coutumes et usages, auraient proposé une solution que les délégués n'eussent pas voulu suivre, préférant se régler d'après le conseil de Berne.

Le 3 novembre 1546, soit à peu près quinze jours après cette démarche des délégués neuchâtelois, le Conseil de Berne eut une séance à laquelle assistait M. de Prangins. L'avoyer Nägeli, qui présidait le Conseil, rappela au seigneur de Prangins ce qu'il avait promis à l'occasion du décès du « moine » de Cressier. On désire qu'il mette sa promesse à *exécution, car il est à Neuchâtel l'autorité suprême et il ne* doit pas mettre la puissance *(Rechtsbot)* au-dessus de la parole de Dieu; il est collateur, a puissance pour agir et a la combourgeoisie avec ceux de Soleure. En réponse, M. de Prangins présente une lettre de Soleure qui ne lui permet pas d'agir comme il le voudrait. L'avoyer insista en le priant de faire cesser tout désordre et d'éviter tout malheur : l'impureté, l'ivrognerie et toute espèce de vices avaient cours en cet endroit, sans qu'on y mît le moindre obstacle. Le seigneur de Prangins remarqua là-dessus qu'il n'avait rien promis, sur quoi l'avoyer répondit qu'on le lui prouverait bien. Alors M. de Prangins assura qu'il ferait son possible, mais que les Soleurois avaient sur le Landeron et Cressier une créance de 14,000 couronnes, qu'ils parlaient contre lui, etc., etc. Enfin il promit que si MM. de Berne lui écrivaient, il installerait un prédicateur à Cressier, il ne leur enverrait aucun prêtre papiste, quand même Sa Seigneurie le lui enjoindrait, préférant, dans ce cas, se retirer de sa charge. Il fit cette promesse trois fois de suite. Le Conseil décida alors de lui écrire (suit un projet de rédaction, biffé par place et mal rédigé).

*

Voici la teneur de la missive des Soleurois dont M. de Prangins avait parlé à MM. de Berne dans la séance du 3 novembre; elle est datée du 9 octobre 1546 :

« Les gens du Landeron, combourgeois de ceux de Soleure, nous ont appris que le curé de Cressier et son vicaire étaient morts et que par l'intermédiaire de leurs délégués ils ont prié le gouverneur de leur donner un curé et pasteur pour l'administration des sacrements, suivant la coutume reçue. Le gouverneur, disent-ils, leur a répondu qu'il ne pouvait le faire sans en avoir délibéré. Cette réponse a fait soupçonner aux gens du Landeron que vous pourriez bien avoir l'intention de leur envoyer un prédicant de la nouvelle réforme. Vous vous rappelez que, depuis longtemps, les gens de Cressier sont sollicités d'admettre la réforme, mais ils l'ont refusée et sont encore aujourd'hui décidés de demeurer attachés à la vraie religion. Ils protesteront donc contre toute innovation à Cressier et au Landeron. Considérant, de plus, qu'il n'est pas dans l'intérêt du prince d'amener un fait fâcheux; que l'installation d'un prédicateur qui n'appartiendrait pas à leur religion amènerait des troubles regrettables, nous espérons qu'on ne fera aucune innovation et nous vous prions au contraire d'installer à Cressier et au Landeron un curé et un vicaire, conformément à l'ancien rit; au cas contraire, nous nous adresserions aux juges et tribunaux compétents pour juger l'affaire. — Prière de répondre immédiatement. »

(A suivre.) Victor HUMBERT.

NOTES D'UN TIRAILLEUR DE LA GARDE A BERLIN

1817-1828

L'histoire du bataillon des Tirailleurs de la Garde, écrite par un de ses officiers, le colonel de Mandrot, a été publiée dans ce recueil (voir *Musée neuchâtelois*, 1868 et 1869); les notes suivantes auront peut-être leur intérêt comme complément épisodique.

Ce corps, qui eut le privilège de faire partie de la garde royale, a fourni plusieurs officiers supérieurs à l'armée fédérale; d'autres ont fait des carrières distinguées dans l'armée prussienne; l'un d'eux, M. le général de Gélieu, commande depuis plusieurs années l'importante place de Coblence.

L'auteur de ces notes, C. F., né à Neuchâtel en 1801 et mort au Landeron en 1872, a consigné les principaux faits de sa vie dans un recueil manuscrit qu'un ami de notre histoire a bien voulu nous communiquer. Sans grande culture, C. F. raconte avec sincérité des anecdotes de sa famille, ses démêlés avec elle, ses misères d'enfant et de jeune homme. Son père, soldat d'un régiment suisse au service de France, échappa au massacre du 10 août 1792; revenu en Suisse il s'y maria, mais ne s'engagea pas moins dans le bataillon Berthier à sa formation, abandonnant ses enfants à la charité publique. La Maison des Orphelins recueillit C. F.; il s'y distingua, paraît-il, par son écriture et son talent pour la comptabilité; mais un oncle revenu de France, après 1815, s'étant établi à Neuchâtel en qualité d'agent de change, prit le jeune homme à son service : « La dictée de ses lettres était très rapide, écrit-il, j'étais souvent embarrassé, mon oncle s'emportait, tapait du pied, faisait des gestes qui m'intimidaient et me rendaient stupide. Lassé de cela, je fermai mes livres et partis. Huit jours après, j'entrais en apprentissage de tailleur chez un maître assez habile, à Hauterive; j'y fis de rapides progrès, mais j'y avais faim; il me faisait travailler souvent

jusqu'à une heure de la nuit; la femme était mauvaise. Chez mon oncle j'avais une nourriture abondante, en apprentissage je fus obligé de me soumettre à la faim. Voilà le commencement de mon entrée dans la vie du monde ». Et il s'écrie lamentablement : « On m'a attribué et on m'attribuera encore les torts! »

Le père du jeune homme, revenu en Suisse après la restauration, trace à son fils un triste tableau de la vie militaire, l'engageant, lui faisant même promettre de ne pas être soldat. Et tout en lui faisant cette leçon, il repart pour entrer dans un régiment suisse au service de Louis XVIII. Quelques mois après, son fils s'engageait au bataillon des Tirailleurs et partait pour Berlin, le 9 septembre 1817, avec un convoi de trente-huit hommes commandé par un jeune officier neuchâtelois qui avait fait ses études de ministre et qui ne put continuer la marche à pied : « Nous eûmes un pénible voyage de six semaines, écrit C. F., je ne puis dépeindre les choses horribles provenant de la guerre, que je vis sur ma route, de Worms à Mayence et à Coblence, mais plus encore après avoir passé le Rhin : villes et villages brûlés, ruines de tout genre, et quelle misère! Bien souvent nous avons vu que l'on nous haïssait parce que nous parlions français, mais à Berlin nous fûmes mieux accueillis. »

Dans le chapitre qu'il consacre à l'organisation du bataillon, nous remarquons les faits suivants : « La solde était payée tous les huit jours. Chaque homme avait trois uniformes, un pour les manœuvres, un pour monter la garde, un autre qui demeurait au magasin de chaque compagnie et que l'on remettait aux tirailleurs pour les parades. La troupe recevait un pain de six livres pour cinq jours. L'unique repas de la journée consistait en une soupe avec un peu de viande. Auparavant, on distribuait le pain tous les trois jours, mais le ministre de la guerre ayant fait remarquer au roi que les soldats vendaient le reste de leur pain dont les marchés étaient couverts, la distribution ne s'en fit plus que tous les cinq jours. Ce pain, fort critiqué, n'était pas du goût de tous, et le roi voulant prêcher par son exemple, ordonna qu'il figurât sur sa table à chaque repas, et parfois il en mangeait.

« Le service était peu pénible, nous avions quatre gardes à monter par mois. A partir de l'appel de midi nous étions libres jusqu'à neuf heures; on obtenait facilement des permissions jusqu'à minuit.

« Le bataillon comptait un certain nombre de jeunes volontaires prussiens, faisant un service d'un an seulement, afin de ne pas interrompre longtemps leurs études. Ils n'étaient pas astreints à loger à la

caserne et se faisaient volontiers remplacer par les Neuchâtelois pour leur tour de garde, contre rétribution.

« Beaucoup d'hommes du bataillon, connaissant les travaux de la campagne, avaient la permission de servir comme aides chez les paysans du voisinage où ils recevaient une paie d'à peu près deux francs par jour de notre monnaie. »

Au moment où C. F. arrivait à Berlin, on y racontait encore la conduite peu honorable du bataillon neuchâtelois pendant le siège de Paris, car on sait que la désertion y fut pratiquée en grand. Plusieurs généraux, entre autres Blücher, avaient demandé, paraît-il, le licenciement de ce corps dans lequel étaient entrés des Suisses de tous les cantons.

— Y a-t-il encore quelques Neuchâtelois, demanda le roi.

— Oui, Sire, répondit-on.

— Lors même qu'il n'y en aurait qu'un, le bataillon subsistera et portera le nom de Neuchâtel.

« Le lieutenant Colomb, chef du recrutement, écrit l'auteur, expédia plusieurs transports, dont l'un était fort de cent trente hommes. Le roi, informé de ce fait, le promut au grade de capitaine de première classe, et voulut tous nous voir dans son palais où nous fûmes introduits par groupes. Il adressa à chacun des questions bienveillantes. Il me demanda si *j'étais* Neuchâtelois.

« — Oui, Sire.

« — Vous êtes encore bien jeune; vous plaisez-vous à mon service?

« — Oui, Sire.

« S'adressant à des Suisses d'autres cantons dont il y avait un certain nombre : Oui, les Suisses ont toujours été de bons soldats, dit-il, ils le sont et le seront encore dans l'avenir.

« Lorsque nous nous trouvions sur le passage du roi, nous étions tenus de faire front, mais souvent, lorsqu'il nous apercevait, il nous faisait signe de la main de passer outre, à moins qu'il ne fût accompagné de personnages de distinction. Les princes, ses fils, en faisaient de même.

« Le roi n'avait, comme garde dans son palais, que deux factionnaires qui, pendant les nuits d'hiver, entraient dans le vestibule et se reposaient dans des fauteuils; mais cela fut interdit parce qu'ils s'y endormirent une fois. Le prince royal n'avait qu'un factionnaire dans l'antichambre de ses appartements; on lui portait à manger matin et soir.

« Dans les grandes manœuvres, les revues ou parades, qui étaient assez fréquentes, le roi arrivait avec son état-major à la tête de chaque bataillon et saluait : « Bonjour, grenadiers ! » Il nous disait : « Bonjour, Neuchâtelois ! » On répondait par un hourrah ! Les princesses, quelquefois, étaient à la suite de l'état-major.

« Il était compatissant pour les malheureux ; deux tirailleurs de ma compagnie avaient déserté ; repris, ils furent condamnés à un an de forteresse et à finir leur temps de service dans les sections de punition. Comme on les conduisait à Magdebourg, escortés de deux sous-officiers, ils rencontrèrent le roi qui fit arrêter sa voiture et demanda aux tirailleurs le motif de leur désertion ; remarquant leur confusion, il ordonna aux sous-officiers de les reconduire à Berlin, aux arrêts militaires, en attendant ses ordres. Ils furent libérés et rentrèrent dans leurs corps respectifs.

« Le jour de son anniversaire, le roi accordait la grâce de nombreux condamnés, mais ces faveurs étaient souvent mal récompensées ; une année, des libérés mirent le feu à une quantité de villages avoisinant Berlin.

« Le roi fréquentait assez régulièrement le culte. Nous devions une fois par mois assister au prêche dans le temple de la garnison ; lorsque le bataillon était désigné pour la garde, M. le colonel nous conduisait au temple français et il arrivait assez souvent que le roi y venait avec nous. C'était un vrai modèle de chrétien. Le jour de sa naissance il n'aimait pas que le peuple de Berlin fît des réjouissances populaires, aussi s'en abstenait-on. De mes douze années de service, je n'ai vu célébrer qu'une seule fois sa fête.

« Nous avions depuis onze à douze ans pour commandant de bataillon le colonel de Tilly, homme de mérite auquel nous étions très attachés. Un nommé B. de la première compagnie, étant ivre à la grand'garde du château, qualifia le sergent-major, le capitaine et le colonel de voleurs. Le domestique du sergent-major l'ayant entendu, fit rapport au sous-officier de la conduite scandaleuse de B. « Mon Dieu, dit celui-ci, s'il n'avait parlé que de moi, ce ne serait rien, mais le devoir m'impose de faire mon rapport ». Le colonel informé se rendit au corps de garde de la caserne, donna l'ordre de faire conduire B., lorsqu'il rentrerait, chez l'adjudant. Le colonel s'y rendit un peu plus tard, dégaîna son sabre et frappa B. avec une telle violence qu'on dut le transporter à l'hôpital.

« B. allait souvent travailler chez un vieux cordonnier, ancien soldat. Etonné de son absence, celui-ci se rendit à la caserne où il apprit

l'aventure de B. et en fit rapport au prince royal qui en informa son père. Le roi fit immédiatement retirer au colonel son sabre et ses épaulettes. Le procès-verbal dressé, on lui défendit de sortir de sa maison que deux factionnaires furent chargés de garder. Jugé, il fut condamné par un tribunal royal à passer dans le grand-duché de Posen dans un régiment de ligne. Je crois qu'il y mourut de chagrin.

« Clerc, sous-officier dans la quatrième compagnie, originaire de Môtiers-Travers, avait encore son père au pays, mais il ignorait qu'il avait été puni pour un délit de pêche. Le fils demanda un remplaçant temporaire pour aller le revoir. Arrivé à Môtiers, il apprend sa condamnation et repart immédiatement pour Berlin. A son arrivée, des sous-officiers de ses amis lui firent collation; nous étions étonnés de le revoir sitôt. Je remarquais qu'il était triste; sortant de la chambre avec lui, je lui en demandai le motif. Quand je l'eus appris, je lui conseillai de solliciter, par un placet au roi, la grâce de son père. Il le fit par l'intermédiaire de Velty, de Boudry, qui avait servi quatre ans dans le bataillon comme sous-officier et était entré en qualité de domestique dans la maison du roi dont il devint plus tard le valet de chambre.

« Velty remit le placet au roi qui dit : « J'ignorais que de telles choses existassent dans ma principauté ». Il alla à son bureau et écrivit la grâce du père de Clerc.

« Le même B. qui avait été frappé par son colonel, étant de garde devant l'arsenal situé en face du palais, avait bu, selon son habitude, et dormait appuyé sur sa carabine. Le roi qui l'aperçut ouvrit la fenêtre et donna l'ordre à un soldat d'aller auprès de l'officier de garde pour faire relever le factionnaire et le conduire au lit, ce qui fut exécuté. B. ne fut pas puni, grâce à la bonté du roi.

« Au printemps et en automne, l'armée prussienne exécutait des manœuvres auxquelles le roi assistait toujours. A la suite d'une journée assez pénible, notre bataillon dut former les avant-postes à la lisière d'une forêt non éloignée de Berlin. Le roi s'approcha de nous : « Bonjour, Neuchâtelois », entretint un instant l'officier, nous fit à chacun des questions sur le service militaire de campagne et nous demanda si nous devions faire la cuisine.

« — Non, Sire, nous sommes aux avant-postes.

« — Ah! c'est vrai, je pense que l'on s'occupera de vous.

« Et il alla faire visite à un bataillon de grenadiers campés en arrière, préparant le repas et occupés à peler des pommes de terre. Comme ils enlevaient de trop grosses pelures, les princesses s'en aperçurent et leur

montrèrent à les peler. Le roi dit : « Tiens, mes filles vont apprendre à mes grenadiers à faire la cuisine. »

« Un jour le roi aperçut de sa fenêtre un vieil invalide portant des paillassons sur l'épaule. Il donna l'ordre de le faire monter dans le palais.

« — Bonjour, mon ami.

« — Bonjour, Sire.

« — Comment cela va-t-il?

« — Pas mal, Sire, comme vous voyez.

« — Bois-tu quelques coups?

« — Ah! Sire, vous savez, nous autres n'avons pas d'argent pour cela.

« La duchesse de Liegnitz, qui était là, réparait un chapeau; le roi dit à l'invalide :

« — Va vers cette bonne dame, elle te donnera quelque chose.

« Et comme le vieillard s'approchait d'elle :

« — Retourne seulement vers ce monsieur, lui dit-elle, je n'ai qu'une petite bourse, il en a une grosse.

« — Voilà quelques écus, dit le roi à l'invalide, mais fais bien attention à toi.

« Il était matinal et cela par un motif religieux. Je l'ai vu moi-même, étant de garde à la porte de Brandebourg, sortir de son palais, descendre les « Linden » vêtu d'une simple redingote militaire, la tête couverte d'une casquette, sans armes, sans décoration, les mains derrière le dos, empêchant la garde de lui rendre les honneurs. »

Le tirailleur voue une véritable admiration à son souverain dont il loue la bonté à plusieurs reprises.

Revenu au pays, C. F., qui ne rapportait pas du service militaire les qualités qui font le père de famille et le citoyen, mena une vie agitée, errante, et tomba à la charge de la commune de Neuchâtel. On ne le croirait pas en lisant son manuscrit rempli de citations religieuses, de conseils à la jeunesse, aux catéchumènes, à ses compatriotes. Ses préceptes sont excellents, il eut le tort de ne pas les suivre. De grands penseurs n'ont pas mieux fait que notre tirailleur neuchâtelois.

A. Bachelin.

Au moment d'envoyer à M. Fritz Berthoud, *à Fleurier, les épreuves de cet article, nous avons eu la douleur d'apprendre que la mort venait de le frapper. Nous savions qu'il était malade; il nous le disait dans quelques lignes à peine lisibles, tracées d'une main défaillante sur une des feuilles du manuscrit, le 7 janvier dernier. Elles sont probablement les dernières qu'il ait écrites, et nous les relisons aujourd'hui avec consternation. Celui qui les a tracées est entré dans l'éternel repos et nous a quittés pour jamais. Nous sentons vivement cette perte.*

La Société cantonale d'histoire et le Musée neuchâtelois *prennent le deuil d'un ancien Président (1872 et 1881) et d'un collaborateur bien-aimé.*

LÉO LESQUEREUX

(Suite. — Voir la livraison de janvier 1890, page 5.)

III

La descente fut d'abord assez douce.

Le nouveau professeur n'avait pas tardé à être apprécié. Au lieu de suivre la vieille routine des manuels et de s'adresser à la mémoire, il cherchait à ouvrir l'intelligence, à provoquer la réflexion. Ses leçons d'histoire naturelle et de botanique se faisaient pendant l'été, dans les bois, au milieu de la nature. C'était bien là l'enseignement supérieur et vivant que rappelait tout récemment M. Aimé Humbert dans une réunion académique.

En outre chacun voulut accueillir et fêter le jeune ménage, comme on sait le faire à la Chaux-de-Fonds pour ceux qu'on aime. Dîners,

soirées, concerts, sérénades, se succédaient à l'envi. L'élégante compagne des filles du grand-duc de Weimar pouvait se croire encore à la cour, une cour un peu bourgeoise, mais cordiale, hospitalière, sans étiquette et sans hypocrite diplomatie. Seulement, point de voiture à la porte et point de femmes de chambre à l'hôtel pour soigner les toilettes de madame. Le logis, au sortir des salons confortables, devait paraître bien solitaire et bien froid. Ce contraste, ce défaut d'harmonie entre la position si étroite du professeur et ses relations dans la société, ne pouvait manquer de blesser des âmes délicates. D'un commun accord le mari et la femme refusèrent bientôt toutes les invitations, toutes les avances, au risque de froisser l'amitié qui les dictait. Mais l'amitié ne se fâcha pas; elle comprit et respecta le sentiment qui la repoussait.

Mme Lesquereux devait souffrir particulièrement de l'état de gêne où elle était si brusquement jetée. Son éducation ne l'y avait pas préparée. Elle ignorait les premiers éléments des occupations et des devoirs d'une mère de famille. Jusqu'à la naissance de son premier enfant, ses journées se passaient oisives, à attendre le retour de son mari. Et quand les soins de ce fils bien-aimé réclamèrent tout son temps, elle s'y trouva inhabile autant qu'une princesse de conte de fées.

Malgré tout, Lesquereux me l'a dit souvent, dès que les deux époux étaient réunis, toute tristesse et tout souci avaient bientôt disparu. La position matérielle s'améliorait aussi par des leçons et des cours particuliers qui eurent un très grand succès.

Les mauvais jours semblaient finis. Une aube plus claire annonçait un temps meilleur; les pauvres oisillons reprenaient courage, lorsque tout à coup le fragile édifice de paix, d'amour, de travail si laborieusement élevé s'écroula. Lesquereux devint sourd.

Il essaya de lutter et courut à Paris se soumettre au traitement long, pénible, atroce et coûteux d'un docteur alors célèbre. En vain! Tout cela ne servit qu'à augmenter le mal et à manger jusqu'au dernier centime le petit fonds d'économies qu'il était parvenu à réaliser....

« Poor Yorick! » Que faire maintenant? Un M. Nicolet, le frère du botaniste, lui offrit un tour à guillocher, en l'assurant qu'il gagnerait avec cet engin deux fois le traitement d'un instituteur. Et le voilà guillocheur! La prédiction de l'obligeant ami ne se réalisa qu'à demi. Il eut beau changer de logement, changer de quartier, s'établir dans les extrêmes faubourgs du village, ce fameux tour suffisait à peine à fournir le pain de la famille. On ne payait qu'en Saint-Martin et Saint-Georges.

Un seul monteur de boîtes payait au comptant et il demeurait à trois quarts d'heure de la ville. Par tous les temps, chaque samedi, Lesquereux allait porter son ouvrage et en recevoir le prix, trois francs — souvent moins, — et il rentrait harassé, épuisé, heureux pourtant, car il avait sous le bras un pain pour ses enfants.... Pas toujours ! parfois le pain manquait....

Forte et vaillante, Mme Lesquereux partageait tous les travaux de son mari; elle cimentait, elle polissait les boîtes, et il n'était pas rare de voir ce père et cette mère assis côte à côte au même établi de cinq heures du matin à minuit.... Ce rude labeur faillit ruiner leur santé. Ils ne se plaignaient pas et cachaient leur misère.... Des amis l'ayant devinée, voulurent l'adoucir; ils repoussèrent tout secours, au point de n'accepter pas même un prêt du meilleur de leurs amis.

La mesure cependant était comble; il fallait prendre un parti. Lesquereux, malade et mourant, se réfugia chez son père. Les parents, effrayés de son état, le retinrent à Fleurier, où bientôt sa femme et ses enfants purent le rejoindre. Ainsi se termina ce séjour de la Chaux-de-Fonds. Commencé comme une idylle radieuse, il a fini dans la douleur et dans les larmes, et malgré tout, Lesquereux l'affirme, il a laissé au cœur de sa femme et au sien « un souvenir plein de reconnaissance pour tous les témoignages d'affection qu'ils y ont reçus ».

C'était en 1836 — ou 1838.

Une vie nouvelle allait commencer pour Lesquereux à sa trentième année. Son père l'associait à ses affaires, à la condition qu'il fît l'apprentissage complet du métier. Encore malade, épuisé, il devait être le premier et le dernier à l'atelier et se soumettre à toutes les corvées du dernier venu, qu'on appelait alors le *pommeau*. Ce régime dura deux ans ! Puis, d'ouvrier il devint chef; son père lui laissa peu à peu prendre la direction des affaires et de la fabrique. Il lui abandonna même à la fin l'opération de la *trempe*, cette fameuse trempe dont il était si fier et qu'il n'avait jamais voulu confier à personne. Lesquereux remarque, avec malice, qu'en effet les ressorts trempés par lui ne se cassaient ni plus ni moins que ceux de son père.

Ce fut, dit-il, un de ses plus beaux triomphes, et son père l'appréciait plus que tout autre. C'était pour celui-ci la réalisation du grand rêve paternel de tous les hommes de se voir revivre dans son enfant et de sentir à ses côtés un successeur fait à son image.

A ce sentiment naturel s'ajoutait chez l'excellent faiseur de ressorts la secrète satisfaction d'être obligé de reconnaître dans son collaborateur

exact et fidèle l'étoffe d'un savant déjà apprécié et vanté à la ville comme au village.

En effet, le travail régulier, monotone de l'horloger n'avait point étouffé le savant. Il préférait la société des gens paisibles à celle du club et du cabaret. Toutes les maisons s'ouvraient devant lui, et avant tout celle du bon docteur Allamand. Ce docteur, dont la Faculté aujourd'hui ne confirmerait peut-être pas le diplôme, plein de bon sens, d'esprit et de cœur, vrai médecin des âmes autant que des corps, a laissé au Val-de-Travers un souvenir attendri, joyeux, reconnaissant, qui ne s'effacera point. Il aima, il apprécia Lesquereux, et sa fille, qui le valait pour tous les dons de l'esprit, continua la tradition d'amitié aussi longtemps qu'elle vécut.

Ces deux figures bienveillantes et sereines mériteraient une place aussi dans le *Musée neuchâtelois*, et quelques autres encore qui leur faisaient cortège et complétaient, animaient par le contraste ou la ressemblance la société la plus agréable qu'on puisse imaginer.

Mais, où sont les neiges d'antan?

Lesquereux en jouissait pleinement, sans négliger toutefois ses chères études. A Fleurier comme à la Chaux-de-Fonds, il employait tous ses loisirs à des courses botaniques, et bientôt ses travaux lui acquirent en ce genre une certaine autorité en Suisse et au-delà. Son père, informé de ce succès, fermait les yeux sur le règlement et sur la tradition, à la condition, bien entendu, que l'atelier n'en souffrît pas. Wilhelm Schimper ayant des premiers deviné le mérite de Lesquereux, « le lança dans les mousses », et des relations d'échanges s'établirent avec les spécialistes renommés, d'abord Schimper lui-même, puis Mühlenbeck de Mulhouse, le Dr Mougeot, de Bruyère-en-Vosges, Lenormand, Dumazieux dans le Nord, etc. [1]

Dans le même temps, Edouard Vaucher, aussi grand amateur de plantes qu'habile négociant, attirait à Fleurier pendant l'été une foule de botanistes que Lesquereux conduisait au Creux-du-Van, au Chasseron et partout où quelque fleur rare pouvait les intéresser, sur les tourbières surtout, l'inépuisable pépinière des mousses. Le guide valait les explorateurs. Il avait si souvent parcouru et si bien étudié la flore merveilleuse qui les couvre, qu'il en connaissait non seulement les espèces et les genres, mais on pourrait dire les individus, avec leurs

[1] Ajoutons qu'il fut en relation de science et d'amitié avec l'auteur de la *Flore du Jura*, jusqu'à la fin de la vie de M. Ch. Godet. (Note de la Réd.)

habitudes et leurs caractères particuliers. Il savait l'heure précise de leur épanouissement. Au moment où l'ouvrier commence sa journée, je l'ai vu souvent passer sous ma fenêtre, et comme je m'étonnais de cette course matinale, presque nocturne, il me répondait : « Je voulais avoir cette plante en fleur, — et il me la montrait. Hier c'eût été trop tôt, demain trop tard, et ma journée était due à l'atelier ! »

Par contre, les passants attardés pouvaient tous les soirs et fort avant dans la nuit voir briller sous le toit sa lampe de travail. Je la cherche encore du regard comme une étoile disparue. Il occupait alors, dans le vieux et tranquille quartier appelé le Pasquier, une ancienne petite maison. Elle existe encore, un peu changée malheureusement. Celle de son père, où il est né, subsiste aussi au centre du village.

Ces courses, ces études mêlées au labeur régulier de la fabrique, les soins de sa famille grandissante et prospère, — il avait alors quatre fils, — firent de cette étape fleurisane l'un des plus doux et des meilleurs moments de la vie de Lesquereux, et sa charmante compagne paraissait en jouir comme lui. Mais la maturité du fruit amène naturellement sa chute, et une circonstance inattendue, qui comblait tous les désirs de Lesquereux, devint en réalité l'écueil où sa barque remise à flot devait de nouveau se briser.

A tort ou à raison, la question du combustible agitait et troublait tous les esprits au bon pays de Neuchâtel. Chaque époque a ainsi ses problèmes aigus, et l'humanité passe de l'un à l'autre sans en résoudre un seul. Ils se remplacent tout simplement, et la terre continue à tourner. On s'imaginait donc dans nos montagnes qu'on allait y périr de froid. Le gouvernement partageait-il cette crainte? Je ne sais. En tout cas, pour rassurer « son peuple », il proposa un concours sur les tourbières. Le sujet devait être traité au double point de vue de la science et de l'utilité publique. Vingt ducats! pas moins, seraient la récompense du meilleur mémoire. Tout cela devait tenter Lesquereux. Personne alors, ni depuis, n'a connu les tourbières comme lui.

Il alla donc vers son père et lui dit :

— Père! je veux gagner cette médaille, et je la gagnerai si tu m'accordes le temps indispensable pour reprendre à fond toute la matière. Donne-moi le samedi avec le dimanche. Ce n'est pas beaucoup, mais en dix mois on peut faire joliment d'ouvrage.

— Soit, répondit le père. Je limerai un peu plus. D'ailleurs tu n'es plus à l'atelier qu'en rêvant à tes mousses et à tes plantes. Quant à la médaille, ajouta-t-il, je te le prédis, tu n'en verras jamais l'ombre.

Dès lors, chaque vendredi soir Lesquereux partait, à pied toujours, pour les Ponts, pour la Sagne, pour la Brévine. Il couchait ici ou là, dans une grange, dans une écurie. Près du lac des Taillères, une brave femme lui prêtait une petite chambre qui lui servait de bureau et d'observatoire; de là, jour et nuit, lanterne en main, « comme un sergent de bataille », il courait visiter, comparer les sentinelles de son armée, baromètres, thermomètres, hygromètres, placés dans les marais et sur les collines environnantes.

On comprend son ardeur et son angoisse. La vérité l'appelait, il la devinait, il la touchait, et par avance de nombreux contradicteurs, gens renommés, Célestin Nicolet entre autres, élevaient la voix contre lui. Leur système à eux n'était pas, comme celui de Lesquereux, l'entretien et le renouvellement des tourbières. Ils voulaient les dessécher, les détruire, les accusant de toutes les maladies, fièvres, gelées alors réellement chroniques à la Chaux-de-Fonds. Contre des hommes de cette valeur, la foi ne suffisait pas, il fallait des preuves, des raisons, des faits, et Lesquereux ne s'y épargna pas. Tout ce qu'il avait d'énergie, de force, d'intelligence fut mis en œuvre. « Si j'osais dire les labeurs de cette année, personne n'y croirait », m'a-t-il écrit un jour, il n'y a pas longtemps.

Mais le succès était au bout, il obtint la médaille....

Cependant, même en l'accordant, tous les juges n'avaient pas accepté les idées du Mémoire; ils avaient adjugé le prix au talent, à l'effort, non au système. Nicolet avait même gagné à sa cause le judicieux Agassiz.

Une grande et minutieuse inspection de plus d'une semaine faite sous la direction de Lesquereux sur les marais qu'il avait étudiés des Verrières au Landéron, l'emporta enfin sur tous les préjugés et sur tous les partis-pris. Agassiz, le premier, reconnut loyalement et franchement son erreur et le déclara dans un rapport au Conseil d'Etat, qu'on pourrait, je pense, retrouver.

Un si noble exemple ne pouvait manquer d'être suivi. Ceux qui doutaient encore, les indécis, les sceptiques, même les adversaires devinrent amis et défenseurs. Enfin! la haute montagne était gravie. En dépit de tous les obstacles, le petit professeur de la Chaux-de-Fonds, l'ouvrier en blouse de l'atelier paternel, l'inconnu de la veille avait mis le pied sur la cime blanche si longtemps convoitée, et du coup pris rang et place au milieu des autorités scientifiques les mieux établies.

Le Mémoire couronné à Neuchâtel est devenu un livre classique. La théorie de la formation des tourbières, si clairement exposée et

démontrée, demeure debout, intacte, et les travaux sans nombre entrepris dès lors sur ce sujet n'ont fait que la confirmer. Elle a même cette gloire d'avoir été le point de départ et la base de l'explication maintenant admise de la formation de la houille. Ce grand titre de créateur, d'inventeur, de découvreur d'une idée juste, d'un système, restera attaché au nom de Lesquereux. Il y a peu d'années je le voyais cité dans un livre anglais parmi les huit ou dix paléontologues dont les œuvres, malgré tous les progrès et toutes les découvertes faites et à faire, ne seront jamais oubliées.

S'il est vrai qu'un malheur ne va jamais seul, il arrive aussi qu'un succès en provoque un autre, et même deux quelquefois, comme en cette occasion.

Le gouvernement « commanda » à l'auteur du Mémoire couronné un *Manuel* pour l'exploitation des tourbières, et le ministre de Prusse lui accorda pour continuer ses recherches et ses études une subvention de cent louis, le laissant maître, d'ailleurs, d'employer cette somme librement et sans contrôle.

Le choix fut bientôt fait. Toujours plus « amoureux » des tourbières par penchant naturel et par reconnaissance, le faiseur de ressorts dit adieu à son réchaud, sans trop de regrets, je suppose, et, le sac sur l'épaule, il partit pour le Nord.

Le sac était lourd; tous les instruments d'observation nécessaires s'y pressaient côte à côte, soigneusement enveloppés. De plus, en guise de bâton, le voyageur portait à la main une sonde énorme, espèce de *perçoir* colossal de son invention, destiné à vérifier, par un thermomètre placé à l'intérieur, la température des tourbières dans leurs profondeurs.

Ainsi chargé, ce nouvel Argonaute visita les Vosges, la Bavière, la Saxe, la Prusse jusqu'à Berlin, puis le Hartz et les bords de la Baltique jusqu'à Stralsund, puis enfin la Suède, le Danemark, la Hollande, la Belgique, où il rencontra un nouveau *dada*, la maladie des pommes de terre, qu'il annonça à Paris, où elle arriva au jour prédit, et à Fleurier, où il fut accusé de l'avoir apportée dans ses poches, et pour ce méfait insulté en pleine rue.

Ce long pèlerinage a été raconté brièvement dans la *Revue suisse*. Lesquereux se préparait à en faire le rapport scientifique, lorsque le Conseil d'Etat lui fournit l'occasion d'appliquer lui-même ses théories et ses observations en le chargeant de diriger l'exploitation d'une tourbière achetée tout exprès pour ce but.

En même temps, Agassiz et d'autres professeurs cherchaient à fixer

Lesquereux à Neuchâtel, afin de mettre au service du pays et de la science les hautes capacités qu'il venait de montrer d'une manière si éclatante.

On discutait justement avec beaucoup de vivacité la question du desséchement du Seeland, et Lesquereux, qui ne l'approuvait pas, fut délégué à Berne, avec M. de Marval, pour représenter les intérêts du canton..... Ainsi « *l'affaire* marchait ». Une belle perspective s'ouvrait devant lui et tout lui promettait enfin une place honorable et digne de ses talents dans sa patrie.

Hélas! la roche tarpéienne touche au Capitole. A la deuxième ou troisième réunion de la conférence, une dépêche apporta à Berne la nouvelle de la révolution neuchâteloise!...

Adieu, veau, vache, cochon, couvée.

Tout fuit, tout se disperse. « La raison sociale Marval & C° — j'étais le *co*, dit-il, — se dissout, et jugez si j'étais mince. »

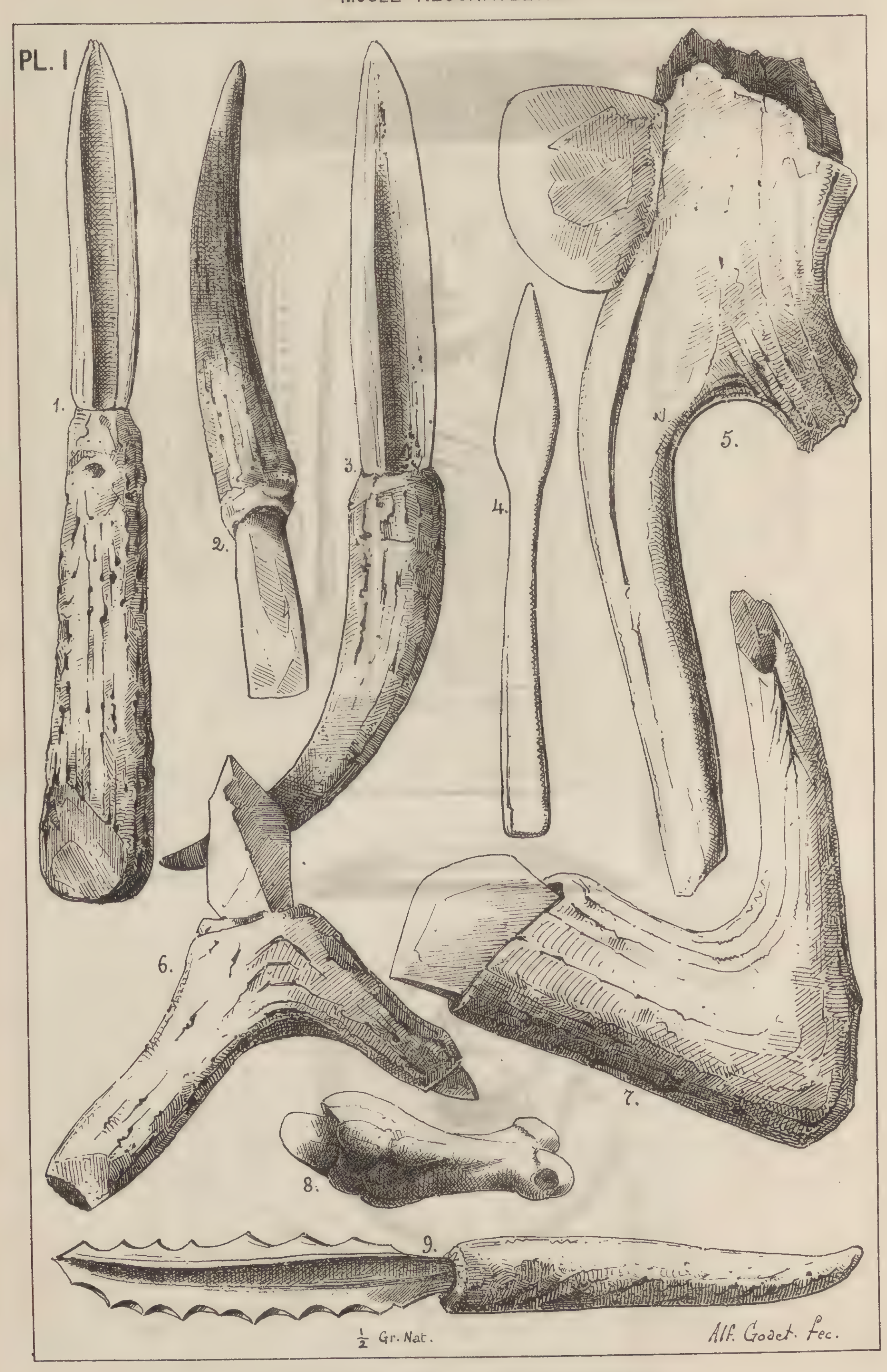
Après cela, suppression de l'Académie, exode des professeurs. Guyot et Matile vont en Amérique. Agassiz et Desor y étaient déjà et pressaient Lesquereux de les rejoindre.

IV

Que faire? Quel parti prendre? Recommencer le dur métier de faiseur de ressorts l'effrayait. Il craignait aussi pour ses fils, bons horlogers, les habitudes de dissipation et de *buveries* si générales parmi nous. Sa femme, je le soupçonne, aimait peu la Suisse, trop voisine de Weimar et d'Eisenach. Et puis, que sais-je? le destin, la Providence, la force inconnue et mystérieuse qui mène les humains, tout le poussa, l'ébranla, et malgré tous les déchirements d'une séparation qu'il sentait bien devoir être éternelle, froidement, sans illusions, il prit par la main sa chère tribu, et s'en alla comme un émigrant de nos jours, mais moins confortablement, chercher au delà des mers du travail et du pain. Il emportait tout, lits, meubles, livres, outils, sa nourriture même pour le voyage. Ah! cette traversée de six semaines! Trente-cinq ans après, en 1883, il n'y pouvait songer sans épouvante. Ce fut pour sa femme surtout comme un résumé de toutes les douleurs, et ce n'était pas le fond de la coupe, hélas! [1]

(A suivre.) Fritz BERTHOUD.

[1] La *Revue suisse* a publié le récit de ce voyage terrible (*Lettres écrites d'Amérique*, par L. Lesquereux).



FALSIFICATIONS D'ANTIQUITÉS LACUSTRES

CONCISE. 1859



FALSIFICATIONS D'ANTIQUITÉS LACUSTRES

«AGE DE LA CORNE». ETC.

FALSIFICATION D'ANTIQUITÉS LACUSTRES

1859-1890

(AVEC PLANCHE)

Il n'y avait pas quatre ans que les palafittes de nos lacs suisses avaient été découvertes et qu'elles avaient livré une quantité de restes du plus haut intérêt, que déjà de perfides faussaires, attirés par l'appât du gain, mettaient leur talent au service de la contrefaçon et répandaient au près et au loin les produits de leur imagination fertile. Ces falsifications furent même reproduites dans les écrits d'érudits trop crédules, et dont un peu de flair et de prudence aurait bien dû retenir la plume ou le crayon.

Depuis lors jusqu'à nos jours, les faussaires ne se sont pas endormis, et nous pouvons déjà diviser l'histoire de la falsification en quatre chapitres, correspondant à quatre phases ou évolutions distinctes de cette perfide industrie. Non contente d'avoir inventé des types nouveaux, leur audace ne s'est-elle pas élevée à imaginer et à proclamer, loin des congrès savants, un âge nouveau antérieur à l'âge de la pierre, une sorte de pendant à l'époque du renne et qui, sans crainte du ridicule, fut baptisé du joli nom d'*Age de la corne.*

Nous passerons successivement en revue, en suivant l'ordre chronologique, les contrefaçons des ouvriers du chemin de fer à *Concise* en 1859, les produits, pour la plupart en bronze, de la *fabrique d'Yverdon* vers 1879; en troisième lieu nous assisterons à la belle époque de la falsification, à l'éclosion de l'*âge de la corne* sur la rive fribourgeoise du lac de Neuchâtel, à sa migration à Cortaillod ; nous verrons les journaux proclamer cette heureuse naissance ; puis nous entendrons les débats de la presse, nous assisterons aux discussions de la Société d'histoire, aux enquêtes faites sur les lieux, aux procès engagés, en première instance, en appel et devant le tribunal fédéral; enfin nous constaterons l'effondrement complet de cet âge biscornu. Cette époque va de 1882 à 1885. En

terminant nous dirons quelques mots de la dernière phase de la contrefaçon, caractérisée par une haute fantaisie, qui donne naissance à des idoles, à des produits curieux en bois carbonisé, à des moules impossibles en grès vert; nous verrons les faussaires accompagner leurs faux produits de faux en écriture, ce qui permit enfin de les faire arrêter, juger et condamner à un séjour mérité dans le donjon de l'antique château d'Estavayer, le 26 juillet 1887.

Notre récit se terminera là; mais nous resterons l'œil ouvert, n'ignorant point que la falsification ne cessera que lorsque l'intérêt qui s'attache encore aux découvertes lacustres aura complètement disparu.

I. — Contrefaçon des ouvriers du chemin de fer à Concise en 1859.

Voici le récit des découvertes authentiques faites à Concise à cette époque, tel que le donne Troyon à la page 50 de ses *Habitations lacustres.* Il y mentionne la fabrique de fausses antiquités; aussi est-on bien étonné de trouver, dans les planches qui accompagnent son livre, plusieurs produits de l'industrie des faussaires :

« Les travaux entrepris en vue de l'établissement des chemins de fer servent assez fréquemment aux recherches des archéologues. Une découverte faite en pareilles circonstances, près de Concise, dans les derniers jours du mois de juillet 1859, a révélé l'existence d'un des emplacements lacustres les plus riches de l'âge de la pierre. Une drague à vapeur, placée en face des premières maisons de cette localité, du côté d'Yverdon, pour fournir les remblais nécessaires à la portion de la voie ferrée qui passe dans le lac, ne tarda pas à amener des débris provenant d'habitations qui datent de la plus haute antiquité. Dès les premiers jours, de nombreux amateurs ayant été attirés par cette découverte, les ouvriers réunirent avec le plus grand soin tout ce dont ils pensaient pouvoir retirer quelque bénéfice. Les instruments en pierre et en os ont été recueillis par milliers. Les Musées de Lausanne et d'Yverdon en possèdent un grand nombre. M. le comte Louis de Pourtalès, à la Lance, s'est créé une collection avec ces pièces. Beaucoup d'objets se trouvent chez M. le Dr Clément, à St-Aubin, chez MM. Rey et de Vevey, à Estavayer, dans le Musée de Neuchâtel et chez M. le colonel Schwab, à Bienne. Nombre de pièces ont été vendues à l'étranger; M. le professeur Agassiz en a emporté plusieurs pour le Musée qu'il fonde en Amérique, et bien des morceaux sont restés entre des mains diverses.

Les objets découverts sont remarquables par la variété des formes et par le fréquent emploi de l'os et des bois de cerf. Mais, avant de décrire ces divers genres de pièces, il importe d'ajouter que l'appât du gain a porté quel-

ques ouvriers à *fabriquer des faux* qui ont été répandus en grand nombre. Au début de la découverte, qui a duré pendant les cinq semaines que la drague a fonctionné sur ce point, les faussaires se bornaient à imiter les formes authentiques en donnant un manche à l'instrument qui avait perdu le sien; mais plus tard l'imagination des fabricateurs a créé des formes inusitées dans l'antiquité, par la réunion insolite d'objets sortis du lac. Enfin, enhardis par le succès, ils ont fait divers instruments avec les galets de la rive et avec des os ou des bois de cerf.

Les ouvriers du chemin de fer trouvaient un débouché facile chez un marchand d'antiquités, André Tallaron, domicilié à Concise, qui plaçait leurs produits. Nous en avons la preuve dans un document significatif. C'est une procuration signée Wuithier, notaire, à la Chaux-de-Fonds, et Célestin Nicolet, du 27 septembre 1859, adressée à M. le pasteur Bauty, à Yverdon, le chargeant de réclamer en son nom à André Tallaron, marchand d'antiquités, domicilié à Concise, restitution de la somme de six cents francs que M. C. Nicolet lui a versée comme paiement d'antiquités, reconnues fausses plus tard[1], et d'employer dans ce but les poursuites juridiques, saisie-arrêt provisoire, en attendant décision des tribunaux, etc., etc.

M. le pasteur Bauty déclina cet honneur et engagea son correspondant à s'adresser à M. l'avocat de Miéville, à Yverdon, ou à M. le procureur Niess, à Grandson.

D'autres collectionneurs du pays et de l'étranger, trompés aussi, firent des achats pour des sommes importantes.

Enhardis par le succès, les faussaires finirent par aller offrir leurs marchandises au père des antiquaires suisses, Ferdinand Keller, de Zurich. Celui-ci, après avoir examiné ces produits étranges, quitta silencieusement son cabinet de travail et s'en fut avertir la police. Les faussaires, déconcertés par ce silence plein de menaces, s'enfuirent aussitôt, ne prenant pas même le temps de recueillir leur triste marchandise.

Nous avons réuni sur deux tableaux placés dans une vitrine du Musée de Neuchâtel, spécialement consacrée aux falsifications, quelques spécimens des fausses antiquités de Concise. Elles sont en partie reproduites sur la planche I qui accompagne cet article.

La matière première est tirée de la couche historique elle-même: Ce sont des haches authentiques en pierre, quelquefois retouchées, ou bien des éclats de silex ou de pierre, que la fantaisie des ouvriers a

[1] Probablement par M. Morlot.

introduits dans des bois de cerf, au petit bonheur, créant ainsi des instruments bizarres et d'un emploi souvent impossible ; des incisives de sanglier, des os pointus, engaînés dans des bouts d'andouillers, de gros os taillés en forme de râpe, de longues côtes limées ou taillées au couteau et transformées ainsi en scies d'un genre nouveau.

C'est encore toute une série de poignards composés d'un manche en bois de cerf et d'un os fendu en long et aiguisé en forme de lame pointue ; de poinçons, de couteaux arrondis sur le modèle des ciseaux ; des gouges et autres instruments de ce genre.

En somme, l'industrie des ouvriers de Concise est caractérisée par son imprévu, ses formes extraordinaires et rudimentaires, son manque de fini. C'est l'âge de la pierre des faussaires. Les falsifications qu'elle a produites ne se rencontrent plus. Elles ont été détruites ou bien gisent reléguées dans quelque endroit caché du domicile de ceux qui les ont acquises à beaux deniers comptants. On comprend que ces collectionneurs soient peu disposés à les exhiber.

II. — La fabrique d'Yverdon.

Un ancien ouvrier mécanicien, qui avait longtemps fonctionné comme pêcheur d'antiquités, implanta à Yverdon l'industrie des faux bronzes vers 1879. Assez habile dans l'art de fondre les métaux, il l'était moins dans le choix des modèles ; ainsi il lui est arrivé de couler en bronze des couteaux de forme romaine. La vitrine des faux au Musée de Neuchâtel exhibe une grosse pointe de flèche ; mais comme le moule en creux dans lequel elle a été fondue a été fait d'après un modèle en bois, l'exemplaire coulé dans ce moule reproduit les veines du bois[1]. On prétend même que cet industriel a confectionné une épée en bronze qu'il a réussi à placer chez un collectionneur de Grandson.

III. — La belle époque. — L'Age de la corne.

A partir de 1882, on vit apparaître une certaine quantité d'objets en os et en bois de cerf[2], artistement travaillés, décorés d'une série de points variés, disposés avec goût et rappelant les dessins de certaines pierres à écuelles. C'étaient surtout des bouts d'andouillers perforés à leur extrémité d'un trou de suspension et portant parfois dans la partie

[1] Planche II, fig. 8.
[2] Planche II, fig. 2 à 4, 6, 7, 9 à 20, 22 à 30.

évasée une charmante petite hache de néphrite[1], des bracelets aux formes élégantes décorés également de lignes longitudinales ou d'un pointillé disposé d'une façon curieuse. Tous ces objets se faisaient remarquer par leur fini, leur poli, leur élégance. Lorsqu'on s'enquérait de leur origine, la réponse était toujours : Ils viennent de Forel (station fribourgeoise à l'est d'Estavayer). Ils étaient en vente à des prix exorbitants dans un bazar de Neuchâtel ou présentés à domicile par un ancien tapissier, que l'amour des antiquités lacustres avait détourné de sa vocation. Ils furent bientôt reproduits dans l'*Antiqua*, petite revue préhistorique paraissant à Zurich, et une grande quantité de ces antiquités surprenantes prirent le chemin de l'Allemagne. Loin de tarir avec le temps, le filon d'où l'on retirait, prétendait-on, ces intéressants spécimens d'un nouvel âge, livrait toujours de nouveaux objets : épingles en corne ou en os à tête ronde, plate, conique en forme de flèche, harpons, pièces de mors, gobelets forme sabot, colliers, diadèmes, poignards, bagues, cuillers : on vit même paraître un jour la cuiller à moutarde, et la cuiller pour gaucher ; car l'andouiller dont elle était faite étant semicirculaire, saisi de la main droite, la partie évidée se serait dirigée à l'opposite de la bouche. La cuiller étant mise au jour, il fallait s'attendre à trouver le couteau. Il apparut enfin sous la forme de couteaux à papier unis, sans dessins, mais pourvus toujours d'un trou à suspension à trois centimètres de l'extrémité du manche[2]. L'ornementation variait aussi ; aux points primitifs avaient succédé les lignes longitudinales, transversales, en spirale, les petites croix en forme d'X, les demi-cercles, les dents de loup, les hâchures par séries, les soleils, les dièzes, enfin une combinaison de tous ces ornements. Le 22 octobre 1884 avait été fait une découverte bien autrement osée. C'était une amulette recouverte de caractères d'écriture, assez habilement choisis et qui auraient pu faire verser bien des pots d'encre [3]. Décidément le ou les faussaires n'étaient plus des gens ordinaires. La décoration des objets et leurs formes dénotaient un artiste ; le choix des caractères, un érudit.

Le problème posé devenait intéressant. Voici ce que disait de ces découvertes l'industriel dont nous avons parlé et qui peut revendiquer le titre pompeux d'inventeur de l'âge de la corne : « Il y a environ deux ans, je pratiquais des fouilles sur la station lacustre de Forel, au canton

[1] Planche II, fig. 10.

[2] Planche II, fig. 2.

[3] Planche II, 1.

de Fribourg. J'y ai découvert des objets en corne sur lesquels se trouvaient gravés de petits points ronds. Plus tard, soit dès mars dernier, j'ai obtenu de la Société du Musée de l'Areuse l'autorisation de pratiquer des fouilles identiques sur la station du Petit-Cortaillod. J'ai commencé à découvrir également des objets en corne ; mais ceux-ci étaient revêtus de traits se rapprochant des chiffres romains, ce qui m'a laissé supposer que ces signes distincts représentaient l'existence de tribus différentes....

« Quant à ce terme : « Age de la corne », il serait difficile d'en désigner un autre. Aussi bien à Forel qu'au Petit-Cortaillod, on trouve le bronze, plus bas c'est la pierre, et enfin bien en-dessous se rencontre la corne. Dès lors ne peut-on pas conclure que la corne est ce qui représente l'âge le plus ancien? Et si on l'a découvert, c'est grâce à des fouilles profondes, difficiles et coûteuses, que depuis 1854 personne n'avait ainsi pratiquées, comme elles se font aujourd'hui. »

L'auteur de l'âge de la corne était ainsi arrivé à admettre un changement de décoration correspondant à des stations et à des tribus différentes. Forel conservait ses points, Cortaillod ses chiffres romains et la Bessine son grand soleil.

Par contre, ce qui avait frappé les gens qui réfléchissent, c'est l'intime liaison qu'il y avait entre l'inventeur du nouvel âge et les objets de l'âge de la corne. Tant que celui-ci était à Forel, c'était à Forel qu'on les découvrait ; transportait-il son domicile de l'autre côté du lac, à Cortaillod, c'est Cortaillod qui fournissait les dits objets. Entre temps, des amateurs qui avaient acheté de ces nouveaux produits, mis en garde contre cette industrie, et pour en avoir le cœur net, avaient assisté aux fouilles de notre homme et sorti eux-mêmes des fossés des objets identiques aux siens. Ils avaient signé de leur nom, noms respectés à juste titre, des attestations garantissant le résultat des fouilles.

Appuyé par une aussi bonne réserve, l'industriel en question se décida à donner plus de publicité à ses découvertes. Le conservateur du Musée archéologique de Neuchâtel ayant engagé par la voix d'un journal de cette ville les amateurs d'antiquités à se rendre à Cortaillod pour y jouir de la vue d'une station lacustre alors hors de l'eau[1], l'industriel, dans une lettre adressée au même journal[2] rappelle les fouilles qu'il pratiquait dans cette station. Il ajoutait : « Une partie des objets décou-

[1] *Suisse libérale* 21 novembre 1884.

[2] id. 1er décembre 1884.

verts forme la collection du Musée de l'Areuse; d'autres sont actuellement au Musée cantonal neuchâtelois dont M. Wavre est conservateur. Tous ces objets, d'une réelle beauté, sont en corne et portent diverses marques formées de traits distincts. Leur état extraordinaire de conservation a soulevé pendant quelque temps bien des controverses. Nombre d'amateurs et savants suisses et étrangers ont émis des doutes sérieux sur leur authenticité, et il n'a fallu rien moins que la présence sur les lieux, lors des fouilles, de ces mêmes amateurs, auxquels se sont joints des archéologues à ce délégués, pour faire disparaître ces soupçons. Ce n'est qu'alors que des directions de Musées, non seulement suisses, mais encore étrangères, entre autres celle du Musée de St-Germain, à Paris, ont admis la qualité réellement antique des objets découverts. »

Les rectifications et démentis ne se firent pas attendre. Le Musée de Neuchâtel déclara qu'il n'était pas entré au Musée un seul objet provenant des fouilles de K., et que les objets en corne que le conservateur avait chez lui pour examen lui étaient retournés. M. le directeur du Musée de St-Germain, dans une lettre parue le 9 décembre 1884, répondait à son tour que : « Dans une première lettre il avait déclaré qu'à ses yeux et aux yeux de M. Abel Maître, qui les avait examinés avec soin, tous les objets étaient faux ou retouchés. Nous en avons, disait-il, fabriqué d'absolument semblables à l'aide des bois de cerf lacustres *bruts* que nous possédons. A la suite d'un nouvel envoi et de mon voyage à Laibach, en renvoyant *tout* ce qui m'avait été communiqué, sans avoir absolument rien acquis, j'écrivais de nouveau que mon opinion n'avait pas changé sur l'ensemble. J'ajoutais qu'un *seul objet* me paraissait authentique, une extrémité de corne de bouquetin (?) percée d'un trou de suspension, qui m'avait été envoyée comme une boucle d'oreille, ajoutant que la vue d'antiquités *analogues* existant au Musée de Laibach, me rendait moins incrédule sur la possibilité de trouver à Cortaillod des objets de corne du genre de ceux qu'il possédait, mais que je continuais à considérer comme au moins très retouchés, tout ce que j'avais reçu sauf la boucle d'oreille (?); c'est probablement sur cette dernière phrase qu'il s'appuie pour me prêter une opinion, qui est l'opposé de la mienne. »

M. Wavre s'était réservé de dire son opinion sur les antiquités du prétendu âge de la corne dans une des prochaines réunions de la Société d'histoire.

(A suivre.) W. WAVRE.

LES

BORNES DE LA MAIRIE DE LIGNIÈRES

Démêlés de fontières entre
la Principauté de Neuchâtel, la République et l'Empire français
de 1803 à 1813

I

La principauté de Neuchâtel, depuis l'annexion de l'ancien évêché de Bâle, en 1798, à la France, se trouvait dans une situation singulière; régie par une Constitution à la fois démocratique et monarchique, démocratique par les franchises écrites et non écrites, par ses us et coutumes, par ses communes et bourgeoisies, et monarchique comme forme de gouvernement. La révolution française avait eu pour effet d'enserrer le pays de Neuchâtel à l'Ouest, au Nord et au Nord-Est dans les frontières d'une démocratie effective, la République française, et de modifier profondément ses antiques alliances avec la Suisse, devenue elle aussi une République unitaire.

Le Conseil d'Etat, mis en demeure d'établir des relations officielles avec le Directoire helvétique et les nouveaux cantons, ne fit aucune difficulté, mais on composerait un volume des démêlés curieux et multiples que le dit Conseil eut avec les nouvelles autorités françaises, tant à propos des émigrés qui inondèrent à un moment donné notre pays, que des émissaires républicains qui trouvaient dans les populations des Montagnes un accueil et une sympathie fort désagréables aux autorités constituées.

Comme la France, qu'elle soit en monarchie ou en démocratie, s'est toujours distinguée par la manie d'administration à outrance et de réglementation à l'infini, les nouvelles autorités de la révolution et du consulat ne manquèrent pas de délimiter à leur façon les nouvelles

frontières, en particulier dans l'ancien évêché de Bâle qui venait d'être promu au grade de département français.

Nous allons assister à une scène de ce genre, qui eut pour théâtre les paisibles villages de Nods, de Prêle et de Lignières, et cela à l'occasion d'un transport de foin effectué de la première à la seconde de ces bourgades campagnardes. *Minimis multa.*

II

C'était en 1803, au mois de juillet, ne vous en déplaise, le peuple neuchâtelois faisait ses foins, la récolte était bonne, la joie était partout sauf en la mairie de Lignières; la communauté de cet agreste endroit, aussi heureux qu'ignoré, ancien fief du chancelier Hory, avait en jouissance devers Nods certaines prairies dont jusqu'alors elle avait transporté les récoltes sans crainte ni empêchements dans ses granges et greniers.

Il n'en fut pas de même en l'an de l'Acte de médiation, acte que le consul Bonaparte imposa si fort heureusement à la Suisse régénérée, et nous allons ouïr la plainte que fit à ce sujet le lieutenant Jean-Louis Junod en la mairie de Lignières. (Nous respectons l'orthographe des pièces produites.)

« Du 25 juillet 1803.

« Monsieur le Mayre,

« Nous nous voyons forcés de recourir à la protection de Messieurs du Gouvernement par votre canal si vous voulés bien nous accorder cette faveur pour le fait suivant :

« La Communauté et plusieurs de nos particuliers posédant des prés rière le réage de Nodz et Prèle dans la République française, furent obligés l'année dernière de s'adresser au receveur du Bureau établi à Nodz pour avoir la permission de transporter le foin des dits prés dans ce pays, ce qu'il accordat.

« Cette année, Jean-Pierre Jürker, résidant à Lignières, ayant fait les foins d'un fond apartenant à la Communauté, croyant qu'il pouvait transporter le dit foin, comme l'année dernière, sans une nouvelle permission, la fait charger pour l'enmener à Lignières, étant à la frontière il a été arretté par les employés du bureau, qui se sont saisy du char, du cheval et du foin, et l'ont transporté à Nodz en le déclarant être de bonne prise.

« Le dit Jürker étant venu me trouver pour m'informer du fait, j'envoyai sur-le-champ un de nos gouverneurs proche du dit receveur avec un mot d'écrit de ma part, pour solliciter auprès de lui la sortie du foin des dits prés comme l'année précédente. Lequel lui répondit qu'il ne pouvait rien lui dire

que l'exprès qu'il avait envoyé à Bienne au sujet de la susditte saisie ne fut de retour. Le lendemain je renvoyai au dit Nodz notre dit gouverneur avec une lettre de ma part pour savoir s'il voulait accorder cette permission, lequel ne voulut y consentir qu'après diverses instances faites par le maire de Nodz, et que notre gouverneur le prévint que s'il ne voulait pas l'accorder, on s'adresserait à Messieurs du Gouvernement, pour les supplier d'agir de représailles envers ceux de la montagne de Diesse et de la Neuveville qui ont des foins rière ce pays, ce qui va au delà de la moitié plus que ceux que nous avons rière la République; ce qui le détermina alors de dire à notre gouverneur d'aller chés le maire prendre une déclaration des fonds que nous possédons rière la République, qu'alors il verroit ce qu'il feroit. La lui ayant présentée (comme c'était le soir) il lui dit qu'il était trop tard, qu'il n'avait que de revenir le lendemain, se chargea d'y faire signer la permission de sortie et de nous l'envoyer le matin. Midy du lendemain arrive, point de nouvelles, nos particuliers qui avoyent du foin se venoyent à tout moment me demander si je n'avois point reçu de nouvelles, ce qui m'engagea à renvoyer de nouveau un exprès au dit Nodz pour savoir les choses à quoi elles en étoyent vu que nous ne recevions aucunes nouvelles, lequel s'étant insinué chez le maire du dit Nodz qui s'était chargé de faire signer la dite permission et de nous la faire passer, où il trouva l'affaire comme il avait resté le jour auparavant, ce qui l'obligea de déclarer au dit maire en le priant de vouloir parler au dit receveur qu'il vouloit absolument une réponse soit par un oui ou non, pour pouvoir se diriger en conséqence, ainsy qu'après un entretien entr'eux, le dit mayre vint dire de bouche au dit exprès qu'on pouvoit sortir le dit foin en toute sureté.

« L'affaire ayant resté ainsi jusqu'à hier et aujourd'hui que l'on est venu me dire que la ditte permission était retirée et qu'on en pouvait plus sortir, ce qui m'a engagé pour que nos gens ne tombassent dans l'embarras et pour savoir la vérité d'envoyer de nouveau un exprès au dit Nodz avec une lettre pour le susdit receveur, lequel à son retour m'a dit qu'il étoit vray, et qu'il n'en sortirai plus jusqu'à ce qu'il eut reçu une réponce de Besançon où il avait écrit pour cela, et qu'alors il me la communiquerait ayant déclaré le tout verbalement malgré que je l'aye prié de me donner une réponse par écrit.

« Il est donc, Monsieur le mayre, bien douloureux pour nous de voir qu'une partie de nos foins sont coupés sans pouvoir les transporter, que peut-être se pouriront en attendant une réponse qu'on ne scait quand elle arrivera et qu'en échange ceux de la montagne de Diesse et la Neuveville transporteront en pleine liberté ceux qu'ils ont rière nous, tandis que les nôtres se pourriront chés eux.

« C'est le sujet pour lequel nous prenons, Monsieur, la liberté de recourir à votre protection en vous priant de bien vouloir mettre le tout sous les yeux de Messieurs du Gouvernement, dont nous implorons leur justice et les

supplions de bien vouloir ordonner que le cas de représailles à cet égard soit exercé envers ceux de la Neuveville et de la montagne de Diesse qui sont aussy actuellement occupés à faire les foins rière Nodz.

« Je prendrai encore la liberté de vous informer que la Neuveville et ceux de Nodz travaillent fortement à ce que le terrin qui est entre les hautes et petites bornes soit réuni à la République française, ce qui serait un grand malheur pour nous.

« Daignez me pardonner sy je suis long ayant voulu vous faire un détail de tout ce qui s'est passé à cet égard, vous priant de permettre que je continue de me dire avec une parfaite soumission

« Votre très humble et très obéissant serviteur,

« Jn Ls JUNOD, lieutenant. »

En effet le lieutenant était tant soit peu prolixe ; quelle franchise et quelle naïveté! Mais *in cauda venenum*, et nous voyons poindre ici la discussion des bornes hautes et petites de Lignières, qui feront l'objet de longues et minutieuses investigations, requêtes, réponses et inspections.

(A suivre.) Max DIACON.

TENTATIVES DE RÉFORME RELIGIEUSE

A CRESSIER

(XVIme siècle)

(Suite. — Voir la livraison de janvier 1890, page 18.)

Le 21 novembre 1546, le gouverneur de Neuchâtel, ainsi que l'annonçaient à Soleure les gens du Landeron, arriva de bonne heure à Cressier; c'était un dimanche, il amenait avec lui un prédicant pour le faire prêcher dans l'église du dit lieu. Cette démarche excita un vif étonnement chez les gens de Cressier et du Landeron, d'autant plus qu'ils avaient eu connaissance de la lettre que MM. de Soleure avaient

adressée au gouverneur de Neuchâtel. A l'instigation de Cressier, le Landeron dépêcha immédiatement auprès de celui-ci quatre conseillers. Ils le rencontrèrent au moment où il exhortait les gens de Cressier à recevoir le prédicant; ceux-ci lui répondirent qu'ils ne voulaient aucun prédicant, mais vivre comme leurs ancêtres. Les délégués du Landeron prièrent alors M. le gouverneur de s'en tenir au droit, de n'amener aucune innovation et de ne recourir à aucun moyen de violence.

Cette déclaration fut suivie et confirmée le 24 novembre par un office du Conseil de Soleure annonçant que MM. de Soleure s'opposeraient formellement à l'installation d'un prédicant. Ceux-ci, de plus, instruisaient de tout ce qui s'était passé M. le duc de Guise [1]. Le prédicant avait été chassé par les gens de Cressier et ceux-ci s'étaient approchés du gouverneur pour savoir de lui s'il avait agi avec l'autorisation du duc. Il leur avait répondu que, comme gouverneur, il représentait en tout la personne du prince. « Cela peut être vrai, ont répliqué les gens de Cressier, pour les autres affaires de la comté ou pour le maintien des droits et coutumes, mais non pour ce qui regarde la foi, car le duc, tuteur de son petit-fils, n'est pas favorable à cette secte. Nous n'avons pas pu nous contenter de cette réponse et voulons attendre la volonté du duc lui-même. »

Le 4 décembre 1546, les Conseils et la Bourgeoisie de Berne décidèrent d'écrire à George de Rive pour lui faire savoir que, de Neuchâtel, on s'était plaint à eux qu'il ne tenait pas sa promesse et pour recommander aux gens de Neuchâtel eux-mêmes de ne pas se laisser aller à des actes de violence. Trois jours après, les Soleurois écrivirent de leur côté à leur ancien avoyer, Urs Schuni, siégeant à la diète de Baden, pour qu'il communiquât aux Confédérés ce qui s'était passé à Cressier, le dimanche 5 décembre : M. de Prangins, gouverneur de Neuchâtel, de concert avec le bailli de Saint-Jean, le banneret de Neuveville et d'autres personnes avait voulu forcer la porte de l'église, mais avait été trop faible pour cela. Le bailli l'ayant fait, ils avaient placé le prédicant devant la porte de l'église et l'avaient fait prêcher. Après cela ils s'en étaient allés, enjoignant avec force menaces au chapelain du fonds Vallier et aux gens de Cressier de ne pas toucher au prédicant. MM. de Soleure

[1] Les princes lorrains, comme les appelle le chancelier de Montmollin, étaient François, duc de Guise, et Charles, cardinal de Lorraine. C'est sous Henri II (1547-1559) que leur puissance commença à grandir. François, avons-nous dit, était tuteur du comte de Neuchâtel. C'est lui qui reprit Calais aux Anglais (1558). Il est le père de Henri de Guise qui, avec Tavannes, devait, vingt-six ans plus tard (1572), diriger les opérations du plus épouvantable crime des temps modernes : la Saint-Barthélemy.

priaient leur député de s'aboucher avec les députés des six cantons [1] pour voir ce qu'il y aurait à faire en regard du procédé de M. de Prangins, procédé qui violait tout droit, la combourgeoisie entre Soleure et le duc de Longueville et les franchises des gens de Cressier et du Landeron.

Ce message arriva à Baden en même temps qu'une lettre de Berne portée par Pierre Imhag et Hans Pastor, et racontant aussi ce qui s'était passé à Cressier.

L'embarras des Confédérés en présence de ces deux missives se peint bien dans la remarque que les deux députés bernois communiquèrent à leurs commettants : « Lorsque les Confédérés eurent entendu de quoi il s'agissait, ils se regardèrent les uns les autres (nous ne savons pas pourquoi), puis se levèrent pour aller dîner. »

Laissons nos deux braves députés bernois à leur étonnement un peu naïf et les Confédérés à leur plantureux dîner, et poursuivons notre récit.

MM. de Soleure, indignés de l'intervention d'un fonctionnaire bernois dans le crochetage de l'église de Cressier, envoyèrent l'ancien secrétaire de la ville de Soleure, Hertwig, à Berne, le 8 décembre, pour demander si le bailli de Saint-Jean avait agi ensuite d'ordres de ses supérieurs ou de son initiative privée. Ils s'adresseraient ailleurs, suivant les circonstances, ce qu'ils ne feraient qu'à contre-cœur. Ils avaient déjà écrit à Schuni à la diète de Bade.

Le Conseil de Berne répondit que si M. de Prangins avait outrepassé sa compétence, il en assumerait la responsabilité, les Bernois s'en déchargeraient et voulaient rester impartiaux. Ils n'avaient rien ordonné au bailli de Saint-Jean. Ils le citeront donc avec les autres et le puniront. Comme les gens de Neuchâtel ont demandé conseil, en vertu de leur combourgeoisie, on convoquera pour le lendemain les deux parties. On a déjà recommandé aux Neuchâtelois de n'employer aucun moyen violent. Au reste, le Conseil aurait préféré que MM. de Soleure s'adressassent d'abord aux Bernois avant de chercher conseil auprès des autres Confédérés.

L'ancien secrétaire de la ville de Soleure répondit à ce dernier reproche que si MM. de Berne n'avaient rien sur la conscience, ce n'était pas contre eux mais contre leur bailli qu'on portait plainte.

Le lendemain, 9 décembre, le délégué de Neuchâtel, Jacques François, arriva à Berne et déposa devant le Conseil que, la veille, à

[1] Uri, Schwytz, Unterwald, Zoug, Lucerne et Fribourg.

9 heures, la messe avait été célébrée à Cressier. A cette occasion, le prédicateur de Colombier et celui que M. de Prangins avait procuré, avaient été brutalement battus. Les Neuchâtelois avaient eu beaucoup de peine à retenir la jeunesse de cette ville qui voulait aller à Cressier brûler l'église et briser les idoles. Le délégué demandait des directions. En réponse à cette demande, le Conseil de Berne écrivit aux Quatre-Ministraux qu'on devait avoir l'œil à ce qu'aucune violence ne fût commise; ils feraient bien de laisser l'affaire aux Bernois qui s'en occuperaient le samedi suivant en citant à Berne le seigneur de Prangins et dans la même occasion en traitant l'affaire du bailli de Saint-Jean. Le seigneur de Prangins avait à répondre à deux citations, car les Soleurois, de leur côté, l'avaient assigné à Bienne pour la même affaire à la date du 9 janvier 1547, en lui laissant le choix du conseiller soleurois avec lequel il lui conviendrait de discuter la question.

Huit jours après (17-18 décembre), Georges Hertwig, dont nous avons déjà parlé, et Urs Suri se rendirent à Berne avec les instructions suivantes : ils devaient représenter au Conseil de Berne que ce que le gouverneur de Neuchâtel avait pu promettre pour la repourvue du poste de Cressier tombait de fait, car celui-ci n'était pas fondé en droit à toucher aux libertés, coutumes et surtout à la religion; de telles innovations seraient contraires aux vœux des gens du Landeron et de Cressier et à la paix du pays. MM. de Berne devaient, de plus, en considération de la gravité des temps, se montrer plus favorables à la ville de Soleure qu'à M. de Prangins et à ceux qui suscitaient des troubles. MM. de Berne réitérèrent l'expression de leurs regrets du conflit actuel. Ils déclarèrent ne vouloir empiéter en rien sur les droits de combourgeoisie qui unissaient Soleure au Landeron, et écrivirent de nouveau à M. de Prangins et à MM. de Neuchâtel pour leur recommander une attitude expectante.

De son côté Georges de Rive, seigneur de Prangins, écrivit à Soleure pour faire remarquer au Conseil de cette ville que les Soleurois, avant de devenir combourgeois des gens du Landeron, avaient conclu un traité de combourgeoisie avec le comte de Neuchâtel. (Ce traité avait été renouvelé le 16 mai 1544 par l'intermédiaire, du côté de Neuchâtel, de Jean de Beauquerre, Georges de Rive, Jean Wunderlich[1], Pierre Munier et Claude Baillot.) « En conformité de ce traité, les

[1] Ancêtre de la famille de Merveilleux. Le chancelier de Montmollin dit qu'il avait grandement servi l'Etat (page 107).

Soleurois, disait Georges de Rive, devaient aide et secours au comte en leurs vies et leurs biens. Or Cressier est dans le comté de son maître, les gens de Soleure n'ont donc ici rien à commander ni à interdire, l'autorité suprême, ecclésiastique et laïque, appartient à son maître. La lettre du traité donne clairement à entendre que tout ce qui se passe en dedans des limites du comté doit être réglé dans le comté même; pour ce qui a pu se passer au dehors, on doit en délibérer à Bienne. Comme l'affaire est pendante dans le comté, le gouverneur se tiendra dans le pays même à la disposition des Soleurois pour traiter la question au jour fixé par eux, soit le lundi après les Rois (10 janvier). Si le terme leur paraît trop long, ils peuvent le faire savoir. »

Le gouverneur, en même temps, leur accusait réception d'une lettre qu'il avait reçue d'eux, et leur disait que la présente équivalait à une réponse à leur dernier office.

Les Soleurois se tournèrent du côté de Fribourg et l'on a retrouvé dans les archives cantonales de Soleure et de Fribourg quelques actes indiquant l'intention des deux villes de faire une alliance séparée avec Uri, Schwytz, Unterwald, Lucerne, Zug et le Valais, aux fins de défendre les intérêts menacés de la religion catholique. Le fait est connu, mais ce qui l'est moins, ce sont les précautions que prenaient les cantons du Sonderbund pour s'assurer la liberté des communications. Comme signes de ralliement, on prendrait douze morceaux de chacun des trois métaux : étain, cuivre et laiton. Sur l'une des faces on graverait un F et sur l'autre un S. Les douze pièces du même métal auraient toutes la même signification : celles d'étain indiqueraient que les Bernois ont de mauvaises intentions contre la ville qui envoie les pièces; celles de cuivre, que la partie adverse est en marche avec une troupe de force moyenne contre la ville d'où viennent les pièces; alors la ville qui reçoit l'avis doit entrer en campagne avec des forces respectables et aller au secours de l'autre. Les douze pièces de laiton signifient que les Bernois se sont levés en masse et veulent molester la ville qui envoie le signe conventionnel; dans ce cas, la ville qui reçoit les pièces doit lever immédiatement toutes ses troupes, entrer sur le territoire de Berne pour sauver la ville attaquée ou lui donner le temps de respirer. Si la contre-partie était trop forte, on devrait se retirer en lieu sûr, jusqu'à ce que les cinq cantons puissent venir et que les armées opèrent leur jonction. Dans ce cas, Soleure donnerait avis de la chose aux cantons au moyen de signaux allumés sur la Wartenbourg près d'Olten. Pour éviter toute surprise aux passages gardés, les délégués des deux cantons

avaient imaginé le moyen suivant : on gravera des points sur les pièces à l'exception de la première. Si celle-ci arrive dans la ville, on comprendra que c'est la première de toutes, mais si la ville ne reçoit que la seconde qui a un point, on en concluera qu'une autre la précédait mais qu'elle a été interceptée, que les passages sont donc gardés et qu'il faut en chercher d'autres.

Le secrétaire de la ville de Fribourg, Pétermann de Cléry, avait signé cette pièce le 8 janvier 1547.

(A suivre.) Victor HUMBERT.

PORT DE NEUCHATEL

En 1709, S. E. M. le comte de Metternich consulta le Conseil d'Etat sur les instances faittes par la ville de Neuchastel de pouvoir imposer quelque chose sur les batteaux qui entreroient dans le bassin qu'elle a fait construire il y a trois ans, pour en employer le produit à son entretien.

Le Conseil considéra : 1° Que ce droit tient à la régalie dont le Prince ne doit jamais se départir ; 2° Que cela pourroit être tiré en abus, faire de la peine aux voisins qui regarderoient cette imposition comme une espèce de nouveau péage et qui se plaindroient qu'on enfreint les anciens traités, de sorte que nous serions exclus de faire nous-mêmes des plaintes de leurs exactions ; 3° Qu'en 1707, sous le règne précédent on l'a déjà comme refusée.

Plus tard, il fut dit au Conseil d'Etat qu'il convenait d'insinuer aux Quatre-Ministraux que la ville fera bien de se désister de l'idée d'une imposition sur les batteaux de même que sur celle de mettre en montes la pesche du dict bassin pour les raisons cy-devant dittes.

(Manuel du Conseil d'Etat.)

LE FONDS DE LA PAIX

I

Nous sommes au matin du dimanche 18 janvier 1816, à la Brévine. Toutes les autorités civiles, militaires et ecclésiastiques du lieu sont solennellement assemblées dans le grand poêle de la maison de ville. Par ordre du roi, un service d'actions de grâces doit être célébré dans tous les temples du pays au sujet de la paix conclue le 20 novembre 1815 entre les Alliés et la France.

David-Guillaume Huguenin, maire de la Brévine, prend la parole et prononce une de ses plus belles harangues; il décrit les vingt-sept années de troubles et d'inquiétude que l'Europe vient de traverser, les horreurs de la révolution, la sanglante épopée de l'Empire; puis il fait un retour sur notre petit pays :

« Et nous, qui ne sommes qu'un point, nous n'avons été que les témoins de ces déchirements universels, de ces convulsions de l'humanité en délire. Du haut de notre Jura, du sein de nos vallées solitaires, nous avons entendu l'orage gronder tout autour de nous; nous avons vu la foudre renverser les trônes, briser les nations et s'éteindre à nos pieds ! »

Puis l'orateur rappelle comment la cession du pays à la France l'a préservé « des horreurs de la conquête », et comment, aujourd'hui, « agrégés à une confédération puissante, nous allons partager avec elle le bienfait de la paix et d'une neutralité perpétuelle. Nous remercierons Dieu dans son temple pour tant de faveurs, poursuit M. le maire; mais après cet acte de dévotion, que ferons-nous? Irons-nous nous livrer à des plaisirs tumultueux, indignes peut-être d'un jour d'où doit dater le retour à l'ordre social?... Non, Messieurs, non! J'ai cru qu'un feu de joie, que des festins coûteux seraient peu dignes de vous et de la fête que nous célébrons... Nous pouvons laisser de ce jour un monument plus durable de notre reconnaissance, de notre piété et de notre patriotisme. Souffrez donc que je vous ouvre maintenant mon cœur sur un désir secret qu'il nourrit depuis longtemps. »

L'orateur fait une pause et l'attention de l'assemblée redouble. Il continue en ces termes :

« Il me semble qu'au lieu de toutes ces fêtes coûteuses, si passagères, nous devrions consacrer ce qu'elles coûteraient à chacun de nous au soulagement d'une classe bien intéressante de nos concitoyens. En réfléchissant dans ma solitude sur la petite, mais intéressante société que nous formons dans ce lieu, mes regards se sont souvent arrêtés avec compassion sur nos catéchumènes pauvres. J'ai vu les uns manquer de livres et d'autres moyens préparatoires pour l'engagement solennel qu'ils vont contracter; réduits à emprunter des ouvrages élémentaires de religion, ils doivent les rendre après les examens finis, précisément alors qu'ils auraient le plus grand besoin de les méditer pour affermir et augmenter les principes qu'ils ont reçus et les connaissances qu'ils ont acquises. Les autres, placés à des distances considérables, sont forcés de faire chaque jour de longs voyages et de perdre ainsi un temps précieux pour l'étude. »

Et, dans un beau morceau d'éloquence que le *Musée neuchâtelois* a déjà eu l'occasion de reproduire [1], l'orateur en appelle à ses auditeurs : leur cœur ne saigne-t-il pas lorsqu'ils voient ces enfants pauvres, mal vêtus, venir chaque jour de loin à la cure pendant six à sept semaines, dans la plus rude saison? Percés, transis de froid, quel profit peuvent-ils retirer des instructions du pasteur? « Heureux, s'écrie le maire, si, pour ranimer leur sang engourdi, ils ne se livrent pas à des libations spiritueuses ! S'ils ne contractent pas le germe de maladies chroniques qui les rendent incapables de travail et perpétuent les charges de l'assistance publique ! »

Il faudrait donc leur procurer un asile dans le village et leur fournir les livres qui leur manquent. Et l'orateur, s'élevant plus haut, montre ce que vaut pour la patrie une génération formée dans la crainte de Dieu. Puis il conclut en proposant d'ouvrir immédiatement une souscription pour constituer un fonds dont le revenu sera destiné aux catéchumènes pauvres. Le nom de *Fonds de la Paix* servirait à perpétuer le souvenir de ce jour.

La proposition est accueillie par l'unanime approbation de l'assemblée et une souscription faite séance tenante produit 144 livres 18 sols. Le conseiller David Matthey de l'Etang propose d'inviter le public à

[1] Discours de M. J. Breitmeyer sur le maire Huguenin, *Musée* de septembre 1884.

souscrire aussi. Justement la cloche sonne pour le service divin. M. le pasteur Abraham-Henri Ladame prend la parole et annonce qu'il invitera du haut de la chaire les fidèles à s'associer à l'œuvre dont M. le maire a pris l'initiative.

Le cortège des autorités se rend alors au temple entre une double haie de soldats qui présentent les armes. Les officiers militaires, l'épée à la main, ouvrent la marche, précédés de la musique du bataillon de la Brévine. Le sautier de la seigneurie, en habit de livrée, porte le sceptre de justice devant M. le maire, qui s'avance ayant à sa droite M. le pasteur en robe. Puis viennent les justiciers, les anciens d'Eglise, enfin les conseillers de Commune.

Arrivés auprès du temple, les officiers se rangent sur les deux côtés de la porte et saluent les autorités : celles-ci pénètrent dans l'édifice aux sons d'un morceau grave exécuté par la musique. Bien que le temps soit neigeux et froid, le temple est rempli comme un jour de Jeûne.

Le pasteur fait chanter le *Te Deum*, cantique XIV : « Grand Dieu, nous te louons... » Puis il ouvre la grosse Bible et lit le verset 27 du XXXVme Psaume : « Que ceux qui sont affectionnés à la justice du Roi se réjouissent avec chant de triomphe et s'égaient, et qu'ils disent incessamment : Magnifié soit l'Eternel, qui s'affectionne à la paix de son serviteur. » Au rapport de M. le maire, le sermon fut « tout à la fois *chrétien, patriotique, édifiant*; il y eut des morceaux admirables. » Il fut suivi du chant du psaume XLVI :

Enfin, il fait cesser la guerre
Et donne la paix à la terre.

L'office terminé, le cortège officiel reprit le chemin de la maison de ville dans le même ordre qu'à l'aller, si ce n'est que cette fois M. le maire tenait la droite et M. le pasteur la gauche, comme afin d'affirmer l'égalité des pouvoirs. Sur la proposition du pasteur, le contenu des sachets, 6 écus neufs et 1 batz, fut versé au Fonds de la paix; puis une collecte dans la paroisse fut décidée : trois jours après, le Fonds s'élevait déjà à L. 372, 7, 6.

M. le maire pouvait être fier du succès de son idée. Le 23 janvier il adressait au gouvernement un rapport sur la célébration de la fête à la Brévine. S'oubliant lui-même, il attribue aux « autorités unanimes » la fondation pour laquelle il sollicite la protection du gouvernement. Il décrit la cérémonie religieuse, puis il raconte la suite de la fête en ces termes curieux à recueillir :

« Il n'y eut pas de repas de corps; cependant les soldats tirèrent quelques honneurs pour le Roi, pour la famille royale, pour Son Excellence Monsieur le gouverneur, le Conseil d'Etat, la Confédération suisse, et pour les principales autorités du lieu.

« Le soir, nos jeunes gens prirent chacun une demoiselle et dansèrent jusqu'à 2 heures du matin; toute notre jeunesse était réunie, mise très simplement, sans frais et sans apprêt; une joie franche et décente présida à la fête; à l'heure prescrite, tout le monde se retira paisiblement et en ordre. Le lendemain, cette jeunesse, si sémillante le soir, était à son travail; les cabarets étaient déserts et dans le silence.

« Je dois rendre ce témoignage à la jeunesse de cette paroisse, et c'est la partie la plus intéressante de ma relation et pour Vos Seigneuries et pour moi : c'est qu'elle s'est très bien conduite : union franche, paix, prudence, tempérance, décence, enfin tout ce qui peut la rendre estimable et digne d'éloges, fut déployé par elle dans cette belle journée. Ce fut véritablement la fête de la Paix. Je n'ai aucune demande à former contre qui que ce soit, aucun reproche à faire; mon Tribunal est fermé faute d'ouvrage ! »

Après ce trait final, dira-t-on encore que « le bon vieux temps » n'est qu'une illusion d'optique causée par la distance ?

II

Le maire Huguenin n'était pas homme à lancer une idée pour ne plus s'en occuper après. Bientôt le *Fonds de la Paix* reçut une constitution régulière : les diverses autorités eurent chacune des représentants dans le Conseil directeur, et un règlement, rédigé par le maire, fut adopté dans la première séance. Naturellement, les fonctions du secrétaire et du boursier devaient être gratuites. Quant au but de la fondation, il consiste en ces trois choses : acheter pour les catéchumènes pauvres des livres d'instruction religieuse et de dévotion, « en particulier les Saintes Ecritures, comme étant le livre par excellence »; procurer aux catéchumènes pauvres, *habitués* au moins depuis deux ans dans les quartiers éloignés du ressort, un logement et une pension pendant les *six semaines*, ou une partie des *six semaines*, dans le village ou près du village; enfin leur procurer quelques leçons, ou *écoles de veillée*. On donnera la préférence aux enfants qui auront été les plus assidus à fréquenter les *catechimes* pendant les années précédant l'instruction.

Mais où apparaît la largeur de cœur et la hauteur de vues du vénéré maire Huguenin, c'est dans ce fait, remarquable pour l'époque, qu'il n'établit aucune distinction entre communiers et non communiers : le Fonds étend ses bienfaits sur tous, communiers, paroissiens ou étrangers, quelle que soit l'origine ou la patrie de ces derniers.

Le maire poursuivit activement son œuvre. Il la fit connaître dans toute la principauté par une circulaire, où il traçait un pittoresque tableau des hivers de la Brévine, pareils à ceux « des contrées les plus septentrionales » ; il décrivait les *menées* de neige, les maisons isolées, dispersées au milieu des bois, des *pâtures*, loin des routes, « lieux solitaires et sauvages où est la demeure la plus ordinaire du pauvre » ; sur ce fond de paysage hivernal, on croit voir se détacher la silhouette chétive d'un catéchumène brassant la neige pour se rendre à la cure.

Le Conseil d'Etat, par la plume du gouverneur de Chambrier, et la Société d'Emulation patriotique, félicitèrent le maire Huguenin de l'initiative généreuse qu'il avait prise. Les Neuchâtelois ne se bornèrent pas à des sympathies platoniques : de toutes parts ils envoyèrent des dons ; deux mois après sa constitution, le Fonds s'élevait déjà à L. 1519, 2, 6. Dans la paroisse même, chacun avait fait de son mieux : le greffier Jonas-Frédéric Huguenin, non content de donner son temps à l'œuvre comme secrétaire, avait donné huit mains de papier pour constituer le registre des procès-verbaux, et le sieur Pierre-Lévy Favre, relieur au Châble, rière Couvet, avait réclamé l'honneur de les relier gratis, « sous condition qu'on lui remît la copie du discours du maire Huguenin prononcé le 18 janvier. »

Après avoir saintement exploité le canton, l'excellent maire porta plus loin ses regards : il eut la hardiesse d'écrire à la Société biblique de Londres pour solliciter des secours. Il exposait dans une émouvante requête que « la Brévine est disgrâciée de la nature : des prairies basses et humides, sujettes aux gelées d'été, des pâturages secs et rocailleux, sont les seules ressources locales... » Cependant, « cette peuplade si disgrâciée par le climat et par la fortune se distingue avantageusement par ses principes et par ses mœurs. »

La lettre du maire fut envoyée à une dame Julie Courvoisier née Montandon, de la Brévine, établie à Londres, qui se chargea de la faire parvenir à son adresse. La Société biblique fut émue : elle accorda 25 livres sterling, soit 100 louis, au Fonds de la Paix.

Aussi sage administrateur que solliciteur persuasif, le maire prit d'excellentes mesures financières : il fit voter un règlement en vertu

duquel un huitième des revenus serait capitalisé pour constituer un fonds de réserve, ou, comme il l'appelait, une « caisse d'amortissement ».

Dès le premier exercice (1816), le Fonds avait remis des Nouveaux Testaments à quelques catéchumènes pauvres et placé en pension à la Brévine pour trois semaines trois jeunes filles à qui des leçons étaient données.

Pendant les années suivantes, des dons ne cessèrent d'augmenter le Fonds de la Paix. Le maire Huguenin saisissait, j'imagine, toutes les occasions d'obtenir quelque chose pour son œuvre. Je crois en voir l'indice dans le registre du Fonds, où je trouve les mentions suivantes :

1819.	Mai 23.	Reçu des comédiens qui étaient en foire à la Brévine	L. 2,2.
	Octobre 23.	Reçu d'un carrousel étant en foire à la Brévine	L. 1,1.
1828.		D'un spectacle à la Brévine . . .	L. 2,0,6.

Il faut croire que le maire avait doucement prélevé ce petit impôt de la charité sur les spectacles forains. Parmi les dons reçus figuraient des livres, notamment vingt-cinq brochures contenant des sermons : un anonyme avait profité de l'occasion pour se défaire de cette pieuse littérature, dont le Fonds de la Paix ne savait trop que faire :

« Monsieur le pasteur a proposé à l'assemblée que les 25 cahiers de sermons qui ont été donnés sont peu convenables à des catéchumènes, vu que ce sont des sermons de circonstance, faits à la suite de tremblements de terre et autres grands événements. Il a été délibéré de les vendre ou de les changer contre d'autres livres plus utiles à des catéchumènes. »

Cependant les ambitions du digne maire grandissaient avec le succès : ayant au nombre des souscripteurs plusieurs noms respectables du pays, il osa concevoir le désir d'y voir un nom plus respectable encore : « celui d'un monarque chéri, auquel notre patrie doit son bonheur et sa tranquillité. » Sans rien dire à personne, — car on ne confesse de telles audaces que si elles réussissent, — le maire avait écrit au prince de Hardenberg, premier ministre, pour le prier de solliciter la faveur du roi. Après avoir répondu par de bonnes paroles, le prince ne donna plus signe de vie pendant deux ans. Le maire excusait son silence : « Que ce premier ministre, placé à la tête d'une

grande monarchie et occupé des grands objets qui ont agité l'Europe, ait perdu de vue ma demande et ses promesses, c'est ce qui ne surprendra personne. »

Mais le maire saisit l'occasion du capitaine Charles-Frédéric Montandon, se rendant à Berlin, pour rappeler respectueusement sa requête au ministre. Celui-ci consulta le gouvernement neuchâtelois, qui donna un préavis favorable. Sur quoi le roi accorda au Fonds de la Paix une somme de 25 louis (420 fr.). Alors le maire s'empresse de faire part à ses collègues de son entreprise, « qu'un grand nombre de personnes auraient appelée téméraire et à laquelle, quelquefois, je n'osais presque donner un meilleur nom ». Il espère que le succès le fera absoudre, remercie la Providence, dont il n'a été « que le faible ministre », et se borne à réclamer le remboursement de ses ports de lettres.

Tant de services rendus n'obligèrent pas des ingrats; le président constate que c'est au maire que sont dus l'idée de l'institution et « les accroissements vraiment prodigieux qu'elle a pris ». Et l'assemblée décide d'envoyer au maire, absent ce jour-là, une adresse de gratitude, afin qu'elle demeure « dans les papiers de sa famille et annonce à sa postérité la plus reculée tous ses bienfaits ». Le pasteur, M. Barrelet-de Gélieu, fut chargé de rédiger cette pièce, qui est fort touchante.

III

Nous avons eu le plaisir de suivre toutes les phases de cette œuvre intéressante dans le registre des procès-verbaux qu'a bien voulu nous confier M. Ed. Matthey-Jeantet, secrétaire actuel. A certains moments, le Comité du Fonds de la Paix a rencontré dans sa tâche des difficultés imprévues : en 1832, après le grand incendie de la Brévine, il ne sait où placer les catéchumènes; les places disponibles sont devenues rares dans le village; puis vient la révolution de 1848, qui jette quelque désarroi dans l'œuvre du maire Huguenin; mais celui-ci n'était plus là pour prendre sa part des inquiétudes de ses collègues. Le 18 novembre 1848, l'assemblée est présidée par Philippe-Henri Matthey-Doret, que le procès-verbal qualifie de « maire de la Brévine de la part et au nom de Sa Majesté le roi de Prusse, notre bien-aimé souverain, prince et seigneur... » C'était un anachronisme; aussi le secrétaire a-t-il ajouté en interligne, au-dessus du mot *maire*, le mot *ancien*. Nous nous abstenons de parler du conflit qui s'éleva entre M. Henri Grandjean,

préfet du Locle, et le Fonds de la Paix, dont le Comité fut remplacé par des hommes nouveaux; tout rentra dans l'ordre en 1854. Ce qui importe seul d'ailleurs à notre étude, c'est de constater que depuis 1816 le Fonds n'a cessé de subvenir chaque année aux besoins de 7, 8, 10, 12 catéchumènes pauvres, leur fournissant des Bibles, des Psautiers, des *Nourriture de l'âme.* Jusqu'en 1861, il avait assisté 204 catéchumènes, soit 77 communiers, 77 Neuchâtelois, 48 Suisses et 2 étrangers. Il avait dépensé à cet effet 4,284 fr. 94. En 1888, le Fonds se montait à près de 14,000 francs, et l'œuvre continue, sous la présidence du pasteur, à rendre ses précieux services.

Ce n'est pas sans émotion que nous avons parcouru les pages du vieux registre dont le greffier Huguenin fournissait le papier il y a 74 ans. Tout y exhale le parfum du vieux pays, jusqu'à ces noms de baptême à la fois naïfs et romanesques, où l'on peut deviner parfois les lectures favorites d'une génération disparue : Alzire, Alida, Elmire, Pompée, Cléside, Doline, Mélanie, Alcindor, Poléxine, Emélie, Zémire, et celui-ci, plus moderne, Kléber... Mais surtout on se sent pris de respect pour le vénérable maire, l'homme intègre, le fervent chrétien, l'habile administrateur, l'orateur disert et fleuri dont M. Breitmeyer traçait ici, il y a six ans, un si vivant portrait [1]. On est pris de respect, dis-je, à la vue de ce bon citoyen qui, dans sa sphère modeste, poursuit avec une noble ténacité le but charitable qu'il s'est proposé, qui met sa parole et ses facultés au service des déshérités de son village, et n'a point de repos qu'il n'ait assuré quelque adoucissement à leurs misères. Notre époque s'occupe des questions sociales, elle a raison. Mais que seraient ces épineux problèmes, si partout abondaient les hommes pareils au maire Huguenin, et si nous savions tous lui ressembler? La charité transformerait le monde; le progrès ne réussira sans elle qu'à le déformer.

Philippe GODET.

[1] David-Frédéric-Guillaume Huguenin, conseiller d'Etat depuis 1831, chevalier de l'Aigle rouge, et maire de la Brévine pendant 37 ans, était né dans ce village en 1765 et y mourut en 1842. (Voir la Biographie neuchâteloise, T. I.)

LÉO LESQUEREUX [1]

(Suite. — Voir la livraison de février 1890, page 29.)

La vie américaine n'a d'autre mobile que le dollar, et d'autre mesure que la force. Malheur aux faibles, aux doux, aux timides. De l'audace, toujours de l'audace, est son mot d'ordre. Mais il faut double énergie, double lutte à l'étranger, à l'émigrant pour n'y pas être écrasé et balayé comme un fétu de paille.

Lesquereux débarqua à Boston. Agassiz le reçut bien et l'aida. Il le chargea aussi de l'examen et de la détermination d'une collection de mousses et de plantes récoltées sur les bords du lac Supérieur.

Le botaniste Gray, de Cambridge, l'entoura aussi de sa bienveillance, et c'est par son entremise qu'il fut appelé dans l'Ohio, où il se fixa.

En ce temps-là vivait à Columbus Wm Sullivant. Fils d'un des premiers organisateurs de cet Etat, lui-même citoyen influent par sa richesse et ses talents, homme énergique, intelligent, il avait su mêler avec habileté la science et les affaires, et n'était pas moins renommé comme botaniste que comme financier; surtout il aimait les mousses et l'embryologie végétale. Mais toute son activité ne suffisait pas à tant d'occupations si diverses. Averti par Gray et Agassiz, il engagea Lesquereux à se rendre auprès de lui, désirant, ajoutait-il, « connaître un animal de son espèce ». Au fond, il espérait tirer parti de Lesquereux et l'employer à classer et à mettre en ordre ses herbiers.

Le voyage n'était pas aisé. Les chemins de fer commençaient à peine, et quels chemins! des rails plats cloués sur des poutres, et parfois si mal de niveau que les voyageurs devaient descendre, et soutenir et pousser les voitures. Encore n'y en avait-il que des tronçons. Une partie du trajet se faisait en bateaux à vapeur, non moins primitifs et inconfortables. La tempête et le mauvais temps s'en mêlant, Lesquereux mit huit jours à un trajet de deux cents milles, qui se fait aujourd'hui en

[1] Erratum : Livraison de février, page 32, au lieu de Dumazieux, lire Desmazières.

quatre ou cinq heures. Puis venaient les *stages* ou diligences, pires encore si possible. Sullivant était le directeur et le propriétaire de ce service.

Au reste, ces ennuis avaient leur compensation; Lesquereux put ainsi d'emblée voir l'Amérique réelle, la vraie, tout autrement qu'il n'aurait pu l'étudier dans un port de mer.

L'arrangement entre les deux botanistes fut bientôt conclu, aux dépens, bien entendu, du naïf Helvétien. Il se mettait aux ordres du Yankee pour *une année*, avec un traitement de cinq cents dollars, et le remboursement des frais de la portion du voyage qui se faisait dans les *stages* Sullivant et Cie.

Cette première année a été et devait être un apprentissage. En changeant de pays, il faut changer d'habitudes, de goûts, de manière de penser, de juger, d'agir, renaître et recommencer la vie. C'est une métamorphose complète, absolue, indispensable et douloureuse toujours.

Lesquereux avait emporté avec lui non seulement les choses nécessaires aux émigrants de l'entre-pont, mais tout ce qu'il possédait à peu près, jusqu'aux bibelots bien aimés, et dont le transport coûte cent fois la valeur. Et il fallait emporter tout cela à Columbus ! La famille devança la marchandise et se trouva dépourvue de tout. Point de lits, point de meubles; c'était à Noël 1848. Pendant huit jours, père, mère, enfants, vécurent, bivouaquèrent plutôt, dans une salle nue, glacée, roulés dans un tapis, auprès d'un poêle plein de charbon.

Les malles arrivèrent enfin; mais le port coûte cent dollars, et la bourse est épuisée. En me racontant cet épisode, Lesquereux ajoutait avec sérénité : « Ainsi notre existence américaine partait d'aussi bas que possible, c'est-à-dire de rien. Mais nous étions tous en bonne santé, nous avions bon courage, et nous savions déjà, ma femme et moi, par bien des expériences, que le mal et le bien se succèdent sans cesse ici-bas, et qu'il ne faut jamais désespérer. »

Par malheur, la nostalgie le prit; la montagne lui manquait. Les plaines immenses, sans fin, de l'Ohio l'accablaient. Il en perdait l'appétit, le sommeil, et put craindre un moment d'en perdre ou la tête, ou la vie. Pour l'arracher aux griffes de ce dragon mystérieux, son patron lui permit une longue excursion au travers du Tennessée, de l'Alabama, des Carolines et de la Géorgie. Là, du moins, il était sûr de retrouver des monts et des vallées.

Trois mois de courses errantes dans des contrées inconnues, à peine habitées, sinon par des sauvages, à pied presque toujours, faute de

véhicules et de chemins, pour un *pauvre diable* — le mot est ici à sa place — faible, malade, épuisé, ne sachant pas un mot de la langue et des dialectes du pays, et sourd à ne pas entendre à ses côtés la chute d'un torrent ou d'un rocher, le rugissement des fauves, l'éclat du tonnerre, rien, pas un souffle, pas un son, pas une voix, quelle entreprise, et que de pièges, de trahisons dans ce silence morne, absolu, éternel!...

Les bruits extérieurs ne sont pas seulement le lien des choses et des êtres, et pour l'homme une source infinie de plaisirs et de douces émotions; ce sont des anges gardiens, des sentinelles qui veillent à sa sûreté. Livré sans eux à toutes les surprises de la nature et de ses ennemis invisibles, comme un soldat sans armure et sans bouclier, ses armes et son courage lui deviennent inutiles. Il succombe sans avoir pu se défendre.

En vérité, dans de telles conditions, Roland et ses preux, et le Cid, eussent, je crois, reculé d'épouvante. Lesquereux, tout simplement, son bâton à la main, sa boîte verte à l'épaule, tenta l'aventure. La Providence le gardait, et malgré tous les obstacles, tous les dangers vaincus, évités, il ne sait comment il revint sain et sauf, guéri, retrempé, avec un trésor inépuisable d'images, d'impressions, de souvenirs et aussi, cela va de soi, de minéraux et de plantes.

Le courageux et modeste naturaliste, héros sans le savoir, n'a pas raconté cette expédition étonnante, et c'est grand dommage. Ce récit eût été une épopée superbe, bien que pacifique. Les trois *Lettres sur l'Amérique*, publiées en 1854 par la *Revue suisse*, montrent assez ce que Lesquereux valait comme observateur et comme écrivain. Je viens de les relire, elles sont charmantes. On voyage avec lui, on voit tout, le paysage, les hommes, les animaux, les plantes, chacun avec son caractère et sa physionomie. Nulle part on ne devine l'infirmité, le manque d'un sens aussi essentiel que l'ouïe. On dirait que les autres, en bons frères, l'ont remplacé. Lesquereux parle d'un vallon délicieux « où les oiseaux chantaient »; il note le malaise que produit dans les profondeurs de la grotte fameuse du *Mammouth-Cave*, « la tranquillité de l'air et l'absence de tout bruit. »

Lesquereux a parcouru ainsi, toujours seul, une grande partie des Etats-Unis. Il ne pouvait se passer de grand air et de mouvement. Après quelques jours de travail il repartait, tantôt pour de longues excursions, tantôt pour des promenades aux environs de Columbus. Aucune fatigue ne le rebutait; il lui arrivait de passer des journées dans les étangs et dans les marais aussi tranquillement qu'au milieu des prairies ou des

bois. Il récoltait, il emportait tout ce qu'il pouvait atteindre, les plantes et les mousses dans le sac et la boîte, les coquillages dans les poches, les reptiles, petits ou grands, venimeux ou non, dans le mouchoir noué avec soin, et chargé ainsi, courbé sous le faix comme un colporteur, il rentrait chez lui et jetait tout cela pêle-mêle dans son cabinet, devenu ménagerie, laboratoire et grenier à foin. Mme Lesquereux n'osait plus y entrer, et lorsqu'il la pressait d'y venir, elle lui répondait avec un fin sourire :

— Oh! non, il y a là trop de vilaines bêtes.

— Sans me compter ou en me comptant? répliquait le collectionneur, riant aussi.

— Comme tu voudras...

Et c'était là toutes les querelles du ménage.

On ne m'en voudra pas, je pense, de copier en passant quelques lignes d'une lettre écrite précisément après son premier grand voyage, mai 1849. Ce sera un *spécimen* des autres. J'en ai des centaines; toutes sont intéressantes à tous égards; mais il faudrait des mois et des volumes pour en reproduire les meilleurs passages seulement, ceux qui peignent le mieux l'auteur et le modèle, l'Amérique dans sa diversité infinie, vue par un savant, artiste et philosophe.

« ....Je n'étais qu'un apprenti; il a fallu me mettre au microscope plus sérieusement. J'étudie maintenant les mousses au scalpel, et le scalpel est une aiguille.... Sur ma table j'ai une lanterne de verre qui contient un gros lézard, rapporté du Sunfisch (90 milles d'ici), un petit serpent noir qui vient de Lancaster (30 milles au sud-est), une couleuvre rayée, attrapée à Worthington (20 milles au nord), une salamandre et un crapaud de Columbus. Tous ces êtres ne se plaisent guère ensemble, et leur palais de cristal ne paraît pas les amuser beaucoup, malgré les mouches, les mille-pieds et une foule d'autres bêtes que je leur jette à foison. J'aime à voir comment ils vivent et je vous les nomme comme transition, pour vous dire quelques mots de ma première excursion. L'apprentissage eût été passable si les routes étaient moins détestables. A vrai dire il n'y a pas de routes, à part le grand *National road* qui traverse l'Amérique. Tous les tracés sur lesquels roulent ici les diligences et les chariots sont des fossés, des fondrières, des marais, couverts dans les forêts de troncs d'arbres. Jugez si l'on est disloqué et meurtri! Une fois sur la place que l'on veut étudier, tout s'arrange. Certes les Américains sont forts en mousses, beaucoup plus qu'on ne le croit en Europe. Mais pour un glaneur de ma force il y a encore

beaucoup à faire. Et tout est plaisir dans ces recherches, dans ces petites trouvailles des épis et des grains oubliés. La faim, la soif, la fatigue, l'isolement, la pluie, l'orage, ne comptent pas... Je suis enragé aux recherches, c'est là que je bats mon patron à plate couture. Ces Américains ne savent pas se servir de leurs jambes. Ils vont à cheval, ils collectent à cheval, ils regardent les rochers d'en bas et n'osent gravir une pente de cinquante à soixante degrés. Moi, je vais partout et il m'est permis ainsi de découvrir une foule de choses que personne encore n'a vues et touchées, dans les localités même les plus explorées. Et pourtant, je le répéte, je ne fais que glaner. »

VI

Au bout de cette première année M. Sullivant trouva que Lesquereux pouvait voler de ses propres ailes, c'est-à-dire que lui, Sullivant, pouvait s'en passer, et il le congédia non sans se réserver toutefois les agréments d'une collaboration aussi intelligente, et voici comment :

« Maintenant, lui dit-il, vous connaissez l'Amérique. La botanique y est en grand honneur. Faites des herbiers, des collections, vous les placerez facilement à de bonnes conditions. En même temps nous continuerons de travailler ensemble et je vous abandonnerai le profit de nos publications. »

« Il s'agissait, dit Lesquereux, d'un ouvrage sur les mousses américaines dont j'ai préparé deux éditions, l'une de 355 espèces en 1856; la seconde de 580 en 1865. Chacune de ces espèces était représentée par plusieurs échantillons. Or, sauf une collection, non déterminée, de Californie, achetée par Sullivant, j'ai seul recueilli, préparé, collé, analysé, étudié au microscope cette immense quantité de plantes petites, infimes, délicates. Sullivant ne m'aidait qu'aux déterminations. Ce travail m'a occupé cinq ou six années. A la vérité, je faisais encore autre chose. Les mousses, vous ne le croirez pas, n'ont jamais été pour moi en Amérique comme en Europe qu'une étude de plaisir et de goût, une distraction. Défaut ou qualité je suis né ainsi. J'ai presque toujours poursuivi deux lièvres à la fois. Une piste me reposait de l'autre. A Eisenach j'ai appris l'allemand en enseignant le français et en courant bals et fêtes. A la Chaux-de-Fonds, je faisais de la philosophie et des vers — deux bourgeons qui n'ont jamais poussé bien vigoureusement. Vous m'avez vu à Fleurier ouvrier et botaniste.... pas même en herbe....

en mousses. En Amérique me voici botaniste, naturaliste encore et en même temps marchand de montres et commis-voyageur. »

Mais pour ne pas embrouiller, traitons à part ce chapitre du commerce.

Je le résume : en quittant la Suisse, Lesquereux avait emporté une petite pacotille de montres. Dans sa pensée ce devait être le point de départ d'un établissement pour ses fils. Trop jeunes pour être livrés à eux-mêmes, il entendait bien être d'abord leur patron, et le chef de la maison. Il ne se mettait jamais en route sans emporter dans ses poches quelques montres qu'il vendait ou troquait selon l'occasion. Peu à peu ce petit trafic acquit une certaine importance, « l'affaire marchait », ses fils ouvrirent un magasin à Columbus. Ils avaient du crédit en Europe et des clients dans l'Ohio et aux Etats d'alentour. Un bel avenir de bien-être et d'aisance, sinon de richesse, semblait enfin leur faire signe et les appeler. Déjà père et fils se voyaient à la tête d'un capital.... Hélas ! fausse lueur ! fausse espérance encore cette fois.... En 1857, crise énorme, et pour couronnement en 1860 la guerre, la terrible guerre de la Sécession. Les fils partent pour l'armée ; plus d'affaires, plus de ventes, et les échéances arrivent.... Tout s'écroule. En quelques mois l'épargne de dix années de travail s'évanouit, et ce n'était pas rien. La perte s'éleva à deux cent mille francs. Tout le stock, toutes les espérances, tous les outils, marchandises, meubles, livres, herbiers, tout passe aux enchères, et le pauvre dépouillé, pour vivre, se loue à cinq dollars par semaine, comme teneur de livres.

La partie était de nouveau perdue : il fallait recommencer. Cette fois la paléontologie fut la planche de salut.

(A suivre.) Fritz Berthoud.

FALSIFICATION D'ANTIQUITÉS LACUSTRES

1859-1890

(Suite. — Voir la livraison de février 1890, page 37.)

La séance de la Société d'histoire eut lieu le 16 décembre 1884. Elle avait attiré un auditoire beaucoup plus nombreux que de coutume. Quelques collectionneurs qui avaient acheté de fortes parties de ces nouveaux produits lacustres étaient présents; aussi l'âge de la corne, dont il ne fut pas difficile de démontrer l'absurdité, trouva-t-il des défenseurs. L'un d'eux s'enhardit jusqu'à défendre l'idée même de cet âge nouveau, et répondant à ses contradicteurs, qui lui faisaient remarquer que c'est la matière dont sont faites les armes qui a fixé les noms des différents âges, il était obligé de soutenir que l'on pouvait tuer des *bêtes sauvages avec un de ces fameux couteaux à papier, forme poignard*, etc., etc.

Le secrétaire de la Société de Neuchâtel, en terminant sa communication contre l'âge de la corne, fit lecture d'extraits de lettres de savants collègues et d'amateurs qui avaient eu à se plaindre de l'audace des faussaires ou qui révoquaient en doute le sérieux des fouilles pratiquées sur l'autre rive du lac. Enfin, à propos de la fameuse fouille de Cortaillod, qui suivant le dire du père de l'âge de la corne « aurait fait disparaître les doutes émis par les savants suisses et étrangers[1] » sur l'authenticité de ces antiquités, il fit part de ce qu'il avait observé et entendu lors de cette représentation qui devait être si concluante. Avant de s'approcher du fossé ouvert où travaillaient plusieurs ouvriers, il avait porté son attention sur la mise en scène et spécialement sur l'homme qui dirigeait les fouilles et qui s'était placé à la tête du fossé. Lorsqu'il se fut approché à son tour de la tranchée, il avait vu ce dernier faire un geste au premier ouvrier qui, changeant de place, donna un coup de pioche et, sans autre, se tournant vers le personnage en

[1] Voir livraison de février p. 43, ligne 5.

question lui dit: Je *l'ai* cassé! Sur un nouveau geste de celui-ci, signifiant: Vas-y quand même! l'ouvrier s'était baissé et avait sorti un collier-diadème qu'il avait passé à X. et qui fit le tour de la société[1].

Or, un honorable amateur, présent à la séance, auquel cet objet fut montré, déclarait qu'il avait vu ce même collier quinze jours auparavant *intact*. La preuve était ainsi faite: les fameuses fouilles-enquêtes étaient faussées par la base. Nous verrons d'ailleurs plus tard le même ouvrier avouer la supercherie devant le tribunal d'Estavayer.

Cependant, pour ouvrir les yeux aux plus obstinés, et pour battre l'industriel sur son propre terrain, il fut décidé que l'on demanderait au Comité de la Société cantonale d'histoire de faire pratiquer avec toutes les précautions nécessaires des fouilles *profondes* dans la station de Cortaillod.

Le *Musée neuchâtelois* de 1885, page 137, a rendu compte de cette expertise qui eut lieu au mois d'avril de cette année et dont le résultat fut complétement négatif; on ne découvrit parmi les 125 objets retirés aucune antiquité se rapportant à celles de l'âge nouveau. La Corne était bien ébranlée. Il fallait à tout prix la replanter. Aussi, avant que l'enquête eût déployé ses effets, un honorable correspondant d'Estavayer, dont tout le crime avait été de dire qu'on ne pratiquait plus de fouilles sérieuses à Forel, cette station mystérieuse où l'on trouvait, disait-on, tant « d'antiquités de la corne », se vit-il intenter un procès en diffamation par devant le Tribunal correctionnel de l'arrondissement de la Broye, le 6 février 1885. La Cour admit le déclinatoire soulevé par lui, renvoyant le plaignant au for du prétendu délit, soit à s'adresser aux tribunaux neuchâtelois. Là-dessus recours au Tribunal cantonal, siégeant comme cour de cassation à Fribourg et qui, le 23 mars, confirme le jugement d'Estavayer. On voulait, paraît-il, à toute force plaider sur le territoire fribourgeois; aussi nouveau recours au Tribunal fédéral pour déni de justice et violation de dispositions de la procédure pénale fribourgeoise. Ce haut Tribunal, dans sa séance du 27 juin 1885, écarte le recours et renvoie le plaignant à s'adresser d'abord aux tribunaux neuchâtelois.

Arrivé à ce moment de la lutte, nous croyons bon et même nécessaire de grouper un certain nombre de remarques et de faits qui mettent en lumière la question et peuvent expliquer jusqu'à un certain point la conduite du principal personnage.

[1] Planche II, fig. 14.

Et d'abord voyons les pièces de plus près. Les antiquités de « l'Age de la corne » offertes en vente, étaient ou bien complétement polies, parfois enduites d'huile, ce qui leur donnait une couleur noire luisante, ou bien les dessins en creux qui les décoraient étaient encore remplis de sable. Lorsqu'on examine ces cavités et qu'on en fait tomber le sable, on trouve souvent des restes de charbon pulvérisé couvrant le fond du trou fraîchement creusé. Ce fait curieux en lui-même trouve son explication si l'on admet que l'objet a été poli au charbon, puis que les cavités où le charbon s'est conservé ont été recouvertes de la pseudo-boue glaciaire, ou tuf lacustre que nous retrouverons plus loin dans notre récit.

Ces cavités elles-mêmes, ainsi que les trous pratiqués au travers des bouts d'andouillers antiques qui ont servi à fabriquer ces objets, présentaient sur leur pourtour des cercles d'une teinte plus claire que le reste de l'objet Si ces dessins et ces trous avaient été creusés à l'époque antique, le temps et les influences de milieu auraient exercé leurs effets sur tout l'objet: la teinte serait uniforme. Nous n'avons pas besoin de parler des trous insuffisamment terminés, faits avec des instruments tranchants modernes, et qui ne pouvaient tromper personne.

Quelques objets garnis de sable, en partie rongés, semblaient aux yeux des défenseurs de l'authenticité un argument bien convaincant et tout spécialement *un bout de corne évidé, souillé* de poussière et dans la cavité duquel une plante avait poussé. Mais d'une part on nous disait que ces objets ne se trouvent qu'à une grande profondeur; comment alors expliquer la croissance en ces lieux, non pas d'une simple racine, mais d'une plante vivace? D'autre part, puisque nous étions mis en défiance, qui nous empêchait de croire qu'on avait cultivé à l'air dans ce vase d'un nouveau genre un végétal quelconque afin de nous mieux tromper?

Puis, s'il faut en croire certains on-dit, c'est surtout le lundi qu'on trouvait à Cortaillod ces objets nouveaux; les ouvriers qui venaient en partie de l'autre rive du lac passaient l'eau le samedi soir; ne revenaient-ils peut-être pas avec leurs produits, qu'ils mettaient en place pour les fouilles du lundi?

Enfin des renseignements précis établissent que depuis l'invention de l'âge de la corne la quantité de meules vendues à Forel, domicile de plusieurs des ouvriers, avait notablement augmenté.

Nous ne voulons pas parler des impossibilités historiques qui refusent toute créance à cet âge nouveau, que ses découvreurs étaient

obligés de placer dans l'ordre chronologique avant l'âge néolithique de la pierre, par le fait qu'ils prétendaient avoir trouvé ces restes au-dessous des couches de l'âge de la pierre. Cet allégué n'est pas même conforme à la vérité puisque, à Cortaillod par exemple, ils en ont sorti à 25 centimètres de profondeur à la limite de la station de la pierre et de celle du bronze. Contentons-nous de faire remarquer que certaines pièces, comme le couteau (Pl. II, fig. 7), sont des imitations d'instruments de l'âge du bronze et même d'origine romaine.

Une autre série de preuves de la falsification de ces objets, fut apportée à la séance du 27 mai 1886 de la Société des Sciences naturelles de notre ville. Le *Musée neuchâtelois* de 1886, page 158, a rendu compte de l'examen de onze objets divers de l'âge de la corne, remis par l'industriel de Cortaillod à M. Ritter, objets qui, sur la demande du premier, furent examinés par celui-ci et MM. Weber et Billeter, professeurs, avec le secours d'une puissante loupe et de moyens chimiques. Bornons-nous à citer leurs conclusions, qui étaient pleinement d'accord avec celles précédemment énoncées à la Société d'histoire, à savoir que « la substance des pièces soumises à leur examen peut être du bois de cerf trouvé dans les stations lacustres; mais que ces pièces ont été façonnées par des outils et des procédés modernes. »

Restait encore un point interrogatif. Comment admettre que de simples manœuvres, des terrassiers sans instruction eussent pu inventer ces formes nouvelles et spécialement cette décoration artistique s'adaptant si bien aux formes élégantes de ces produits nouveaux?

L'amulette à caractères archaïques figurée Pl. II, fig. 1 nous aidera peut-être à trouver, sinon une réponse définitive, tout au moins une somme de probabilités suffisante pour répondre victorieusement à l'*argument artistique*. Cette amulette, trouvée à Cortaillod par le fils de l'inventeur de l'âge de la corne, sur le sommet d'une tranchée, à ce que prétendait ce dernier, présente une série de lettres dont plusieurs rappellent celles des plus anciens alphabets connus. Comme il n'est pas possible d'admettre l'existence de l'écriture dans une population antérieure à l'âge de la pierre polie, alors qu'il n'y en a pas trace dans les âges suivants et jusqu'aux confins des temps historiques, comme d'autre part il est impossible que ce soient les ouvriers eux-mêmes qui aient imaginé ces caractères, il fallait évidemment admettre comme inspirateur de ces produits un homme instruit, artiste à ses heures, à même de consulter les ouvrages scientifiques et par là même de donner à l'âge de la corne une apparence de réalité.

Or si nous ajoutons foi au propos d'un amateur de Lausanne, nous arriverons, semble-t-il, bien près de la vérité.

Cet antiquaire, dans une course qu'il fit de l'autre côté du lac, vit un jour dans les mains d'un gamin un de ces objets curieux en corne, et lui demanda: Qui est-ce qui t'a appris à faire cela? Le gamin ainsi interpellé prétendit d'abord qu'il l'avait trouvé tel quel; mais voyant qu'on ne le croyait pas et rassuré par son interlocuteur, il finit par lui dire: C'est M. le curé.

Toute l'explication du problème peut être là!

Nous verrons dans un dernier article les révélations et les aveux des principaux inculpés dans le procès d'Estavayer.

(A suivre.) W. Wavre.

TENTATIVES DE RÉFORME RELIGIEUSE

A CRESSIER

(XVIme siècle)

(Suite et fin. — Voir la livraison de février 1890, page 47.)

Le duc de Guise écrivit en date du 19 décembre 1546 aux gens du Landeron une lettre dans laquelle il les félicitait de leur ferme attitude et de leur attachement à leur religion: il les exhorte à persévérer pour le bien de leur âme et déplore le zèle que l'on déploie pour la misérable secte des Luthériens. Il regrette la mort du desservant et de son vicaire et leur annonce qu'il va écrire à Georges de Rive pour qu'il installe un prêtre catholique, à défaut de quoi il en enverra un lui-même. De leur côté, les gens de Soleure faisaient savoir au gouvernement de Neuchâtel, dix jours après, qu'ils avaient correspondu avec le duc de Guise et le duc de Longueville, et qu'au vu de leurs réponses ils s'étaient bien aperçus qu'il n'agissait pas suivant les instructions de son maître. Ils revenaient donc à la charge auprès de lui pour qu'il installât un prêtre

catholique. Non contents de cette démarche et pour faire porter à celle-ci des fruits utiles, ils faisaient, dans une lettre adressée au duc de Guise, en date du 14 mars 1547, une description lamentable de ces pauvres gens de Cressier qui étaient, depuis la mort du desservant, comme des brebis sans berger.

La question semblait s'acheminer vers une solution lorsque, le 29 avril, il y eut une conférence, probablement à Cornaux, entre des députés soleurois et des envoyés du duc de Guise. Les deux parties tombèrent naturellement d'accord sur les deux points suivants : 1° il fallait installer incessamment un curé à Cressier; 2° Berne n'avait aucun autre droit sur la paroisse du Landeron que celui de la présentation d'un ecclésiastique, droit qui découlait pour Berne de sa possession de l'abbaye de Saint-Jean.

Lorsque le Conseil de Soleure eut été informé de ces deux décisions, il écrivit à la date du 23 mai 1547 au duc de Guise pour le mettre au courant de ce qui se passait, l'avertissant en même temps que Berne et le gouverneur de Neuchâtel s'obstinaient à installer un prédicant. De plus, Soleure informait le duc d'un empiètement du dit gouverneur sur les libertés et franchises des gens de la châtellenie de Thielle. Ces derniers, en effet, avaient le droit de participer, avec ceux du Landeron et de Cressier, à la nomination d'un porte-étendard, vu qu'ils marchaient tous sous la même bannière. Le gouverneur leur contestait ce droit, alléguant qu'ils n'étaient pas de condition libre; cependant les XII Cantons, au temps de leur possession de la comté, avaient consacré ce droit par une lettre dont ils lui envoyaient une copie, l'original étant aux mains du gouverneur qui ne voulait pas s'en dessaisir.

Le 9 juin 1547, il y eut à Neuchâtel une conférence des députés de Soleure et d'autres villes (?) avec le gouverneur de Neuchâtel; les députés de Soleure étaient l'avoyer Nicolas de Wengi et le secrétaire de ville Georges Wühl. Ils firent à leurs supérieurs, le Conseil de Soleure, le récit suivant de leur conférence :

« Aujourd'hui, de bonne heure, les villes (?) se sont réunies parce que chacun se plaint des lenteurs du seigneur de Prangins. On a décidé la résolution suivante : demander au seigneur de Prangins d'exhiber ses lettres de créance. Là-dessus il a montré une lettre de créance de la défunte comtesse[1]. Le seigneur de Pinquillon[2] lui a confirmé sa créance

[1] Jeanne de Hochberg.

[2] Chargé de pouvoirs du duc de Guise.

jusqu'à ce qu'il lui en fasse parvenir une autre. Auparavant, le seigneur de Pinquillon lui avait envoyé des pleins pouvoirs dans lesquels était inséré un article, ainsi que l'affirment certaines personnes pour l'avoir vu, article que Prangins n'a pas voulu accepter et pour lequel il a renvoyé les pleins pouvoirs. Il y était stipulé que son pouvoir s'étendait sur la comté de Neuchâtel, mais une réserve était faite en faveur de la protection que MM. de Soleure accordent aux gens du Landeron et de Cressier. C'est pour cet article-là que le gouverneur n'a pas voulu accepter les pleins pouvoirs en la forme mentionnée. Il est à craindre qu'il ne présente les choses au duc sous un jour faux, ce qui serait au détriment de ces bonnes gens lorsqu'ils voudront recourir à la grâce du duc.

« Les députés croient donc que MM. de Soleure devraient envoyer incessamment au duc un délégué pour lui exposer l'état des affaires. Ils pourraient peut-être obtenir plus de pouvoirs que Prangins, par exemple, le droit d'établir des protecteurs, d'autres droits encore qu'on confirmerait par une assermentation, puisque les gens du Landeron et de Cressier sont fort bien disposés en faveur de MM. de Soleure. Il ne faut pas tarder, on pourrait peut-être obtenir quelque chose de la part du duc, puisque celui-ci s'en est ouvert dans un écrit que l'ancien greffier de la ville retrouvera bien[1] ».

Le rapport des députés concordait trop bien avec les vues du Conseil de Soleure pour que celui-ci ne profitât pas de l'occasion. Aussi, le 11 juin, il nommait Hertwig délégué auprès du duc en lui remettant comme instruction suivante : l'ordre d'établir les faits tels qu'ils s'étaient passés :

« Un traité de combourgeoisie a été conclu entre le bourgmestre, le Conseil et la Commune du Landeron, ainsi que de Cressier d'une part, et la ville de Soleure de l'autre, sous réserve des droits de la Seigneurie, traité qui a été confirmé par les Confédérés lors de leur possession de la comté et par Madame de Longueville. Ce traité engage les Soleurois à protéger leurs combourgeois dans leurs vieilles franchises, us et coutumes. Le délégué devait raconter tous les efforts tentés pour faire changer de religion les gens des deux communes. Il disait ensuite : « Ils veulent rester tous, sauf quatre ou cinq, attachés à l'ancien culte.

[1] Le sens de ce passage un peu obscur était que MM. de Soleure auraient voulu étendre leurs droits de protection au détriment de ceux de l'Etat de Neuchâtel. Il ne fut pas donné de suite à ce projet.

Pinquillon avait dit à Pierre Vallier de nommer un prêtre agréable aux gens du Landeron et de Cressier. Il l'a fait, mais le gouverneur n'a pas voulu le reconnaître et lui a refusé la prébende, prétextant qu'il attendait les ordres du duc et ordonnant de laisser les choses en l'état jusqu'à la Saint-Jean. Le délégué devait proposer au duc pour venir en aide aux gens de Cressier, de remettre à MM. de Soleure par amodiation la protection et la garde de ces gens, cela jusqu'à ce que ces affaires soient réglées par un concile chrétien ou par le prince lui-même.

« Depuis que la ville de Berne a mis la main sur l'abbaye de Saint-Jean, fondée par les comtes de Neuchâtel, et dépossédé l'abbé et les moines, les gens du Landeron ont été longtemps sans ecclésiastiques au péril de leurs âmes. Ils n'avaient eu que deux chapelains, prêtres simples et sans grande portée, parce que, vu leurs chétives ressources, ils ne pouvaient faire venir auprès d'eux un prêtre instruit, propre à annoncer la parole de Dieu. La ville de Berne détient les revenus ecclésiastiques aussi longtemps qu'on n'aura pas installé un prédicant. On prie le duc de Guise d'y avoir l'œil.

« Deux personnes de Cressier qui ont tué un des pires partisans de la nouvelle secte sont en instance auprès de MM. de Soleure pour que ceux-ci s'emploient auprès du duc afin d'obtenir leur libération. MM. de Soleure appuient cette demande en se fondant sur le fait que celui qui a été tué s'était servi de telles paroles et avait commis des actes tels que, dans toute la Confédération, les auteurs du meurtre seraient libérés de toute peine. »

Tels étaient les faits que Hertwig porta à la connaissance du duc de Guise.

Le 17 août, MM. de Soleure félicitaient Pierre Vallier d'avoir installé un prêtre dans sa cure de Cressier et exprimaient le vœu que ces fâcheries (*sic*) prissent fin.

Dans la diète de Baden, de 1548, Soleure porta à la connaissance des députés des cantons le fait suivant, relatif à la conférence qui avait eu lieu à Neuchâtel le 9 août 1547 : On avait arrêté que les arbitres devaient rendre leur sentence d'après la loi et la coutume de la comté ; or, il n'y a pas de lois écrites, quatre personnes ont donc été chargées de les rédiger ; cela fait, on a pu voir alors qu'il est interdit aux habitants de la comté de Neuchâtel de se marier avec des papistes, d'envoyer leurs enfants s'instruire dans la religion (catholique), ou d'assister à la messe, Le député soleurois doit montrer ces articles aux sept cantons et demander

si l'on ne devrait pas en référer au gouverneur ou prendre telle autre mesure qui paraîtra convenable.

Les sept cantons se décidèrent pour qu'une lettre fût envoyée à Georges de Rive, qui répondit en date du 3 avril 1548 au Conseil de Lucerne. Après avoir accusé réception de la lettre qu'il avait reçue, il informa MM. de Lucerne qu'il avait montré la lettre aux quatre personnes chargées de rédiger les lois. Ceux-ci se sont montrés offensés et indignés, vu qu'ils sont innocents de la chose. Ils l'ont prié de répondre aux sept cantons qu'on leur a fait tort, que c'est un mensonge inouï[1], et ils prient qu'on leur dénonce ceux qui ont fait courir ce bruit, afin qu'ils puissent les poursuivre en justice. Dans la diète du 7 mai de cette année, les députés de Soleure, à qui on avait montré la lettre du gouverneur, répondirent qu'à la vérité ce n'était que par ouï-dire qu'ils avaient connaissance de ce qu'ils avaient rapporté à Baden dans la diète précédente, mais qu'il était un fait constant que Farel avait dit que notre religion était pire que celle des Turcs[2] et bien d'autres insultes plus grossières encore. Des gens très honorables pouvaient certifier le fait. Le gouverneur n'avait donc pas le droit de se plaindre de mensonge; l'essentiel subsiste, c'est que si quelqu'un rompt le serment de conserver la foi évangélique et est molesté pour cela, il ne trouvera aucun recours contre l'offenseur. MM. de Soleure en ont écrit au duc de Guise pour l'engager à faire partir Farel. D'autres faits de la même nature se sont passés; le prédicant de Cornaux a refusé de célébrer un mariage parce que l'un des conjoints était catholique; l'ecclésiastique de Cressier étant allé à Neuchâtel un jour de marché, on lui a pendu au dos une queue de veau et on l'a promené par la ville dans cet accoutrement.

La diète invita MM. de Soleure à s'enquérir soigneusement des faits, puis les sept cantons écrivirent au duc de Guise pour l'informer de tout ce qui se passait. Le même jour (15 juin 1548), ils envoyèrent un message à Georges de Rive : « Ils ne s'attendaient pas de sa part à une réponse aussi vive et aussi aigre. Les faits allégués sont vrais et il vaudrait mieux vivre dans la concorde. »

[1] Nous ne savons qui avait raison, mais dans un cartulaire, évidemment postérieur à ces événements, il est dit à l'article de mariages, § 2 : Les mariages avec les catholiques ne seront pas permis, mais bien ceux avec nos frères qu'on nomme luthériens.

[2] C'était, du reste, ce que la Sorbonne de Paris avait dit après avoir examiné les écrits de Luther : pire qu'un Turc, second Mahomet, etc. On n'était pas plus poli dans un camp que dans l'autre.

D'après le silence que les recès des diètes gardent sur la suite des événements, on peut croire que l'affaire en resta là, que le curé installé par Pierre Vallier continua à fonctionner et que les tentatives d'introduire la réforme à Cressier ne se renouvelèrent pas.

Le lecteur aura peut-être été frappé de la lenteur des négociations de toutes les parties intéressées dans le débat; ceci s'explique par la position respective de chacune de ces parties. Berne n'intervenait pas ouvertement pour ne pas s'aliéner Soleure et les petits cantons, le duc de Guise ne voulait pas indisposer la puissante république de Berne, et le pauvre gouverneur de Neuchâtel ne savait plus où donner de la tête. Quoi qu'il en soit, l'attitude des deux communes dans ce conflit fut des plus respectables et aurait pu servir de modèle à beaucoup d'Etats plus considérables qui restèrent attachés à l'ancien culte ou qui adoptèrent le nouveau uniquement parce que le souverain du lieu avait opté pour le catholicisme ou pour le protestantisme.

V. HUMBERT.

GENDARMES NEUCHATELOIS (1840)

(AVEC PLANCHE)

L'histoire de notre gendarmerie est encore à faire. Nous ne savons que vaguement en quoi consistait l'organisation de notre maréchaussée et de nos archers, dont le nom passa aux gendarmes et fut conservé jusque vers 1848.

Cette histoire a son importance et nous espérons qu'elle pourra tenter le zèle de quelque chercheur. En attendant qu'elle soit réalisée, nous donnons la tenue de nos gendarmes de 1830 à 1848. L'uniforme, coupé comme celui de nos milices, était de drap noir à collet et parements noirs avec filet rouge, pattes d'épaules noires à filets rouges, boutons de cuivre jaune, pantalon noir à passe-poil rouge, guêtres noires; shako à garniture de cuivre jaune avec une belle plaque aux armes de la principauté, pompon orange, noir et blanc. Les galons des caporaux étaient oranges, ceux des sergents étaient dorés; les galons d'ancienneté étaient rouges et se portaient en chevrons sur le bras gauche.

L'armement consistait en un sabre briquet, une giberne à buffleteries noires et une petite carabine.

Dans leurs tournées de service, les gendarmes ne gardaient que le sabre et portaient une canne. En été, ils avaient, comme nos milices, un pantalon de coutil clair.

Le *Musée neuchâtelois* accueillera avec reconnaissance l'histoire ou les notes relatives à ce corps.

A. BACHELIN.



GENDARME NEUCHATELOIS
1840.

MIRABEAU A NEUCHATEL[1]

D'APRÈS ALFRED STERN

Professeur d'histoire à l'École polytechnique de Zurich

De tous les ouvrages assez nombreux dont Honoré Riquetti, comte de Mirabeau, a été l'objet, aucun, sans en excepter ceux de MM. de Loménie, père et fils, les plus remarquables sans contredit de ses biographes français, n'offre plus de faits neufs et instructifs que les deux volumes que vient de consacrer M. Stern au colosse de la Révolution. Aucun des écrivains, non plus, qui ont parlé du fameux révolutionnaire, ne l'ont jugé avec plus d'attention, de clairvoyance objective et d'impartialité que le savant professeur de Zurich.

Le premier volume traite de Mirabeau pendant la Révolution; le second volume parle de Mirabeau pendant la période révolutionnaire et jusqu'à sa mort en avril 1791.

Mais en parcourant cet ouvrage avec l'intérêt que comporte le sujet pour tout homme qui étudie l'histoire contemporaine, ma curiosité se porta tout d'abord sur les relations que le fameux orateur avait eues avec Neuchâtel et dont j'ai déjà eu l'occasion d'entretenir nos lecteurs à deux reprises, c'est-à-dire il y a trois ans dans la notice intitulée : *Les éditeurs neuchâtelois de Mirabeau,* et dernièrement encore dans l'*Essai sur Sandoz-Rollin*. Mon attente n'a pas été déçue. Le livre de M. Stern contient quelques faits intéressants relatifs au séjour du célèbre orateur dans la ville du Seyon.

C'est d'abord le texte de deux lettres de Mirabeau, écrites de Neuchâtel, l'une à son père et l'autre au comte de Vergennes, premier ministre du roi Louis XVI dans la période antérieure à la Révolution, et qui va de 1782 à 1787.

[1] *Das Leben Mirabeau's.* Deux forts volumes in-8°. Berlin, chez Cronbach. 1889.

Dans la première de ces lettres, datée du 3 octobre 1782, Mirabeau, qui venait de sortir de sa prison de Pontarlier, annonçait à son père qu'il allait, conformément à ses ordres, rentrer en Provence, moyennant l'assurance de l'auteur de ses jours, que ce ne serait pas pour y subir un nouvel emprisonnement à la suite de tous les précédents. Cette supplique se distingue par un ton humble et respectueux, mais sous lequel se dissimule mal un ressentiment profond qui perce au contraire en plein dans la lettre écrite à M. de Vergennes, en date du 27 septembre.

Mirabeau commençait sa missive par informer le ministre de l'issue favorable de son procès criminel de Pontarlier où, après s'être soumis à un emprisonnement de six mois, il avait été enfin acquitté, acquittement dont il n'avait garde de dire qu'il avait été facilité par la mort du vieux marquis de Monnier dont il avait enlevé la femme. Comme dans la lettre à son père, Mirabeau se montrait prêt à retourner en Provence, mais il suppliait le ministre d'empêcher qu'une nouvelle lettre de cachet ne vînt le priver de sa liberté : « Trente-huit lettres de cachet, disait-il avec une exagération que relève le biographe allemand, ont déjà frappé ma famille; j'ai été la victime d'une partie de ces ordres; je ne saurais me résoudre à l'être du trente-neuvième. Trois ans et demi du séjour de Vincennes, sous le prétexte d'un procès criminel, ont lassé mon courage. J'aimerais mieux périr que d'y rentrer et je suis tout résolu à l'alternative.... J'ose demander que le gouvernement ne sévira plus contre moi sans m'entendre.... A Dieu ne plaise que je ne sollicite une liberté licencieuse, une liberté illimitée. Non, je ne veux qu'opposer un rempart aux calomnies obscures qui pourraient de nouveau séduire les ministres du roi et surprendre leur religion [1]. »

Comme premier témoignage de sa reconnaissance pour M. de Vergennes, Mirabeau lui annonçait l'envoi d'un Mémoire ou *Avis important* relatif aux affaires de Genève, qui occupaient alors tous les esprits, et que l'auteur disait lui être suggéré par le séjour des exilés genevois au milieu desquels il se trouvait à Neuchâtel.

Ces exilés, comme nous avons déjà eu l'occasion de le dire ici même, étaient les chefs du parti Représentant qui avaient fui Genève à l'approche des 10,000 hommes que la France, la Sardaigne et Berne avaient envoyés au secours de l'aristocratie aux abois (juillet 1782).

Résolus d'abord à la résistance, les représentants avaient tout disposé pour une défense héroïque. Mais au moment critique, les uns par

[1] Stern, *Das Leben Mirabeau's*, Anhang, 313.

peur, les autres pour ne pas exposer leur patrie à une ruine certaine, s'étaient hâtés de mettre le lac entre eux et les troupes étrangères. Ils s'étaient ensuite rendus à Neuchâtel, que sa position d'Etat neutre et peut-être aussi sa liberté typographique leur faisaient regarder comme une succursale de la Hollande, l'asile des proscrits de la pensée et de la politique. Leur heureuse étoile voulut qu'ils y rencontrassent cet autre exilé qu'on appelait Mirabeau et qu'avaient déjà rendu plus ou moins célèbre et ses méfaits et ses publications de divers genres.

« Tous ces proscrits, nous apprend M. Stern, ainsi que Mirabeau lui-même, demandaient à l'avenir ce que leur refusait le présent. Mais, relevant leur courage, le futur tribun leur montrait la roue de la fortune tournant pour eux et pour lui dans un temps que son génie prophétique lui révélait comme plus rapproché que les événements n'auraient pu le faire imaginer [1]. »

Quelques-unes des paroles par lesquelles Mirabeau réconfortait les exilés genevois, nous ont été conservées par l'un des Représentants qui, pour ne pas se trouver à Neuchâtel en même temps que ses collègues, n'en était pas moins au courant de ce qui s'y passait. « La Révolution, disait Mirabeau, ne peut tarder. Les Etats-Généraux seront convoqués. Je serai député et je rétablirai votre patrie [2]. »

Des nombreux Genevois auxquels Mirabeau tenait ce langage à Neuchâtel, son biographe allemand ne nomme que deux, les principaux. C'étaient Clavière et Duroveray. L'un et l'autre devaient marquer aussi dans la Révolution française, Clavière surtout. Ce banquier et homme d'Etat, le plus grand ennemi de la Constitution de sa ville natale, qu'il appelait un *nid d'aristocrates*, se distinguait par de grandes capacités financières, qui le rendront très utile à Mirabeau dans sa carrière parlementaire; il l'aidera entre autres à renverser Necker, auquel il devait succéder plus tard comme ministre des finances de Louis XVI. Il fut imposé à ce monarque par la faction des Girondins, mais pour son malheur. Car il ne sortira du ministère que pour être jeté en prison avec les chefs du parti, Brissot, Vergniaud; et il les aurait suivis aussi à la guillotine s'il ne se fût donné la mort dans son cachot en décembre 1792.

Avocat de profession, Duroveray remplissait à Genève depuis 1779 les importantes fonctions de procureur général, lorsqu'il fut destitué sur la plainte du gouvernement français, sous la prévention d'avoir écrit

[1] Stern, *Das Leben Mirabeau's*, p. 114.

[2] Dumont, *Mémoires*, p. 202.

contre les ministres de Louis XVI, Vergennes en particulier. Esprit brillant, plein de verve, versé dans les lois et la tactique des assemblées délibérantes, Duroveray, une fois établi à Paris, ne devait pas être moins utile à Mirabeau que Clavière. Heureusement pour lui, il ne fut jamais aussi en vue que son compatriote et ne partagea pas son sort tragique. Au moment de la Terreur, il était à Londres, dont il ne revint définitivement à Genève que pour y mourir en 1814.

C'est de concert avec ces hommes d'élite, dont il devait faire un jour ses collaborateurs à Paris, que Mirabeau avait conçu et rédigé son Mémoire ou *Avis important* à Vergennes. Aussi est-il aisé de comprendre que cet écrit était destiné à défendre la cause du parti vaincu contre l'aristocratie triomphante; il ne tendait à rien moins qu'au rappel des troupes françaises et à un changement complet de politique à l'endroit des Genevois du parti des Représentants, dont il fallait à tout prix, selon lui, qu'on empêchât l'émigration, qui avait pris des proportions inquiétantes et menaçait d'augmenter encore [1].

M. Stern s'étonne avec raison du langage de Mirabeau dans cette pièce, où, loin de parler en suppliant ou en homme qui avait à craindre pour son compte une nouvelle lettre de cachet, l'audacieux publiciste s'érigeait en juge et en censeur de la politique du roi très chrétien.

Mais c'est le texte du Mémoire lui-même qu'il faut avoir sous les yeux pour se faire une idée de toute l'audace de l'auteur. M. Stern se bornant à une indication sommaire de ce plaidoyer aussi étrange qu'éloquent, nous avons dû recourir à la source dans les Mémoires de Mirabeau, publiés en 1834 à Paris par son fils adoptif, M. Lucas Montigny. Le Mémoire ou *Avis important* adressé à M. de Vergennes ne prend pas moins de vingt-deux pages dans l'ouvrage cité, et signale les inconvénients qu'aurait pour la France le déclin de Genève par l'émigration des citoyens de la classe des Représentants, dans laquelle Mirabeau n'hésitait pas à voir *la partie de cette petite nation la plus estimée de l'Europe entière.* Il montre Genève exerçant l'influence la plus heureuse sur tous les pays environnants, à commencer par les provinces françaises qui l'avoisinent, prêtant cent millions à la France sous le ministère de M. Necker, fertilisant le sol pierreux de la Savoie et n'ayant pas une action moins favorable sur la Suisse, où elle a été, disait-il, la première source du commerce et des fabriques qui rendent ce pays florissant. Il

[1] On comptait, dit un historien genevois, plus de 1000 émigrés. Beaucoup s'établissaient en Irlande, d'autres à Constance, sous les auspices de l'empereur Joseph II, entre autres le père du général Dufour qui naquit dans cette ville allemande.

fait voir l'émigration des Genevois sollicitée par une foule de princes, le roi de Prusse entre autres, au sujet duquel le Mémoire contient un passage qui n'est pas le moins curieux de l'*Avis important :*

« Je désire pour l'intérêt de la France, si la principauté de Neuchâtel doit lui être toujours étrangère et si, comme je le crois, ce royaume est véritablement intéressé à la prospérité de Genève, je désire que personne ne donne au roi de Prusse l'idée de cantonner les Genevois dans l'espèce de promontoire du pays de Neuchâtel appelé la *Vawre*, où la moindre colonie située sur la Thièle déjà navigable et susceptible de l'être bien davantage, entourée des lacs de Bienne, de Morat et de Neuchâtel, deviendrait un des plus florissants entrepôts de commerce de l'univers et ferait bientôt oublier l'ancienne Genève. »

En entendant Mirabeau parler de la construction possible d'une ville dans le voisinage des eaux de la Thièle, quel ami de l'histoire locale ne se rappelle la fondation projetée d'Henripolis, la cité idéale d'Henri II de Longueville et de son premier fonctionnaire dans le pays, Jean Hory, en 1625, et dont on se flattait aussi, selon l'historien de Neuchâtel Frédéric de Chambrier, de faire un entrepôt de commerce de la France avec l'Italie? Peut-être dans son séjour à Neuchâtel Mirabeau avait-il été mis au courant de ce projet, dont la tradition se maintenait dans la contrée.

Tout en signalant au ministre de Louis XVI l'inconvénient qui pouvait résulter pour le royaume d'une trop forte émigration de Genevois du parti des Représentants ou de la classe moyenne, Mirabeau avait soin de réfuter l'accusation répandue contre les chefs de ce parti, d'avoir publié un libelle contre le gouvernement français et M. de Vergennes en particulier : « Eh! bien, s'écriait Mirabeau, ceux contre lesquels on vous a principalement prévenus, MM. Clavière et Duroveray, vous offrent leur tête si on parvient à prouver qu'il soit sorti de la plume d'un Représentant un seul mot, une ligne qui puisse vous offenser personnellement.... Il est à peu près évident que le libelle a été composé par les Négatifs ou partisans du pouvoir. »

Le plaidoyer de Mirabeau, dont je ne puis citer que quelques passages, se terminait par des conseils sur la manière de réparer l'injustice commise envers Genève et par un appel pressant à la grandeur d'âme et à la générosité du roi Louis XVI et de son ministre, en exprimant l'espoir « que le libérateur de l'Amérique ne voudrait pas être appelé le destructeur de Genève ».

Mais comme il était aisé de le prévoir, le Mémoire ou *Avis important* de Mirabeau et consorts resta sans effet. Non seulement l'occupation militaire de Genève par les troupes françaises et sardes se prolongea jusqu'en avril 1784, mais les plénipotentiaires des trois puissances intervenantes, en demandant une amnistie générale, eurent soin d'en exclure dix-neuf chefs des Représentants, parmi lesquels Duroveray et Clavière (novembre 1782). Mais nul ami de la liberté ne peut refuser son admiration à l'homme clairvoyant et généreux qui, dans la pénible situation des exilés genevois et la sienne propre, avait le courage d'élever la voix en faveur des opprimés et se montrait assez supérieur aux circonstances pour ne pas désespérer de la cause du progrès et de la réforme politique et sociale qui se préparait en dépit des apparences contraires.

Dans l'intervalle, le cercle des réfugiés politiques, dont Mirabeau était le centre et le chef à Neuchâtel, s'était accru d'un personnage important, français d'origine, et qui, lui aussi, devait tenir une assez grande place dans l'histoire de la Révolution. C'était Brissot, la tête du parti girondin, dont Vergniaud n'était que le porte-voix; Brissot, alors simple publiciste, qui, épris des maximes du *Contrat social*, les poussait jusqu'au paradoxe, soutenant, par exemple, avant Proudhon, dans sa THÉORIE DES LOIS CONSTITUTIONNELLES, *que la propriété était le vol*, et avant bien d'autres, *que dans tout malfaiteur il y a un malade*, Brissot était venu à Neuchâtel en quête d'un éditeur pour la continuation de sa théorie en dix volumes, qui vit en effet le jour de 1782 à 1786, mais on ne sait si c'est à Neuchâtel, Berlin ou Paris, les noms de lieux qu'on mettait aux livres à cette époque n'ayant souvent pour but que de dépister la censure.

C'est tout d'abord en qualité de rédacteur du *Patriote*, c'est-à-dire comme le journaliste le plus en vue du jour et dont les articles étaient lus par les rois eux-mêmes, Gustave III entre autres, que Brissot paraît sur la scène. Mais c'est ensuite comme chef du parti, qui allume une guerre qui coûta six millions d'hommes à l'humanité et qui avait pour but, si l'on en croit Brissot lui-même, l'abolition de la royauté [1].

Plus tard Brissot votait, comme les autres Girondins, la mort de Louis XVI qu'ils s'étaient cependant promis de sauver, ce qui, avec leur fédéralisme anti-parisien au premier chef, leur vaudra de suivre le roi à la guillotine.

[1] Taine, *Origines de la France contemporaine,* la conquête jacobine, p. 202.

En voyant réunis à Neuchâtel, dans l'été de 1782, tant d'hommes de marque, on s'étonne qu'ils n'y aient laissé aucun souvenir de leur séjour et qu'il faille en chercher la trace dans les écrits des réfugiés eux-mêmes. Pour plusieurs de ces personnages, il est vrai, la célébrité n'est venue que plus tard. Mirabeau cependant ne devait pas être un inconnu pour le spirituel ministre Chaillet, dont le *Journal helvétique* paraissait encore à cette époque. L'ignorance à ce point est telle, qu'on ne sait pas même au juste dans quelle maison ou quel hôtel ces étrangers de distinction faisaient leur demeure, et qu'on est réduit à conjecturer que c'était à l'hôtel de la Couronne, dans la rue du Château (aujourd'hui maison Sandoz-Morel). On ignore également la durée de la visite des réfugiés genevois. Leur présence ne devait néanmoins pas être vue de meilleur œil par les gouvernants que par le diplomate neuchâtelois Sandoz-Rollin, alors conseiller de la légation à Paris, quand il écrivait à son ami de Marval, en date du 29 juillet 1782 : « Est-ce un grand bien que ce grand nombre de Genevois réfugiés chez vous? J'ai la plus triste idée de leur caractère. Ils n'ont montré de la vigueur que dans leurs discours. »

Pour Mirabeau lui-même nous en savons davantage, grâce au protocole du Conseil d'Etat que cite M. Stern. Il nous apprend qu'arrivé à Neuchâtel avant le 22 août, il n'en repartit que dans la première quinzaine d'octobre. A peine arrivé à Neuchâtel, nous dit encore M. Stern, Mirabeau avait demandé que son acquittement par la justice de Pontarlier fût inséré au protocole : « Chose de grande importance, disait-il, pour mon honneur et ma réputation, afin que la chose soit connue partout où elle avait fait quelque sensation. » Cela lui fut, paraît-il, gracieusement accordé par le Conseil d'Etat.

Le 10 octobre, Mirabeau était encore à Neuchâtel, puisque c'est ce jour-là que cette haute autorité refusa d'autoriser la saisie que le libraire Fauche-Borel désirait mettre sur les effets du comte de Mirabeau, pour se payer de la somme de 2300 livres qu'il lui avait prêtée lors de son premier séjour en 1776, lors de l'enlèvement de la marquise de Monnier. Il paraît que la vente des trois ouvrages de Mirabeau imprimés par Fauche-Borel (les *Lettres de cachet*, l'*Espion dévalisé* et *Ma conversion*) n'avait pas suffi à désintéresser tous ses créanciers, et qu'il avait laissé ceux de Neuchâtel pour la fin. Mais il y a quelque raison de croire qu'il en aura été de Fauche-Borel comme du banquier neuchâtelois François Jeanneret, l'associé de *Schweizer de Zurich*, dont la créance de 11,000 francs fut réglée plus tard, lorsque les subsides de la Cour

eurent permis à Mirabeau de satisfaire ses créanciers les plus importants, au nombre desquels était ce Jeanneret. Avec ce dernier, qu'il n'appelait autrefois que le bon et fidèle Jeanneret, il eut ensuite de vifs démêlés auxquels M. Stern a été initié par la communication d'une lettre faite par M. de Loménie lui-même à son émule de langue allemande.

En voici un passage caractéristique qui donnerait envie de voir le reste :

« J'ai toujours détesté les airs de grand seigneur et je me croirais avili en les supportant de qui que ce soit, à plus forte raison de vous. »

Cette lettre, plus que discourtoise, est du 19 octobre 1789. Dans une autre épître du même genre, *le bon et sensible Jeanneret* menaçait Mirabeau *d'entamer l'affaire par un Mémoire imprimé.*

Ici s'arrêtent les renseignements fournis par M. Stern sur le séjour que le grand orateur de la France révolutionnaire fit à Neuchâtel en 1782, et qui aurait été de trois mois environ, selon ce biographe. Bien que ces renseignements laissent à désirer, il nous a paru utile de les recueillir et de faire pour Mirabeau ce que le *Musée neuchâtelois* a fait pour Châteaubriand, Balzac et d'autres hommes célèbres, qui ont passé un temps plus ou moins long dans la cité des Pury, des Osterwald et des Pourtalès.

Alexandre DAGUET.

LÉO LESQUEREUX

(Suite. — Voir la livraison de mars 1890, page 61.)

Avant d'entrer dans cette seconde période de l'activité scientifique de Lesquereux aux Etats-Unis, où le nom de Sullivant n'apparaît plus, quelques détails sur la collaboration de ces deux botanistes auront peut-être quelque intérêt.

Un journal de Columbus, *Le Capital*, baptême caractéristique, a publié en novembre 1883 un article avec ce titre qui sent un peu le *humbug* :

« Deux grands naturalistes plus appréciés à l'étranger que chez eux. »

Et en sous-titre avec lettres grasses :

« Vies tranquilles et travaux des fils de la science. — Le premier botaniste de l'Ohio qui ait une réputation européenne. — L'une des plus grandes autorités vivantes en Paléontologie. »

Il s'agit, on le devine, de Lesquereux et de Sullivant, et tous deux méritaient ce coup de cloche tardif dans la ville qu'ils ont illustrée.

Le père de W. Sullivant, homme considérable parmi les premiers colons de l'Ohio, ayant été chargé de dresser le plan d'une partie de l'Etat, emmena avec lui son fils, encore tout jeune garçon. Cette expédition en pays sauvage développa chez cet enfant le goût de la botanique qu'il avait reçu de la nature. Plus tard il fut à son tour un pionnier hardi au temps où d'épaisses forêts couvraient encore le terrain que la ville de Columbus occupe aujourd'hui. Son père étant mort, il se consacra, comme fils aîné, à l'administration des biens de la famille sans négliger ni les affaires publiques, ni ses chères mousses. Lorsqu'il mourut en 1883, il laissa, avec une fortune considérable, le souvenir d'un homme utile, et ce qui ne vaut pas moins, un nom dans la science.

Gray, une autorité en cette matière, a dit que les ouvrages de Sullivant *ont posé le vrai fondement de l'embryologie des cryptogames*, et Lesquereux l'appelle un observateur de « premier ordre ». Tous deux étaient faits pour se comprendre et s'entendre, et leur rencontre bien accidentelle, bien improbable, étant partis de si loin, devait être heureuse pour l'un et pour l'autre.

Je n'ai nulle qualité pour juger leurs travaux ; j'en connais à peine les titres. Le journaliste du *Capital* en donne la liste et je vais la reproduire sans pouvoir en vérifier l'exactitude.

1. *Collection des mousses américaines* (Musci exciccati Americani). 1e édition 1856, 2e édition 1865.
2. *Nouvelles espèces de mousses.* — Brochure, 1859.
3. Un supplément, ou second volume aux *Icones muscorum*, W. S. Sullivant. — Les planches étaient prêtes à sa mort, mais le texte en a été préparé et achevé par Lesquereux, 1874.

En outre, pendant qu'ils travaillaient ensemble, Lesquereux a publié un *Catalogue des mousses de Californie,* 1864, et en 1868 *Les mousses des côtes du Pacifique.*

Pour apprécier le labeur énorme accompli par Lesquereux, il ne faut pas oublier le nombre infini de collections et d'herbiers qu'il a réunis et classés pour les amateurs, *On order to make money*. Car la terrible et impérieuse question de la cuisine et du logis ne l'a pas un instant laissé en paix.

VII

Arrivons à la paléontologie. Elle ne résoudra pas mieux le problème, mais elle donnera au moins au pauvre ouvrier en science cette tranquillité qui résulte d'un travail à peu près assuré pour le lendemain.

C'est Desor qui lui ouvrit la voie. Desor était là-bas aimé et estimé, et s'il n'avait été rappelé en Europe, il eût fait en Amérique une belle carrière et conquis une place éminente parmi les hommes les plus distingués de la jeune république. Deux des plus marquants de ceux-ci, Rogers et Lesley, l'invitèrent un jour à se joindre au *Survey* de l'Etat (commission ou comité) chargé d'étudier les houillères de la Pennsylvanie. De telles propositions ne se refusent pas plus que le grade de major ou de colonel dans l'armée. Toutefois Desor se souvint de l'ami relégué sur les bords de l'Ohio, et il proposa aux directeurs du *Survey* de l'appeler, non pas dans les grades inférieurs et comme une simple *utilité,* mais comme l'associé le plus expert et le plus capable de rendre leurs recherches précises et définitives.

Lesquereux arrive, se met à l'œuvre et bientôt chacun reconnaît sa supériorité. Il faut dire à la louange de Desor que loin d'être jaloux de ce succès il en fut fier, et que pour mieux l'appuyer, il se fit de bonne grâce l'aide et le dessinateur de son protégé. A partir de ce moment la réputation du modeste Columbien fut établie et reconnue des bords de l'Atlantique aux rives du Pacifique. Tous ceux qui s'occupaient des richesses enfouies dans les entrailles du globe vinrent à lui. Il fut le père, si l'on peut ainsi dire, des plantes fossiles, et l'oracle consulté partout. Sa vie se passait en courses, tantôt dans un État, tantôt dans un autre, tantôt pour le charbon, tantôt pour le pétrole. Tous les chercheurs de trésors s'adressaient à lui.

On assure, et Lesley lui-même a dit, que si Lesquereux avait voulu, ou su, mieux tirer parti de ses connaissances, il aurait pu, comme d'autres qui ne le valaient pas, acquérir une belle fortune, très légitimement gagnée. En effet, à côté des travaux et des études qu'il faisait pour les Surveys officiels, une foule de sociétés commerciales le

chargeaient d'étudier telle ou telle contrée, et ces sociétés disposant de capitaux presque illimités, ne regardaient pas à la dépense. Une seule source, une seule mine d'argent, de cuivre, de plomb, suffisait à rembourser au centuple tous les frais de sa découverte. Mais Lesquereux, modeste et simple comme toujours, ne voulut jamais recevoir que le remboursement de ses débours et une juste rémunération de son temps. Il se considérait comme ouvrier à la tâche, faisait de son mieux et se contentait du salaire journalier. Ce sentiment était bien, je le crois, le fond de sa pensée et de son ambition. Cependant il savait par expérience les angoisses du vivre au jour le jour, il aimait sa famille, il avait essayé et désiré à plusieurs reprises de lui procurer sinon la fortune, au moins l'*aurea mediocritas* du sage, et je me persuade difficilement qu'il eût de parti pris repoussé des offres avantageuses, honorables à tous égards. Seulement il ne les a pas cherchées et réclamées. Décidé à ne pas courir après la richesse, il l'a attendue, elle n'est pas venue, et il n'en a pas moins été heureux; peut-être l'a-t-il été davantage. Ses lettres les plus intimes respirent la sérénité d'un sage, dans l'adversité aussi bien que dans les jours paisibles. Jamais de plaintes ni de reproches ; il souriait même à la souffrance.

Dante a dit qu'il n'est pas de plus grande douleur que de se souvenir dans les temps heureux des temps misérables. Lesquereux pensait que le souvenir des peines traversées donnait aux heures clémentes un charme pénétrant, et il se rappelait les orages et les tempêtes aussi volontiers que les beaux jours.

Le goût des plantes fossiles ne fut d'abord qu'une diversion aux difficultés, aux chagrins qui suivirent sa ruine à l'époque de la guerre. C'était, dit-il, un passe-temps « qui ne payait guère ». Cependant peu à peu ses relations s'étendaient. Les Surveys ne pouvaient se passer de lui, et de 1870 jusqu'à sa mort il a travaillé pour eux ou pour elles.

Outre les appointements d'ailleurs modestes mais assurés qu'il retirait de cette association, elle lui fournit toutes les facilités et tous les moyens d'études qui lui étaient nécessaires.

L'œuvre de ces vingt années est considérable. En voici le sommaire d'après le journal déjà cité :

1. Rapport paléontologique contenu dans le rapport géologique de H.-D. Rogers sur la Pennsylvanie, 1858. 50 pages, 20 planches.

2. Rapport paléontologique pour le *Survey* de D.-D. Oven. Vol. 3, 1857. Quelques planches.

3. Idem. Vol. 4, 1861.
4. Catalogue des plantes fossiles de la houille, 1868. 2 planches.
5. Paléontologie et botanique de l'Arkansas, 1860. 100 pages, 6 planches.
6. Rapport paléontologique de l'Illinois, volume 2 du Rapport géologique de H. Worthen, 1866. 40 pages, 18 planches.
7. Idem dans le volume 4 du même travail, 140 pages, 26 planches.
8. Fossiles et plantes tertiaires du Mississipi, 1864. 20 pages, 10 planches.

Pour le *Survey* des Etats-Unis dirigé par Hayden :

9. 1er Rapport annuel 1870 ;
10. 2me » » 1871 ;
11. 3me » » 1872 ;
12. 4me » » 1873 ;
13. 5me » » 1874 ;
14. Monographie des plantes crétacées du groupe Dakota, 1874. 136 pages, 30 planches.
15. Flore tertiaire et crétacée des territoires de l'Ouest, 1878. 366 pages, 65 planches.
16. Flore tertiaire et crétacée des territoires de l'Ouest, 1883. 290 pages, 60 planches.
17. Plantes fossiles des graviers aurifères de Californie, 1878. 62 pages, 10 planches.

Dans les Mémoires du Musée de la Société géologique de Cambridge :

18. Flore des houillères des Etats-Unis, 1880. 700 pages, 40 planches.
19. Un supplément à cet ouvrage était en préparation et a dû être publié en 1883 ou 1884.

De plus et dans le même temps, à différentes époques, Lesquereux a écrit et publié plus de trente mémoires de moindre importance. Et c'est lui qui a tout étudié, analysé, classé, dessiné, ou fait dessiner sous ses yeux par une de ses petites-filles qui vivait avec lui.

(A suivre.) Fritz BERTHOUD.

FALSIFICATION D'ANTIQUITÉS LACUSTRES

1859-1890

(Suite et fin. — Voir la livraison de mars 1890, page 67.)

IV. La dernière phase. — Les idoles. — Le jugement.

Pendant quelque temps on n'entendit plus parler de fausses antiquités. L'âge de la corne était décidément enfoncé; les amateurs et les brocanteurs étaient avertis et l'article corne n'étant plus demandé, était tombé à zéro.

Cependant le goût du gain déshonnête subsistait; il valait bien la peine de se mettre en frais d'imagination pour lancer quelque nouveau produit, qui, tout en utilisant l'habileté des faussaires, leur procurât un argent aussi ardemment souhaité que facilement gagné. On apprit un beau jour que l'on offrait à vendre des haches-marteaux perforés de formes variées, elliptiques ou oviformes, avec ou sans nervures. Ces pièces, à première vue, avaient l'air parfaitement authentiques; ce qu'elles avaient même de plus extraordinaire, c'était le bas prix auquel on les vendait. Sur le haut du panier et soignés comme le méritent des objets fragiles, apparaissaient de grands vases complétement carbonisés et remarquablement légers, de la forme d'une mangeoire à poules; puis des manches de haches également carbonisés, des morceaux de bois en forme de massues ou de marteaux à refendre, avec des restes du manche dans le trou du centre.

La molasse avait été mise à contribution pour la confection de toute une série de moules d'objets en bronze et auxquels on avait cherché à donner une apparence antique en les noircissant au feu. Ces moules, grossièrement imités, n'auraient pu donner naissance qu'à des produits informes, bien différents des élégants travaux du fondeur de l'âge du bronze, découverts dans les stations de nos lacs. Les faussaires ne

s'étaient pas même donné la peine d'en prendre des épreuves en plâtre ou en ciment; par contre, le moule lui-même était trop bien équarri et dépourvu des rapports nécessaires.

Mais ce n'était point encore assez pour nos industrieux faussaires. Pourquoi nos lacustres n'auraient-ils pas eu leurs idoles? Cette question les tracassait évidemment; aussi un beau jour vit-on sortir de leur panier à surprise deux magots en molasse dont le plus grand est reproduit sur la planche II, fig. 5[1]. L'Olympe lacustre était ainsi repeuplé! Et ces deux divinités embryonnaires, taillées dans une plaque du poële de quelque « marmet », semblent réprimer une vague envie de rire sur la tablette où elles sont actuellement côte à côte rangées. Mais rira bien qui rira le dernier!

Quos perdere vult dementat Jupiter prius.

L'auteur de ces lignes avait déjà pu constater que ces pécheurs éhontés ne reculaient pas plus devant la falsification des textes que devant celle des antiquités, lorsqu'un jour il fut invité par le directeur du Musée à passer chez ce dernier à l'occasion d'un achat fait sur sa recommandation écrite.

Nos bandits avaient eu le front d'écrire un billet signé du nom du conservateur du Musée archéologique, pour engager le vénérable directeur des Musées à acheter une pièce remarquable, que le signataire de la lettre tenait pour authentique et de l'achat de laquelle il ne pouvait s'occuper, obligé qu'il était de s'absenter.

C'était le fameux « bouclier lacustre » en bronze, de 22 cm., reproduit sur la pl. II, fig. 21[2]. Cette pièce, complétement recouverte d'une légère couche de sable durci, présentait au centre un mamelon en relief, muni de l'autre côté d'une bélière et entouré d'une série de cavités repoussées qui se répétaient sur le pourtour extérieur. Le conservateur prit son canif, et retournant l'objet enfonça l'extrémité de la lame dans le tuf qui recouvrait un des boutons du pourtour; le tuf céda en découvrant ainsi le fond du trou intact.... en même temps que la supercherie : la pièce avait été enduite de colle, puis saupoudrée de sable fin; la colle en se desséchant avait formé une voûte à cet endroit; ce qui n'aurait jamais été le cas, si le tuf se fût déposé normalement.

L'examen chimique auquel cet objet fut soumis plus tard confirma cette manière de voir; recouvert d'eau et placé au-dessus d'une lampe

[1] Voir livraison de février, après page 36.

[2] Voir livraison de février, après page 36.

à esprit de vin du laboratoire de chimie, le « bouclier lacustre » ne tarda pas à perdre sa robe trompeuse; l'eau qui la lui avait enlevée, traitée par les réactifs de la colle, révéla de suite la présence de « gummi arabicum. »

Restait à atteindre les coupables. Le directeur avait eu soin, cette fois, de demander le nom du vendeur, qui avait déclaré s'appeler Emile Tinembart, de Bevaix, et qui avait donné le nom de son frère Jules qui l'attendait dans la rue. Une plainte fut immédiatement portée au préfet de Neuchâtel, et une enquête instruite à Bevaix. Elle eut pour résultat de faire constater que les noms indiqués étaient faux. Mais le préfet d'Estavayer avait été avisé de ce qui se passait. Ce fut lui qui découvrit le pot aux roses.

Un jeune garçon de Forel qui s'était attiré plusieurs amendes pour avoir manqué l'école, passa un jour à la préfecture et d'un ton insolent dit au préfet : « Combien est-ce qu'on vous doit?... » Celui-ci sachant que le père du jeune homme était pauvre, fut tout surpris de la rapidité du paiement et manifesta son étonnement de voir le jeune homme en fonds. « Oh! on en gagne assez de l'argent avec les lacustres », lui fut-il répondu. Ce propos donna l'éveil à M. le préfet, qui s'étant transporté au domicile du père, y découvrit tout un attirail de bois de cerf, et dans des boîtes à sardines le fameux tuf lacustre à la colle arabique.

A peu près en même temps, trois membres de la même bande avaient été arrêtés à Berne, où ils cherchaient à écouler leurs produits. M. de Fellenberg, directeur du Musée de cette ville, a raconté dans l'*Antiqua* de 1887, p. 35 et 51, les exploits des faussaires dans la ville fédérale. Ils y avaient vendu à peu près les mêmes objets que ceux dont nous avons parlé, moins les magots. Une écuelle en bois carbonisé dans laquelle une incision avait été pratiquée, se trouva être du plus beau bois de sapin frais, et une hache-marteau en pierre, garnie encore d'une partie du manche, contenait quoi?.... un bouchon de liège carbonisé.

Après avoir passé plus de quatre mois en prison à Berne, nos trois compères furent transférés à Estavayer, où, le 25 juillet 1887, ils comparaissaient avec onze acolytes, devant le tribunal criminel et correctionnel de la Broye.

Le président du tribunal, trompé lui-même par les faussaires, figurait au nombre des plaignants.

Au banc des prévenus étaient assis quatorze personnages âgés de quinze à trente-neuf ans. Trois étaient frères, savoir : Emile, Louis et Jules Roulin, le plus jeune de la bande. Le premier avoue avoir écrit la fausse

lettre et fabriqué le « bouclier lacustre » ; c'est Louis qui a vendu les deux magots à M. de C...... Ces deux prévenus sortent des prisons de Berne, où l'aîné a passé quatre mois et huit jours ; il est depuis dix-huit jours dans celles d'Estavayer ; le second a fait quarante-huit jours de prison. Leur vieux père ayant cru pouvoir se dispenser de comparaître à l'audience, il est décerné, séance tenante, un mandat d'amener contre lui. C'est un vieux bonhomme qui a l'oreille plus pesante que d'habitude quand les questions que lui pose le vice-président l'embarrassent. Il persiste à répondre en patois, ce qui ajoute au pittoresque de sa comparution.

Nous n'entrerons pas dans le détail de l'interrogatoire des prévenus, préférant reconstituer d'après leurs réponses un petit croquis de leur industrie.

C'est à Portalban que paraît avoir pris naissance la fabrique d'objets en corne. « Il y avait là une flotte qui fabriquait des antiquités », dit un des prévenus. Réunis sur la station lacustre autour d'un feu, nos compères façonnaient des vases à la manière antique, à grands coups de pouce, égayant leur travail de bons rires de fripons ; puis ils profitaient des cendres du feu pour carboniser des écuelles en bois, des massues, des manches de hache, utilisant en outre les plaques de molasse pour en confectionner des moules d'objets en bronze ou même les idoles dont nous avons parlé plus haut. Parfois, pressés de toucher le prix de leur industrie, ils retiraient du feu un pot cuit à point et envoyaient un émissaire l'offrir dans les établissements publics. Un jour, un amateur ayant objecté à celui-ci que le vase était encore chaud : « Oh ! répondit l'homme, je l'ai mis dégeler sur mon fourneau. »

Au cours des débats, l'auteur de ces lignes eut l'idée que quelques-uns de ces prévenus pouvaient bien avoir travaillé aussi à Cortaillod, et grâce à l'obligeante entremise de M. le procureur-général, il put poser au principal inculpé quelques questions à propos de la fouille-enquête faite dans la station lacustre de ce lieu. Roulin, à qui on avait fait comprendre qu'il ne reverrait jamais les 400 francs que lui redevait le père de l'âge de la corne, se montra dès lors plus ouvert. C'était lui qui se trouvait le premier dans le fossé, qui avait replacé en terre, sur ordre, un objet antérieurement extrait et qui avait brisé le faux collier destiné à servir d'amorce au fond du creux. Il explique que les fausses antiquités sculptées dans la corne étaient introduites horizontalement dans la couche historique où la fouille devait avoir lieu. Un autre prévenu avait déjà raconté antérieurement que, dans les fouilles faites de l'autre côté du lac, « lorsqu'on ne trouvait rien, on s'approchait de la bonne place où

on avait enfilé les antiquités ». La photographie de l'amulette à caractères archaïques soumise à Roulin, celui-ci déclara que c'était lui qui l'avait trouvée et que les lettres y avaient été ajoutées plus tard [1].

Le tribunal, tenant compte des aveux des prévenus et de la détention que plusieurs d'entre eux avaient subie à Berne et à Estavayer avant l'audience, condamna les plus coupables à six mois et trente jours de prison; les autres, poursuivis au correctionnel seulement, suivant leur cas à deux, cinq et vingt jours de la même peine.

Quelques prévenus furent acquittés.

*
* *

Tous les coupables étaient-ils punis?

Nous ne le pensons pas. A côté des simples ouvriers, des faussaires ordinaires qui ont voulu faire rendre aux stations lacustres plus qu'elles ne pouvaient et qui pour cela n'ont pas reculé devant le mensonge et la fraude, restent ceux qui ont profité d'eux pour réaliser de gros bénéfices. Les uns inconsciemment à l'origine, puis consciemment, ont contribué à encourager cette fatale industrie. « Nous savons que vos objets sont faux, mais nous ne voulons pas vous faire de la peine », disait à l'un des prévenus un de ceux que la justice n'a pas atteints, et qui venait de nuit lui acheter des antiquités en lui recommandant de n'en pas parler. D'autres, des commerçants ceux-là, par les prix exagérés qu'ils offraient aux ouvriers, rendaient la supercherie bien engageante; persuadés de l'authenticité des objets qu'ils sortaient des fossés, ils juraient leurs grands dieux que les antiquités qu'ils revendaient avec gros bénéfices ou qu'ils faisaient publier étaient justes.

Enfin, le mystérieux érudit, l'artiste qui a sinon inventé les objets en corne de cerf, du moins, leur a donné leur complet épanouissement, comment faut-il envisager son fait?

Et d'abord, exposons ici le rôle que nous lui prêtons; ce sera en même temps indiquer ce que nous pensons des objets en corne de cerf décorés de points qui figurent dans certaines collections et dont la découverte est antérieure à celle de l'âge de la corne. Ces quelques rares pièces, publiées soit dans les Mémoires de la Société des antiquaires de Zurich [2], soit dans les Protohelvètes du Dr Gross [3], ont été reproduites

[1] A comparer cette déclaration avec celle mentionnée page 70, au bas.

[2] Année 1866, pl. III, f. 46. — 1876, pl. I, f. 28, 19; pl. II, f. 7, 14. — 1879, pl. V, f. 27.

[3] Pl. VI, f. 27, 32, 34, 35, 39, 40.

et consciencieusement relevées dans l'*Antiqua*[1]. Ces objets, qui proviennent de différentes stations, sont d'une décoration tout à fait rudimentaire; les points qu'ils présentent sont distribués d'une façon irrégulière, et ils ne sont pas polis et brillants comme ceux de l'âge de la corne. Ils portent la trace d'un long séjour dans l'eau et représentent le nec plus ultra de la décoration à laquelle sont parvenus les hommes de l'âge de la pierre, et que l'on retrouve sur la poterie du même âge.

Or nous pensons que ces rudiments ont été le point de départ de l'industrie nouvelle, puisque nous trouvons là en germe presque tous les objets contrefaits. Désireux de procurer de l'ouvrage et des ressources à de pauvres gens, le mystérieux érudit leur aura montré le parti que l'on pouvait tirer des bois de cerf tirés des stations; comment, en gravant quelques traits ou séries de points, on rendait intéressante et précieuse la corne antique..., et la fabrique de prendre son essor, à la stupéfaction du compatissant étranger.

Et maintenant, quelques moyens pratiques pour reconnaître les faux. Tout d'abord ne pas craindre l'eau pour les antiquités lacustres; c'est elle qui enlèvera la colle qui retient les différentes pièces coagulées, fera tomber le fameux tuf sorti des boîtes à sardines, dissipera la patine irisée qui recouvre les bronzes modernes; enlever ensuite le sable qui recouvre les dessins en creux; puis examiner à la loupe les stries, les arêtes, le fond des creux pour les comparer avec les pièces authentiques; ajoutons-y ce flair spécial que donne une longue pratique des vraies antiquités.... et les faussaires n'auront qu'à se bien tenir.

Malheureusement, ils n'ont déjà fait que trop de mal, et certaines collections suisses et étrangères demandent à être radicalement expurgées.

W. Wavre.

[1] 1885, n°s 7 et 8, pl. XXVI.

LES

BORNES DE LA MAIRIE DE LIGNIÈRES

Démêlés de frontières entre
la Principauté de Neuchâtel, la République et l'Empire français
de 1803 à 1813

(Suite. — Voir la livraison de février 1890, page 44.)

Le maire de Lignières, M. Charles-Etienne de Tribolet-Hardy, conseiller d'Etat, auquel ce factum était adressé, ne perdit point son temps et, soucieux des intérêts de ses administrés, d'autant plus que le foin attendait, il partit de Neuchâtel, son domicile, le lendemain de la réception de la lettre du lieutenant, soit le 26 juillet 1803.

Voici l'amusante relation de cette odyssée à la poursuite d'un receveur :

« Etant parti à midi j'arrivai à Lignières avant les trois heures; après m'y être rafraîchi et avoir changé de cheval, je continuai ma course pour me rendre à Nods dans l'espérance d'y trouver le receveur du bureau; j'étois accompagné du sieur lieutenant et du gouverneur de Lignières, ainsi que du messager d'Etat. Nous y arrivons à une heure et demie par un tems déplorable, et là nous étant rendus dans l'auberge où le nommé Thomas receveur tient son bureau, je demandai incessamment à lui parler. Les gens de la maison nous répondirent qu'il n'y étoit pas, mais qu'un de ses emploïés alloit à la cure, pour l'y chercher; un instant après cet homme étant de retour, nous apprit que contre son usage, M. Thomas s'étoit absenté ce jour-là et qu'il étoit allé dîner lui et sa femme à la cure de Diesse, en ajoûtant que si je le désirois, on lui enverroit un exprès pour le faire chercher. Je le remerciai de son offre, mais après m'être réfléchi un moment je ne crus pas devoir l'accepter, pensant qu'il valoit mieux pour le succès de ma course, que je poussasse encore moi-même jusque-là.

J'étois prévenu que cet homme étoit quinteux et capricieux, je craignis de lui donner de l'humeur en lui faisant quitter avant le tems une partie de plaisir, d'ailleurs j'étois aussi incertain s'il auroit la complaisance de se rendre incessamment à Nods en suite de mon message. Dans ce doute je préférai de me transporter moi-même à Diesse, ce que nous exécutâmes sur-le-champ. Etant arrivé dans ce dernier endroit à environ cinq heures et demie, j'allai incessamment à la cure suivi de ma compagnie; le gouverneur de Lignières ayant demandé à parler à Monsieur le receveur, une servante nous amena un instant après un petit homme trapu d'environ 40 à 45 ans, que mes compagnons reconnurent pour être le dit receveur. Je m'approchai de lui et m'étant fait connoître, après un salut assés froid de sa part et me laissant à l'entrée de la maison de cure, sans même me témoigner le moindre regret de ne s'être pas trouvé chez lui à mon arrivée à Nods, il me demanda ce que je souhaitois; quoique surpris d'un ton aussi cavalier, je ne me décontenançai point, et je lui exposai brièvement le sujet de ma visite, en lui disant que, comme maire de Lignières, je venois lui témoigner mon étonnement occasionné par une saisie faite d'un char de foin appartenant à des particuliers de Lignières, qui d'après ce qui s'étoit toujours pratiqué et même l'année dernière, avoient joui de la liberté d'emporter chez eux les récoltes de leurs possessions situées sur le territoire de la République. J'ajoutai qu'un acte aussi rigoureux m'avait d'autant plus surpris, que le gouvernement et les habitants de notre païs se faisoient toujours un devoir d'entretenir les relations de bon voisinage, n'avoient garde d'en user de même avec les particuliers ressortissant de la République, qui possédoient des pièces de terre dans la Comté.

Il me répondit, toujours me laissant à l'entrée de la maison de cure. Monsieur, l'affaire dont vous me parlez est malheureuse, je n'ignore pas qu'elle concerne de pauvres gens, mais ils étoient en faute, ils ont manqué aux formalités, d'ailleurs ce char de foin est d'autant plus de bonne prise, qu'à l'ouïe de la saisie faite, je demandai qu'on me désignât les personnes sur lesquelles on l'avoit faite et le comment de la chose, que là-dessus les commis me répondirent que ce char ou cette voiture avoit été saisi dans le moment où il étoit sur la frontière et qu'il étoit conduit par un nommé Hauser ressortissant de la République. Je lui observai que quoique le fait fut vrai, cependant comme ce foin étoit le produit d'un pré sur la frontière appartenant à la Communauté de Lignières, celui qui l'avoit monté cette année avoit pu, d'après le passé, se croire autorisé à le faire transporter chez lui par qui bon lui sembloit, d'autant plus que les emploïés qui avoient fait la saisie ne pouvoient pas ignorer d'où ce foin provenoit. Il me répliqua là-dessus : les emploïés disent l'avoir saisi à un homme de la République, qui conduisoit son char et son cheval, la prise est bonne, et je ne vois pas qu'on puisse en revenir. Je sais toutes les circonstances de cette affaire, elles sont malheureuses pour

l'individu que cela concerne, et c'est à cause de sa pauvreté qu'on ne l'a pas condamné à l'amende et qu'on s'est borné à la confiscation des effets saisis, qui sont le char et le cheval avec le foin en question, estimés à L. 120 soit cinq louis.

Voïant qu'il insistoit là-dessus, et après lui avoir représenté, que l'individu à qui le foin confisqué appartenoit étoit de bonne foi, qu'il s'en étoit raporté à ce qui s'était pratiqué l'année dernière et que tout particulier de Lignières se seroit conduit comme lui, nous lui observâmes, qu'il était moins question de remédier à ce cas malheureux, que d'en prévenir de semblables, et qu'en conséquence nous le prions de consentir à ce que le reste des récoltes appartenantes aux gens de Lignières pussent être transportées dans ce païs sans opposition, vu qu'il nous paroissoit rigoureux qu'après avoir acquitté tous les droits dus à la République, un particulier de ce païs ne pût pas récolter son bien, tandis qu'un François, propriétaire chez nous, avoit toute liberté à cet égard.

Sans répondre à cet argument qui me paroissoit sans réplique, il nous accable d'un flux de bouche inutile et qui en résumé ne signifioit autre chose, sinon qu'il entroit dans la position des habitants de Lignières, que si cela dépendoit de lui qu'il fermeroit les yeux, mais qu'il n'étoit qu'exécuteur des ordres qu'il avoit reçus, que lui, ses emploïés et les éclaireurs qui les accompagnoient pouvoient se controller les uns les autres en telle sorte que si l'un d'eux venoit à manquer à son devoir, les autres pouvoient le compromettre. Et d'autres généralités de ce genre. Il ajouta encore à ce torrent de paroles que rien ne pouvoit interrompre, qu'il sentoit bien que notre position étoit fâcheuse, mais qu'au reste elle l'étoit encore moins que ceux de Gléresse, qui aïant sur la montagne des possessions beaucoup plus considérables que celles des habitants de Lignières étoient pourtant dans le cas d'attendre patiemment les nouveaux ordres qu'il venoit de solliciter dernièrement à Besançon. Et qui, si ces ordres n'étoient pas assés favorables, se proposoient d'y envoïer une députation.

A ces mots le lieutenant de Lignières reprit avec vivacité : Oui, Monsieur le receveur, il faudra donc en attendant l'issue de toutes ces démarches laisser pourrir nos foins sur place. Daignez au moins pour cette année en user à notre égard comme du passé. Si nous vous demandons cette faveur, c'est pour cette année, considérez que si nous eussions pu prévoir les difficultés que vous faites aujourd'hui, nous aurions pris des arrangements que nous ne pouvons plus prendre pour la récolte actuelle. A cela le receveur ne répliqua qu'en répettant les mêmes raisonnements avec une volubilité qu'on ne pouvoit l'interrompre, il ajouta seulement ces propres paroles que je recueillis à travers son long verbiage, qu'il sentoit que le cas étoit urgent, qu'il y avoit *periculum in mora*, mais que pour la suite c'étoit *l'affaire d'une discution diplomatique.*

J'eus beau lui représenter que la faveur que nous sollicitions étoit peu conséquente pour les intérêts de la République, et qu'elle l'étoit beaucoup pour les particuliers de Lignières, qui s'en étoient raportés aux anciens usages et à ce que lui-même leur avoit promis l'année précédente. Il ne voulut jamais nous donner l'assurance que même pour la récolte actuelle tant seulement on ne seroit pas inquietté. Donnant cependant à entendre que si les particuliers de Lignières récoltaient leurs fourrages, quant à lui il fermerait les yeux, pourvu que ses coassociés n'y missent pas d'empêchement, mais il ne voulut jamais nous donner l'assurance positive qu'on ne saisiroit point leurs fourrages, s'ils tenoient à être raportés. Enfin, quoique nous puissions lui représenter à cet égard, tout fut inutile, il finit par dire qu'à la réquisition du maire de Gléresse, il avoit demandé des ordres à Besançon, qu'il les attendoit dans peu et que dès qu'il les auroit reçus il les communiquerait au lieutenant de Lignières. C'est tout ce que nous pûmes en obtenir, après une conversation qui a duré demi-heure au moins sur le seuil de la porte. Ce qui m'engagea à prendre congé et à me remettre en route pour Lignières, où je n'arrivoi qu'à huit heures du soir. »

Le Conseil d'Etat de la Principauté avait chargé, dans la séance du 25 juillet 1803, l'honorable Ch.-Et. Tribolet-Hardy de faire la course qu'il vient de relater; le rapport fut lu dans la séance du 28 juillet, et le Conseil prit la décision d'intervenir d'une manière pressante auprès de la Direction des Douanes à Besançon aux fins d'*obtenir le rétablissement* de l'usage suivi jusques à ce jour, et en vertu duquel les particuliers de Lignières ont eu la liberté de conduire dans ce pays les récoltes de leurs fonds situés dans la montagne de Diesse.

L'année s'écoula sans qu'il intervînt d'arrangement positif, tout est à croire que le bureaucratique receveur Thomas avait fermé les yeux ainsi qu'il l'avait fait entendre, et du foin on n'entendit plus parler.

(A suivre.) Max DIACON.

LE SEYON PRIS DES BERCLES

1840

(AVEC PLANCHE)

La planche reproduite d'après une lithographie de Welter donne une étrange idée de notre ville vers 1842. Il est peut-être nécessaire d'indiquer quelques détails pour l'orientation de cette vue.

Le petit pont surmonté d'une construction en bois était situé au bas des Chavannes et communiquait avec la rue des Moulins; deux maisons du côté gauche ont été conservées. Quant aux façades de droite avec leurs parties en bois, leurs avant-corps, leurs bouches d'égout superposées au-dessus du lit du Seyon et qui formaient un motif assez pittoresque, elles ont été alignées et reconstruites. Une ligne de bâtiments a été édifiée à l'endroit où se trouvent les arbres d'un jardin : c'est aujourd'hui l'un des côtés de la rue du Seyon. La tour qu'on aperçoit au loin était celle de l'escalier de l'ancien Hôtel-de-Ville.

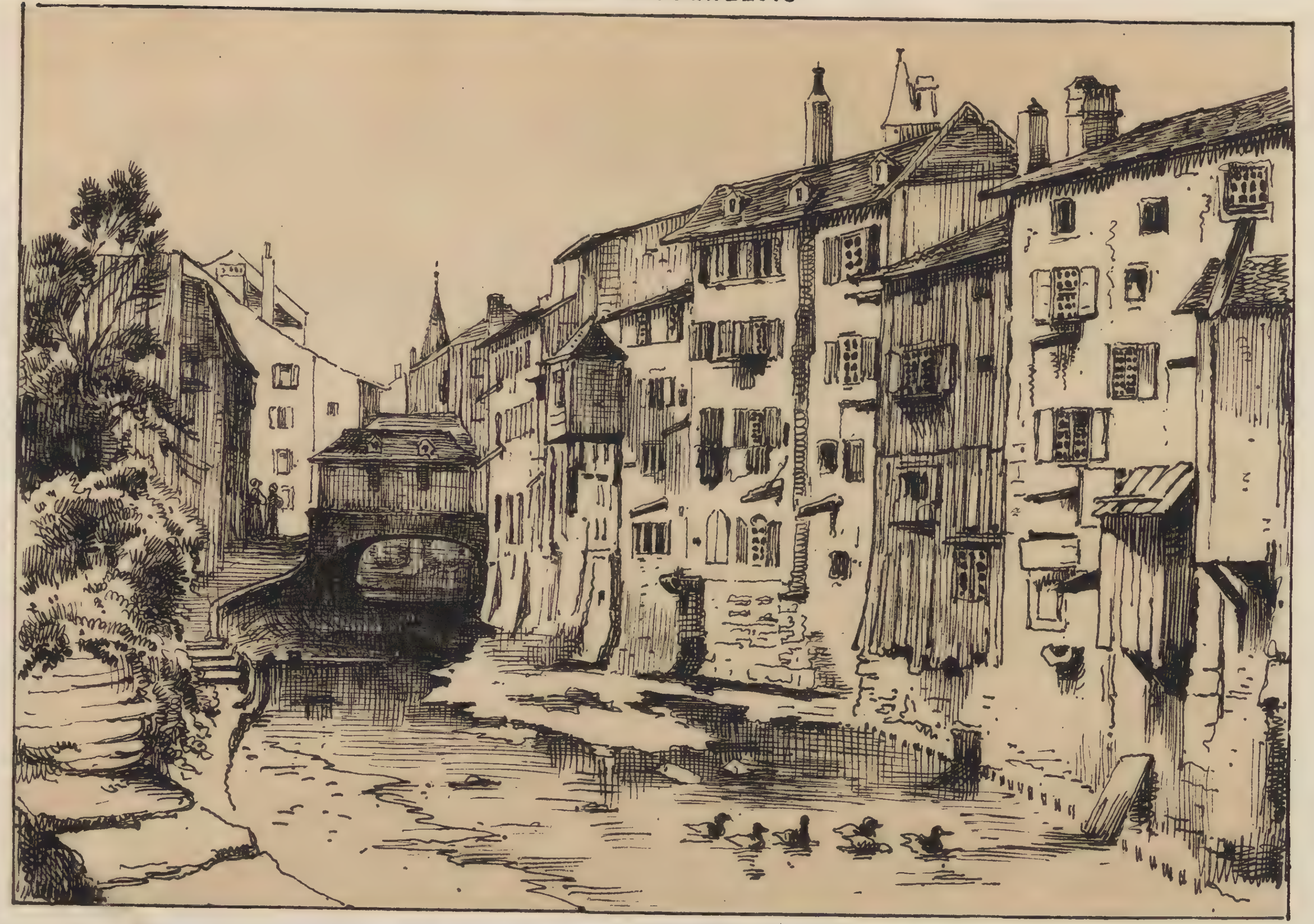
La correction du Seyon amena la transformation de tous les quartiers qui se trouvaient sur son parcours, de l'Ecluse jusqu'au lac. L'ancien Hôtel-de-Ville, massive construction solidement établie sur quatre assises, formait au-dessus de la rivière et sur les deux rues du Temple neuf et de l'ancien Hôtel-de-Ville des pleins cintres surbaissés avec passages entre les boucheries qui s'y étaient établies. Une fois dégagé de ces constructions parasites, l'édifice prit une tournure intéressante qui, malheureusement, ne put le sauver, car il fut démoli en 1860. La Société cantonale d'histoire et le *Musée neuchâtelois* n'existaient pas encore pour élever la voix, sinon pour empêcher cette destruction, au moins pour protester contre la ruine de tant de souvenirs historiques. On sait que c'est dans l'ancien Hôtel-de-Ville qu'eurent lieu les banquets donnés en l'honneur de Henri II d'Orléans-Longueville et que ce prince prononça les discours d'une cordialité si touchante, échauffée par l'hypocras.

Précédemment déjà nous reproduisions ici un autre souvenir de notre ville, le *Gouffre de l'Ecluse*, auquel M. L. Favre consacrait un intéressant article. (Voir *Musée neuchâtelois*, novembre 1889.) Ces dessins autographiés d'après Welter, sont empruntés à une remarquable publication, l'*Album neuchâtelois*, exécuté dans notre ville de 1840 à 1842 à la lithographie H. Nicolet, aux Sablons. Les vues de cet ouvrage, prises dans toutes les parties du canton, sont généralement dessinées et lithographiées par Welter. Mises en scène avec goût, exécutées avec sincérité, même avec charme, elles constituent aujourd'hui des documents précieux mais rares sur notre pays. Nous disons rares, car nous ne connaissons pas un recueil complet de cet album qui a dû avoir son succès. Un bel exemplaire en avait été offert au roi Frédéric-Guillaume IV pendant son séjour à Neuchâtel en 1842. Nous ne savons pas exactement le nombre de ses planches, ni s'il était accompagné d'un texte. Les livraisons remises par l'auteur à la Bibliothèque de Neuchâtel ne renferment pas certaines planches que nous avons vues ailleurs.

C'est une de nos premières publications de vues neuchâteloises et nous ne pouvons que la recommander à nos musées, à nos bibliothèques et à nos collectionneurs; on trouve de ses planches isolées dans les cartons, quelquefois même encadrées. Nous engageons vivement les amis de notre histoire à veiller à leur conservation.

La lithographie H. Nicolet, fondée à Neuchâtel vers 1840, eut une courte mais productive existence; c'est de ses presses que sortirent les images qui devaient compléter les beaux ouvrages d'Agassiz, particulièrement les *Poissons d'eau douce* et les vues de l'*Hôtel des Neuchâtelois* sur le glacier de Lauter-Aar, dessinées par Bettanier. Le fondateur de cette lithographie, Hercule Nicolet, est une personnalité qui mériterait d'être étudiée. Intelligent, en rapports continus avec les professeurs de la première Académie, tout faisait croire que sa création aurait vie et succès. Il n'en fut rien, elle succomba après le départ d'Agassiz, nous dit-on. Le mouvement que ses travaux avaient imprimé aux arts du dessin allait s'arrêter pour un temps; mais si court qu'il ait été, il a laissé sa trace dans le développement intellectuel de notre pays.

A. BACHELIN.



LE SEYON PRÈS DES BERCLES. 1842.
d'après Welter.

JUBILÉ DE M. LE PROFESSEUR L. FAVRE

Le jeudi 10 avril, une touchante cérémonie réunissait dans l'Aula de l'Académie un nombreux auditoire de professeurs, d'étudiants, de dames et d'invités venus pour y fêter le jubilé cinquantenaire de l'entrée dans l'enseignement public de M. le professeur Louis Favre, directeur du Gymnase cantonal.

M. le Conseiller d'Etat John Clerc, chef du Département de l'Instruction publique, rendit hommage au pédagogue distingué, au romancier national, au champion de toutes les recherches savantes, historiques et littéraires auxquelles M. L. Favre a pris une part active ; il lui remit, de la part du Conseil d'Etat, un plat d'argent, aux armes de la République, avec inscription commémorative, comme hommage de reconnaissance.

M. le Dr *Billeter*, recteur de l'Académie, rappela, au nom des professeurs ses collègues, les diverses étapes de la carrière de M. Favre.

M. J. Jurgensen, du Locle, fit ressortir les mérites du romancier, qui a célébré la patrie neuchâteloise et en a fait aimer les types honnêtes et les sites variés et charmants. Nous devons remercier M. J. Jurgensen, à qui l'on doit l'initiative de cette fête.

M. L. Favre a pris ensuite la parole pour remercier ses collègues, et en particulier le Conseil d'Etat. Le comité du *Musée Neuchâtelois* se fait un devoir et un plaisir de publier son discours dans le recueil dont M. Favre a été un des fondateurs et dont il demeure un des collaborateurs des plus actifs et des plus goûtés.

MESSIEURS,

La manifestation dont je suis l'objet en ce moment, tout ce que j'entends et tout ce que je vois me remplit de trouble, de confusion, mais aussi d'une grande joie, celle d'un grand-père qui se voit entouré de ses enfants et de ses petits-enfants pour fêter son anniversaire et qui, attendri, ému, peut à peine leur répondre et se borne à les bénir.

Est-ce un rêve, ce demi-siècle d'activité dans l'enseignement, dans les trois grandes localités de notre pays? C'est hier, me semble-t-il, que j'arrivais au Locle, seul, à pied, par la Tourne, les Ponts; il y avait encore de la neige sur les hauteurs, mais la journée était belle et la montagne était éclairée par un brillant soleil. La course était longue, et j'avais eu le temps de réfléchir à la tâche dont j'étais chargé. Mais à la vue du grand village qui alignait ses maisons dans le fond de la vallée, du Verger jusqu'aux Billodes, la peur me prit et je fus sur le point de m'enfuir. Je le traversai tout tremblant; il est vrai que je tombais de fatigue, et j'allai heurter à la porte de la Cure. L'accueil que je reçus dans cette maison bénie, me rendit les forces et la confiance; dès le premier jour, je fis connaissance avec l'hospitalité large, aimable, cordiale, qui en était la tradition, et je fus traité comme un second fils. Ma prière du soir fut une hymne d'actions de grâces, un chant de délivrance. Je me mis au travail avec courage, avec ardeur sous les regards bienveillants de ceux qui m'avaient adopté, et que j'ai bénis dès lors tous les jours. — A la Chaux-de-Fonds, il en fut de même, et j'ai pu, comme Léo Lesquereux, et bien d'autres, apprécier les cœurs généreux et délicats de nos montagnards.

Dès lors, que de changements, que d'événements sont survenus, que de choses disparues, que de choses nouvelles, combien reste-t-il de mes amis, de mes contemporains, de mes nombreux élèves!

Vous souvient-il de l'homme à l'oreille cassée d'Ed. About, de cet officier du premier Empire qui se réveille de sa léthargie sous le règne de Napoléon III, et qui se trouve dépaysé dans ce monde nouveau. Mon effarement serait le même si ces transformations ne s'étaient pas accomplies graduellement, et si pour beaucoup je n'y avais pas contribué dans la mesure de mes forces. Changements au point de vue politique, matériel, commercial, industriel, scolaire; des forêts déboisées, des cours d'eau amoindris, le lac qui a perdu sa physionomie; mais que de maisons d'école agréables et saines, que de collèges majestueux, que de fondations utiles, orphelinats, maisons de santé, hôpitaux, asiles des vieillards, témoignages éclatants de la charité, de la sollicitude des grands cœurs pour les pauvres et les malheureux; que de routes nouvelles, les chemins de fer et les communications rapides par l'électricité; que de sociétés fondées dans un but d'utilité générale; on en compte des centaines, et elles rivalisent de zèle et d'ardeur; et les écoles d'art, de mécanique, de commerce, de dessin professionnel, destinées aux ouvriers, aux apprentis; et nos musées scientifiques, artistiques, histo-

riques, qui provoquent l'admiration même des étrangers; et notre Observatoire, et notre Académie née d'un élan généreux, fondée, construite par le concours des meilleurs parmi nos concitoyens, qui se sont unis spontanément dans une pensée commune, grande et patriotique.

Certes, quand je gravissais péniblement le sentier de la Tourne, au commencement d'avril 1840, et que je me demandais avec anxiété comment je me tirerais d'affaire dans l'école qu'on allait me confier, je ne me doutais guère qu'un jour on construirait une Académie et que j'y prendrais place. Je quittais à regret le Gymnase, alors tout bâttant neuf, ce Gymnase qui était pour les Neuchâtelois le comble du colossal, le dernier degré de l'effort humain; j'avais dit adieu en pleurant à mes professeurs bien-aimés: H. Ladame, qui fut pour moi un père, un frère dévoué, MM. Agassiz, Desor, de Joannis, A. Guyot, Godet, Monvert, Ch. Prince, Pétavel, Lutringhausen, à mes heureux camarades, qui pouvaient continuer leurs études; j'avais traversé des villages où l'on parlait encore le patois, que je comprenais et qui était doux à mon oreille, et où mille préjugés traditionnels étaient encore enracinés; j'avais vu de loin, en passant, les vastes fabriques de toiles peintes, dont le déclin commençait, à Boudry, aux Isles, à Grandchamp, à Cortaillod, siége d'une industrie aujourd'hui disparue, mais qui avait été très florissante et occupait de nombreux ouvriers. J'arrivais au Locle, où une autre industrie avait pris un développement qui devait augmenter encore, au Locle qui se relevait glorieux de ses ruines après un incendie formidable, dont on me parlait avec effroi, mais qui l'avait transfiguré par la substitution de belles maisons de pierre aux anciennes demeures couvertes en bois.

Que d'idées nouvelles pénétrèrent en moi au contact de cette population vive de nos montagnes, de ces commerçants hardis, actifs, qui entreprenaient de grands voyages pour s'ouvrir de nouveaux débouchés, de ces horlogers habiles dont les œuvres me remplissaient d'admiration. Travailleurs infatigables, chercheurs de génie, ils ne s'amusaient plus, comme les Jaquet-Droz, à construire des automates pour étonner et divertir les simples, mais des chronomètres de précision qu'ils règlaient eux-mêmes sur la marche des étoiles, préparant ainsi la transition à une industrie nouvelle, fondée sur la science et demandant à l'école son intelligente collaboration.

Aux pasteurs Andrié, du Locle, et Jeanneret, de la Chaux-de-Fonds, j'associe dans ma reconnaissance les noms du vénérable Fréd.-L. Favre, de L. Richard, de Jurgensen, de Sylvain Mairet, d'Henri Grandjean, de

Julien Huguenin, d'Ulysse Ducommun-Sandoz, de Klentschy, de Jean Ingold, l'inventeur de tant de machines-outils, point de départ de la fabrication de l'horlogerie par des procédés mécaniques. Et les graveurs, les artistes décorateurs, quelle lumière nouvelle ils firent briller à mes yeux ravis lorsqu'ils ouvrirent à mon imagination le domaine de l'art, dont je n'avais nulle idée : Olympe Humbert, F. Kundert, Grosclaude, Ed. Perret-Gentil, les Landry, les Bovy, la famille des Robert, le bon et sympathique Aurèle, frère du grand Léopold, qui venait de mourir après avoir jeté un si vif éclat.

J'avais vu à Boudry la révolution de 1831, le capitaine Bourquin, la prise du château, l'entrée des troupes fédérales, le général de Pfuel, envoyé de Berlin, dit-on, avec des pleins pouvoirs pour préparer notre émancipation : personne n'eut le courage de la demander, on se rabattit sur la liberté de la chasse et de la pêche. Je vis le 1er mars 1848, à la Chaux-de-Fonds, après l'agitation terrible du Sonderbund. Quelle différence ! en dix-sept ans, l'éducation politique du peuple avait fait d'étranges progrès, le courage civique était né avec l'intelligence des affaires.

Quelle époque tourmentée que celle de 1848 à 1858, mais aussi quelle activité, quelle énergie déployée malgré les menaces de tout genre, les difficultés renaissantes, l'orage toujours prêt à fondre sur nous. Arrivé à Neuchâtel en 1849, j'ai vu à l'œuvre et de près les hommes d'action qui ont débrouillé le chaos, ceux qui sans cesse sur la brèche ont organisé notre état politique, nos finances, nos écoles, notre église, A.-M. Piaget, M. Aimé Humbert, Marcelin Jeanrenaud et leurs amis, qui avaient en outre à régler la redoutable question des chemins de fer, et notre situation à l'égard de la Prusse, bien plus menaçante encore.

Maintenant, un demi-siècle est écoulé et l'on peut dire que nous vivons dans un monde nouveau, où le progrès se manifeste de mille manières différentes. Notre système scolaire est entièrement organisé ; après les écoles primaires, secondaires, industrielles, sont venues les études supérieures, l'Académie fondée en 1866, le Gymnase cantonal en 1873, enfin les écoles enfantines frœbéliennes. Tour à tour MM. A. Humbert, Monnier, Numa Droz, le Dr Roulet, J. Clerc ont mis la main à cette œuvre difficile, pour laquelle nous faisons des vœux sincères, et qui donnera d'heureux fruits si chacun fait son devoir, parents, maîtres, élèves, surtout si chacun a le sentiment profond de sa responsabilité.

Mais durant ce demi-siècle de progrès, pouvons-nous constater partout et sur toute la ligne une réelle amélioration ? Au point de vue

moral valons-nous mieux que nos pères? Avons-nous partout réussi à conserver parmi nos enfants les notions de respect, de déférence, de politesse, de travail, de modération qui étaient autrefois nos devoirs les plus sacrés? Voilà autant de questions, peut-être indiscrètes, qu'un revenant d'un demi-siècle pose en tremblant à la génération nouvelle, en souhaitant d'obtenir une réponse rassurante qui le remplisse de joie et d'un légitime orgueil.

Mais je m'aperçois que j'abuse de votre patience; d'ailleurs mon intention n'est pas de faire un discours; ce serait manquer aux plus simples convenances.

Je finis par un souvenir, qui a aussi été pour moi une leçon.

Un de mes amis, que j'ai eu la douleur de perdre récemment, m'a raconté une expérience qu'il avait faite dans sa jeunesse et qui l'avait éclairé sur un travers assez général autrefois parmi nous. Il était catéchumène et l'instruction religieuse donnée par le pasteur venait de finir; c'était un moment solennel. Ses camarades l'avaient désigné pour remercier le digne ecclésiastique qui venait de passer six semaines avec eux, et leur avait donné le meilleur de son cœur pour chercher à faire luire en eux la lumière de l'Evangile; c'est ce qu'on appelait « faire le compliment ». Le sujet était simple, et la tâche d'autant plus facile pour lui que le pasteur était son oncle, et qu'il l'aimait tendrement. Mais quand on est jeune et qu'on tient à briller, à faire de l'effet, à poser pour l'orateur, on se garde bien de laisser parler son cœur simplement et d'exprimer sa reconnaissance en quelques mots sentis. Et le voilà qui passe une nuit entière à s'arracher les cheveux, à se battre les flancs, à aligner des phrases et à composer des périodes sonores qu'il jugeait incomparables. Il apprend son discours, et, le moment venu, rempli d'une confiance qu'il n'eut jamais plus tard, il le prononça avec l'emphase qu'on peut se figurer, à la grande admiration de ses condisciples, garçons et filles, qui n'avaient jamais rien entendu de si beau. Hélas! le pasteur n'avait pas l'air de partager leur satisfaction, il était embarrassé et semblait souffrir en écoutant cette pompeuse harangue. A la fin, sa belle figure s'éclaire d'un sourire et ses grands yeux noirs et profonds rencontrent ceux de son neveu avec une telle expression de tendresse, de bonté et de regret de le voir se fourvoyer ainsi, que le jeune homme redevenant lui-même, et se livrant à l'impulsion de ses sentiments, oublie son discours, Démosthène, Cicéron, Mirabeau et toute sa rhétorique d'emprunt; il saute au cou du pasteur qui lui tend les mains, l'embrasse en pleurant et s'écrie: « Merci, mon cher oncle, merci, nous n'oublie-

rons jamais ce que vous avez fait pour nous, que Dieu vous en récompense ! »

Cet élan avait été si naturel, si vrai, si chaud, que la troupe entière, jusque-là froide dans sa béate admiration, se sentit transformée; tous les cœurs s'ouvrirent à cette ardente explosion de reconnaissance, et chacun s'écria avec un accent sincère et les yeux humides de larmes : « Merci, cher pasteur, nous n'oublierons jamais ce que vous avez fait pour nous, que Dieu vous en récompense ! »

Et moi aussi, dans ce moment, je ne trouve rien d'autre pour exprimer ce que je sens et qui fait bondir mon vieux cœur dans ma poitrine, que les paroles involontaires, mais vraies du jeune catéchumène : Merci, Messieurs, merci ; chers amis, merci ! pendant le peu de temps qu'il me reste à vivre je n'oublierai jamais ce que vous avez fait pour moi, que Dieu vous en récompense !

LÉO LESQUEREUX

(Suite et fin. — Voir la livraison d'avril 1890, page 84.)

Souvent Lesquereux m'a parlé de ce labeur énorme, délicat, pénible malgré tout l'attrait qu'il y trouvait. Pour en venir à bout, il s'était astreint à un travail régulier de chaque jour, que la vieillesse seule l'avait obligé à ne pas dépasser huit heures. Il ne se permettait pendant la semaine aucune distraction, aucune lecture. Toute sa correspondance était remise au dimanche, jour de repos et de délassement. Quoique très religieux, il tenait peu aux formules et aux règles. Vivant avec Dieu tous les jours et exclu du culte par son infirmité, il ne se croyait pas plus obligé de se croiser les bras un jour par semaine que de s'ennuyer ou de s'amuser ce jour-là. L'un ou l'autre de ses fils venait le voir tous les jours. Mme Lesquereux fut jusqu'au bout une compagne tendre, aimable, dévouée. Il la comprenait du regard ou simplement du cœur, et causait avec elle, même dans l'obscurité, aussi facilement que deux amis qui se parlent à voix basse.

Lorsqu'elle mourut, il y a peu d'années, le déchirement fut pour lui cruel. Elle n'a jamais, pas un instant, regretté le doux amour qui lui fit quitter famille, patrie, brillante position, pour partager l'existence laborieuse de l'humble maître de français, et elle s'est endormie en paix, bénissant Dieu. Son mari le bénissait aussi, sentant bien tout ce que cette compagne fidèle avait apporté de force, de courage et de charme dans sa vie solitaire. La séparation d'ailleurs ne pouvait être longue, et il le sentait sans amertume, puisque le grand revoir devait être, il n'en doutait pas, éternel !

Sa fille, qui habitait près de la ville et qui veillait sur ses vieux parents, chargea sa fille aînée de remplacer l'aïeule. Les dernières années de Lesquereux furent ainsi adoucies autant que la vieillesse et ses maux inévitables l'ont permis. Un seul moment il a craint de ne pouvoir plus gagner son pain de sa tête et de ses doigts. Et c'est alors qu'il a, une seconde ou une troisième fois, livré au plus offrant et dispersé ses livres et ses collections. L'Allemagne voulait à tout prix son herbier; Neuchâtel l'a obtenu. Quelques années auparavant, le petit Musée de Fleurier, trop peu connu, avait reçu de lui un herbier aussi et de précieux exemplaires des plantes fossiles de la houille. L'amitié des grands géologues américains Lesley et Hayden ne l'abandonna pas, et grâce à eux il eut jusqu'à la fin de l'ouvrage assuré, ce qui veut dire *la sécurité et le contentement d'esprit.*

*
* *

Les rivalités des savants sont, dit-on, fort vives; il suffit d'une nuance dans leurs hypothèses préférées pour les brouiller à jamais. Lesquereux était si conciliant et si doux que la mort seule a pu briser les étroites relations qu'il avait nouées avec Schimper, Edouard Vaucher, Oswald Heer, Agassiz, Guyot, Desor et tant d'autres que je ne puis nommer. Un à un ils ont disparu de son ciel comme des lampes soufflées par le vent d'hiver, et ainsi d'année en année la nuit devenait plus épaisse, le foyer se refroidissait.

Deux ou trois amis seulement lui ont survécu, et ce n'était pas les illustres. Toutefois leurs lettres persévérantes allaient à travers l'Atlantique ranimer par instants le solitaire de Columbus, et lui-même, le dimanche, comme délassement et récompense de la semaine laborieuse, prenait plaisir à reprendre l'entretien et à y jeter à poignées les étincelles de son esprit et les fruits de son expérience. Il n'est pas une de ses lettres qui ne soit à la fois une aimable causerie et un sérieux

entretien. Tous les sujets dignes d'attention y venaient comme d'eux-mêmes, à leur rang, à leur place, sans effort, sans prétention, au courant de la plume : religion, histoire, philosophie, littérature, voire la politique prise de haut, et les questions à l'ordre du jour, surtout celles qui concernaient le pays lointain. Il n'a jamais renoncé à le revoir, à y revenir [1], et le retour au pauvre vallon natal a flotté devant ses yeux, même après qu'il l'eut reconnu irréalisable. La famille le retenait, et aussi la tombe de celle qui lui fut si chère et près de laquelle il voulait se reposer à son tour. Et puis, ses enfants et petits-enfants, nombreux, sont devenus Américains ; ils ont pris racine dans le sol. Pouvait-il les quitter ? Certes non, et pourquoi d'ailleurs ? pour une vie plus isolée peut-être et pour des mécomptes. De l'enfance à la vieillesse l'abîme est plus large, plus profond que les vastes et insondables océans. Cela ne l'empêchait pas de s'intéresser au changement perpétuel des choses et des idées dont les petites gens et les villages subissent le contre-coup. Il les suivait avec sa bonne tête et ses bons yeux, et tenait à être mis au courant surtout des écoles, et des lois nouvelles, et des impôts, et des affaires communales. Il n'approuvait pas tout, tant s'en faut, et le mot de progrès appliqué si libéralement à toutes les nouveautés l'étonnait parfois. Il aimait aussi à recevoir nos livres nouveaux et les jugeait bien, avec beaucoup de finesse et de goût littéraire.

Hélas ! c'est fini, cette source de joie et de force est tarie ; nous n'y puiserons plus, nous ne lirons plus ces lettres

. . . . pleines de grâce et de sens,
Comme on boit d'un vin vieux qui rajeunit les sens.

C'est un « morceau de nous » qui s'est détaché et qui a roulé dans le précipice, — et le meilleur. L'invalide a perdu sa béquille... Hélas ! hélas ! qui nous consolera ? Lui encore, en nous répétant ce qu'il se disait à lui-même à la mort de Mme Lesquereux : « La séparation ne sera pas longue ! »

*
* *

Pour achever cette notice, il faudrait maintenant rechercher et déterminer la valeur des travaux scientifiques de Lesquereux et leur

[1] Il vint en Europe dans l'été de 1855 et prit part à la réunion de la Société helvétique des sciences naturelles qui avait lieu à la Chaux-de-Fonds les 30, 31 juillet et 1er août. Il fit à la section de botanique et de zoologie des communications intéressantes sur l'exploration qu'il avait faite de la fameuse caverne du Kentucky, nommée *Mammouth Cave,* et remit au Musée de Neuchâtel plusieurs échantillons d'animaux dépourvus des organes de la vue qu'il en avait rapportés. (Note de L. F.)

importance dans le temps présent et dans l'avenir. Lesquereux m'écrivait un jour : « Ils sont heureux les artistes; s'ils font un bon ouvrage, il reste et leur nom en garde l'honneur. Nous autres savants, ou soi-disant tels, nous sommes les anneaux d'une chaîne qui s'enfonce à mesure qu'elle grandit, et peu à peu les premiers venus disparaissent dans l'oubli. »

Je ne crois pas que ce sort doive être celui de Lesquereux et de son œuvre. Mais c'est à ses émules et à ses disciples à le dire, et ils n'y manqueront pas. Peut-être l'ont-ils déjà fait en Amérique, en Allemagne. Pour moi je n'ai ni compétence, ni autorité en cette matière. Tout ce que je puis affirmer, c'est que Lesley, Agassiz, Desor et d'autres encore non moins capables d'en juger, tenaient Lesquereux pour un maître en paléontologie et en embryologie végétale. Lesquereux, toujours modeste, ne se rendait pas justice, si ce n'est sur ce point secondaire qu'il avait été dans le champ de la science un pionnier infatigable et de bonne foi : « Mes travaux, disait-il, n'ont d'importance que parce qu'ils sont personnels et originaux. Avant moi on ne connaissait rien des plantes fossiles d'Amérique, ni ici, ni en Europe. J'en ai décrit des milliers d'espèces, de toutes les formations géologiques. Ce sont des matériaux pour l'avenir. Mais le fonds scientifique m'a manqué faute de grandes études préliminaires. Il m'a fallu tout inventer, tout créer : moyens d'observation, livres, méthodes, échantillons. J'ai travaillé comme Daniel Jeanrichard qui, voulant faire une montre semblable à celle qu'il a vue par hasard, a dû commencer par fabriquer ses outils, acheter le métal, le forger, le polir, le tailler, et tout cela pour faire une mauvaise copie et se dire comme je fais : « Ah ! si j'avais appris l'horlogerie et le métier ! »

Tel fut Léo Lesquereux.

Si le portrait que je viens d'essayer d'esquisser, la main tremblante, je ne le cacherai pas, en rappelle l'image ne fût-ce que faiblement, on reconnaîtra en lui cette chose rare et belle entre toutes, un homme supérieur, supérieur dans les humbles emplois comme dans les hautes études, supérieur dans les mauvais jours comme dans les bons jours, supérieur avec simplicité, sans apparat, sans ostentation, par le jeu libre et naturel d'un caractère franc, loyal, et d'une vive intelligence.

Cette noble et sympathique figure serait-elle donc destinée à disparaître dans le gouffre sans fond du passé ?

A Dieu ne plaise ! Les hommes modestes passent obscurs, silencieux, et la foule n'y prend garde. Mais si leur œuvre a été saine, utile,

féconde, bientôt sur leur nom s'allume, brille et grandit une lumière, et tous les regards se retournent étonnés vers cette étoile inconnue.

C'est le fruit d'or lentement mûri, c'est le tardif rayon de gloire.

Hier, nul ne se souciait parmi nous de savoir ce que faisait Lesquereux et s'il vivait encore. Le voilà mort! Demain, par nos monts et nos vallées, où fut son berceau, chacun se glorifiera d'être de sa race et de son pays. L'histoire n'est pas nouvelle. Un ancien l'a déjà dit: Les lauriers ne croissent que sur les tombeaux.

Fritz BERTHOUD.

JACQUELINE DE NEUCHATEL

COMTESSE DE SCHWARZENBERG

Après la mort de Lancelot de Neuchâtel, survenue en 1574, ses quatre fils se partagèrent l'héritage paternel. Mais, par la vente de leur part, que Simon et Amédée, tous deux du reste morts sans enfants, firent à leurs frères, le domaine entier se trouva en mains de deux possesseurs, Jean et Claude. L'aîné eut ainsi les seigneuries de Vaumarcus et de Travers, tandis que Claude était seigneur de Gorgier. Nous n'entrerons pas ici dans le récit des démêlés que ce dernier eut avec ses sujets et que M. F. Chabloz a racontés tout au long dans son *Histoire de la Béroche*, mais nous nous bornerons à constater qu'il était un homme actif, entreprenant et intelligent. Il fut châtelain de Môtiers et lieutenant du comté, et, par son insistance à réclamer le droit d'avoir un gibet à trois piliers, il érigea sa seigneurie en baronnie. C'est lui aussi qui édifia le château actuel de Gorgier.

Cette construction lui coûta fort cher; il avait heureusement pris la précaution, en épousant Ursule de Fürstenberg, de prendre une femme qui pouvait lui apporter une belle dot. Le père d'Ursule, le comte Joachim de Fürstenberg, était alors par son mariage avec l'héritière des comtes

de Montfort, Werdenberg, Heiligenberg, un des dynastes les plus riches de l'empire d'Allemagne.

Claude était protestant; il fut même le seul seigneur de Gorgier qui vécut et mourut dans cette religion. Ursule par contre était une fervente catholique et elle n'avait jamais pu s'acclimater complètement dans le pays de Neuchâtel.

Aussi, dès qu'elle fut devenue veuve en 1590, retourna-t-elle dans son pays natal avec son fils Béat-Jacob qui, placé à la cour du duc de Bavière, en qualité de page, y embrassa la foi catholique. Il y contracta également des habitudes quelque peu tudesques qui n'étaient pas du goût de ses sujets de Gorgier.

Boyve et, d'après lui, M. Chabloz se trompent en disant qu'Ursule retourna en Allemagne avec ses deux enfants, car à cette époque sa fille Jacqueline, erronément appelée Philiberte par les deux auteurs précités, était déjà mariée depuis huit ans en Bavière. Il serait donc plus correct de dire que la mère allait rejoindre sa fille. Quant à celle-ci, les autres historiens neuchâtelois ne la mentionnent pas et tous ignorent ses destinées.

Et pourtant cette femme jouissait de son vivant d'une grande réputation dans certains milieux, et après sa mort il ne lui a manqué qu'un fervent champion pour lui faire obtenir l'honneur de la canonisation. Beaucoup de saints du calendrier l'ont obtenu à moins.

Les quelques données que nous avons pu recueillir sur elle sont insuffisantes pour reconstruire une biographie proprement dite, mais telles qu'elles sont, elles nous paraissent cependant offrir un certain intérêt et mériter d'être consignées dans le *Musée neuchâtelois*, qui a pour but de recueillir tous les documents épars se rapportant de près ou de loin à l'histoire de Neuchâtel.

Née en 1563, Jacqueline reçut sans doute ce nom, qui n'avait existé avant elle ni dans la maison de Neuchâtel, ni dans celle de Fürstenberg, en l'honneur de la mère et tutrice de Léonor de Longueville, Jacqueline de Rohan. Cette princesse avait fait un séjour à Neuchâtel peu de temps auparavant et nous ne serions même pas étonnés qu'elle fût la marraine de l'enfant. Dans ce cas, il serait fort piquant qu'une si fervente protestante eût eu pour filleule une aussi zélée catholique.

Le 25 novembre 1582, Jacqueline de Neuchâtel, alors âgée de dix-neuf ans, épousa le comte Othon-Henri de Schwarzenberg qui, déjà veuf pour la seconde fois, avait 47 ans. Le contrat de mariage, du 30 octobre précédent, se trouve aux archives d'Etat de Munich.

La maison des seigneurs de Schwarzenberg, originaire de Bavière, où se trouve le château dont elle tire son nom, s'était à la fin du XV[me] siècle divisée en deux branches, dont l'une s'établit dans les provinces du Rhin, pour passer ensuite au service d'Autriche. Elle obtint en 1670 la dignité princière. C'est à celle-ci, seule subsistante aujourd'hui, qu'appartenait le fameux feldmaréchal des guerres napoléoniennes.

Othon-Henri, baron de Schwarzenberg, l'époux de Jacqueline de Neuchâtel, était de la branche aînée restée en Bavière. C'était un homme en vue, qui remplit auprès des ducs Albert et Guillaume de Bavière les fonctions d'intendant général du duché. Il fut créé comte de l'empire en 1566 par Maximilien II. L'empereur Rodolphe II l'attira auprès de lui, le nomma grand maréchal de cour, puis président du Conseil privé impérial, et lui confia diverses missions diplomatiques.

Après huit ans de mariage avec Jacqueline, il mourut en 1590, et celle-ci, qui n'avait pas d'enfants, eut un long veuvage de trente-deux ans.

C'est uniquement sur cette période de sa vie que nous avons quelques détails. Ils nous sont fournis par un livre imprimé en 1776, à Munich, sous le titre : *Das sechste Jubeljahr des deutschen Roms;* nous y trouvons sur Jacqueline de Neuchâtel un curieux panégyrique dans le style ampoulé de l'époque, conçu en ces termes :

« Elle passa les années de son veuvage dans des pratiques si édifiantes que les yeux de la cour et de toute la ville étaient fixés sur elle et que les esprits en étaient saisis d'étonnement. Elle ne vécut plus pour elle ou pour le monde, duquel elle s'était complètement détachée depuis la mort de son époux, mais uniquement pour Celui dont elle avait reçu le don de la vie. Après Dieu et la sainte mère, elle se dédie au service et à la vénération du saint archange Michel, avec tant de zèle que pendant les trente-deux ans de son veuvage, elle passait presque toute la journée en prière dans son église, lavait de ses propres mains les linges sacrés et institua cet angélique prince du ciel son héritier universel.

« Parmi ses trésors, il ne se trouva rien de précieux, si ce n'est les perles de ses vertus, principalement de la sévérité des mœurs et de la mortification du corps, qu'elle châtiait cruellement avec une ceinture de fer, tellement que les pointes de cet instrument entrées dans la chair ne purent en être extraites qu'avec la plus grande difficulté.

« Mais loin de ne penser qu'à son propre salut elle s'occupait aussi de celui des autres et s'efforçait de les amener à la perfection.

« Elle recueillit dans sa maison beaucoup de jeunes filles parmi celles

qui étaient le mieux prédisposées à la dévotion et elle les instruisit dans la prière et l'exercice de la vertu avec tant de succès, que plus de trente d'entre elles s'unirent dans des couvents au divin Epoux, par le vœu d'une virginité éternelle.

« On pourrait encore mentionner bien des preuves de sa sainte piété, si son humilité de cœur ne les avait cachées aux yeux du monde.

« Sa bienheureuse mort a provoqué un miracle des plus frappants. De son vivant, elle avait le visage blême et émacié. Après son décès ses joues commençèrent à se colorer et sa figure devint si fraîche et souriante qu'elle ressemblait davantage à une tendre vierge, qu'à une vieille veuve épuisée par la vie. Cette beauté surnaturelle du corps était comme un témoin de la beauté céleste dont brillait la pureté de son âme au-delà de l'intensité des étoiles.

« De conformité avec ses dernières volontés, sa dépouille, qui avait toute l'apparence d'être encore en vie, fut transférée à Ebersberg et ensevelie dans la chapelle du saint martyr Maurice.

« Son épitaphe gravée dans la pierre est ainsi conçue : « Jacqueline de Welschneuenburg (Neuchâtel), baronne de naissance et par son mariage comtesse de Schwarzenberg, repose ici, après qu'il ne lui eut plus été permis de demeurer, vrai modèle d'une épouse et d'une veuve. Avec son époux et maître, elle est morte au monde et a pendant trente-deux ans vécu pour Dieu seul, de telle façon qu'elle est bien digne du ciel. Elle y a été reçue à l'âge de cinquante-neuf ans, le 16 février 1622, sans souci du temporel et assurée du salut. Son corps aussi a manifesté sa vertu, beau et agréable à la vue, par dessus toute beauté humaine, entouré d'une chaîne de fer qui, enfoncée dans les chairs, pouvait à peine se voir. Qu'elle vive en Dieu, celle qui tant qu'elle vécut, ne vécut pour nul autre. »

Dans la pensée que le tombeau d'une femme, autour du nom de laquelle il s'est formé une si curieuse légende, devait être pieusement entretenu, nous avons cherché à obtenir quelques renseignements sur son état actuel. Mais d'après ce que nous écrit le curé de la paroisse, tout vestige non seulement du monument, mais même de la chapelle saint Maurice, a disparu lors d'un incendie qui détruisit, en 1781, l'église du couvent d'Ebersberg (Haute Bavière).

En terminant nous devons exprimer nos remerciements à M. Mœrath, archiviste du prince de Schwarzenberg, à Vienne, pour les communications qu'il a bien voulu nous faire sur le sujet de cette notice.

Jean Grellet.

LES

BORNES DE LA MAIRIE DE LIGNIÈRES

Démêlés de frontières entre
la Principauté de Neuchâtel, la République et l'Empire français
de 1803 à 1813

(Suite et fin. — Voir la livraison d'avril 1890, page 95.)

III

Sur ces entrefaites, la principauté passa aux mains du prince Berthier, et dès l'an 1807 commence la discussion entre les voisins de l'Est et les Neuchâtelois, à propos des bornes frontières, conflit prévu en 1803 par l'énergique et abondant lieutenant Junod.

Le 20 juillet de la dite année 1807, le Conseil d'Etat avait fait savoir au prince Berthier que le maire de Nods, par une déclaration solennelle, prétendait que les gens de la principauté n'avaient pas le droit de parcours sur le terrain compris entre les grandes et petites bornes de Lignières; M. le prince, fort peu pressé, ne répondit à cette missive que le 25 octobre 1807 par le rescrit suivant, bien et duement écrit et signé de sa main :

Monsieur le Président; J'ai reçu la lettre de Mon Conseil d'Etat sur la déclaration faite par le Maire de la Commune de Nods. Il n'a été rien changé aux droits qu'ont exercés depuis 1705 sur le territoire dont il s'agit les Souverains de Neuchâtel. Toutes les mesures qui résultent de mes décrets continueront donc d'y être exécutées sans aucune espèce de suspension.

Sur ce, je prie Dieu qu'il vous ait en sa sainte et digne garde.

Fontainebleau, 25 octobre 1807.

ALEXANDRE.

Le prince avait aboli le parcours du bétail dans les forêts, et, à la suite du rescrit ci-dessus, le Conseil d'Etat rendit les arrêts suivants le 2 novembre 1807 :

Conformément au rescrit de Son Altesse Sérénissime, daté de Fontainebleau le 25 octobre, le Conseil arrête : 1° La commune de Linières se conformera au Décret du Prince qui abolit le parcours pour le terrain situé entre les grandes et petites bornes comme pour le reste de son District. 2° Le présent arrêt sera publié au prône de l'Eglise de Lignières.

Le Conseil arrête : Les Maires de la Neuveville et de Nods seront informés des ordres donnés aujourd'hui à la commune de Linières, dont copie leur sera envoyée par la Chancellerie.

Ainsi le conflit éclatait entre les autorités françaises de l'empire d'une part, et les sujets d'un prince français d'autre part ; les maires de la Neuveville et de Nods ne sentirent pas le besoin de réclamer, mais l'affaire tout assoupie pendant huit ans se réveilla de plus belle en 1813.

IV

L'empire français, l'œuvre du grand Napoléon, procédait en 1813 à l'établissement du cadastre des propriétés frontières de la principauté, et un beau jour la communauté de Lignières reçut du maire de Nods le factum suivant :

Le maire de Nods à la requête de Messieurs les Géomètres arpenteurs du Cadastre partiel, Invite et requiert les Propriétaires des Prés, champs et autres propriétés foncières situées sur le ban de la Commune de Nods et jusqu'aux hautes bornes de souveraineté, de les déborner et marquer à chaque angle par deux pieux enfoncés profondément en terre et marqués des Noms et prénoms des propriétaires. Toute Propriété non ainsi ébornée et marquée sera censée abbandonnée au profit de l'Etat.

Et pour que personne n'en prétexte pour Cause d'ignorance, le présent sera publié et affiché dans les communes de Nods, Lignières, Neuveville et Prêle. Donné à Nods le 31 juillet 1813.

MIERRE.

(Nods, 3me arrondissement du Département du Haut-Rhin.)

Pour le coup la prétention était forte, et cette idée d'une publication officielle impériale ordonnée par un maire français et faite sur territoire neuchâtelois fit bondir le lieutenant Junod, toujours à son poste, toujours

récalcitrant. Cela commence par une requête de la commune de Lignières du 29 mars 1813 :

Monsieur le Président et Messieurs du Conseil d'Etat.

Messieurs,

La communauté de Lignières vient très respectueusement exposer à Vos Seigneuries que possédant rière le réage de la Commune de Nods quarante-six arpents de forêts, vingt-quatre et demi de pâturages et treize et demi de bons prés, le tout par arpentage fait par un commissaire français, comme d'après un décret de Sa Majesté l'empereur des Français les Communes seront dépouillées des bienfonds qu'elles possèdent, à l'exception des bois et pâturages et que cela doit atteindre chaque Commune qui possède des fonds rière le dit empire soit qu'elle en fasse partie ou non, ce cas arrivant, la Communauté exposante se verroit dépouillée de ses treize arpents de prés, c'est le sujet pour lequel elle vient très ardemment supplier Vos Seigneuries de bien vouloir la dirriger dans ce cas là, d'autant qu'elle croit ne devoir être envisagée que comme un simple particulier, puisqu'elle ne dépend pas de l'Empire français.

La très humble exposante prévient en outre Vos Seigneuries que sachant de bonne source et par des agens français que le terrain que chaque particulier possède entre les hautes et petites bornes faisant partie de la Mairie de Lignières, doit être arpenté dans peu par des Commissaires français et ensuite être taxé et soumis à l'impôt foncier comme dans l'Empire français, c'est ce qui allarme davantage la suppliante, d'autant que si cela arrivait elle seroit ruinée et perdue sans aucune ressource, puisque cela emporteroit la moitié de la mairie de Lignières où la dite suppliante possède la plus grande partie de ses biens fonds, de sorte qu'elle se verroit écrasée par les impositions qu'elle seroit obligée de payer de même que ses particuliers. Elle recourt en conséquence très humblement à la protection de Vos Seigneuries pour les deux cas ci-dessus.

Dans l'espérance, etc., à Lignières le 29 mars 1813.

Jean-Jaques SIMON, gouverneur.

Le 2 août le lieutenant Junod, faisant allusion aux deux pièces que nous venons de transcrire, écrit à son tour à M. de Tribolet-Hardy, maire de Lignières :

Monsieur,

Ensuite de la requête présentée à Messieurs du Gouvernement le 29 mars dernier par la Communauté de Lignières à l'égard du terrain qui est entre les hautes et petites bornes dépendant de la Mairie de Lignières et l'arrêt porté au pied d'icelles qui ordonne à la dite Communauté de faire parvenir

à Monsieur le Président les premières informations officielles ou positives qu'elle recevrait; c'est en conséquence de quoi je vous envoye, Monsieur, par un de mes Gouverneurs, une publication qui m'a été adressée par le maire de Nods, pour la faire publier et afficher, dont j'ai été embarrassé un moment, si je voulais le faire, mais comme il y a de nos communiers qui possèdent des fonds du côté de bise des petites bornes, je me suis déterminé à le faire. Il y a une quinzaine de jours que je vis un des dits arpenteurs à Lignières qui me parla déjà de cela en me disant qu'ils en avoyent l'ordre de leur gouvernement et que dans leur Plan ils devaient y faire figurer les hautes et petites bornes et qu'après ce serait à l'Empereur et au Prince à décider de tout cela, mais qu'il croyait que les choses resteroyent comme ci-devant, que cet arpentage ne se faisoit que pour connoître la généralité de l'étendue de tout l'Empire français, m'ayant en outre fait entendre que c'était le maire de Nods qui avoit depuis longtemps travaillé à ce que le dit terrin fut réuni à l'Empire français, pour que les gens de Nods puissent aller à la Neuveville librement sans passer sur terre étrangère. La Communauté étant dans une ferme assurance que cela n'aura jamais lieu, et que Messieurs du Gouvernement travailleront de tout leur pouvoir pour maintenir l'intégrité de la mairie de Lignières.

Je prends la liberté, Monsieur, de vous prier, de bien vouloir dire au porteur de la présente sy les particuliers de Lignières doivent s'exécuter pour le dit débornement de leurs pièces comme il est dit dans la ditte publication en attendant définition de cause.

Recevez, etc. Votre très humble et très obéissant serviteur,

Jean-Louis Junod, Lieutenant.

Le 5 août le Conseil d'Etat prend deux décisions à ce sujet; il ordonne d'abord au sieur Matile, archiviste, de se rendre à Nods ou dans les autres lieux où il pourrait rencontrer des ingénieurs français qui doivent travailler au cadastre de la montagne de Diesse, afin de leur annoncer qu'il ne peut y avoir lieu à aucune opération sur le terrain entre les hautes et les petites bornes, attendu que tout ce qui tient à ce terrain est réglé par des traités auxquels il n'a jamais été dérogé, et les engager en conséquence à renoncer à tout plan parcellaire de ce terrain. Dans le cas où ils persisteraient à vouloir opérer au contraire, le sieur Matile leur annoncera qu'il proteste, afin que tout ce qui se fera ne puisse être tiré en conséquence avant que le prince de Neuchâtel, auquel son Conseil d'Etat va s'adresser, ait eu connaissance de la chose.

Monsieur le président fait connaître au sieur Junod, lieutenant de Lignières, que les particuliers de sa commune ne doivent se prêter à aucune des demandes qu'on pourrait leur faire au sujet du terrain entre

les hautes et petites bornes, avant d'avoir reçu des ordres ultérieurs du Conseil d'Etat qui va en prendre de Son Altesse Sérénissime.

Le 7 août, M. Matile, archiviste, fait son rapport; il constate après un entretien avec les géomètres que les opérations sont arrêtées, et présente ses conclusions de la manière suivante :

Il me semble qu'il convient d'écrire de suite au Prince pour lui demander ses ordres en lui faisant observer que ce terrain ne dépend de l'empire français que par les limites, qu'il ne peut être d'après le traité de 1705 frappé de l'impôt foncier et que conséquemment les opérations du cadastre deviennent sans objet, que ces opérations une fois faites il est à craindre qu'elles ne servissent de prétexte ou pour le détacher de sa Principauté ou pour l'imposer, que si ce terrain était réuni à la France la Commune de Lignières si intéressante au point de vue de son agriculture seroit fort à plaindre, non seulement parce qu'une moitié de son district lui seroit enlevée, mais parce que les hautes bornes s'approchant tout près de son village, elle se trouveroit soumise au caprice des Employés aux Douanes chaque fois qu'elle communiqueroit avec cette partie de ses propriétés et avec ses communaux; que quelques habitations se trouvent entre les hautes et les petites bornes, et que ceux qui les occupent n'ont jamais cessé d'être considérés de fait comme sujets du Prince de Neuchâtel (il y a trois feux), que les seules limites naturelles de la Principauté comprendroient les quatre petits villages de la montagne de Diesse, celui de Chavannes au bord du Lac et la Neuveville, que de cette réunion il résulteroit pour la Principauté de grands avantages qu'il faudrait détailler, que l'ancien évêché de Bâle n'a jamais été réuni à la France par décret, etc.

A la même époque, le sieur Hofer, ingénieur-géomètre du cadastre du Haut-Rhin, averti par ses employés de la visite de M. Matile, écrivit de Vauffelin au maire de Lignières pour lui déclarer qu'à son arrivée à Nods il inviterait les maires et les indicateurs des communes limitrophes à se rencontrer sur cette limite, afin de procéder, conformément aux décisions ministérielles, à la reconnaissance et fixation définitive des limites du territoire de la commune de Nods avec les communes riveraines, et que les signaux qui avaient été plantés sur le territoire de Lignières n'avaient aucun rapport avec les limites des deux territoires respectifs, que c'est la trigonométrie de Nods qui a nécessité leur établissement.

Mais le Conseil d'Etat ne perdait pas la chose de vue, et, le 9 août 1813, sur un rapport de M. de Pierre, il décide qu'on attendra de nouvelles informations pour agir de nouveau, tout en constatant que les

arpenteurs ont interrompu leurs travaux et que le lieutenant Junod a ordre de s'opposer à tout ce qu'ils pourraient tenter à nouveau, et que du reste M. le gouverneur sera informé de tout ce qui s'est passé (baron François Lespérut, gouverneur de 1806-1814).

Au mois de septembre, l'archiviste Matile fut invité par le sieur Hofer à se rendre sur les lieux; là le délégué du Conseil d'Etat s'opposa à la reconnaissance que voulait faire Hofer des hautes bornes, et ne voulut prendre aucune part au procès-verbal que dressa le géomètre; le Conseil le loue fort de cette attitude dans sa séance du 20 septembre et fait demander expédition du procès-verbal composé à Lignières. M. Matile, dans son second rapport, avait fait observer que la commune de Prêle jouxtait aussi aux grandes bornes et qu'elle n'avait élevé aucune prétention sur le terrain contenu entre icelles et les petites bornes, contrairement aux agissements de la commune de Nods, et que cependant elle aurait droit au quart de ce terrain si les prétentions de Nods étaient fondées.

Le lieutenant Junod ne put envoyer le procès-verbal et ne vit pas même la fin du conflit des bornes, car il mourut dans le mois d'octobre de la même année 1813; du reste les bouleversements de l'Europe à la fin de la dite année, le passage des Alliés dans le pays, donnèrent d'autres soucis au Conseil d'Etat; les ingénieurs français avaient disparu dans la tourmente, on ne s'inquiéta plus du terrain entre les grandes et les petites bornes, lequel resta à la communauté de Lignières, et nous pourrons y faire une visite, si jamais la Société d'histoire tient ses assises dans ce charmant et montagnard village.

Max Diacon.

VARIÉTÉS

FIANÇAILLES ROMPUES

Marguerite Chédel avait-elle le droit de se fiancer sans le consentement de ses père et mère? C'est ce que, le 5 juin 1678, devant la vénérable justice matrimoniale de la ville et comté de Neuchâtel, affirmait le fiancé, honorable David Gindraux, et ce que contestait formellement le père de la jeune fille, le sieur Jean Chédel, notaire et justicier en la justice des Verrières. David Gindraux et Marguerite Chédel s'étaient vus quelquefois, le cœur avait bientôt parlé, et un beau jour, à l'insu du père, dans la maison d'une voisine complaisante, la veuve d'Etienne Giroud, ils s'étaient fiancés en présence de plusieurs témoins. Gindraux avait donné à la jeune fille deux louis d'or comme gage de la validité de ses promesses. Le fiancé avait fait ensuite ce par quoi il aurait dû commencer, suivant la coutume du pays: il était allé demander au père « l'entrée de la maison ». Jean Chédel, qui avait d'autres vues pour sa fille et songeait à un mariage plus riche, avait répondu par un refus formel; et apprenant que les fiançailles étaient déjà conclues et qu'un gage en avait été donné et accepté, il cita Gindraux devant le Consistoire des Verrières. Celui-ci se déclara incompétent et renvoya le plaignant au Consistoire seigneurial du Vaux-Travers qui, à son tour, ne trouvant sans doute aucun texte de loi écrite ou non écrite qui lui permît de se prononcer, engagea Chédel à s'adresser à la justice matrimoniale de Neuchâtel.

Dans la séance de ce tribunal, Gindraux déclara que c'était dans toutes les voies de l'honneur et de la civilité qu'il avait recherché en mariage Marguerite Chédel; que celle-ci lui ayant répondu par des témoignages d'affection, il l'avait promise en mariage en présence de témoins, lui baillant deux louis d'or; que le père ne pouvait alléguer aucunes raisons contre lui ni sa famille, à laquelle il n'y avait rien à

reprocher de répréhensible, et que s'il refusait son consentement, c'était uniquement parce qu'il voudrait marier sa fille à un parti qu'il croyait plus avantageux. Gindraux espérait donc que la vénérable justice n'aurait pas égard à cette opiniâtre autorité du père, d'autant plus que la jeune fille, présente à la séance, ne se désistait point de ses promesses, mais les avouait au contraire comme faites sans circonvention et de son plein gré.

Le justicier Chédel répondit que quant à l'allégation que le sieur Gindraux était un homme sortable, il le laissait en l'état où il était, mais que pour lui, il n'avait point de fille à lui bailler, et que quant au fait que sa fille ne contredisait pas à ce mariage, cela ne signifiait rien, puisque l'autorité paternelle ne pouvait pas être violée; qu'on avait pu d'ailleurs gagner sa fille par de belles paroles et par flatterie, ce qu'on pouvait appeler plutôt une espèce de rapt; qu'il s'attendait en conséquence à ce que messieurs de la justice maintiendraient l'autorité paternelle, en s'en tenant aux termes de la coutume. Il serait, ajoutait-il, véritablement fâcheux à un père qui a pris tous les soins et toutes les peines qu'il devait pour l'éducation de ses enfants, de se les voir arracher de ses mains pour les marier à des personnes contre son gré et sa volonté, et pour lesquelles il ne pourrait pas avoir l'amitié qu'on doit avoir pour des personnes qui doivent lui succéder et avoir ses biens. Chédel réclamait en outre de Gindraux 200 écus de dommages-intérêts.

Après en avoir délibéré, la vénérable justice matrimoniale, sous la présidence de noble et vertueux sieur Henry Tribolet-Hardy, conseiller d'Etat et maire de Neuchâtel, siégeant comme juges, nobles, spectables, vertueux, honorables et prudents sieurs Jean-Rodolphe Osterwald et David Girard, pasteurs en l'Eglise du dit Neuchâtel, Georges de Montmollin, chancelier de S. A. S., etc., déclara les dites promesses invalides, illégitimes et contre le droit et la coutume, et condamna Gindraux à payer tous les frais, Marguerite Chédel à rendre les deux pistoles, et tous les deux à comparaître devant le Consistoire des Verrières pour y demander pardon à genoux de la faute qu'ils avaient commise. Quant à la veuve Giroud et aux témoins présents à ces promesses clandestines, ils furent condamnés à recevoir du même Consistoire une censure convenable en semblable cas [1].

Ch. CHATELAIN.

[1] La procédure d'où sont tirées ces lignes nous a été communiquée par M. G.-E. Perret, professeur à Cernier.

LE BAHUT

DE PIERRE WALLIER & D'ELISABETH DE NEUCHATEL

ET LE PUPITRE D'HORY

(AVEC PLANCHE)

A plusieurs reprises déjà on a parlé dans le *Musée* de l'ébénisterie neuchâteloise aux siècles passés, et en particulier des huches ou coffres sculptés, appelés actuellement *bahuts*, dans lesquels la mariée serrait son trousseau et ses bijoux.

Nous offrons aujourd'hui aux lecteurs du *Musée* l'image de deux meubles en bois sculpté qui sont parmi les œuvres les plus remarquables que nous connaissions en ce genre, tant par la richesse de l'ornementation et la belle ordonnance des scènes que le sculpteur a représentées, que par les armoiries qui y sont ciselées.

Le premier (Fig. 1) est un coffre qui fait actuellement partie de la collection de M. H[i] Marcuard, à Berne. Il fut acheté il y a quelques années, pour une somme comparativement minime, chez un petit menuisier de cette ville. Comment s'y trouvait-il? Nous l'ignorons. Sans doute à la suite d'une de ces ventes aux enchères désastreuses pour notre pays, comme on en faisait autrefois, alors que les antiquités n'avaient qu'une faible valeur.

La scène sculptée sur le bahut Wallier est évidemment une scène de chasse, puisque, outre les deux cavaliers et les deux oiseaux, il y a deux chiens. L'artiste semble avoir pris comme type d'oiseau celui dont la tête forme le cimier du casque : grue, outarde ou autruche. Peut-être quelque réminiscence du combat des Pygmées contre les grues, sujet déjà populaire au moyen âge, lui est-elle revenue en mémoire. Il y a là un mélange d'impressions que nous ne nous expliquons pas trop. Quant au serpent qui se glisse en bas de l'arbre de droite, c'est évidemment le symbole de la prudence, symbole qui convient bien, nous semble-t-il, au caractère des Wallier.

Les armes sculptées dans l'écusson qui domine la scène de chasse représentée sur la face antérieure du coffre, sont celles des Wallier écartelées avec celles de Neuchâtel. Elles se rapporteraient donc à Pierre ou Petermann de Wallier, qui vivait à la fin du XVIme et au commencement du XVIIme siècle. Ce Pierre Wallier était, d'après M. Glütz-Blotzheim, fils de *François* de Wallier (né 1558, † 1615), fils lui-même de Pierre (II) qui fut gouverneur de Neuchâtel à la fin du XVIme siècle, et fils lui-même de Pierre (I), maître d'hôtel du duc de Longueville (1488-1552) et le premier anobli de la famille. Ces deux derniers sont enterrés à Cressier où l'on voit encore leurs monuments funéraires. Ce Pierre de Wallier, qui porta les titres de *châtelain du Val-de-Travers, seigneur de Cressier et de Chandon, bourgeois et membre du Grand Conseil de la ville et canton de Fribourg, capitaine d'une compagnie de Suisses pour le service de Sa Majesté très chrétienne*, épousa en 1624 *Elisabeth*, fille de Béat-Jacob de Neuchâtel, mort l'année précédente [1]. Ainsi s'explique l'association des deux écussons Wallier et Neuchâtel sur le bahut en question. Il serait donc de l'année 1624 au plus tôt.

Dans son testament que nous avons eu entre les mains et qui est daté de 1639, Pierre de Wallier ordonne que son corps soit enseveli dans l'église des révérends Pères prêcheurs de la ville de Verdun, devant l'autel de Notre-Dame du Rosaire. Il prescrit en outre qu'on l'enterre avec son drapeau, son casque, sa cuirasse et son épée. Après la mort de son mari et de son fils Henri-François, sieur de Chandon, Elisabeth de Neuchâtel s'établit à Môtiers (Val-de-Travers) avec ses deux filles, Marie-Barbe et Jeanne-Marie, qui toutes deux firent plus tard de riches mariages. Comme les affaires de la succession étaient assez compliquées, elle demanda un curateur qui lui fut donné en la personne de François de Marval, châtelain de Boudry et trésorier général [2].

Le second meuble (Fig. 2) est un pupitre d'une sculpture semblable à celle du bahut Wallier, quoique le sujet soit différent, puisqu'il s'agit ici de deux chevaliers qui se battent. L'un des deux, celui qui semble s'élancer du pont croulant, porte un bouclier aux armes des Hory; l'autre, dont le cheval se cabre, semble repoussé par une vague énorme qui jaillit du fleuve. Les deux petits côtés sont ornés de grandes tritonides en relief qui remplissent tout le panneau.

[1] Voy. Boyve, livre II, p. 479. Nous devons ces renseignements en partie à Boyve, en partie à M. de Glütz-Blotzheim, de Soleure, que nous remercions ici.

[2] Nous remercions aussi M. Fréd. de Marval, qui a eu l'obligeance de nous ouvrir ses archives de famille, dans lesquelles nous avons trouvé les pièces relatives à cette curatelle.

Les aventures de ce dernier meuble sont singulières. Découvert à Couvet en 1875, derrière un vieux poêle où il avait été relégué, il fut adjugé dans une vente aux enchères, qui eut lieu dans ce village, pour le prix de 50 centimes, à un amateur, puis revendu à son propriétaire actuel, M. Ch.-A. Bobillier, de Môtiers, pour 10 fr. 50. Aujourd'hui, il vaudrait évidemment dix fois plus. Le restaurateur, un menuisier du Vallon, n'a pas eu la main très heureuse : il a recouvert le bois d'une couche de copal qui coûtera bien du mal à enlever.

Ce pupitre remarquable est évidemment de la même main et de la même époque que le bahut Wallier. Le champ des deux meubles est limité en effet par deux arbres, traités de la même façon sommaire. Dans tous les deux, on aperçoit, descendant de l'arbre de droite, le *serpent*, symbole de la prudence. Les chevaux ont les mêmes sabots carrés, la même crinière ondoyante, la même hardiesse de pose et.... la même lourdeur maladroite. C'est aussi le même luxe de détails dans l'équipement des cavaliers, le même sentiment hardi des postures. Bref, tout indique que les deux œuvres sont du même auteur. Sont-ce des meubles d'origine neuchâteloise? Nous n'osons l'affirmer. Sans doute le pupitre Hory a été découvert au Val-de-Travers, où il est encore; sans doute Elisabeth de Neuchâtel vécut depuis son mariage au Val-de-Travers, dont son époux était châtelain. Mais, en dehors de ces faits, rien ne prouve d'une façon absolue qu'on doive attribuer à ces deux meubles une provenance indigène. Il n'en est pas moins vrai qu'ils intéressent tous deux notre histoire archéologique neuchâteloise.

Nous n'avons pas réussi à trouver auquel des Hory appartenait le pupitre de M. Bobillier, ni à quelle circonstance se rapporte la scène sculptée sur le meuble. Peut-être quelque heureuse chance nous découvrira-t-elle un jour le mystère.

Où est aujourd'hui cet art de la sculpture sur bois jadis si répandu dans nos villages? Hélas! ici comme ailleurs, la machine a détrôné le travail à la main. Sans doute les meubles qu'on fabrique de nos jours sur des modèles de Paris sont d'une superbe facture; mais ce que la machine a fait pour vous, elle peut le refaire pour moi, au même prix.

Nos meubles modernes n'ont ni ce parfum d'originalité personnelle, ni cette charmante naïveté, ni cette poésie villageoise qui caractérisent nos anciennes œuvres d'ébénisterie neuchâteloise.

Il y a là un sentiment que peuvent seuls comprendre ceux qui préfèrent la poésie du sol natal aux inspirations brillantes de l'étranger.

Alf. Godet.



MEUBLES DU XVII[e] SIÈCLE

LES GOUVERNEURS DE NEUCHATEL

PENDANT LE XVIIIme SIÈCLE

Les diverses maisons souveraines qui ont régné sur le pays de Neuchâtel, depuis le comte Louis jusqu'en 1848, ont eu des représentants portant le titre de gouverneurs. Sous les princes de la maison de Longueville, ces fonctionnaires eurent un rôle considérable dans l'administration de l'Etat, rôle qui fut singulièrement diminué lorsque Neuchâtel passa à la maison de Prusse.

De 1707 à 1717 le poste de gouverneur disparaît; ses fonctions sont remplies par l'ambassadeur Metternich et ensuite par M. de Langes, qui, à partir de 1717, reprend la série interrompue qui continuera dès lors jusqu'en 1848, sauf pendant le régime Berthier de 1806 à 1814.

Pendant le XVIIIme siècle, ce poste fut occupé par sept personnes, dont cinq Français, un Bernois et un Ecossais. Ce dernier est le seul qui présente une figure réellement originale; le Bernois fut vaillant soldat et assez médiocre administrateur. Les cinq Français étaient des protestants qui avaient quitté leur patrie pour éviter les persécutions dont les réformés étaient l'objet. Entrés au service militaire de la Prusse, ils parvinrent par leurs talents et leur bravoure à des grades élevés, et le récit de leurs campagnes formerait l'histoire militaire de la Prusse pendant le XVIIIme siècle; aussi, en vue d'éviter des répétitions fastidieuses, avons-nous été sobre de détails à ce sujet.

La charge de gouverneur de Neuchâtel paraît avoir été considérée par les rois de Prusse comme une pension de retraite que l'on accordait à de vieux soldats, dont le rôle devait se borner à présider à certaines cérémonies et à encaisser le traitement. En effet, lors de circonstances graves, la cour de Berlin envoyait à Neuchâtel un diplomate plus avisé que le gouverneur, qui réglait les choses en passant par dessus la tête de celui-ci.

Il est difficile d'établir quelle était au siècle passé la valeur en argent du poste qui nous occupe. Lorsque Mylord Maréchal se retira, on lui conserva son traitement, et le général de Lentulus reçut annuellement une somme de 3,000 écus d'empire, soit 18,000 francs, somme qui paraît très considérable pour l'époque.

Le gouverneur avait, outre son logement à Neuchâtel, l'usage du château de Colombier, et percevait les revenus du domaine, beaucoup plus considérable qu'aujourd'hui. Il avait en jouissance deux vignes situées à l'Ouest de la ville. Sur l'une d'elles se trouve la Cité de l'Ouest, et sur l'autre la propriété de Beaufort, appartenant à M. Aug. Robert. Il avait du foin, de l'avoine, du froment, de la paille, du chanvre, du bois, neuf muids de vin, deux tonneaux de sel, toutes les langues de bœufs tués dans la ville de Neuchâtel, 200 livres de truites fournies par les pêcheurs, l'épaule du chevreuil et la hure du sanglier. En outre le gouverneur percevait des émoluments sur certains actes, sur la vente du sel, et recevait en plus une petite pension de Berlin [1]. Tout cela représentait une fort belle somme, et ces vieux soldats, sortis des sables du Brandebourg, devaient trouver la vie fort douce dans leur résidence de Neuchâtel et sous les beaux ombrages de Colombier.

FRANÇOIS DE LANGES DE LUBIÈRES

1714-1719

François de Langes descendait d'une ancienne famille d'Orange, et on le trouve gouverneur de cette ville en 1697. Lors de la guerre de la succession d'Espagne, il se retira à Genève avec un grand nombre des principaux habitants d'Orange qui ne se trouvaient plus en sûreté dans leur patrie.

En 1702, de Langes entra comme colonel au service de la Prusse, et il contribua à l'établissement dans ce royaume de ses compatriotes qui, pour la plupart, quittèrent la Suisse en 1703. Beaucoup d'entre eux étant sans ressources, une partie de la collecte faite en Angleterre en faveur des réfugiés français fut employée à fonder à Berlin un hospice à la tête duquel fut placé de Langes, et qu'il administra avec zèle et intelligence pendant plusieurs années.

En 1714, il fut nommé commandant en chef à Neuchâtel, mais, dit Tribolet, au retour d'un voyage qu'il fit à Berlin en 1717, il rapporta

[1] Voir *Musée neuchâtelois* 1871, page 129, article de F. Chabloz.

le titre de gouverneur, auquel le Conseil crut devoir ajouter celui de lieutenant-général que portaient les gouverneurs français et qui a été donné dès lors à tous ses successeurs.

Son rôle chez nous a été des plus effacés et, au mois de mars 1720, il mourut d'apoplexie en découpant un lièvre.

Il avait épousé Marie Calandrini, de Genève, où le Conseil lui avait, en 1704, accordé gratuitement les droits de bourgeoisie. Il laissa un fils nommé Charles, connu par divers travaux littéraires et qui, en 1752, faisait partie du Conseil des Deux Cents à Genève.

PAUL DE FROMENT

1720-1737

Paul de Froment était fils de Denis de Froment, consul de la ville d'Uzès en Languedoc, et probablement de la même famille que Antoine Froment, compagnon de Farel.

Il entra fort jeune au service militaire, dans la compagnie d'un de ses oncles maternels, et, après s'être retiré en Prusse en 1683, il passa dans les grands mousquetaires de l'Electeur de Brandebourg. Dès lors il servit avec distinction, et parvint au grade de colonel après avoir assisté à de nombreuses batailles, à seize sièges, entre autres à celui de Turin en 1706.

En 1720, Froment fut nommé gouverneur de Neuchâtel sans qu'il eût postulé ces fonctions, qu'il paraît avoir remplies avec assez de mollesse. En effet, des difficultés avec les Bourgeoisies de Neuchâtel et de Valangin et les bourgeois renoncés ne pouvant être aplanies par le gouverneur et le Conseil d'Etat, on envoya de Berlin un M. de Strunckde qui, pendant quatorze mois, régla les affaires à lui seul et finit par calmer cette petite tempête.

P. de Froment mourut à Neuchâtel le 12 février 1737. « On a pu voir, dit Tribolet, par tout ce qui se passa pendant les dix-sept années de son gouvernement, qu'il était sans crédit à la cour et dans ce pays. » Il ne paraît pas avoir laissé de descendants mâles de son mariage avec Marie Godefroy, de la Rochelle.

Le nom de Froment existe encore en Prusse et en France, mais les familles actuelles portent des armes différentes de celles du gouverneur de Neuchâtel.

PHILIPPE DE BRUEYS DE BÉZUC

1738-1742

Ph. de Brueys, qui succéda à M. de Froment, naquit au château de Saint-Jean, près d'Uzès, en 1682. A l'âge de seize ans, il quitta la France pour aller rejoindre d'autres membres de sa famille déjà établis à Berlin. Entré au service, il passa du régiment du Prince royal dans celui de Varennes, composé de Français réfugiés. Après vingt-quatre ans de service, Brueys parvint au grade de colonel; il avait assisté à la bataille d'Hochstedt et avait fait toutes les campagnes de Flandres dans la guerre de la succession d'Espagne. Le roi de Prusse lui avait confié le commandement des troupes de l'Ostfrise et de la ville d'Embden dans des circonstances qui exigeaient beaucoup d'habileté.

Nommé gouverneur en 1737, de Brueys arriva incognito à Neuchâtel, le 9 janvier 1738, accompagné de sa femme, et prit possession du château au grand émoi des autorités. Son installation fut fixée au 12, et ce jour-là le Conseil d'Etat, en habits de cérémonie, se rendit au château, où une compagnie de grenadiers montait la garde, et prit séance sur l'estrade de la grande salle.

On plaça debout derrière leurs chaises la noblesse, les officiers de judicature, les officiers militaires et quelques étrangers de distinction. M. Brun, procureur-général, qui réglait le cérémonial, fit placer au bas de l'estrade le doyen et les députés du corps ecclésiastique. Le Conseil de la ville de Neuchâtel et les députés des autres bourgeoisies furent aussi placés suivant leur rang, et le reste de la salle occupé par le public. Le président du Conseil d'Etat avait devant lui le sceptre de l'Etat sur un carreau de velours cramoisi placé sur la table couverte d'un tapis de même.

Il y eut discours du président du Conseil, prestation du serment par le nouveau gouverneur, discours de celui-ci et réplique du président. Cette cérémonie fut accompagnée de trois décharges de dix pièces de canon et suivie d'un repas magnifique auquel assistèrent quatre-vingts personnes. Le soir les compagnies de milice de la Côte parurent sur le lac et signalèrent leur joie par de nombreuses décharges de fauconneaux.

Le *Mercure suisse*, auquel nous avons emprunté les détails qui précèdent, nous apprend aussi que M. de Bézuc était d'une petite taille assez fournie; il avait le visage très régulier, serein, majestueux, et l'œil

bleuâtre, doux et vif. Il était très accessible et très gracieux. Ce portrait est confirmé par un versificateur du temps, qui nous apprend que

Ce nouveau chef est d'aimable encolure,
Son air ouvert, poli, franc, gracieux,
Gagne les cœurs en contentant les yeux.

Grâce à ce caractère aimable, M. de Bézuc fut encensé en vers et en prose, et comme son rôle dans le pays se réduisit à l'inspection des milices et à la présidence du Conseil, il acquit une certaine popularité dont il ne jouit du reste pas longtemps, car il mourut le 1er janvier 1742 et fut enterré dans la Collégiale. Sa veuve, Madeleine-Charlotte Le Chenevix de Béville, retourna à Berlin où elle mourut en 1745.

La famille Brueys se composait de plusieurs branches qui ont fourni quelques hommes distingués, entre autres l'auteur du *Grondeur* et de l'*Avocat Patelin*, et l'amiral qui fut tué à Aboukir.

Les armes des Brueys sont : d'or au lion de gueules, armé et lampassé de sable, à la cotice d'azur, bordée d'argent, brochant sur le tout; la cotice embrassée des deux pattes de devant du lion.

L'armoirie de l'ancienne salle du Grand Conseil ne donne pas cet écu exactement.

JEAN DE NATALIS

1742-1754

Le successeur de M. de Bruyes de Bézuc appartenait à une famille d'origine italienne établie à Montauban, où Jean de Natalis, docteur en droit et avocat, remplit en 1628 les fonctions de premier consul. Un de ses descendants, nommé aussi Jean, suivit la carrière des armes, devint colonel et obtint, lors de sa retraite, la place de trésorier-général. Lors de la révocation de l'Edit de Nantes, il resta en France, mais il fit passer en Suisse son fils Jean et sa fille. Plus tard il réussit à sortir de France et à se réfugier à Berlin, où Frédéric Ier lui donna le titre de conseiller d'ambassade.

Né à Montauban en 1670, Jean de Natalis entra dans le corps des cadets prussiens et servit ensuite avec distinction dans toutes les campagnes de Frédéric Ier. Il arriva par sa valeur au grade de lieutenant-colonel dans le régiment de Varennes et fut nommé, en 1719, commandant de Pillau et, en 1727, colonel du régiment.

Jean de Natalis, qui se qualifiait de seigneur de Nivelles, était âgé de 72 ans lorsqu'il fut nommé gouverneur de Neuchâtel, où il arriva le 31 mai 1742. Il fut installé le 7 juin de la même année, et il mourut le 29 mars 1754 à l'âge de 84 ans.

Pour remédier sans doute à la sénilité du gouverneur, le roi envoya à Neuchâtel un certain conseiller Rhode qui apporta diverses réformes dans l'administration des recettes. C'est à cette époque que fut reconstruite la route de France, de Neuchâtel aux Verrières.

Les armes de Natalis sont : d'azur à une arche de Noé voguant sur une mer agitée, surmontée de treize besants, rangés en demi-cercle, dont les extrémités reposent sur la proue et la poupe, et en chef une aigle; le tout d'argent.

Le peintre chargé de la décoration de la salle des Etats a commis ici diverses erreurs qui pourraient être rectifiées.

GEORGE KEITH, MARÉCHAL D'ÉCOSSE

1754-1766

(Voir *Musée neuchâtelois* 1864, pages 43 et suivantes.)

(A suivre.) J.-H. Bonhôte.

HERCULE NICOLET

LITHOGRAPHE

L'article de M. A. Bachelin, accompagnant la planche publiée dans le numéro d'avril, contient des renseignements si curieux sur un établissement lithographique qui a été très en vue à Neuchâtel il y a un demi siècle, que je demande la permission de les compléter par mes souvenirs personnels et par quelques documents qui les appuient.

Jusqu'en 1837, il n'y avait à Neuchâtel que la lithographie Gagnebin, à l'Ecluse, et celle de Weibel-Comtesse, aux Bercles. Cette dernière est

connue par la publication de l'album de la *Suisse pittoresque*, dont il a déjà été question dans le *Musée*. L'arrivée d'Agassiz dans notre ville, ses travaux commencés et qui faisaient grand bruit dans le monde scientifique, en particulier les planches qui les accompagnaient, exigèrent le concours d'un établissement lithographique d'un ordre supérieur, organisé de manière à reproduire les admirables dessins des artistes dont il s'était entouré, en particulier Dinkel et Weber, auxquels se joignirent Mme Agassiz née Braun, et plus tard Burckhardt, de Neuchâtel.

Les relations d'amitié entre Agassiz et Célestin Nicolet, le savant pharmacien de la Chaux-de-Fonds, qui fut un de ses compagnons au Glacier de l'Aar, ne sont probablement pas étrangères au choix qui fut fait d'Hercule Nicolet, alors à Paris, pour remplir ce but. Ce personnage, né à Renan, paraît avoir eu une existence fort accidentée, puisqu'il fut d'abord apprenti pharmacien au Locle, puis instituteur à la Ferrière et graveur; il est vrai que ce dernier métier était celui de sa mère. Comment devint-il habile dessinateur à Paris? Je l'ignore; toutefois je tiens de M. Oscar Nicolet, à la Chaux-de-Fonds, un renseignement qui peut nous servir de guide. Etant à Paris, en 1835, il trouva son cousin Hercule travaillant dans la lithographie de Mlle Formentin, dont l'atelier était très couru et recevait de nombreuses commandes. Bien qu'il fût en état d'exécuter sur la pierre tous les genres de travaux, écriture, dessins au crayon lithographique, dessins à la plume, même les cartes géographiques, il avait la spécialité des *diableries*; on donnait ce nom à des caricatures en noir sur papier blanc, qui faisaient fureur à Paris à cette époque, et qu'on s'arrachait.

Cette même année 1835, il quitta l'atelier Formentin et s'établit pour son compte, ainsi que l'atteste la lettre suivante, que je dois à l'obligeance de M. Oscar Nicolet:

« J'ai 34 ans, cela veut dire que je ne roucoule plus; je suis toujours garçon et resterai tel encore longtemps à ce qu'il paraît. J'ai ouvert chez moi un atelier lithographique, impasse du Doyenné 3, place du Carousel, pour la composition des pierres seulement, sans m'inquiéter de l'impression. J'occupe six ouvriers et quatre élèves, et, dans un mois, j'aurai deux domestiques. Ainsi je gagne beaucoup plus et je suis libre; l'ouvrage abonde; je reconnais que j'aurais dû commencer plus tôt.

« Les ouvrages de prix arrivent; dans ce moment, j'ai sur le chantier un cours d'histoire naturelle en 60 tableaux, avec figures dont la

composition m'est payée fr. 2500. Une carte de France d'environ six pieds de longueur du prix de fr. 4000 et d'autres encore. Comme les hommes que j'emploie ont du talent, j'espère avoir dans quelques mois un établissement unique dans son genre et qui me rapportera beaucoup d'argent.

Hercule NICOLET. »

Deux ans plus tard, il est marié et établi aux Sablons, sur l'emplacement de la gare, dans une maison que la construction du chemin de fer a fait disparaître, et qui se prêtait admirablement par sa situation, son étendue et ses dégagements aux exigences d'un atelier peuplé d'artistes qui allaient faire parler d'eux.

« Neuchâtel, 2 avril 1837.

« Lithographie d'H. Nicolet, aux Sablons.

« C'est mercredi prochain, 5 avril, à 7 heures du soir, mon cher ami, qu'a lieu la réunion de la Société des sciences naturelles. J'espère que tu ne manqueras pas d'y assister. En conséquence, je t'invite à descendre aux Sablons et d'accepter l'hospitalité de Monsieur et de Madame de la Sablonnière qui te recevront de leur mieux. Outre ces deux honorables personnes, tu y trouveras un membre de la Société helvétique, M. Tschudi, de Glaris, pensionnaire depuis quelques jours et qui serait *un fort bon enfant s'il parlait un peu mieux le français.* Il y a en outre de belles terrasses pour te promener, un jardin, des points de vue magnifiques, un bon cuisinier et un chien qui aboie et qui mord dans l'occasion.

H. NICOLET »

C'est là que, pendant plusieurs années, régna une activité féconde; l'établissement, qui prit le nom d'*Institut lithographique* et comptait une vingtaine d'artistes et d'employés, répandit dans le monde les planches des *Poissons fossiles*, celles plus remarquables des *Poissons d'eau douce* qui faisaient l'admiration d'Al. de Humboldt, des savants français et anglais, et passaient, sans conteste, pour les plus beaux spécimens de la chromolithographie, alors à ses débuts. Lorsque Agassiz entreprit ses grands travaux sur les glaciers, H. Nicolet exécuta les planches coloriées et les cartes qui devaient les illustrer; il en fit de même pour le *Voyage au Caucase*, publié à cette époque par notre compatriote DuBois de Montperreux.

En 1840, lors de la première fièvre du daguerréotype, il parcourut le canton avec ses principaux artistes et il prit des vues qui furent

reproduites dans l'album recommandé par M. Bachelin à l'attention de nos lecteurs. Il étudiait en outre les insectes avec passion, peignait d'après nature une collection d'araignées que j'ai eu l'occasion d'admirer, publiait un travail sur les podurelles à propos de celles que Desor avait découvertes dans la glace même des glaciers *(Desoria Glacialis Nic.)* et trouvait encore le temps de s'occuper de la lune et de sa constitution, dont il entretenait dans plusieurs de ses séances la Société des sciences naturelles. J'ai visité plusieurs fois l'atelier des Sablons, où l'on menait active et joyeuse vie ; le patron et sa femme, qui était jolie, n'étaient pas les moins gais de tous ces Français transplantés chez nous ; je dois déclarer même n'avoir jamais rencontré un personnage aussi divertissant qu'Hercule Nicolet, par ses chansons comiques, par ses récits burlesques, qu'il débitait et qu'il mimait comme un comédien consommé.

Mais il n'en devait pas être toujours ainsi ; Agassiz demandait beaucoup d'ouvrage, mais il payait rarement ; l'ordre ne régnait pas aux Sablons, comme à Varsovie.

La lettre suivante nous le montre déjà aux prises avec les embarras d'argent :

« Neuchâtel, 6 avril 1843.

« Institut lithographique Nicolet et Thez, à Neuchâtel.

« Ayant des payements du diable à faire ce mois, je t'adresse la facture de ta planche d'étiquettes. Nous réglerons le compte de ce que je te dois avec les planisphères.

« Comme je suis très pressé, je ne t'en écris pas plus long, comptant bien du reste te voir ici après Pâques.

H. Nicolet. »

On sait qu'Agassiz quitta Neuchâtel en mars 1846, et qu'il s'embarqua pour l'Amérique vers la fin de l'année. Ce départ fut le signal de l'écroulement de l'Institut lithographique où tout allait de mal en pis. Mme Nicolet décampa avec l'associé Thez, laissant son mari se tirer comme il pourrait d'une situation devenue déplorable. Vers 1847 ou 1848, je le vis à la Chaux-de-Fonds chez son cousin Célestin Nicolet, qui l'avait recueilli et le traitait avec une extrême bonté. Hélas ! l'artiste ne chantait plus ; à l'inverse du savetier de La Fontaine, il n'avait pas « gagné ce qui cause nos peines » et, triste comme la cigale, il demandait à la fourmi quelque grain pour subsister

Jusqu'à la saison nouvelle.

Que devint-il après cette débâcle? Les lettres suivantes vont nous l'apprendre.

Ministère
de l'Agriculture
et
du Commerce.

« *Institut national agronomique de Versailles.*

« 9 septembre 1850.

« Cher ami,

« Mon existence a été si précaire depuis que j'ai quitté la Suisse, mes espérances si fugitives, et les alternatives de misère et de modeste suffisance si pressées qu'il eût été fort ridicule de ma part d'en importuner mes amis. Aussi ai-je jusqu'ici gardé le silence et, faute de mieux, me suis-je lancé à corps perdu dans les sciences naturelles, les arts pas plus que l'industrie ne m'offrant aucune chance assurée d'avoir toujours du pain.

« Après avoir été successivement nommé membre de la Société entomologique de France, pour mes travaux sur les araignées, membre de la Société philomatique, membre du Conseil administratif de l'Institut agronomique, j'ai enfin obtenu au concours la place de Conservateur des collections de cet institut. Me voilà donc fonctionnaire public en France, avec perspective d'une retraite pour mes vieux jours, c'est-à-dire après 15 ans de fonctions, d'après la nouvelle loi. Je suis logé, chauffé, éclairé, je reçois 2400 francs d'appointements pour la première année, avec promesse de 3600 francs pour l'année suivante. Tu vois, mon cher, qu'il est bon, dans certaines rencontres, d'étudier les insectes et de bavarder sur leur organisation. Travailleur comme sont les Suisses et ayant essayé un peu de tout, même de la pharmacie au Locle, chez le père Sœmer où je distillais des simples et roulais des pilules inoffensives, je me suis bientôt trouvé à même de rendre quelques services qui m'ont très bien placé dans l'estime de mes supérieurs, si bien que l'un d'eux, pris d'une sympathie toute particulière, veut absolument me marier à une vieille fille qui ne m'apporte en dot directe qu'un fort beau trousseau, mais qui, à la mort d'une vieille tante, sa marraine, versera dans ma caisse une trentaine de mille francs.

« Pour accomplir ces beaux plans, j'ai besoin d'un acte de naissance duement légalisé, et j'écris à M. le pasteur de Renan, ma commune d'origine, de bien vouloir te l'adresser. — Il me faut aussi le consentement de ma mère, qui devra être notarié et légalisé, — enfin une déclaration du greffier du Tribunal matrimonial constatant que je puis me remarier et que le divorce prononcé, en rompant les liens qui m'unissaient à Amélie Yerna, m'a rendu toute ma liberté.

« Le nom de ma future est Rose-Octavie Richard, fille de l'ingénieur en chef du cadastre de Seine-et-Oise. »

« Versailles, 22 octobre 1850

« L'Exposition agricole qui vient d'avoir lieu à l'Institut agronomique m'a tellement occupé jusqu'à présent que je n'ai pu te remercier plus tôt de toutes les peines que tu t'es données pour me procurer les papiers que je t'avais demandés et que j'ai reçus bien à temps.

« Depuis 15 jours je suis marié à une bonne et charmante petite femme, gaie comme un pinson et spirituelle comme une parisienne.

« J'espère bien la conduire en Suisse aux vacances de l'année prochaine. Il me tarde de revoir nos montagnes, nos lacs, surtout de faire voir à ma bonne petite femme les sites merveilleux de l'Helvétie et de jouir de sa surprise.

« Nous sommes toujours sous la menace de l'empire; le président L. N., futur empereur, est venu nous visiter jeudi dernier. Rien de ridicule et d'abject comme la bassesse de ceux qui l'entourent. C'est toujours la même servilité comme sous la monarchie et la même bêtise.

« Ma situation s'étant améliorée, je me ferai un plaisir et une joie d'envoyer à ma vieille mère quelques subsides pour la mettre un peu au large et lui procurer un adoucissement qui sera le bien-venu. »

La correspondance s'arrête ici; nous savons cependant que l'Institut agronomique de Versailles ne trouva pas grâce devant le second empire et fut supprimé malgré le talent et les mérites du conservateur de ses collections. Hercule Nicolet se réfugia à la ferme de la Saulsaie, d'où il ne donna plus de nouvelles ni de lui ni de sa famille. C'est là qu'il est mort il y a quelques années.

Ces notes suffiront, je l'espère, pour renseigner les personnes qui, depuis longtemps, s'informaient de la lithographie Nicolet des Sablons, de son existence éphémère et brillante, de ses origines et de ses destinées.

L. Favre.

Louis-Ami-Hercule Nicolet, né le 29 nivôse an IX (18 janvier 1801) à la Ferrière d'Erguel, baptisé le 4 février suivant à Renan, était fils de Ferdinand Nicolet, de la Sagne, de Renan et de la Ferrière, et de Marie-Charlotte Vuille, mariés par le maire de la Ferrière le 23 fructidor an VI de la République.

FONDATION DE LA PAROISSE DES PLANCHETTES

I

Le territoire actuel de la commune des Planchettes était divisé autrefois en deux quartiers bien distincts, relevant de deux mairies différentes. L'un, le quartier du Dazenet, à l'Est, dépendait de la mairie du Locle; l'autre, le Grand-Quartier, à l'Ouest, dépendait de la mairie des Brenets. Ce dernier, du reste, s'étendait au-delà des limites qui ont été données à la paroisse et qui sont devenues plus tard celles de la commune. Le Cernil aux Mores (Maures), situé dans le pâturage actuel de la ferme modèle de Beauregard, marquait la séparation entre la partie qui s'est jointe au Dazenet pour former la paroisse des Planchettes, et l'autre partie demeurée attachée à la paroisse du Locle.

Le Grand-Quartier, ou plutôt la partie du Grand-Quartier dont nous avons à nous occuper, comprenait les Planchettes proprement dites (Planchettes-Dessus et Planchettes-Dessous), la partie de Pouillerel qui s'étend des limites Ouest de la paroisse aux Jeanmaires (y compris), Moron avec les bords du Doubs, et les Plaines jusqu'au corps de garde, dont on voit encore les ruines, appelé dans les actes corps de garde des Plaines, plus connu sous le nom de corps de garde du Dazenet.

Le quartier du Dazenet, moins grand que le précédent, comprenait le Dazenet proprement dit jusqu'à la Combe de la Sombaille, le Bout-du-Bois avec le Bois-de-Ville et la partie de Pouillerel qui va des Jeanmaires aux limites Est de la paroisse.

Quoique appartenant à la mairie des Brenets, le Grand-Quartier, aussi bien que le quartier du Dazenet, a été défriché et colonisé presque exclusivement par des gens venus du Locle, auxquels se sont joints quelques Sagnards et quelques Brenassiers.

Quand la colonisation a-t-elle commencé? C'est ce qu'il est impossible de dire. A mesure que les francs-habergeants qui ont colonisé la

vallée du Locle et celle de la Sagne, devenus plus nombreux, ont commencé à se répandre du côté de la Chaux-de-Fonds, des Ponts et de la Brévine, ils ont dû passer aussi Pouillerel et défricher l'envers de la montagne jusqu'au Doubs (XVme et XVIme siècles). Le *Véritable Messager boîteux de Neuchâtel* de 1866, qui contient un article sur les Planchettes, rapporte, nous ne savons d'après quelle source, qu'en 1476 déjà, l'année même de la bataille de Grandson, le 8 octobre, trois Planchottiers figuraient à côté des Sagnards dans les rangs des bons amis qui aidèrent aux Loclois à rejeter les Bourguignons de l'autre côté du Doubs[1]. D'après le même article, le premier moulin qui ait existé sur les bords du Doubs, dans le territoire des Planchettes, a été construit en 1567 par Jeanmaire de la Sagne[2].

Les renseignements ne sont guère plus abondants sur l'histoire de la future paroisse au XVIIme siècle.

On a conservé aux Planchettes la tradition d'un combat qui a eu lieu vers 1640, près du corps de garde du Dazenet, contre des pillards bourguignons. Ce combat est mentionné dans une lettre du Conseil d'Etat de Neuchâtel au Parlement de Dôle[3].

Le Dazenet avait déjà à cette époque un corps de milice qui, en 1695, était commandé par le capitaine Claude Sandoz. Celui-ci obtint, à la suite d'un procès, que la compagnie du Dazenet marcherait devant celle du Chauffot (rière les Brenets), lorsqu'elles se rencontreraient ensemble (article déjà cité du *Messager boiteux*). Les officiers militaires du Dazenet étaient, comme on le voit, assez chatouilleux. Ils en donnèrent plus tard un autre exemple en cherchant chicane à la paroisse à propos d'un changement fait au banc qui leur avait été concédé à l'église. Il fallut un arrêt de la Seigneurie pour les mettre à la raison (2 novembre 1717).

Pour avoir un document officiel concernant l'ensemble de la future paroisse, ou du moins un de ses quartiers, il faut descendre jusqu'en 1696, époque à laquelle Mme de Nemours, princesse souveraine de Neuchâtel et de Valangin, rendit aux habitants du Grand-Quartier, communiers du Locle (et ils l'étaient à peu près tous), le droit de dépendre au point de vue ecclésiastique de leur commune d'origine. Jusqu'en 1689,

[1] Les *Annales* de Boyve parlent de gens du Dazenet sans en fixer le nombre, et, comme date, indiquent le 27 octobre au lieu du 8.

[2] Voir à ce sujet *Annales* de Boyve.

[3] On en trouvera un fragment *Musée neuchâtelois* 1885, page 56.

sept ans auparavant, ils avaient en effet, quoique demeurant sur le territoire des Brenets, continué à être paroissiens du Locle ; ils payaient l'émine de moisson au pasteur de cette localité, et ils allaient au Locle accomplir leurs devoirs religieux. En 1689, sur la réclamation des Brenets, ils avaient été incorporés à la paroisse de leur mairie par sentence du Conseil d'Etat, sentence ratifiée par les Trois-Etats de Valangin le 9 mai 1691. Mais les habitants du Grand-Quartier recoururent contre cette décision auprès de l'autorité souveraine, dont les droits avaient été sauvegardés, en alléguant leur éloignement des Brenets et leur ancienne qualité de paroissiens du Locle. La duchesse de Nemours agréa leurs réclamations, et, par lettres patentes du 16 janvier 1696, les réintégra dans leur ancienne paroisse, moyennant la somme de mille livres faibles que le Locle dut payer aux Brenets.

C'est ce qui nous explique que lors de la fondation de la paroisse des Planchettes, quelques années plus tard, le pasteur du Locle reçut seul un dédommagement pour la perte de ses émines de moisson. Les Brenets furent simplement appelés à confirmer, en vertu des lettres patentes du 16 janvier 1696, leur renonciation à tout droit de paroisse sur les communiers du Locle habitant le Grand-Quartier. Ils ne se firent pas prier et, en assemblée générale le premier dimanche d'octobre 1701, accordèrent la renonciation demandée.

II

Le retour des habitants du Grand-Quartier à leur ancienne paroisse ne les satisfit pas longtemps.

Il faut dire que, n'étant guère moins éloignés du Locle que des Brenets, ils n'avaient pas à se réjouir extraordinairement de leur succès. La neige en hiver était aussi épaisse d'un côté que de l'autre, et les chemins étaient à peine plus praticables. Quelquefois même les communications étaient entièrement interrompues. On comprend que, dans de telles circonstances, la fréquentation du culte laissât à désirer, et que les enterrements et les baptêmes restassent en souffrance. Le Dazenet, plus éloigné du Locle, était encore plus mal partagé.

Les habitants des deux quartiers se réunirent à plusieurs reprises pour aviser aux moyens de remédier à cette fâcheuse situation. Les moyens, en réalité, se réduisaient à un seul; fonder une nouvelle paroisse. Mais ce n'était pas petite entreprise. Les démarches à faire auprès des

autorités, les sacrifices à s'imposer, la situation même dans laquelle allaient se trouver les deux quartiers, réunis au point de vue ecclésiastique, séparés au point de vue civil, tout cela pouvait et devait inspirer de sérieuses inquiétudes à bien des gens. Puis il y avait des convenances personnelles, des rivalités peut-être entre les deux quartiers. La tradition du moins rapporte qu'il a été question de bâtir le temple au Dazenet, et les actes de l'époque mentionnent le nom de quelques opposants qui n'ont jamais voulu se rallier à la paroisse. Cependant le besoin d'une église se faisait si vivement sentir, que le projet, une fois formé, fit nécessairement son chemin et aboutit enfin à une résolution formelle.

Le 25 août 1698, les représentants de la plupart des familles habitant le Grand-Quartier et le Dazenet se réunirent dans la maison de David Vuille de la Sagne, demeurant aux Planchettes-Dessus, au lieu qui forme actuellement le centre de la localité, pour se constituer en association paroissiale par acte notarié. Le notaire appelé était le sieur D. Guinand, greffier des Brenets. Voici le commencement de l'acte :

« A l'honneur et à la gloire de l'Eternel nostre Dieu, à l'édiffication et au salut des âmes se voüant à l'œuvre et à l'entreprise pieuse cy après énoncée. Amen.

« Les habitants du Grand-Quartier dépendant de la Mayrie des Brenets, ceux du quartier du Dazenet dépendant de la Mayrie du Locle, cy après nommez, animez d'un zelle divin, se voyant esloignés de 2 à 3 heures des Eglises et Paroisses du Locle, des Brenets, et de la Chaux-de-Fonds, où ils vont faire ordinairement leur dévotion chrestienne, ce qui empesche qu'ils ne peuvent rendre le culte religieux à Dieu, ainsy qu'ils le souhaitent, par les frécantations des saintes assemblées, et prédications et cathechîme, estant contraint premièrement à cause qu'ils demeurent dans les frontières, de demeurer pendant les jours de Dimanche et de prédication, en partie dans leurs maisons. Secondement à cause des temps facheux et des chemins qui se rendent presque impraticable dans ces lieux pendant l'hyver, qui y dure long tems, ils sont de longues espaces de tems sans pouvoir assister à ces instructions chrestiennes et necessaires ; Lesquels chemins voulant surmonter ils sont souvente fois obligez de coucher aux villages, ou en chemin, et des fois en grand perils. En troisième lieu, que lorsqu'il se trouve parmi eux des personnes malades, faibles, ou décrépit de vieillesse, à grand peine peuvent ils attendre autres choses que de croupir dans leurs maisons sans pouvoir entendre les consolations, les prédications et les prieres necessaires en de semblables gens. En quatrième lieu que de leurs enfants démeurent des long tems sans bap-

tême à cause de ces éloignement et tems fâcheux, estant des fois en grand danger de perir en chemin lorsqu'on les porte bastizer. Finalement qu'ils ont des peines inexprimables de mener enterrer leurs morts en temps d'hyver et qu'ils sont presque contraint de laisser leurs jeûnes gens sans instruction.

« Pour toutes lesquelles considérations ils se sont déjà assemblés quelquefois pour tascher à trouver quelque moyens d'y remedier; De sorte qu'ils ont enfin ce jourd'huy sous datté unanimement résolu de bastir une Eglize au lieu dit aux Planchettes Dessus, dans le dit Grand-Quartier comme le lieu le plus commode moyennant l'assistance de nostre bon Dieu, qu'ils implorent bien humblement; et aussi l'assistance et la concession de S. A. S^me^ Madame Marie d'Orleans, nostre bonne et souveraine Princesse ; et celle de Monseigneur le Gouverneur et de Messieurs du Conseil d'Etat : comme aussi l'octrois d'un Ministre, de la part de Messieurs de la Vénérable Classe, pour y exercer le Saint Ministere, en conformité de nostre saincte Religion, à la gloire de Dieu, au salut et à la consolation de tous ces Paroissiens. Pour laquelle saincte et pieuse résolution un chacun des apres nommez a contribué suivant sa faculté et volonté, ainsi qu'il est marqué dans une liste détachée du present.

« Or comme moyennant les aides et concessions requises, le present servira de mémoire perpétuelle, tous ceux qui se sont joints et incorporés sont marqués dans une liste, et lesquels unanimement ayant fait cette résolution, ont arresté entre eux, qu'ils seront eux et les leurs, a perpétuité, paroissiens de la dite Eglize prétendue des Planchettes, pour en jouïr aux droits, privileges, franchises et immunités qui seront accordés à la dite Paroisse, et qu'elle pourra acquerir. Et pour en incorporer ceux que par la pluralité des voix sera jugez à propos, et qui auront droit d'y pouvoir entrer par leurs conditions. »

L'acte stipule ensuite que les filles hériteront le droit de paroisse comme les garçons, et transmettront ce droit à leurs maris, à la condition qu'ils soient sujets de Son Altesse Sérénissime et qu'ils payent 25 livres faibles d'entrée. C'est ce qu'on a appelé plus tard le *droit des gendres*.

Puis les contractants s'engagent à entretenir les bâtiments de la cure et du temple une fois construits, à payer la pension du ministre qui leur sera donné, à nommer des gouverneurs pour administrer les biens de la paroisse, et enfin à s'obliger en faveur de la dite paroisse de toutes les sommes qu'ils auront promises et qu'ils n'auront pas été contraints de payer, en donnant caution et hypothèque au gré et contentement du plus des paroissiens.

L'acte est accompagné de la liste des contractants avec l'indication de leurs promesses et offres en faveur de l'œuvre projetée. Les souscrip-

tions, soigneusement numérotées, sont au nombre de 68, et représentent, sauf une seule, tout autant de ménages ou de personnes isolées faisant partie de l'association. Elles ascendent, sans les dons en nature, à la somme de 7667 livres faibles, 6 gros.

La liste contient en outre les noms de trois personnes incorporées le 4 octobre 1701. Une quatrième famille, incorporée le même jour, est mentionnée dans un autre document. Ces quatre incorporations produisirent 335 livres.

D'après le nombre des premiers contractants et celui des personnes incorporées avant 1710, en tout plus de 90 familles, les Planchettes devaient être à peu près aussi peuplées au commencement du XVIIIme siècle que maintenant.

Dès lors bien des maisons ont été reconstruites, comme le montre la date inscrite au-dessus des portes; mais en 1700 elles existaient déjà sur le même emplacement ou à côté; car le défrichement était aussi avancé qu'aujourd'hui. Sans doute de nouvelles maisons ont été bâties, en particulier au centre, mais on a conservé dans la paroisse le souvenir de bien des maisons disparues. En outre les bords du Doubs avaient de nombreux moulins ou des usines dont le souvenir même s'est éteint, sauf pour quelques-uns.

Revenons à l'année 1698.

Le 29 août, quatre jours après l'acte d'association, les futurs paroissiens des Planchettes se réunissaient de nouveau et chargeaient les sieurs Moïse Jeanmaire et David Sandoz-Gendre, nommés représentants de la « compagnie », de faire toutes les démarches nécessaires en vue de leur entreprise.

Ils décidaient en même temps que les impositions (giètes, jets) qui, outre les sommes déjà promises, seraient nécessitées par la construction du temple et de la cure et par la pension du ministre, seraient supportées également par ménage jusqu'à la somme de 25 livres; que, pour les impositions supérieures, on tiendrait compte de ceux qui avaient le moyen de garder plus de deux vaches sur leur bien. En outre, comme les volontés des personnes sont changeantes, ils promettaient, en obligeant leurs biens, que si quelqu'un, après avoir souscrit, voulait se retirer de l'entreprise, il payerait néanmoins ce qu'il avait promis, plus sa part des frais jusqu'au moment de son désistement.

On voit que les futurs paroissiens cherchaient à se prémunir contre les éventualités fâcheuses, et prenaient leurs mesures pour mener leur œuvre à bonne fin.

Les grands sacrifices qu'ils avaient en perspective ne les arrêtaient pas, et ils se croyaient capables de subvenir, avec la seule aide des autorités constituées, aux dépenses de leur entreprise. C'est ce que laisse supposer la décision au sujet des giètes.

Plus tard, mieux éclairés sur les difficultés de leur œuvre et sans doute aussi sur la portée de leurs propres ressources, ils ont compris la nécessité de recourir à une collecte.

Pour le moment, ils semblent vouloir faire seuls.

Nous ne suivrons pas les sieurs Moïse Jeanmaire et David Sandoz dans les démarches qu'ils vont faire pour obtenir en haut lieu l'établissement de la paroisse des Planchettes. Elles n'ont pas laissé d'être laborieuses. En effet, pendant les années 1699 et 1700, les choses n'avancèrent pas. La requête présentée, encore en 1698, à Mme de Nemours demeura sans réponse.

Cette requête était pourtant aussi humble que touchante. Nous ne la donnons pas ici, parce que, sur bien des points, elle ne fait que reproduire en d'autres termes l'acte d'association. Elle contient cependant une raison nouvelle et curieuse en faveur de la fondation de la paroisse, que nous reproduisons textuellement :

« Outre cela une Eglise dans ce lieu là servirait grandement à la sûreté publique, parce que s'il se formait quelque troupe de bendis ou de voleurs qui voulussent se jeter sur le pays par ce côté là qui est un lieu de passage, l'assemblée qui serait là les découvrirait et donnerait avertissement à tout le pays, et pourrait les occuper assé longtemps pour donner le moyen aux autres lieux de se mettre en état de deffense, ce qui arriva autrefois après la guerre des Suèdes. »

La requête ajoute ensuite :

« Voilà une partie des raisons qui donnent à ces pauvres gens l'espérance que V. A. S. aura la bonté non seulement d'autoriser leur dessein, mais encore de leur aider à parvenir à cela, en leur donnant quelques petites choses pour entretenir leur Pasteur, soit quelque petite portion de dixme ou autre petite rente que V. A. S. jugera le plus convenable. »

Les ressortissants de la paroisse voyant que, malgré leurs instances répétées et les espérances qu'on leur donnait, la réponse de Mme de Nemours n'arrivait pas, s'adressèrent tout d'abord verbalement à MM. de la Vénérable Classe pour obtenir leur secours (1er juin 1701). La Véné-

rable Classe députa sur les lieux deux de ses membres, MM. J.-F. Osterwald, vice-doyen, et Perrot, pasteur des Ponts, qui lui firent un rapport conforme aux vœux des futurs paroissiens des Planchettes (6 juillet 1701).

Ceux-ci, encouragés sans doute par les délégués, lui présentèrent dans la même séance une requête écrite, dans laquelle ils demandaient: 1° Que la Classe voulût bien intervenir en leur faveur auprès de la souveraine; 2° Qu'elle leur remît pour la pension de leur futur pasteur l'intérêt annuel d'un legs de 800 livres fait par M. le banneret Henri Chambrier (3 avril 1700) en faveur de la première paroisse nouvelle qui serait fondée; 3° Qu'elle leur accordât en outre sur son fonds spécial et pour le même but une petite subvention. Nous regrettons de ne pouvoir donner cette requête en entier, car elle est très caractéristique. Nous nous bornons à en transcrire le commencement:

« Il n'est rien de plus naturel à des enfants bien nez que d'avoir recours à leurs pères, surtout lorsqu'ils sont dans la nécessité et le besoin, pour y chercher du secours et du soulagement, principalement quand ils connaissent et savent que ce sont des pères doux et tendres, qui ont le pouvoir et la volonté de leur faire du bien, qui ont à cœur leur interrets, et qui les encouragent en leurs entreprises. C'est la liberté que prennent aujourd'huy, etc.... »

La Vénérable Classe appuya auprès de la souveraine la demande de l'assemblée des Planchettes, mais la réponse continua à se faire attendre.

Cependant il devenait de plus en plus certain que cette réponse serait favorable. Aussi l'ancien David Sandoz, nommé le 2 juin 1701 agent ou commis général de la paroisse, s'adressa-t-il à la seigneurie pour obtenir un arrêt préalable qui permît de commencer les travaux de la construction du temple, en attendant les lettres patentes de la souveraine. Cet arrêt fut rendu le 25 octobre 1701, trop tard pour que les travaux pussent être entrepris cette année-là, mais assez tôt pour permettre aux paroissiens de conclure les marchés avec les entrepreneurs, de réunir les matériaux pendant l'hiver, et de se mettre à l'œuvre dès les premiers beaux jours du printemps 1702.

Les lettres patentes n'arrivèrent que lorsque les travaux pour la construction du temple étaient déjà à peu près achevés. Elles sont datées du 12 août 1702 et ont été entérinées en Conseil d'Etat le 6 septembre de la même année. En voici le passage principal:

« .... Pour ces causes et autres bonnes considérations à ce nous mouvans, de nostre grace speciale, plaine puissance et autorité souveraine nous avons

érigé comme par les présentes nous érigeons les dits deux Quartiers, savoir celuy du Dazenet dans la Mairie du Locle, et celui du Grand Quartier jusqu'au Cernil aux Maures rière la Mairie des Brenets, pour devoir desormais former ensemble une paroisse distincte.... déchargeant nos dits sujets de toutes charges paroissiales par tout ailleurs, sans préjudice néanmoins des droits qu'ils ont à leurs anciennes paroisses lorsqu'ils voudront y aller demeurer.

Et pour estre la dite paroisse et Eglize tant plus honorée et auctorisée nous en demeurons, et nos successeurs comtes souverains de Neufchatel et Valengin, à perpétuité Colateurs et Patrons.... »

Mme de Nemours déclare ensuite accorder au ministre des Planchettes une subvention annuelle « de 250 livres faibles (100 livres tournois) à prendre sur la recette du Locle chaque jour de Saint-Martin d'hyver. » Elle se réserve le droit de nommer, par l'intermédiaire du gouverneur, le premier pasteur et les premiers anciens de la nouvelle paroisse, laissant à la Classe le soin de nommer les pasteurs subséquents et au Consistoire le soin de pourvoir lui-même au remplacement de ses membres. Les paroissiens sont chargés d'entretenir à leurs frais les bâtiments de la cure et du temple, et la souveraine insiste pour que les enfants nouveaux-nés soient baptisés le plus vite possible.

Par ces lettres patentes, l'acte d'association du 25 août 1698 était, après quatre ans d'attente, pleinement confirmé et recevait force de loi.

(A suivre.) L. Aubert, pasteur.

COURSE D'INAUGURATION DE « L'UNION »

Premier bateau à vapeur du lac de Neuchâtel

Le *Musée neuchâtelois* de 1874, page 193, a publié sous la signature du Dr G., une notice historique sur l'introduction des bateaux à vapeur sur notre lac. En feuilletant un registre du Cercle de Lecture, nous avons trouvé, à la date du 3 juillet 1826, soit trois jours après l'événement, l'article suivant signé du nom de M. Louis de Meuron, qui semble avoir pris part à la course qu'il décrit si pittoresquement.

« L'apparition d'un bateau à vapeur sur le lac de Neuchâtel est un spectacle assez nouveau, assez intéressant pour qu'une courte notice et une relation succincte de son arrivée puissent trouver place dans notre registre.

« Le bateau à vapeur l'*Union*, dont la construction a commencé à Yverdon déjà l'année 1824, aurait été achevé depuis longtemps, si, à l'époque où les entrepreneurs s'occupèrent de l'achat des machines, les meilleures fabriques de l'Angleterre ne s'étaient pas trouvées surchargées d'ouvrage : les mécaniques qui sont doubles, sortent des ateliers de MM. Boulton et Watt, ce dernier fils du célèbre James Watt, qui a fait le premier des machines à basse pression, les seules sûres et telles qu'elles sont aujourd'hui. Elles sont de la force de quatorze bons chevaux chacune, ensemble de celle de vingt-huit chevaux ; la construction en est très soignée, et aussi parfaite que le comporte le perfectionnement actuel de l'art. Le bateau est plat en dessous ; sa longueur, d'environ cent pieds de France, est proportionnée à sa largeur ; il ne tire, y compris la charge, qu'un peu plus de deux pieds d'eau ; c'est peut-être de tous ceux qui ont été construits jusqu'à présent en Europe celui qui en prend le moins.

« C'est le vendredi 30 juin 1826 qu'il a fait sa première course à Neuchâtel ; il était parti d'Yverdon à 8 heures ; il avait doublé la pointe du Bied à 10 $^1/_2$ et à 11 $^1/_2$ il était devant la place après avoir tourné en face de la ville pour lui présenter la droite ; il fit le salut du canon auquel l'artillerie de la place-d'armes répondit, conformément aux

ordres de S. E. M. le Gouverneur. Le bateau arrêté et en panne, MM. les entrepreneurs, lieutenant-colonel Du Thon et de Rham, se rendirent chez M. de Marval, président du Conseil d'Etat, auquel ils avaient précédemment annoncé leur visite. Là se trouvèrent réunies quelques personnes d'office invitées à la cérémonie; Messieurs les Quatre-Ministraux avaient déjà offert les vins d'honneur, et tous réunis sur la place, la chaloupe et quelques bateaux désignés, faisant l'office d'allèges, vinrent prendre le cortège sur le rivage pour le conduire à bord de l'*Union*, au milieu d'une multitude d'embarcations variées, groupées autour du bâtiment principal, et en présence de la foule immense de spectateurs répandus et comme échelonnés sur les rives, les promenades et les môles. C'était le spectacle le plus animé et le plus riant qu'il fût possible de voir; le temps était superbe, le ciel serein, et le lac et ses bords avaient un air de fête, de mouvement et de vie qu'il est impossible de décrire. Plusieurs actionnaires de ce pays et tout le corps de la musique du premier bataillon étaient déjà sur le bateau élégamment orné; le constructeur en chef, M. Mauriac, de Bordeaux, s'y trouvait aussi. L'embarcation terminée, il commença sa course majestueuse en se dirigeant à l'Est, et en côtoyant les rives qui fuyaient avec rapidité devant lui; quelques petits bateaux qui s'efforçaient de suivre sa marche se trouvèrent tout à coup au milieu du mouvement occasionné par le long sillage qu'il laisse à sa suite, à une grande distance. Cette petite lutte présentait un effet et un spectacle de marine tout à fait nouveaux; de la hauteur du bâtiment les collines paraissaient abaissées, les côteaux plats, et le Crêt presque au niveau du pont. Il continua sa marche par un air de Nord-Est. Arrivé près de l'embouchure de la Thielle, Messieurs les entrepreneurs offrirent à dîner à la nombreuse société qui se trouvait sur leur bord; ils firent de la manière la plus aimable les honneurs du repas qui fut terminé, selon l'usage, par les santés d'étiquette, au son de la musique et au bruit du canon; il s'arrêta ensuite quelques moments; la chaloupe en fut détachée pour aller sonder la rivière. Il continua sa marche, s'approchant des rives du Vully et de Cudrefin, dont toute la population était accourue pour saluer son passage; il reprit bientôt le large, et arriva à trois heures précises à Neuchâtel au point d'où il était parti. Cette première course laissera un souvenir agréable à ceux qui l'ont faite ou qui en ont été les spectateurs. Le 2 juillet le service régulier a commencé, tel qu'il avait été annoncé d'avance. »

(*Communiqué par* W. WAVRE.)

POIRES A POUDRE

MUSÉE HISTORIQUE DE NEUCHATEL

(AVEC PLANCHE)

Parmi les accessoires assez nombreux des armes à feu, les poires à poudre ont fourni des motifs de formes variées que les artistes ont complétés par une ornementation des plus intéressantes parfois. Comme dans beaucoup de genres d'art industriel, les plus beaux types sont du XVIme siècle et du commencement du XVIIme.

On avait orné les armures, les épées, les dagues et les hallebardes; il fallait donner aussi aux récipients de la poudre l'aspect agréable d'une œuvre d'art : on y employa la corne, l'ivoire, le fer, l'acier, le bois et le cuir.

Les Italiens ouvragèrent avec goût leurs amorçoirs de forme ronde en bois ou en métal. On trouvait en Allemagne des poires à poudre massives, présentant l'aspect d'une pyramide à bords cintrés en dedans, et pouvant se tenir sur leur base rectangulaire. Les corbins à poudre (Pulverhorn), de forme plate avec garniture en fer, étaient très communs en Allemagne; c'est le type que nous reproduisons ici (n° 3).

L'une des surfaces est ornée d'une composition baroque comme sujet et comme forme. Une femme, assise de profil et coiffée d'ailes de papillon, comme les paysannes du canton de Schwytz, tient de la main droite un énorme bouclier oblong, de l'autre une épée. On ne devine pas trop quel emblême se cache sous ce personnage vêtu à la mode des premières années du XVIIme siècle, qui semble menacer de son arme un guerrier, aussi armé d'un bouclier et dont on ne voit que la poitrine, caché qu'il est par un pli de terrain au milieu d'une forêt. Cette pièce provient vraisemblablement de la Suisse allemande.

Le corbin n° 2, en corne avec garniture en fer, peut-être de provenance allemande, est orné sur une de ses faces d'une figure d'arque-

busier en pied, du XVIIme siècle, très délicatement gravée. Le personnage porte un baudrier garni de capsules de bois contenant la poudre; il appuie son arme sur la fourche (ou fourchette, ou fourquine), sans laquelle il eût été impossible à un tireur de mettre son arme en joue à cause de son poids considérable.

Le corbin nº 1, également en corne, privé de sa garniture en métal, est orné sur un de ses côtés d'une figure de femme du XVIme siècle, vue de profil et tenant un bouquet dans ses mains; sur l'autre côté est gravé un entrelacs de feuilles d'assez beau style. Cette pièce intéressante a été trouvée sous le plancher d'une maison à Pontarlier, ce qui nous fait supposer qu'elle a vraisemblablement appartenu à quelque arquebusier suédois de la guerre de Trente ans.

Ces trois objets appartiennent au Musée historique de Neuchâtel, auquel ils ont été donnés par Mme Terrisse-Vaucher, MM. Louis de Coulon et Louis Pernod.

On peut citer encore parmi les objets de ce genre les poires à pulvérin, c'est-à-dire destinées à contenir la poudre qui se versait dans le bassinet; elles étaient en cuir bouilli et garnies de fer; les plus communes ont la forme d'une coquille de pèlerin.

On se servit aussi des cornes de bœufs et de buffles, auxquelles on conserva leur forme recourbée en les complétant d'une garniture en métal et en les ornant de reliefs ou de gravures. Nos carabiniers ont fait usage de poires à poudre en corne jusqu'au moment où ce corps dut se servir de la cartouche, comme les autres troupes de l'infanterie.

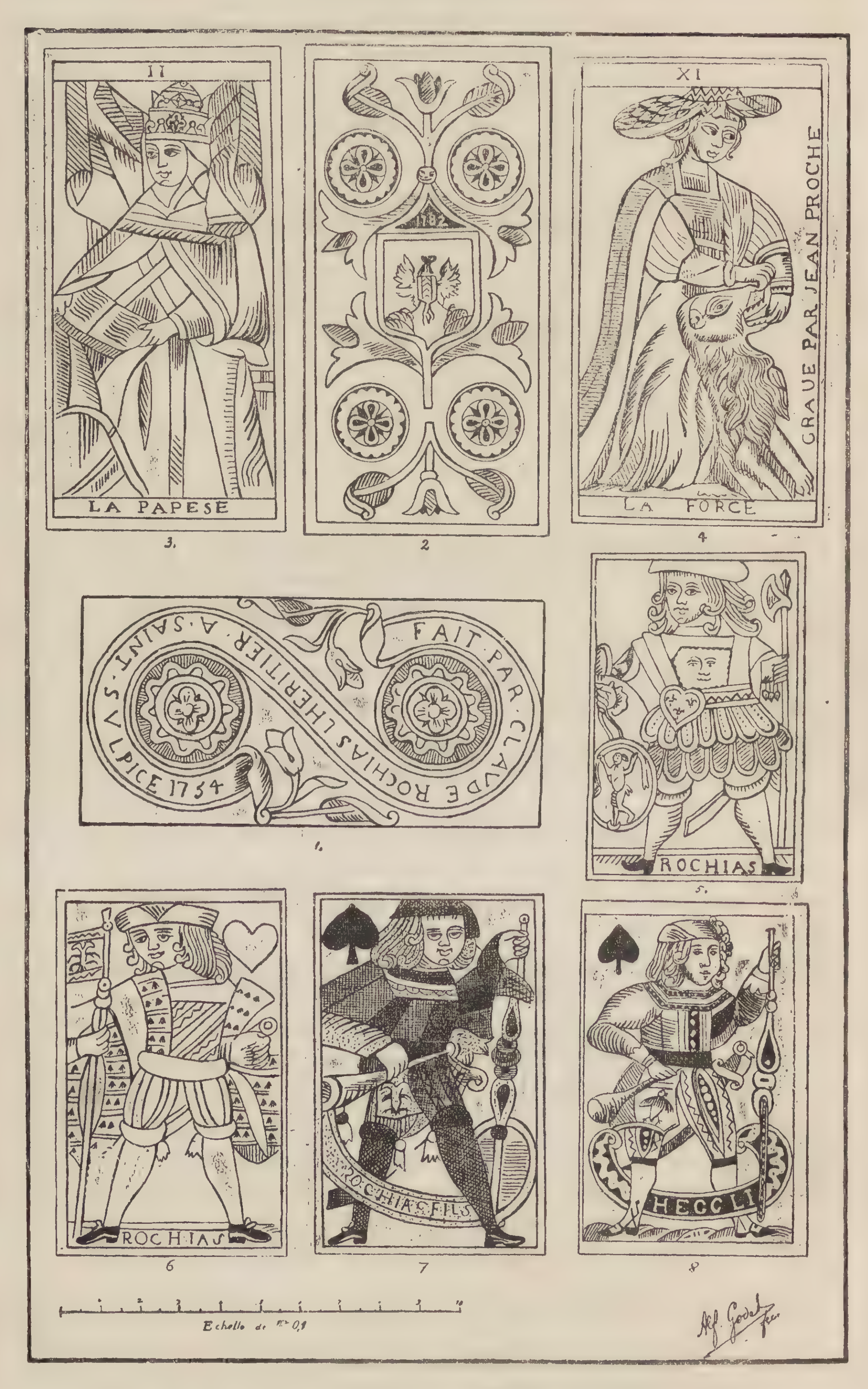
A. Bachelin.



POIRES A POUDRE

(Musée historique de Neuchâtel)

N° 1. — Pièce suisse, XVIIme siècle.
N° 2. — Corbin allemand, XVIIme siècle.
N° 3. — Corbin allemand, XVIme siècle.



Cartes et tarots neuchâtelois des XVIIIme et XIXme siècles.

NOS INDUSTRIES NEUCHATELOISES

LES CARTES A JOUER

(AVEC PLANCHE)

I

A nos vieilles industries neuchâteloises se rattache encore la fabrication des *cartes à jouer*, qui méritent de nous arrêter un instant.

Les cartes ont été, depuis le XVme siècle, un des délassements de prédilection de nos ancêtres et même, le dirai-je, un de ceux auxquels ils se livrèrent avec le plus de passion. Aussi voyons-nous de temps en temps les autorités locales frapper d'interdiction ce jeu, en apparence si inoffensif, mais qui n'en a pas moins eu une influence déplorable sur le développement moral d'un grand nombre d'hommes. La liste des victimes du jeu de cartes serait longue à établir : ruines, carrières brisées, suicides, basses vengeances, meurtres, duels, mauvaises passions surexcitées, telles ont été trop fréquemment les conséquences de l'amour immodéré du jeu. Dès leur apparition, en effet, nous pouvons constater que les cartes furent moins un moyen de se délasser agréablement qu'une source perpétuelle de tentations dangereuses. Aussi comprenons-nous que les prédicateurs et les moralistes de tous les temps, même parfois les gouvernements, se soient acharnés sur elles, qu'ils les aient qualifiées de « Jeu du diable », qu'ils les aient persécutées de toute façon. Mais rien n'y a fait. Par ses combinaisons multiples et variées, par ses alternatives de chance et de déveine, par l'imprévu des coups, ce jeu semble si bien correspondre à un besoin réel du génie populaire, qu'il s'est maintenu, à travers les siècles, avec une invincible opiniâtreté et qu'il a lassé ses persécuteurs. C'est en effet le jeu par excellence. Peu coûteux, facile à transporter, n'exigeant aucuns préparatifs compliqués, il se fait tout à tous; il s'apprend sans livre, par la simple habitude; c'est un jeu égalitaire; par lui l'ignorant est au niveau du savant, l'enfant peut lutter avec l'homme fait; on s'y

rencontre à armes égales, sous l'œil mystérieux de la chance; partout où une surface plane quelconque permet d'étaler ces petits carrés de carton enluminés, il y a place pour un gain facile; l'espoir du moins soutient le joueur..., et s'il perd, qu'importe, il prendra sa revanche... Comment un tel jeu pourrait-il périr?

Mais laissons au moraliste l'étude de ces questions. Homme, nous pouvons déplorer les excès auxquels la soif du jeu a souvent poussé les hommes; archéologue, nous n'avons qu'à nous occuper des cartes en elles-mêmes.

Notre but étant principalement d'attirer l'attention des lecteurs du *Musée* sur les cartiers neuchâtelois, nous ne voulons pas entrer ici dans de grands développements sur l'origine des cartes et sur leur mode de fabrication. Cette histoire est déjà connue. Qu'on nous permette seulement de résumer en quelques lignes, pour les lecteurs du *Musée*, ce que l'on sait sur l'apparition et le développement de ce singulier divertissement.

Pendant longtemps on a attribué à un certain peintre français, *Jacquemin Gringonneur*, l'invention des cartes à jouer. Elles avaient été, dit-on, imaginées par lui à la fin du XIVme siècle ou au commencement du XVme siècle, pour distraire le roi Charles VI pendant ses accès de démence. Mais comme les cartes sont déjà mentionnées longtemps auparavant, soit dans les vieux poèmes, soit dans les ordonnances ecclésiastiques, et qu'en outre elles étaient déjà en usage en Italie et en Espagne au XIVme siècle, il ne faut considérer Gringonneur que comme l'un des importateurs ou simplement comme l'un des grands enlumineurs de cartes en France.

Selon toute apparence, les cartes à jouer, venues de l'Inde ou de la Chine[1], comme le jeu des échecs, étaient dès le commencement du XIIme siècle aux mains des Arabes et des Sarrasins. C'est à la suite des Croisades et de l'établissement des Maures en Espagne et dans le sud de l'Italie, qu'elles furent probablement introduites en Europe. La première mention formelle qui en soit faite se trouve dans une chronique manuscrite de Viterbe (Italie) : « En l'an 1379, dit l'auteur, les cartes furent introduites à Viterbe. Ce jeu vient du pays des Sarrasins et ceux-ci les appellent *naïb* ». Les Italiens nommèrent pendant longtemps les cartes *naïbi* et les Espagnols *naypes*. Comme *naïb* signifie *capitaine*, il est probable qu'on est en présence d'un jeu militaire. Ce qui est

[1] On peut voir dans notre Musée ethnographique un jeu de cartes chinois ancien.

certain, c'est que dès le XVme siècle, les cartes étaient populaires en Italie, en Espagne, en France, en Allemagne et même dans notre pays de Neuchâtel, puisque nous trouvons, déjà en 1454[1], une ordonnance du Conseil de Ville défendant de jouer aux cartes et aux dés, et, en 1553, une autre ordonnance, cette fois ecclésiastique, qui interdit les mêmes jeux[2].

Les premières cartes à jouer furent donc celles que les Espagnols appelèrent *naypes* et les Italiens *naïbi*, puis *tarocchi*, d'où vient le nom français *tarot* et le nom allemand *tarock*[3].

Le jeu de *tarots* se compose, du moins dans notre pays, de 78 cartes de grand format (0^{m}11 à 0^{m}12 sur 0^{m}06), dont 21 atouts et le *mat*, qui est la carte la plus forte. Les symboles peints sur les quatre séries de couleurs dont se compose le jeu sont : les *coupes*, les *deniers*, les *épées* et les *bâtons*. Mais dès l'origine, ces symboles paraissent avoir été modifiés, en France et en Allemagne, dans le sens des cartes actuelles. Outre les atouts, les figures sont : le *roi*, la *reine*, le *valet* et le *cavalier*. Parmi les atouts nous trouvons d'abord : le *monde* avec le *soleil*, la *lune* et les *étoiles;* puis, trois d'entre les vertus cardinales : la *justice*, la *force* et la *tempérance*. Ensuite, toute la série des dignités humaines en commençant par le *pape* et la *papesse*, l'*empereur* et l'*impératrice*, puis l'*ermite*, le *bateleur*, etc. Quant aux rois, reines, valets et cavaliers, ce sont les figures des points. Tout ce monde est livré à la *roue de fortune*. Malheur à celui pour qui elle tourne mal; voilà le *pendu* qui nous donne à réfléchir. La *mort* vient, puis le *jugement*, et aux antipodes l'un de l'autre : la *maison de Dieu* et le *diable;* et par dessus tout le *mat* ou *fou*[4], qui domine le jeu et semble se moquer de toutes les dignités qui passent sous ses yeux ou qui forment sa cour. Ce choix de figures ne fait-il pas penser, d'une part aux danses macabres des XVme et XVIme siècles, et d'autre part au fameux livre d'Erasme, l'*Eloge de la folie*. — C'est la folie qui gouverne le monde, qu'elle conduit au gré de son caprice. — Il est curieux de constater qu'un jeu où figurent le pape et la *papesse* fleurisse encore en pays catholique. A Fribourg, c'est même le divertissement de prédilection de MM. les curés. Nous voyons souvent la force de l'habitude faire oublier ce qui, dans telle ou telle dénomination, peut être considéré comme irrévérencieux.

[1] Voy. Chambrier, *Mairie de Neuchâtel*, p. 449.

[2] Voy. Boyve, *Annales*, année 1553, p. 31.

[3] En Allemagne, les cartes furent d'abord appelées *Briefe* (lettres), et l'ensemble du jeu *Spielbriefe*.

[4] Nommé aussi dans le canton de Fribourg : le *Pagate*.

C'est à ce genre de cartes, encore usité en Espagne, en Italie et dans la Suisse allemande, qu'appartient le fameux jeu de Charles VI, peint par Gringonneur, et dont 17 cartes sont encore conservées à la Bibliothèque nationale de Paris. Cependant les symboles sont différents, ils se rapprochent de ceux qui caractérisent encore aujourd'hui les cartes dites françaises, quoique le croissant sarrasin y tienne encore la place du *carreau*.

Aux *tarots*, ou grand jeu des diseuses de bonne aventure, succédèrent, probablement à l'époque du roi de France Charles VII et de l'empereur d'Allemagne Sigismond (XVme siècle), les cartes dites *françaises* et les cartes dites *allemandes* de plus petites dimensions. Ces cartes portent des figures qui rappellent les personnages de cette époque agitée; c'est alors aussi, dit-on, qu'en France le *croissant sarrasin*, conservé jusqu'ici par les peintres cartiers, fut remplacé par le *carreau*. Les symboles admis en France pour les quatre couleurs furent : le *cœur*, le *carreau*, le *pique* et le *trèfle*, qui ont persisté jusqu'à nos jours. Les figures sont au nombre de trois par séries : *rois*, *dames* ou *reines* et *valets;* l'*as* compte tantôt pour la plus forte, tantôt pour la plus basse des cartes; on distingue trois sortes de jeux français : les *jeux entiers*, de 52 cartes, celui de *piquet*, de 32, et celui de l'*hombre*, d'origine espagnole, qui se joue avec 40 cartes (c'est-à-dire, après avoir ôté du jeu entier les 8, les 9 et les 10) et dans lequel l'*as de pique* est nommé *spadille*.

L'Allemagne adopta, déjà depuis le XVme siècle, d'autres symboles. Ce furent le *gland* (Eichel), le *cœur* (Herz ou Rot), le *grelot* (Schelle) et la *feuille de trèfle* (Laub, Grün ou Gras). Les symboles des cartes allemandes, appelées anciennement *Briefe* et aujourd'hui *taroks*, ont plusieurs fois subi des modifications, selon le caprice des artistes-enlumineurs. Dans la Suisse allemande, le *cœur* et le *trèfle* des jeux germaniques ont été remplacés par des *boucliers* et des *roses*, d'où le nom de *jeux suisses* ou *Schildkarten*.

En Angleterre, où les cartes pénétrèrent de bonne heure, on adopta indifféremment les jeux français, allemands ou italiens, que l'on modifia plus ou moins selon les modes du pays et du temps. Plus tard, les Anglais inventèrent les *cartes à deux têtes*, l'une en haut, l'autre en bas, de sorte que le joueur n'est point obligé de les retourner. Cette innovation, qui est tout à fait dans le goût d'un peuple ami de ses aises et du confortable, a donné naissance aux *jeux anglais*, généralement employés aujourd'hui.

Cette transformation semble avoir eu lieu à notre époque. En tout

cas, l'apparition des *jeux à deux têtes* dans notre pays ne remonte guère au-delà du milieu de ce siècle.

Depuis le XVme siècle jusqu'à nos jours, les *tarots* et les *cartes* proprement dites ont vécu côte à côte comme jeux de société.

Actuellement, les premiers ont été supplantés dans notre pays par les cartes françaises, mais ils ont encore la vogue dans les cantons de la Suisse allemande et dans celui de Fribourg. La maison Mühlemann et Walther, à Hasle près Berthoud, continue à en fabriquer.

Aujourd'hui, les cartes proprement dites, anglaises ou françaises, nous sont principalement fournies par la maison J. Müller, à Schaffhouse, ou par les fabricants français, car les cartiers ont disparu de notre sol, où ils avaient jadis élu domicile.

Quant au sens des symboles adoptés en France, les auteurs ne sont pas d'accord. Selon le Père Ménestrier, le *cœur* symboliserait les gens d'église (ou chœur); le *carreau*, les bourgeois ayant des stalles carrées dans leurs maisons; le *trèfle*, les laboureurs; le *pique*, les gens de guerre. D'après le Père Daniel, dont l'opinion est la plus généralement adoptée, le *cœur* exprimerait le courage militaire; le *trèfle*, les approvisionnements et les magasins à fourrage; le *pique* et le *carreau*, les armes de guerre, piques, lances et flèches (autrefois *carreaux*); l'*as*, l'unité monétaire antique, serait l'argent, le nerf de la guerre. Le bibliophile Jacob propose une troisième explication. C'est, selon lui, un certain Etienne Chevalier, secrétaire et trésorier du roi, qui aurait été l'importateur des cartes asiatiques en France; il se serait amusé à modifier les symboles musulmans de façon à faire du jeu du *vizir* arabe et de la guerre le jeu de *chevalerie*. Il plaça d'abord sur une des cartes ses propres armoiries, la *licorne;* il n'oublia pas les armes parlantes du fameux trésorier *Jacques Cœur*, son ami, en remplaçant les *coupes* par des *cœurs;* il laissa les trèfles arabes, à quatre branches semblables, simuler les fleurs du *sureau* héraldique d'Agnès Sorel; il changea les *deniers* en *carreaux* et les *épées* en *piques,* pour faire honneur aux deux frères Bureau, grands maîtres de l'artillerie de France. Ces cartes, premiers essais de gravure sur bois, sont de 1420-1440. Cette interprétation ne semble pas tout à fait historique, puisqu'on trouve déjà le *cœur* dans le fameux jeu de Jaquemin Gringonneur, qui appartient au règne de Charles VI.

Tandis que les symboles adoptés au moyen-âge se maintenaient à travers les siècles, les cartes suivaient, au point de vue du costume des figures, les modes du temps. Certains cartiers cependant, doués à un moindre degré du talent de composition, comme le furent nos cartiers

neuchâtelois, restèrent fidèles aux anciens types. Quant aux noms des figures, ce sont tantôt ceux de personnages célèbres de l'époque, tantôt ceux du roman qui était alors à la mode (par exemple l'*Astrée*), tantôt ceux de personnages antiques, donnés en surnoms aux grandes individualités contemporaines. Ces noms n'existent plus sur nos cartes modernes.

Avant de passer à l'étude de nos cartiers neuchâtelois, disons encore un mot de la fabrication des cartes.

Voici en gros comment cette industrie se pratique.

Les cartes se composent de trois sortes de papier : au milieu on place le papier *tracé;* ce papier est recouvert d'un côté par le papier *cartier* (blanc, teinté ou *taroté*, c'est-à-dire moucheté ou rayé de dessins variés), de l'autre par le papier *pot*, sur lequel sont imprimées et enluminées les figures. Ces trois espèces de papier réunies forment le carton sur lequel on imprime, au moyen de *planches d'impression en bois*, les figures, carreaux, cœurs, etc. L'enluminure s'opère avec cinq couleurs en détrempe, rendues consistantes au moyen de colle ou de gomme. Ces couleurs s'appliquent sur les dessins imprimés à l'aide de *patrons* (ou *chablons*), que le cartier découpe et qui sont en nombre égal à celui des couleurs à placer. C'est avec des emporte-pièce qu'il fait les cœurs, trèfles, etc. L'enluminure achevée, les cartes sont séchées avec soin sur un réchaud de forme particulière, puis on les passe au *savon,* afin de leur donner du brillant et la faculté de couler plus facilement les unes sur les autres. Après cela, on les redresse au moyen de la presse et on les soumet au jeu des *ciseaux* qui les divisent en cartes proprement dites, en leur donnant les dimensions connues.

Ce procédé, employé depuis la découverte de la gravure sur bois (XVme siècle), s'est maintenu jusqu'à nos jours avec quelques perfectionnements. Certains fabricants ont aussi employé la gravure sur cuivre ou en taille douce, qui permet d'obtenir des produits plus artistiques; mais nos cartiers neuchâtelois restèrent fidèles à l'ancien système. Nous n'avons malheureusement retrouvé aucune de leurs plaques d'impression.

(A suivre.) Alf. Godet.

EXPLICATION DE LA PLANCHE

1. Deux de denier des jeux de tarots de Claude Rochias-l'Héritier, à Saint-Sulpice. 1745. Val-de-Travers.
2. Quatre de denier de Jacques Rochias, fils, à Neuchâtel. 1782. Aigle de Neuchâtel.
3. Tarot de Jacques Rochias. La papese *(sic)*.
4. Tarot de Jacque Rochias. La Force. Gravée par J. Proche, graveur de Jacque Rochias.
5. Carte de Claude Rochias. Type XVme siècle. Impression avant l'application des couleurs. Dos vert. Val-de-Travers.

6-7. Cartes de Jacque Rochias. Valet de cœur et valet de pique.

8. Carte de J. Heggli, à Neuchâtel. Valet de pique. Vers 1850.

LES GOUVERNEURS DE NEUCHATEL

PENDANT LE XVIIIme SIÈCLE

(Suite et fin. — Voir la livraison de juin 1890, page 125.)

ROBERT-SCIPION DE LENTULUS [1]

1768-1779

Un membre de la famille de Lentulus, d'origine italienne, vint s'établir à Berne à la fin du XVIme ou au commencement du XVIIme siècle; il était médecin et obtint la bourgeoisie patricienne. D'après F.-L. de Haller, auquel on doit une biographie du gouverneur de Neuchâtel, le médecin de Lentulus se disait issu de l'ancienne famille des Lentulus, « d'une branche de la noble tige des Cornéliens, illustrée par de grandes actions; car les trophées des grands Scipions, vainqueur du redoutable Annibal et du puissant Antiochus, destructeur de Numance et de Carthage; les dépouilles opimes remportées par Cornélius Cossus sur Tolomnius et dont il orna le temple de Jupiter Feretrien; la bataille sanglante et décisive de Cornélius Dolabella sur les Gaulois; les victoires de Cornélius Sylla sur Jugurtha, Marius et Mithridate, son bonheur et sa puissance et même la vertu de Cornélie, fille du premier Scipion l'Africain et mère des Gracques; tant de grands hommes enfin avaient jeté un lustre éclatant sur cette famille. »

Si F.-L. de Haller n'est pas remonté plus haut dans son panégyrique, c'est que, sans doute, la partie la plus ancienne des archives de la maison de Lentulus avait été détruite à l'époque du déluge.

D'après un autre auteur, à la soixante-quatrième génération à partir de Servius Cornelius, il n'y avait plus qu'un seul Lentulus, nommé Scipion, né à Naples en 1525, moine et docteur en théologie. Celui-ci, voyant qu'il ne restait que lui pour perpétuer sa race, quitta l'état mo-

[1] Voir l'article de M. Bachelin et le portrait de Lentulus. *Musée neuchâtelois* 1887, pages 289 et suivantes

nastique. Il fut jeté dans les prisons de l'Inquisition, réussit à s'échapper et parvint à Genève où il embrassa la réforme. Son fils, médecin distingué, fut attaché pendant deux ans à la reine Elisabeth d'Angleterre et fut ensuite appelé à Berne.

Quoi qu'il en soit, les descendants du médecin italien, devenu Bernois, se vouèrent à l'état militaire, carrière dans laquelle ils obtinrent de grands succès et parvinrent à de hautes positions.

Robert-Scipion de Lentulus, baron de Redekin, était fils de César-Joseph de Lentulus, maréchal de camp au service d'Autriche et commandant de Cronstadt en Transylvanie. Il naquit à Vienne en 1714; à l'âge de 14 ans, il entra comme cornette dans un régiment de dragons, et fit ensuite de nombreuses campagnes contre les Turcs et les Prussiens. En 1744, se trouvant assiégé dans Prague, il refusa de se rendre bien que toute la garnison eût capitulé. Ce fait connu de Frédéric II l'engagea à s'attacher Lentulus qui, quelque temps après, quitta le service d'Autriche pour celui de Prusse. Dès lors il suivit la fortune de Frédéric-le-Grand et accompagna ce monarque dans toutes ses campagnes; en 1767 il était lieutenant-général.

Mylord Maréchal s'était retiré à Berlin en 1766 et avait été remplacé par Michel et Derschau, qui ne surent pas prévenir les troubles de 1767 et l'assassinat de Gaudot. On sait que ces désordres se terminèrent par l'occupation de la ville de Neuchâtel par les troupes des cantons. Ces troupes formaient deux corps : l'un de 600 hommes, commandé par le colonel de Watteville, qui le 21 mai 1768 fit son entrée à Neuchâtel avec un appareil imposant et mèche allumée. Le deuxième corps, composé de 1400 Bernois, commandé par Lentulus, s'arrêta à Anet, n'entra pas dans le canton et fut licencié au bout de quelques jours.

Pendant ces événements, Mylord Maréchal avait donné sa démission, que le roi lui accorda en lui conservant les honneurs et le traitement attachés à ces fonctions, et Robert-Scipion de Lentulus fut nommé gouverneur de Neuchâtel avec un traitement de 3000 écus d'empire.

Lentulus arriva à Neuchâtel le 27 août 1768, et d'avance il avait témoigné le désir qu'on lui fît une réception distinguée. Dans les circonstances où l'on se trouvait, ce désir était un ordre que l'on paraît avoir exécuté avec empressement. Il en résulta que ce soi-disant descendant des Scipions et des Gracques fit à Neuchâtel une entrée triomphale digne des héros de Rome.

Le récit de cet événement, fait par le *Mercure suisse*, ne manque pas d'un certain intérêt, et nous le reproduisons en grande partie :

« Le 27 de ce mois (août 1768), dit le *Mercure Suisse*, S. Exc. M. le baron de Lentulus, lieutenant-général des armées du Roi, notre auguste monarque, membre du Conseil Souverain de Berne, nommé au gouvernement de la Principauté de Neuchâtel et Valangin, fit en cette qualité son entrée publique dans cette ville. Ce Seigneur arriva sur les 9 heures du matin au pont de Thièle, qui fait la frontière de l'Etat, monta à cheval et y fut reçu par un corps d'officiers de milices du pays, au nombre de 110, ayant à leur tête les lieutenants-colonels et les majors, et fut complimenté par M. Perregaux, le plus ancien des premiers. Le département des Milices du Vignoble, qui étoit sous les armes, de même que celles du Landeron, avoit été réparti par pelotons dans les villages, sur la route jusques à la capitale. Les grenadiers étoient rangés en double haie au pont de Thièle, tous rendirent successivement les honneurs militaires à Son Excellence.

Parvenu à Monruz, lieu situé à l'extrémité de la banlieue de la ville, elle y trouva une Compagnie de cuirassiers, tous bourgeois volontaires, avec étendart, trompettes et timballes, dont le capitaine complimenta Son Excellence, au nom du Magistrat, en lui présentant la troupe, et de plus six halebardiers, habillés à l'ancienne manière des Suisses, ayant un chef à leur tête, et destinés à faire les fonctions de gardes du corps. Après quoi la marche se forma dans l'ordre suivant:

Quatre livrées de la Seigneurie à cheval.

Deux livrées de la Ville de même.

Quatre trompettes aux livrées de la Ville.

Un timballier de même.

La Compagnie des cuirassiers ayant le capitaine à sa tête.

Son Excellence M. le baron de Lentulus à cheval, précédé du chef des halebardiers, dont trois marchèrent à pied à sa droite et trois à sa gauche. Elle étoit suivie de plusieurs officiers Bernois et Prussiens qui l'avoient accompagnée dès son entrée dans le pays.

Ensuite marchoient:

Le tambour-major des milices de Valengin à cheval.

Douze musiciens de même, en uniforme vert et blanc. Messieurs les lieutenants-colonels, à la tête du corps des officiers, tous à cheval et bien montés, chaque division ayant à sa tête le major du département et qui fermaient la marche.

Pendant le temps qu'elle dura, il se fit trois décharges par intervalles du canon de la Ville; la première lorsque Son Excellence entra dans la banlieue, la seconde lorsqu'elle fut près de la Ville, la troisième après qu'elle fut arrivée au Château.

On avoit dressé à l'entrée du Faubourg que Son Excellence devoit traverser, un arc de triomphe en verdure avec des guirlandes de fleurs et une couronne de lauriers au milieu. S. E. y étant parvenue, douze jeunes demoi-

selles, habillées en bergères, parurent et l'une d'elles lui présenta un bouquet avec un papier contenant des vers à sa louange, pendant que les autres semoient des fleurs sur son passage. Cette galanterie imaginée par quelques particuliers, fut gracieusement reçue de S. E. qui répondit à ces bergères, « qu'elle troqueroit volontiers son épée contre une houlette pour devenir leur berger, qu'elle auroit soin de cet aimable troupeau et s'empresseroit de lui procurer des fêtes et des amusements ».

Après cette courte station, S. E. se remit en marche, traversa toute la ville, et lorsqu'elle eut mis pied à terre au Château, elle reçut les compliments du Conseil d'Etat et ensuite de M. le vice-gouverneur Michel et de M. le plénipotentiaire de Derschau, qui la conduisirent dans son appartement où les Conseillers d'Etat la suivirent et où le magistrat de la Ville ensuite la complimenta.

Pendant ce temps-là, le corps des cuirassiers étoit rangé en bataille dans la cour du Château, où les halebardiers montèrent la garde, et dont la grande porte étoit occupée par les livrées de la Ville pour empêcher le désordre. Les officiers de milices restèrent sur la terrace du bas, rangés en haie. Et comme une partie du département du Vignoble traversa la Ville peu de temps après, S. E. voulut voir défiler cette troupe et en parut satisfaite.

Cette cérémonie intéressante pour les peuples, fut terminée par un splendide dîner que S. E. fit servir dans la grande salle du Château et auquel avoient été invités M. le ministre plénipotentiaire de Derschau, M. le vice-gouverneur Michel, les Seigneurs Bernois et les officiers Prussiens qui avoient accompagné M. le général, de même que divers membres du Conseil d'Etat et de la magistrature de la Ville, et les lieutenants-colonels de milice.

Malgré le peuple immense pour un si petit pays, que le désir de voir son nouveau Seigneur Gouverneur avoit attiré dans la Ville, tout s'est passé dans le plus grand ordre, et aucun accident n'a troublé la joie que sa présence et son affabilité répandoient dans tous les cœurs. Son Excellence a pu voir elle-même, par ces faibles témoignages de notre zèle, que le peu de temps ne nous a pas permis de rendre plus éclatant, le profond respect dont nous sommes pénétrés pour notre Auguste Souverain et pour ceux qui le représentent, surtout lorsque ce grand Roi donne pour chef à cet Etat un Seigneur d'un rang et d'un mérite aussi distingués. »

Cette ovation ne plut pas à Mylord Maréchal, qui écrivit à ce sujet au baron de Brackel : « Les Neuchâtelois sont trop fols, trop extrêmes ; ils ont dit pis que pendre de M. de Lentulus, et puis les dames vont parsemer le terrain de fleurs sous les pieds de son cheval. A cette heure, on crie peut-être qu'il faut écorcher le cheval et rouer le cavalier. »

L'installation de Lentulus eut lieu le 31 août, et il s'occupa immédiatement de la pacification du pays. Ses efforts aboutirent à un projet

d'arrangement qui fut accepté par tous les corps de l'Etat. La gloire du gouverneur paraît être arrivée alors à son apogée ; un rimailleur s'écrie :

Fortuné Neuchâtel ! ta gloire est rétablie.
Lentulus te chérit, tes destins sont vaincus,
Jouis de ton bonheur, avec toi je m'écrie :
Vive, vive le roi, vive aussi Lentulus !

Suivant un autre c'est :

.... ce protecteur, qui des coups du tonnerre,
Par ses soins généreux nous a mis à l'abri,
Son nom est Lentulus, c'est du Dieu de la guerre,
Le digne nourrisson, l'illustre favori.

Malgré toutes ces aubades, le général de Lentulus ne séjourna pas longtemps à Neuchâtel et, au mois de janvier 1769, il était de nouveau à Berlin où il reprenait son service militaire jusqu'en 1779. A cette époque, il fut envoyé en Pologne au-devant du grand-duc de Russie ; mais à son retour, il présenta une liste de frais excessive qui amena sa subite disgrâce. D'après Dieudonné Thiébault, l'opinion publique ne lui était pas favorable au point de vue du désintéressement, et cet auteur cite certaines histoires de pots de vin fort peu édifiantes.

D'après Haller, « Lentulus était d'une grande taille, il avait près de sept pieds de haut et, bien proportionné, il était plus gras que maigre ; il avait un air martial qui annonçait le général et le vrai soldat ». Ce jugement est confirmé par Thiébault qui ajoute que c'est par sa bravoure qu'il s'est maintenu si longtemps en faveur auprès de Frédéric II. Quant à ses aptitudes comme gouverneur de notre pays, Ch.-G. de Tribolet nous apprend que « sa correspondance depuis Berlin avec le Conseil d'Etat ne donne pas une idée bien avantageuse de ses lumières en administration ».

S'étant retiré à Berne, Lentulus y commanda à plusieurs reprises des levées de troupes de ce canton, devint bailli de Kœnitz et mourut en 1787, laissant une succession obérée malgré les fonctions très lucratives qu'il avait occupées.

LOUIS-THÉOPHILE DE BÉVILLE

1779-1806

La famille Chenevix ou Le Chenevix, originaire de la Lorraine, se dispersa en Angleterre, en Allemagne et en Italie à la suite des persé-

cutions contre les protestants. Elle se divisait en deux branches : celle d'Eply et celle de Béville ; c'est à cette dernière qu'appartenait le gouverneur de Neuchâtel, ainsi que sa tante Mme de Brueys de Bézuc.

Les Chenevix de Béville s'établirent dans le Brandebourg dès 1681, et firent l'acquisition de la seigneurie de Rheinsberg.

Louis-Théophile de Béville, né le 28 juillet 1734, était fils de Henri Le Chenevix de Béville, lieutenant-colonel au service de Prusse, et de Susanne, baronne de Montaulieu-Saint-Hippolyte. Il entra de bonne heure au service militaire, accompagna Frédéric II dans toutes ses campagnes et se retira du service en 1791 avec le grade de lieutenant-général.

Arrivé à Neuchâtel le 23 novembre 1779 et installé le 29 du même mois, il fit une tournée dans le canton et, dès la fin de décembre, il repartait pour Berlin. En 1786, après la mort de Frédéric II, nous le retrouvons à Neuchâtel pour la prestation des serments au nouveau souverain ; un récit de ce voyage a paru à Bâle chez J. Thurneysen.

Ce second séjour fut aussi court que le premier, et il fallut la révolution française, l'avènement de Frédéric-Guillaume III et surtout l'invasion de la Suisse par les armées de Brune et de Schauenbourg pour le ramener à Neuchâtel en 1798, où il séjourna jusqu'en 1802.

A l'époque de la prise de Berne il fut en correspondance avec le général Brune, qui lui recommandait une stricte neutralité tout en l'assurant qu'il « ferait respecter le pays de Neuchâtel appartenant à une puissance amie ». Brune fut généralement de bonne composition et fit souvent droit aux réclamations de M. de Béville. Ainsi des soldats français, poursuivant jusqu'à Vaumarcus des Vaudois insurgés, pillèrent quelque peu le village et le château. Informé de ce méfait, Brune écrit : « Soyez persuadé qu'il est dans mon dessein de réparer autant qu'il est en moi le désordre dont vous vous plaignez. Vous avez joint à votre lettre un procès-verbal contenant l'état des pertes éprouvées. Elles consistent en 10 louis, 4 cuillières à café, quelques mouchoirs et bas enlevés à Mesdames de Vairenarcus et Buren ; 5 louis à M. Jarneret, 7 livres à M. Christophe Lindor et 4 jambons, 2 bayonnes et une sausisse à M. David Junod. Je m'engage à rendre la valeur de ces objets et je vous prie d'exprimer à Mesdames de Buren et Vairenarcus combien je suis fâché en les indemnisant de leurs pertes de ne pouvoir réparer les frayeurs auxquelles elles ont été livrées. »

Pendant ces quatre années de résidence à Neuchâtel à une époque aussi agitée et dans des circonstances particulièrement difficiles, de

Béville s'était acquis la confiance générale par son assiduité et son activité dans les affaires et en général par la prudence et la sagesse de son administration. Dans une tournée qu'il fit dans le canton en 1799, il fut accueilli partout avec les plus vives démonstrations : arcs-de-triomphe, illuminations, couronnes civiques, services de vaisselle d'argent, etc.

Un incident vint jeter un seau d'eau froide sur toutes ces réjouissances; de Béville demanda et obtint du roi le don du château et du domaine de Colombier. Le Conseil d'Etat s'opposa à cette aliénation qui était contraire aux engagements pris en 1707 et, au bout de deux ans, il obtint que le château, les jardins et vergers et les allées fussent conservés à l'Etat. L'année suivante, Béville vendit le reste par enchères publiques. C'est une partie de ces terrains qui viennent d'être rachetés pour l'agrandissement de la place d'armes.

M. de Béville quitta Neuchâtel le 18 décembre 1801 et rentra à Berlin, où il mourut le 28 juillet 1816. Ses fonctions de gouverneur avaient cessé en 1806, ensuite du transfert de la principauté de Neuchâtel à l'empire français.

J.-H. Bonhôte.

FONDATION DE LA PAROISSE DES PLANCHETTES

(Suite et fin. — Voir la livraison de juin 1890, page 136.)

III

Revenons à l'hiver de 1701-1702. A mesure que leur projet prenait plus de consistance, les paroissiens des Planchettes comprirent mieux toutes les charges qu'il allait leur imposer, malgré le secours de la Vénérable Classe et celui de la princesse souveraine sur lesquels ils comptaient.

« S'étant assemblés, ils reconnurent finalement qu'il leur serait impossible de les supporter et de venir à bout d'une si grande entreprise sans l'aide et l'assistance des gens pieux, qui ont à cœur l'honneur et la gloire de Dieu ». Ils députèrent en conséquence le sieur David

Sandoz au doyen de la Vénérable Classe, pour lui exposer leur embarras et le prier de leur accorder son assistance en vue d'une collecte générale dans le pays. Celui-ci leur demanda d'envoyer à la Classe deux délégués qui feraient connaître la situation et détermineraient la vénérable assemblée à leur prêter son concours.

Le 1er mai 1702, les paroissiens choisirent comme députés David Sandoz et Moïse Bersot, et les chargèrent en outre de faire la collecte projetée, une fois qu'elle aurait été autorisée par la Seigneurie.

Les députés s'adressèrent à des gens tout convaincus d'avance. Car la Classe ne se contenta pas de prêter son assistance à la collecte: elle s'en chargea en bonne partie elle-même et se mit à l'œuvre immédiatement. J.-F. Osterwald, l'auteur bien connu du *Catéchisme* et l'un des pasteurs de Neuchâtel, reçut la mission d'être le caissier de la collecte et s'acquitta de sa tâche avec le plus grand dévouement. Le compte final qu'il a présenté est un modèle d'ordre et de clarté.

La collecte, à laquelle participèrent toutes les localités du pays et qui ne fut terminée qu'en 1703, produisit la belle somme de 12,949 livres faibles, 3 gros et 10 deniers en argent, plus des titres pour la valeur de 1470 livres. Sur ces deux sommes, la Classe garda 7120 livres pour la pension du ministre des Planchettes, et remit le reste, moins 75 livres, 4 gros (soit 20 livres, 7 gros de perte sur l'échange des monnaies et 54 livres, 9 gros, pour les calices de l'église), aux représentants de la paroisse. Celle-ci reçut ainsi 7223 livres, 11 gros et 10 deniers, qu'elle affecta à la construction de ses bâtiments. Elle reçut en outre plusieurs petites sommes provenant de la collecte, qui ne passèrent pas entre les mains de M. le pasteur Osterwald, puis 2000 livres de la communauté du Locle, 525 livres, produit d'une collecte faite dans l'Erguel et lieux circonvoisins en 1703, et diverses autres sommes, soit de la paroisse elle-même, soit du dehors, ce qui en fin de compte fit un total de 10,890 livres, 9 gros et 7 deniers.

Nous n'avons pas besoin de faire remarquer que, dans ce total, ne sont pas comprises les 8000 livres qui avaient été souscrites au moment de la conclusion de l'acte d'association ou plus tard, le 4 octobre 1701. Ces 8000 livres reçurent une autre destination. Elles furent capitalisées, et l'intérêt, compté à 5 %, fut destiné à faire la pension de 400 livres que la paroisse s'engagea à payer annuellement à son ministre. Au lieu de réclamer à chacun le capital de la somme qu'il avait souscrite, ce qui aurait obligé de chercher ailleurs un nouveau placement de l'argent, on constitua, comme le prévoyait l'acte d'association, les sommes non

versées en obligations en faveur de la paroisse, dont le paroissien débiteur devait chaque année payer l'intérêt au 5%.

Assurée par l'organisation de la collecte dont nous avons donné le résultat contre toute interruption forcée dans les travaux, la paroisse put poursuivre activement son entreprise.

La première pierre du temple fut posée le 8 mai 1702. A la fin d'octobre de la même année, l'édifice était terminé. L'ouvrage, comme on le voit, avait rapidement marché. Les paroissiens avaient fourni, soit gratuitement, soit contre paiement, la pierre et les autres matériaux. Moïse l'Equereux, du Locle, avait fait la maçonnerie et la taille; Abraham Ducommun-dit-Véron, de la Chaux-de-Fonds, tous les travaux de charpenterie; Jacob, fils de Abraham Robert, du Locle, les fenêtres; Jacob et Isaac Matthey, de la Brévine, avaient recouvert le toit; Jean et Blaize Brutillout-Damey, du Mont près de Morteau, avaient fondu et posé l'unique cloche qui occupait la « tournale », comme dit un acte.

Le temple avait en 1702 à peu près le même aspect qu'aujourd'hui. Notons seulement que le toit était couvert en clavins, que les fenêtres avaient pour vitres de petites « cibes » rondes, enchassées dans du plomb; que la tour n'avait pas d'horloge, ni la muraille du côté sud, de cadran solaire. A l'intérieur, il n'y avait ni poêle, ni harmonium, ni table en marbre pour la communion; les bancs à gauche de la chaire étaient sans dossiers, « doucières », dit le marché fait avec le charpentier, comme encore aujourd'hui ceux de la galerie : mais la disposition générale est demeurée la même. En tout cas, le temple ne pouvait pas être moins orné que maintenant. Comme le temple du Bas à Neuchâtel, dont il n'est qu'une copie en raccourci, il a toujours été l'expression la plus exacte de l'idéal réformé en fait d'architecture sacrée.

IV

Avant que le temple fût terminé, la Vénérable Classe prit les dispositions nécessaires pour assurer l'existence du futur pasteur et régler l'exercice de ses fonctions.

Par acte du 6 septembre 1702, elle s'engagea à donner annuellement au pasteur des Planchettes la somme de 100 livres faibles, prises sur les revenus de ses fonds spéciaux, et l'intérêt du legs du banneret Chambrier, compté à 44 livres. Mais la Classe déclarait en même temps, de la façon la plus expresse, qu'elle ne s'engageait à payer ces sommes

que tant que la nouvelle paroisse relèverait d'elle et accepterait les pasteurs choisis par elle pour la servir.

D'autre part, les 7120 livres que la Classe avait retenues sur la collecte faite dans le pays, furent réparties comme suit : 5620 livres furent affectées immédiatement à la pension du pasteur des Planchettes, auquel la Classe assura de ce chef une rente de 281 livres par année; les 1500 livres restantes furent mises en réserve et les intérêts employés à dédommager M. Debély, pasteur du Locle, pour la perte des émines de moisson qu'il retirait des habitants du Dazenet et du Grand-Quartier. Après la mort de M. Debély, ces intérêts furent ajoutés à la pension du pasteur des Planchettes.

La ville de Neuchâtel avait en outre accordé une rente annuelle de 50 livres, annoncée en Classe le 5 septembre 1702, au futur titulaire de la nouvelle paroisse et à ses successeurs.

Avec les 400 livres de la paroisse et les 250 de Madame la princesse souveraine, la pension du pasteur des Planchettes était donc, en 1702, de 1125 livres. Nous récapitulons, d'après le règlement de 1702 pour le service et le bénéfice du pasteur des Planchettes, élaboré par la Classe et accepté par la paroisse :

De Son Altesse Sérénissime à la recette du Locle . .	250	livres
De Messieurs de la Classe	100	»
De la Classe encore à cause du légat de feu Monsieur le banderet Chambrier.	44	»
De Messieurs du Conseil de Ville	50	»
De la Paroisse	400	»
Rente annuelle du capital de 5620 livres, pris sur la collecte.	281	»
Total . .	1125	livres

ou 618 fr. 75, la livre étant comptée à 0 fr. 55.

La somme n'était pas grande, et les émines de bon orge que le pasteur devait retirer de ses paroissiens (une par ménage), pas plus que le revenu de son petit domaine qui ne comptait pas même deux poses anciennes, n'étaient de nature à lui offrir une compensation suffisante. Heureusement que la vie était moins compliquée alors que maintenant.

Quant aux fonctions du pasteur et aux autres charges des paroissiens, nous les trouvons ainsi formulées dans le règlement que nous venons de mentionner :

« .... Le Ministre preschera la parole de Dieu, il administrera les sacrements et la discipline de l'Eglise, il visitera les malades, et surtout il aura un soin particulier d'instruire la jeunesse et les catéchumènes en la manière qu'il a esté reiglé depuis peu par la Compagnie.

« Il fera le sermon le dimanche matin tout le long de l'année, à heure la plus commode, et il fera le catéchisme le dimanche après midy depuis Pasques jusqu'à la fin d'octobre.

« Il fera un catéchisme, comme on fait le samedi à Neufchâtel, après une prière, tous les mardy depuis Pasques jusqu'à la fin d'octobre, mais depuis le mois d'octobre jusques à Pâques il fera le dit jour un sermon en place de catéchisme. Il fera une prière tous les vendredy, qui sera celle que l'on fait ordinairement....

« Le Pasteur aura la direction des écoles; aucun régent ne sera establi que par son authorité et par son consentement après qu'il aura examiné les sujets les plus cappables. Il l'eslira conjointement avec les Anciens et la Paroisse. Et la dite eslection devra être confirmée par la Classe. Et quand il s'agira de congédier un Regent cela se fera comme l'eslection, par le Pasteur, les Anciens et la Paroisse.

« L'argent des sachets appartiendra au Consistoire, qui en aura la dispensation et qui establira un Boursier d'entre les Anciens, qui rendra son compte une fois l'an et qui delivrera sur les billets du Pasteur.

« Le Pasteur sera logé, il aura la maison de cure, un jardin et les appartenances. La Paroisse entretiendra la dite maison et dépendances. Les Paroissiens entretiendront aussy le Temple et ils seront chargez du soin de sonner la cloche.

« Le Ministre fournira le pain et le vin pour la communion sous la condition que les paroissiens feront les voitures du bois du Ministre[1].

« Les Paroissiens seront obligez d'aller chercher et de conduire dans la maison de cure les Pasteurs qui leur seront donnez par la Compagnie, aussi bien que toute leur famille et bagages, sans que le Pasteur soit obligé à autre chose qu'à nourir les gens et non les bestes.

« Ils recevront aussi à leurs frais les Ministres esleus avec le député de la Compagnie qui les ira présenter. Mais lorsqu'il se fera des visites d'Eglise, la Paroisse ne supportera aucuns frais si elle ne le veut. »

On se souvient que Mme de Nemours s'était réservé la nomination du premier pasteur de la paroisse. Le gouverneur, Mgr d'Estavay-Mollondin, nomma à ces fonctions M. François-Antoine Bolle, agréé par la Classe comme ministre du Saint-Evangile. M. Bolle avait été aupa-

[1] Les paroissiens ne furent pas très satisfaits de cette obligation. Une note ajoutée au réglement dit: « A l'esgard des voitures de bois, la Compagnie s'est relaschée sur cest article, sur l'espérance que les Paroissiens ont donné qu'ils en useraient bien à cet égard. »

ravant diacre de Valangin, de 1696 à 1698 (8 mars), et pasteur à Sainte-Marie-aux-Mines de mars 1698 à mars 1702. Il fut pasteur des Planchettes jusqu'au 4 janvier 1713 et devint alors pasteur de la Chaux-de-Fonds.

V

L'installation eut lieu le 12 novembre 1702, en même temps que la dédicace du temple. M. J.-F. Osterwald avait été délégué par la Classe pour présider à la cérémonie, et le gouverneur avait désigné pour le représenter le maire des Brenets qui, se trouvant indisposé, se fit remplacer par son lieutenant, Daniel Guynand.

Ce jour-là l'église était pleine. Des gens étaient accourus de tous les environs pour assister à un spectacle si nouveau, et l'on peut croire que les habitants des Planchettes, arrivés au comble de leurs vœux, ne s'étaient pas fait prier pour venir au temple.

Quand l'unique cloche qui appelait pour la première fois les fidèles au culte eut fini de sonner, les autorités, qui s'étaient réunies dans la maison de David l'Equereux, firent solennellement leur entrée. M. J.-F. Osterwald marchait le premier en robe et rabat; il était suivi de M. Bolle et de beaucoup de proposants. Puis venait le représentant de la seigneurie avec un grand nombre de justiciers, le greffier et le sautier, M. Osterwald monta en chaire. Le lieutenant Guynand prit la place d'honneur, au milieu du banc qui longe le mur est de l'église. A sa gauche se placèrent les justiciers, le greffier (un autre Daniel Guynand) et le sautier; à sa droite, M. Bolle, ministre, et les proposants.

Le service eut un caractère particulier et prit une ampleur que n'ont pas en général nos cultes réformés :

« Nous avons cru, écrivait trois jours après M. Osterwald à M. J.-A. Turettini, théologien genevois, qu'il ne suffisait pas de faire ce qui se fait ordinairement dans nos assemblées, de lire la confession des péchés, de chanter un psaume, de faire un sermon et d'ajouter une prière extraordinaire. Nostre forme de culte, qui est en elle-mesme très défectueuse, étoit encore moins propre pour une solennité comme celle-cy. L'action dont il s'agissoit demandoit quelque chose de particulier, et l'honneur de la religion le demandoit aussy, puisque cette dédicace se faisoit dans le voisinage des Papistes près du Doux qui sépare nos terres d'avec la Bourgogne. »

M. Osterwald commença par une prière très courte pour implorer la bénédiction de Dieu sur tout ce qui allait se faire. Puis l'assemblée,

demeurant debout, il lut des cantiques d'adoration tirés de divers Psaumes, comme le XCV, le XCVI et le C — « Venez, chantons à l'Eternel. Jetons des cris de réjouissance au rocher de notre salut. Allons au-devant de sa face avec la louange, poussons des cris de réjouissance avec des cantiques, etc. »; — puis d'autres cantiques sur le bonheur de ceux qui servent Dieu dans sa maison, tirés des Psaumes XXVI, XXVII, LXV, LXXXIV et CXXII — « Eternel, j'aime le lieu de ta maison et le lieu où est le pavillon de ta gloire. Eternel des armées, que tes tabernacles sont aimables, etc. » —; des bénédictions tirées spécialement du Psaume CXV et la doxologie bien connue : « Gloire au Père, au Fils et au Saint-Esprit, comme il était au commencement, comme il est maintenant, comme il sera éternellement. Amen. »

Après les cantiques, ce fut le tour de portions de la Bible en rapport étroit avec la cérémonie : 1 Rois, VIII, et quelques versets de 2 Chron. VI (Dédicace du temple de Salomon); Matth. XVIII, 19-20 (Là où il y a deux ou trois personnes assemblées en mon nom...); 1 Pierre, II, 1-10 (Désirez avec ardeur le lait spirituel et pur). Ces lectures terminées, l'assemblée, encore debout, chanta les trois premiers versets du Psaume LXV, puis M. Osterwald fit une nouvelle prière et le peuple put enfin s'asseoir pour entendre le sermon. M. Osterwald prêcha sur Psaume LXV, 5 : *Qu'heureux est celui que tu auras élu et que tu auras fait approcher de toi, afin qu'il habite dans tes parvis. Nous serons rassasiés des biens de ta maison et du saint lieu de ton palais.*

On possède encore ce sermon, le premier d'un pasteur neuchâtelois qui ait été imprimé. Malheureusement, le temps nous fait défaut pour le résumer ici. Après le sermon, M. Osterwald lut une prière approuvée par la Classe pour la dédicace de l'église et du temple, puis il descendit de chaire, présenta M. Bolle à l'assemblée et l'installa comme pasteur de la paroisse.

La paroisse répondit par un discours de David Sandoz, son commis-général, qui, dit le procès-verbal de la cérémonie, « fit une belle harangue suivie d'actions de grâces à Dieu, de remerciements à Son Altesse Sérénissime, à Monseigneur le Gouverneur, à Messieurs de la Vénérable Classe, à la Seigneurie, à tous les corps et particuliers qui avaient contribué charitablement pour l'établissement de la paroisse. »

Ensuite M. le lieutenant mit solennellement le nouveau pasteur en possession des bénéfices de son église, au nom de la Seigneurie; et « sécutivement » il fit approcher « les sieurs Abraham Jeanmayre, justicier des Brenets, David Sandoz et Jacques Calame, anciens de l'Eglise

du Locle, Daniel Robert, David Courvoisier dit Vesin, David l'Equereux et Blaize Savoye, tous les sept choisis et nommés par Monseigneur le Gouverneur pour anciens de la nouvelle Eglise. »

Puis il pria M. Osterwald de leur lire le serment d'ancien en sept articles, et le leur fit jurer.

Cela fait, M. Osterwald remonta en chaire, adressa au pasteur, aux anciens et à tout le peuple les exhortations appropriées à chacun, fit chanter le Psaume CXVII, et termina par la bénédiction ce culte pendant lequel bien des larmes avaient été versées, larmes de reconnaissance et de joie qui étaient le plus bel hommage rendu à Dieu pour ses bienfaits.

Après la cérémonie, autorités civiles et ecclésiastiques se réunirent de nouveau dans la maison de David l'Equereux pour prendre part à un repas qui leur était offert par la paroisse. Là, sans doute, de nouveaux discours furent échangés, mais personne ne nous en a rien conservé. Nous savons seulement qu'un toast fut porté à MM. Turettini et Tronchin, théologiens genevois. Osterwald écrit en effet à son ami Turettini, au sujet de ce banquet : « Nous avons beaucoup parlé de vous et de M. Tronchin [1] dans cette occasion, et, pour parler à la Suisse, bu à votre santé, ce que nous faisons dans toutes les occasions. N'allez pourtant pas croire que je sois un buveur à cause de cela. — Tous nos proposants m'ont accompagné dans ce voyage »

Le coût de la dépense s'éleva à 202 livres faibles, 6 gros.

VI

Bien et dûment installé comme pasteur de la paroisse, M. Bolle n'avait pas encore de cure, et la saison était trop avancée pour que l'on pût songer à en construire une immédiatement.

On le logea en attendant dans la maison de Madelaine Lechot, que celle-ci voulut bien louer pour le prix de 6 écus (30 livres faibles).

La cure fut bâtie pendant l'été de 1703 sur l'emplacement donné par honneste Marie Vuille, femme de Jacques l'Equereux. Elle n'avait que peu de ressemblance avec celle qui l'a remplacée à la suite d'un incendie en 1746, et qui est la vieille cure actuellement habitée par le pasteur indépendant. Elle était loin d'être aussi confortable que cette dernière, mais elle devait paraître déjà fort belle aux paroissiens de ce temps-là.

[1] Louis Tronchin, professeur à la Faculté de Genève, maître vénéré de Turettini, qui lui succéda en 1705 dans la chaire de dogmatique.

Les dépenses totales pour la construction du temple et de la cure s'élevèrent, y compris quelques frais divers, à 10,775 livres, 5 gros et 9 deniers.

L. Aubert, pasteur.

UN RÉGENT DU XVIIME SIÈCLE

Fragments du LIVRE DE REMARQUES de Jaques-David PETITPIERRE

Jaques-David Petitpierre naquit « à Orbe le mercredy 17 décembre l'an 1679, environ les quatre heures du soir, le 25e jour de la lune et sur le signe du Scorpion ». Il ne dit rien de son enfance, qui fut courte, car, « à l'âge de 12 ans, écrit-il, j'ay été précepteur des enfants d'Abram Boiteux, de Travers, à la Beleta, qui était l'an 1691; j'y étois nourri et payé ».

Le jeune précepteur avait-il l'humeur voyageuse, ou ses élèves, au bout d'un an, en savaient-ils autant que lui? Chaque année il change de place, va en 1692 chez le capitaine Dumont, à la Brévine et, en 1693, chez François Matthey, à Riaz (?), toujours pour y enseigner. « Cette année-là, Messieurs de Berne vinrent à Neuchâtel pour y renouveller les alliances avec la bourgeoisie de Neufchastel, ce qui se fit sur la terrasse le 29 may.

« Les vivres étoient fort chers cette année, le froment valant de 35 à 37 batz l'émine quelque tems, mais assez longtems 30 batz, et l'orgée 18 batz l'émine ».

En 1694, nouveau déplacement : « Je fus précepteur chez les frères Jean et Abraham Pernod sur la *Nouvelle Censière;* et cette année-là le lac de Neufchatel fut entièrement gelé, ensorte qu'on le passoit à pied sec, tout outre, et il étoit praticable partout ».

En 1695, Petitpierre exerce la régence au Mauborget :

« Il y eû une telle dizette d'eau qu'il fallait qu'un homme de serment alla tous les matins pendant une bonne partie de l'hyver, partager l'eau à la fontaine pour l'usage humain seulement. On en faisoit de neige pour les

bêtes, et on les alloit abreuver aux citernes des montagnes voisines, comme on pouvait, jusques à aller une heure et demie de loin.

« L'année 1696 je passay le tems à Neuchâtel où mon père s'étoit allé établir en quittant Couvet, après avoir mis en terrages et admodiation les terres que nous y avons; j'avois là quelques disciples que j'enseignois par les maisons.

« Le dimanche 13 décembre on fit la dédicace du Temple neuf que le magistrat de Neufchâtel avoit fait bâtir les années précédentes. Mons[r] le ministre Girard prêcha le premier, choisit pour sujet le 3[e] chap. des Révélations de Jérémie; Mons[r] Perrot le second, son sujet fut tiré du Psaume 24, v. 7[e]. Mons[r] Osterwald diacre le troisième, eut pour sujet le v. 20[e] du chap. 18[e] de St-Matthieu; on chanta ce jour-là les Psaumes 84, 24, 65 et 134, à quoi j'eus l'édification d'assister.

« Cette année-là, on voyoit aux Treize cantons la cour d'Angleterre, en cire, représentant l'agonie de Marie de Stuart, digne épouse de Guillaume Henry de Nassau, prince d'Orange et depuis proclamé et couronné roy d'Angleterre, d'Ecosse et d'Irlande; les personnes qui y étoient représentées étoient :

« 1. Premièrement Sa Majesté la reyne *Marie Stuart*, sur son lit de mort.

« 2. L'archevêque de *Cantorbery*, à genoux devant le lit priant pour la reyne.

« 3. Sa Majesté le roy Guillaume Henry de Nassau, roy de la Grande-Bretagne.

« 4. Consolé par Millord de Geiffery, archevêque de *Londre*.

« 5. La comtesse *Houvact*.

« 6. La comtesse *Halifax*.

« 7. La comtesse d'Arbay.

« 8. Mad[e] *Seillegrieu*.

« 9. Mad[e] de Goldsteine.

« 10. Le suisse de portes debout avec sa hallebarde et le chapeau sous le bras.

« Les deux enfants du maître qui avoit fait si adroitement tout cela. »

Il s'agit ici de Marie II, fille aînée de Jacques II, qui mourut de la petite vérole en 1695, à l'âge de 33 ans.

En 1697, le père de Petitpierre meurt, et la famille retourne à Couvet où, à la vocation de régent, son fils ajoute le métier de cordonnier que lui enseigne principalement Claude Roy. L'année suivante, il fait sa première communion et nous apprend à ce propos que c'est le pasteur Tribolet qui a introduit à Môtiers l'usage des « six semaines » :

« L'année mille six cents nonante-huict, je fus admis à la participation du saint sacrement de la Cène par Mons[r] Charles Tribolet pasteur à Môtier, le 22[e] jour d'avril après avoir eu le bonheur d'avoir été instruit de luy pendant six semaines avec les autres cathécumènes de la paroisse, et avoir

rendu raison de notre foy dans plusieurs catéchismes publics fait pour ce sujet; ça été ce digne pasteur qui a introduit dans l'église de Môtier cette louable et édifiante coutume d'instruire les catéchumènes pendant six semaines.

« J'eus le bonheur par la grâce du Seigneur d'être de son tems, et de participer à la sainte Cène pour la première fois, le 22e avril jour de Pâque; il faisoit une extrême froidure, il y avoit près d'un demi pied de neige au Val-de-Travers ce jour là.

« Le Seigneur nous fasse la grâce d'y aller toujours pour sa gloire et pour notre salut, amen. »

Le 1er novembre suivant, Petitpierre est appelé à Boveresse pour y « régenter » l'école temporaire, apparemment, car il en sort le 31 mars 1699 « terme fini ». La grammaire chômant, il reprend le tire-pied et passe l'été à Concise, travaillant sous un maître cordonnier. Là il apprend que la place de régent à Bonvilards est mise au concours, et il y va tenter la fortune :

« Le 20e jour du mois d'aoust, je fus me présenter à Bonvilards pour y disputer la vacance de l'école; j'y subis un examen public contre trois antagonistes mes compétiteurs, gens d'âge et d'un peu d'expérience; mais je l'emportai sur eux tous par un effet de l'assistance divine et de sa grâce. Ensuite, étant de retour à Couvet, je fis mon apprentissage de saigner avec Daniel Petitpierre Gobelet; il m'en a coûté environ six francs.

« Nous passâmes de Couvet à Bonvilards ma mère, mon père et moy, à la Saint-Michel, qui est ordinairement le 28 septembre.

« J'ay commencé à supporter le chant des Psaumes (et c'est la première fois que j'ay chanté en public) à Bonvilards, le dimanche premier jour de novembre; je choisis pour cet effet le Psaume 25e: A toy mon Dieu mon cœur monte, etc.

« Au mois d'aoust 1700 on a commencé à chanter les Psaumes de la nouvelle version (reveu et approuvée par les pasteurs et professeurs de l'Eglise et Académie de Genève) aux comtés de Neufchâtel et Vallangin, par ordre de MM. de la Vénérable Classe.

« Le 12 septembre j'ay receu un livre de Psaumes de la nouvelle version, du secrétaire Claudy Guyenet, qui en distribuait aux membres du corps de la Compagnie des mousquetaires de Couvet un certain nombre acheté par la dite Compagnie, à 9 1/2 batz pièce; appliquant ses revenus à fournir de ces Psaumes nouveaux tous ceux qui étaient agrégés à ce corps. »

Petitpierre demeure à Bonvilards cinq ans et demi, sur lesquels son journal ne nous dit à peu près rien. Il note cependant un coup de foudre qui tue deux femmes sous un noyer, et des fluxions continuelles qui l'obligent à se faire raser la tête et à prendre perruque. En février 1705, il est nommé régent à Neuchâtel « au bas de la ville ».

« Je commençay de faire l'école à Neufchastel (au poêle de l'Hospital que Mess. les Quatre-Ministraux eurent la bonté de me donner en attendant que j'eusse loué une maison) le second jour du mois de mars 1705 où je demeuray jusqu'au 23[me] avril de la même année que j'allai me loger avec ma mère et mon frère dans la maison de Monsieur le ministre J. Chaillet, de Chiètren ou Capelle. »

Le traitement du régent était de L. 37,6 par trimestre ou quartier, comme on disait alors, et pour augmenter ses ressources, il prend des pensionnaires, les deux fils du même ministre Chaillet, « pour payement de quoi il me donnoit la jouissance de sa maison de la rue de l'Hospital avec le petit jardin derrière et 52 mesures de froment, mesure de Berne, et 200 L. d'argent ».

« Le 12 may 1706 il parut une éclipse de soleil fort considérable; sa durée fut de 2 h. 16 min. Le corps de la lune nous ayant entièrement ôté la veue du soleil et cet astre du jour ne nous donnant plus sa lumière pour ce moment, les étoiles parurent environ les 9 h. $^1/_2$ du matin (qui étoit le tems de l'éclipse) comme elles font ordinairement à 10 h. du soir. Dieu veuille préserver notre chère patrie des tristes et fâcheux événemens dont ces grands phénomènes sont pour l'ordinaire les avant-coureurs.

« Le 6[e] juin suivant Mons. Wattel, ministre du St-Evangile, fut instalé et présenté pour pasteur de l'église de Couvet érigée en paroisse, par la permission de S. A. S. Madame la duchesse de Nemours, princesse souveraine des comtés de Neufchastel et Vallangin, après que ceux du dit Couvet se furent détachez de l'église paroissiale de Môtier; et pour pouvoir faire une pension raisonnable sans fouler la communauté, la Compagnie des mousquetaires du dit lieu consacra à cet usage pieux ses fonds et revenus; MM[rs] les Quatre-Ministraux y contribuèrent aussi beaucoup aussi bien que plusieurs particuliers; et on obligea tous les mâles adultes, qui n'avoient pas part aux fonds et revenus de la susdite Compagnie des mousquetaires, de contribuer aussi de leur côté, tous chacun quelques écus; de sorte que la pension se trouva d'abord forte de 40 pistoles outre la maison de cure que la Commune fournit, laquelle étoit par le passé la maison de ville; avec un jardin qu'on y a fait à l'uberre de la dite maison avec une chaussée. Ce fut Mons. Chaillet pasteur de l'église et paroisse de Môtier qui présenta ce premier ministre à Couvet et ensuite il fut mis en possession des bénéfices annexés à cette charge et confirmé en icelle par Mons. d'Estavay-Sully, le capitaine et chastelain du Val-de-Travers comme représentant S. A. S. Marie d'Orléans, princesse souveraine de l'Etat; on chanta dans cette action solennelle le Psaume 95: Réjouissons-nous au Seigneur, etc. Et Mons. Wattel choisit pour sujet de son action le passage d'Esaïe 2, v. 3: *Venez, montons à la montagne de l'Eternel*, etc. Dieu veuille que le tout se fasse pour sa gloire et pour l'avancement du règne de son saint fils, amen. »

(A suivre.) D[r] CHATELAIN.

LA FÊTE DE DOMBRESSON

Après une interruption de deux années, où la Société d'histoire a célébré sa fête annuelle à l'île de Saint-Pierre et au Champ-du-Moulin, elle a repris la série de ses visites aux villages neuchâtelois : nous étions hier à Dombresson, nous serons à Travers l'an prochain. En revenant aux traditions primitives de simplicité, la localité qui vient de nous faire un si cordial accueil a rendu la tâche plus facile à d'autres, qui désormais n'hésiteront plus à se mettre sur les rangs et à nous recevoir à leur tour.

La journée du 21 juillet laissera un excellent souvenir aux membres de la Société d'histoire. Elle aurait été plus belle encore si la mort, la maladie et l'absence n'avaient éclairci nos rangs. Nous n'avons plus retrouvé certaines figures que nous aimions à rencontrer dans nos fêtes : les Fritz Berthoud, les Zélim Perret nous ont quittés. D'autres n'ont pu, pour des raisons diverses, venir à Dombresson, où manquaient MM. A. Daguet, Louis Favre, J.-H. Bonhôte, Auguste Bachelin et quelques autres membres du Comité; l'état-major de la Société était donc très réduit.

Un autre vide nous a été sensible : les Sociétés d'Emulation du Doubs et de Montbéliard, la Société d'histoire de la Suisse romande, n'avaient pu se faire représenter à notre réunion, où elles auraient apporté un élément de vie et d'intérêt toujours extrêmement précieux.

Après une collation plantureuse offerte aux sociétaires à leur arrivée[1], le cortège s'est formé pour se rendre au temple, précédé de la fanfare la *Constance*, qui a contribué pour une large part à égayer notre journée. Le village de Dombresson avait revêtu sa toilette de fête : la plupart des maisons étaient pavoisées, et beaucoup décorées de façon très originale, au moyen de fougères, de mousse et de fleurs naturelles; l'église, en particulier, avait été ornée avec un goût parfait.

Dans la vaste enceinte, se pressait un public nombreux. Après la réception d'une douzaine de candidats, la Société a, sur la proposition

[1] Notons ici que chaque sociétaire reçut, avant la séance, des mains de quelques aimables demoiselles, un petit bouquet de rhododendrons. Cette galante attention avait été rendue possible grâce à un superbe envoi de roses des Alpes reçu la veille par M. E. Bille.

du Comité, décerné le titre de membre honoraire à M. Rahn, le savant archéologue zurichois, à M. Emile Bourgeois, le jeune professeur de Lyon, auteur du remarquable ouvrage sur *Neuchâtel et la politique prussienne en 1707* (voir *Musée* d'octobre 1887), et à M. John Viénot, le sympathique orateur de Montbéliard, qui a été à plusieurs reprises si vivement applaudi dans nos fêtes. Le bureau de la Société a été réélu en bloc et à mains levées, et le village de Travers désigné pour la prochaine réunion.

M. E. Bille, directeur de l'Orphelinat Borel, président, a captivé son auditoire pendant près d'une heure par la lecture de sa piquante monographie sur Dombresson. D'un sujet en apparence ingrat, — car les événements considérables n'abondent pas dans l'histoire de ce village, — il a tiré un travail qui pouvait être long, mais qui, à coup sûr, n'avait pas de longueurs, au gré de tous ceux qui en ont joui.

On en trouvera la première partie dans notre prochaine livraison, où on pourra lire aussi la curieuse notice de M. le pasteur Châtelain sur les *Anciennes sociétés de garçons* du Val-de-Ruz, institution pittoresque, qui, hélas! dégénéra avec le temps et dont les abus entraînèrent la suppression. Un enfant de Dombresson, M. Max Diacon, nous a ensuite fait part de ses savantes recherches sur *Bourdons et Corbeaux*, en d'autres termes sur une difficulté qui s'éleva jadis entre les gens de Dombresson et ceux du Pâquier. Enfin, M. l'abbé Jeunet a lu un travail très instructif sur les *Célébrités ecclésiastiques neuchâteloises* et nous a montré que notre petit pays a fourni aux régions catholiques voisines de nombreux dignitaires ecclésiastiques, dont M. Jeunet a cherché à établir la liste.

Avant le banquet, les membres de la Société ont visité avec un vif intérêt les installations de l'Orphelinat Borel, dont M. et Mme Bille leur ont fait très gracieusement les honneurs: ils ont admiré l'ordre, la propreté, la gaîté qui règnent dans cette petite colonie, où plus de quatre-vingts enfants vivent groupés par *familles*. La ferme surtout, si bien tenue, a recueilli un juste tribut d'admiration.

A une heure, cent soixante convives étaient réunis dans la grande salle du Collège et dans une salle contiguë. De l'avis général, le dîner a été d'une succulente abondance, et nos hôtes l'ont arrosé de vins aussi généreux que les cœurs qui nous les offraient.

M. E. Bille a ouvert la série des discours par un chaleureux appel aux jeunes gens en faveur de l'histoire du pays; puis il a désigné comme major de table M. Constant Sandoz, président du Conseil com-

munal, qui a inauguré ses fonctions par un discours charmant de bonhomie fine, d'humour et de cordialité. Le toast à la patrie a été porté par M. le Dr George Sandoz. Le jeune orateur, — descendant de ce *Sandoz-bourdon,* médecin, père de dix-huit enfants, dont M. Bille nous avait entretenus tout à l'heure, — a parlé de la patrie en termes d'une rare élévation, et, commentant une des devises de circonstance inscrites à l'entrée du collège :

Faire revivre le passé,
C'est éclairer l'avenir,

il a montré de quel prix sont pour la patrie les études historiques, et a bu à la grande patrie suisse et au petit pays de Neuchâtel.

C'est un thème analogue qu'a traité M. le pasteur Vivien dans son toast à la Société d'histoire : sa parole chaude et grave a mis en lumière les multiples enseignements qui découlent pour un peuple comme le nôtre de l'étude de son histoire. A ce toast, M. Philippe Godet a répondu par des vers où il prenait occasion d'un rustique proverbe, bien connu au Val-de-Ruz, pour remercier nos hôtes :

Si le Val-de-Ruz était un mouton,
Dombresson en serait le rognon.

De là à célébrer l'hospitalité dombrissonnienne, il n'y avait qu'un pas. M. Godet a rappelé que la Société d'histoire avait eu quelque peine à trouver un village qui la voulût recevoir :

L'aimable Cortaillod, qui tremblait pour sa cave,
Un beau jour nous laissa, ma foi, *le bec dans l'eau.*
Que faire ? Où donc aller ? Cela devenait grave.
Nous fûmes promener dans l'île de Rousseau.
Tout alla bien, malgré la pluie et ses malices.
Puis au Champ-du-Moulin flotta notre drapeau :
De la truite chacun savoura les délices...
Mais qu'est-ce qu'un repas, s'il n'est assaisonné
Par l'accueil cordial cher à tout cœur bien né ?
Nous étions à l'auberge, et non pas chez des frères.

Alors notre vaisseau, battu des vents contraires,
Cherchant partout un port où jeter l'ancre un jour,
Aperçut Dombresson qui lui faisait des signes :
Tandis qu'on nous boudait dans le pays des vignes,
Dombresson, cordial, nous disait sans détour :
Mon terroir ne produit ni bon vin, ni cervoise;
Mon décor sera sobre et simple mon accueil;
Mais vous rencontrerez, en passant notre seuil,
Des cœurs où vit encor l'âme neuchâteloise.

Venez, vous qui fouillez le passé du pays;
Votre labeur nous plaît et votre œuvre est sacrée;
De vous fêter un jour nous sommes réjouis:
Du temple et de l'école on vous offre l'entrée.
Venez, historiens, accourez sans façon:
Le port que vous cherchiez s'appelle Dombresson...

Le morceau se terminait par un toast *aux bourdons*, auquel l'assemblée s'est jointe par acclamations.

M. le pasteur Juillerat a ensuite prononcé quelques paroles au nom du village de Travers. Puis M. Fritz de Perregaux, rappelant les noms de plusieurs absents, s'est arrêté plus particulièrement à celui de M. Auguste Bachelin, que la maladie retenait loin de nous : dans une émouvante improvisation, il a dit tout ce que l'artiste et l'écrivain ont déjà fait pour le pays, son dévouement infatigable et désintéressé, son patriotisme ardent, qui éclate dans son œuvre de peintre et de romancier, sa modestie, enfin. Un télégramme a été aussitôt adressé à M. Bachelin pour lui exprimer les sentiments qui étaient dans tous les cœurs et lui adresser les vœux de la Société d'histoire pour le rétablissement de sa santé.

Parmi les autres orateurs, citons encore M. l'abbé Jeunet, qui, avec une franchise d'accent que l'auditoire a beaucoup goûtée, a réclamé des historiens protestants plus de justice en faveur des catholiques et a montré par d'illustres exemples en quelle estime sont tenus les catholiques suisses dans le monde religieux, puisqu'un de nos concitoyens est général des Jésuites, un autre général des Ligoriens, qu'un troisième vient d'être nommé cardinal, etc. — MM. C.-W. Jeanneret et Ch. Herzog ont bu encore, l'un aux artistes neuchâtelois et à la création d'un recueil de vues neuchâteloises dont M. Huguenin-Lassauguette a déjà pris l'initiative, l'autre au souvenir de M. Fritz Berthoud.

C'est à ce moment que nous avons quitté le banquet. La tribune, sans doute, ne sera pas restée vide; mais déjà l'heure du départ avait sonné pour plusieurs, et dans la campagne, sous un ciel brumeux, dont le soleil n'avait pas réussi à percer les nuages, on voyait s'éloigner dans diverses directions, soit à pied, soit sur les véhicules fournis par nos amis de Dombresson, les membres de la Société d'histoire.

Pas un d'entre eux qui ne garde un précieux souvenir de cette journée, dont les heures se sont écoulées trop rapides.

Philippe Godet.

SOCIÉTÉ CANTONALE D'HISTOIRE

XXVIIme Assemblée générale, le 21 juillet 1890, à Dombresson.

PRÉSIDENCE DE M. ERNEST BILLE.

La séance est ouverte à 10 heures au Temple, décoré avec goût comme tout le village. Lecture est faite de lettres de la Société d'Emulation de Montbéliard et de la Société d'histoire de la Suisse romande, s'excusant de ne pouvoir se faire représenter à cette séance. M. Van Muyden, président de cette dernière Société, a joint à sa lettre deux ouvrages dont il fait don : *La Suisse et le Pacte de 1815* et une brochure sur *Davel.*

Onze candidats se présentent et sont admis comme membres actifs; ce sont :

MM. Baumann, Louis, pasteur, Saint-Martin.
Blanc, Alphonse, Travers.
Bonniot, Eugène, Neuchâtel.
Borel, Alphonse, Neuchâtel.
DuBois, Georges, négociant, la Chaux-de-Fonds.
Ducommun, Paul, député, Travers.
Grisel, Constant, Travers.
Junod, Daniel, pasteur, Savagnier.
Lederrey, Vincent, directeur de l'Ecole d'agriculture, Cernier.
Sandoz, Georges, docteur en médecine, Dombresson.
Soguel, Fritz, négociant, Cernier.

Sur la proposition du Comité, sont nommés membres honoraires :

MM. Rahn, professeur, Zurich.
Viénot, John, pasteur, Montbéliard.
Bourgeois, Emile, professeur, Lyon.

La Société décide de se réunir l'année prochaine à Travers et nomme comme président M. Juillerat, pasteur à Travers.

Les autres membres du Comité sont ensuite réélus à main levée. Celui-ci est donc composé comme suit pour 1890-91 :

Président : MM. Juillerat.
Vice-présidents : Bille et Daguet.
Caissier : Ferd. Richard.
Secrétaires : J.-H. Bonhôte et Ch. Châtelain.
Assesseurs : Ph. Godet, Vuichard, Jurgensen, A. de Chambrier, Breitmeyer, Bachelin, L. Favre, L. DuBois.

M. Bille, président, ouvre la série des travaux par une excellente Monographie de Dombresson, qui est vivement applaudie.

On entend ensuite des communications de MM. Ch. Châtelain, sur *Les anciennes sociétés de garçons;* Max Diacon, sur un conflit entre *Les Bourdons* (Dombresson) *et les Corbeaux* (Pâquier), en 1834; et l'abbé Jeunet, sur *Quelques célébrités ecclésiastiques* (catholiques) *neuchâteloises.*

Après la séance, qui est levée à midi et demi, les membres de la Société visitent l'Orphelinat Borel, puis prennent part au banquet, très bien servi au collège, et égayé par de nombreux et spirituels discours en prose et en vers, alternant avec des morceaux de musique joués par l'Union instrumentale de Dombresson-Villiers, qui a très obligeamment prêté son concours à la fête. Pendant le repas, l'assemblée adresse un télégramme d'affectueuse sympathie à M. Bachelin, empêché par la maladie d'assister à la séance.

QUELQUES LETTRES DE LÉO LESQUEREUX

DE 1849 A 1867

En lisant la Notice biographique si intéressante de Léo Lesquereux par notre ami Fritz Berthoud, un grand nombre de personnes ont demandé pourquoi l'auteur s'est abstenu presque complétement de citer des passages des lettres de son ami, dont il possédait un grand nombre, reçues pendant quarante années, et qui auraient fait connaître d'une manière plus intime notre illustre compatriote, à peu près ignoré de la génération actuelle. J'avais déjà fait cette observation à l'auteur de la notice, lorsqu'il m'en lut les premières pages qu'il venait d'écrire sur mes pressantes sollicitations. Ses raisons me parurent péremptoires. Il me montra les lettres innombrables réunies en liasses compactes, et me répondit avec un geste mélancolique : « Il y en a trop, je m'y *noierais*; *je n'en ai plus la force ni le temps.* »

Dès lors, M. le professeur Paul Godet a eu l'extrême obligeance de me confier un certain nombre de lettres de L. Lesquereux, écrites à son père jusqu'à la mort de celui-ci. Je les ai lues avec tant de plaisir, malgré la difficulté que présente l'écriture fine et serrée, que je n'ai pu m'empêcher d'en copier des fragments, que j'offre aujourd'hui aux lecteurs du *Musée neuchâtelois*. Ces lettres, écrites tantôt à Columbus (Ohio), tantôt durant les continuels voyages du botaniste-explorateur ou du négociant, sont généralement d'une ampleur inusitée, douze ou seize pages, et abordent tous les sujets; la botanique y occupe sans doute la première place, mais cette part faite à la science, elles sont une conversation de deux amis qui échangent librement leurs impressions, leurs pensées, leurs confidences les plus intimes.

La première lettre est de 1849; elle contient le récit des difficultés qui ont marqué l'arrivée des pauvres émigrants à Boston, l'année précédente. Reçus par Agassiz, celui-ci mit Lesquereux en rapport avec le botaniste Gray, le Candolle de l'Amérique, homme excellent, qui lui fournit une occupation pour les premières semaines, puis le mit en

rapport avec Sullivant, le riche banquier de Columbus, qui s'occupait des mousses indigènes et se proposait d'en faire une collection complète. Mais Columbus est à trois cents lieues de Boston, où la famille était déjà installée; on était au milieu d'un hiver rigoureux, et il n'y avait pas encore de chemins de fer pour abréger le voyage. Il fallut revendre vingt dollars les meubles qui avaient coûté cinq fois plus, dépenser cinq cents dollars en frais de voyage et de premier établissement, et tout cela pour gagner un salaire annuel de cinq cents dollars. Une fois installé dans un pauvre logement à peine meublé, Lesquereux n'avait plus le sou. En outre, il avait affaire à un patron sévère, « un Américain dans toute la force du terme, froid comme glace, expansif comme un dogue de mauvaise humeur, cependant meilleur qu'il n'en a l'air, et quoique banquier et homme d'affaires, savant de première force dans la connaissance et l'analyse des mousses. Voilà le surprenant! Pour être à la hauteur de ma tâche, je suis obligé de recommencer mes études, de faire l'apprentissage des travaux sérieux au microscope avec ce maître sévère et de m'exercer au dessin, ce qui est nouveau pour moi et absolument indispensable. »

Comment avait-il été conduit à s'occuper des mousses déjà à Fleurier? La lettre suivante [1] nous l'apprendra; elle est du Dr Mougeot, de Bruyères en Vosges, datée du 3 janvier 1847 (à 5 heures du matin) :

« Vous venez de clore la vieille année, mon cher Lesquereux, en nous adressant vos vœux, et nous ouvrons celle qui commence par vous en remercier. Vous nous exprimez tout ce que votre amitié pour nous tient de place dans votre cœur, et la part qu'y prend votre digne et charmante compagne; nous y sommes très sensibles, ma femme et moi, et nous prions Celui qui peut tout de répandre sur le digne ménage de Fleurier ses dons, ses faveurs et ses grâces.

« Je me suis donné à vous par cet entraînement de mon cœur qui a toujours cherché à être agréable à ceux avec lesquels la Providence m'a mis en rapport. Pendant de longues années, un excellent ami de Neuchâtel, le capitaine Chaillet, m'avait habitué à recevoir du Jura de douces émotions; la mort m'avait enlevé cette faveur. Je regrettais amèrement le brave capitaine, mes souvenirs en étaient remplis, lorsqu'un autre ami que nous pleurons, le regretté Muhlenbeck, m'apprend qu'il existe au pied du Chasseron, dans une des plus agréables vallées du Jura, un botaniste qui pourrait pour moi remplacer Chaillet, si je voulais l'aider dans l'étude des mousses qu'il se proposait

[1] Je remercie l'anonyme qui me l'a transmise avec ces seuls mots : « Gardez-la si elle peut vous intéresser. »

d'entreprendre. Muhlenbeck ajoutait des détails sur votre personne, votre caractère, vos qualités éminentes, qui me poussèrent vers vous bien plus encore que les avantages que je pourrais retirer au point de vue de la botanique. Je fis les premières avances, vous y avez répondu, nos âmes ont merveilleusement sympathisé dès l'abord, ainsi que nos goûts, nos inclinations, nos pensées. Quand nous avons pu nous donner une poignée de main, lire sur nos fronts les rapports que Dieu a établis entre nous, il nous fut facile de reconnaître que nous étions créés l'un pour l'autre. Sans vos mousses, sans vos lichens, votre amitié me rendrait heureux de vous avoir rencontré.

« Notre ami commun, Edouard Vaucher, de Mulhouse, va très bien; il parle de renouveler au mois de juin l'excursion que nous avons déjà faite au Val-de-Travers et au Chasseron, où nous avons trouvé tant de plantes intéressantes. J'ai besoin de cueillir de ma main l'*Encalypta longicolis*, et de fureter aussi les *Collema* sur les pierres des sources de l'Areuse. J'espère que l'ami Wilhelm Schimper [1] sera aussi de la partie. Il travaille activement à son *Bryologia Europæa* dont il a déjà donné plusieurs livraisons, mais il n'est pas casé comme il le mérite; il lui faut une chaire de professeur à la Faculté des sciences de Strasbourg.

« Hélas, mon cher Léo, quand je vous voyais à Fleurier, dans votre forge, passer vos ressorts d'acier sur des charbons ardents pour en modifier la trempe, j'admirais votre résignation à un travail si au-dessous de votre belle intelligence, et je vous trouvais cent et cent fois plus heureux que Schimper qui se laisse si souvent aller à sa *Schwermerey,* comme disent les Allemands.

« Mais je n'ai fait qu'ébaucher ma causerie, mon papier tire à sa fin, ma ménagère prépare le café, le soleil n'apparaît pas encore pour dissiper les ténèbres hivernales de janvier; vous dormez sans doute à Fleurier du plus profond sommeil; c'est dimanche, il y a relâche pour les ressorts; reposez en paix et gagnez de nouvelles forces pour la lutte de tous les jours que vous soutenez si noblement.

« Nous vous embrassons cordialement. « Dr MOUGEOT. »

Désormais, en Amérique, L. Lesquereux pouvait se livrer à la recherche de ses mousses chéries sans s'inquiéter des ressorts que son père continuait à façonner à Fleurier.

« Au nord de l'Ohio, dit-il dans une lettre de 1850, dans d'immenses tourbières encore en formation dans l'eau où pointent quelques îlots de sphaignes [2], j'ai travaillé des jours entiers à débrouiller mes jambes et mes

[1] Ce naturaliste de premier ordre, ami d'Agassiz, avait épousé une demoiselle Besson, du Val-de-Travers.

[2] Mousses constituant la majeure partie des dépôts tourbeux du Jura.

pieds des joncs et des roseaux, ayant de l'eau jusqu'au ventre; j'ai cueilli une foule de belles orchidées toutes nouvelles pour moi, et un grand nombre de mousses qui n'avaient pas encore été vues en Amérique, mais correspondant à nos espèces d'Europe. Quelle flore admirable j'ai rencontrée dans les montagnes de l'Alabama; j'ai eu la joie de découvrir plusieurs mousses nouvelles et des plantes non encore décrites par Gray.

« Dans l'été de 1849, le choléra a fait son apparition à Columbus; la chaleur était insupportable, 30 à 40° C. à l'ombre, et l'eau n'est pas saine. L'épidémie a enlevé en une semaine 125 détenus du pénitencier sur 400. On n'a pas sauvé 5 individus sur 100 malades et la plupart succombaient après trois ou quatre heures de souffrances. Madame Sullivant elle-même en est morte; son mari est inconsolable.

« La petite pharmacie que nous tenons du brave M. Andreæ nous a rendu d'inappréciables services. »

« Pottsville (Pennsylvanie), 21 août 1851.

« De tous mes amis de Neuchâtel en Amérique, Desor est celui qui m'a témoigné le plus d'intérêt. Déjà à Boston, lors de mon arrivée, il a cherché à m'aider de toutes ses forces. C'est à lui que je dois maintenant d'être occupé avec le Survey du professeur Rogers, ingénieur et géologue, à des explorations fort intéressantes sur les plantes fossiles de la houille, et cela avec une très belle rétribution. Ces explorations des grands bassins houillers de la Pennsylvanie se font aux frais du gouvernement de l'Etat; elles dureront deux ans; chaque année trois mois d'études sur place pour les observations générales et les collections, et trois mois d'études de cabinet sur les échantillons qui me sont tous amenés à Columbus. C'est un champ tout nouveau qui se lie à mes recherches sur les tourbes et qui m'intéresse vivement. Desor est de la partie comme géologue, et j'ai l'agrément de jouir de sa conversation et de causeries scientifiques qui me font grand bien et dont je suis sevré depuis mon départ de l'Europe. »

L'intérêt que Desor portait à Lesquereux ne s'est jamais éteint. Depuis son retour en Europe il a continué à le lui témoigner par tous les moyens qui étaient en son pouvoir. Il me souvient qu'à chaque nouvelle publication importante de Lesquereux, il ne manquait pas d'en écrire un ample compte-rendu dans les journaux scientifiques et autres, et d'envoyer ceux-ci en Amérique pour attester son affectueuse et active sympathie. Il me faisait admirer les magnifiques planches qui illustraient ces ouvrages et me les expliquait en rendant hommage à celui qui savait débrouiller, déterminer, nommer les plantes si curieuses des divers étages géologiques, en particulier des terrains houillers dans lesquels elles servent à établir la chronologie de leur succession.

« 3 février 1852.

« Mes collections de plantes phanérogames se gâtent ici et sont mangées des vers. Je les ai offertes au Locle, ma commune, où l'on commence un Musée. Où qu'elles aillent elles seront plus utiles qu'ici, où je ne trouverais pas une plante à échanger. Sauf Gray, Porrez, Sullivant et un fort petit nombre d'autres, nos professeurs de botanique sont des ânes, et les plus stupides des baudets. J'ai rencontré des professeurs de géologie qui ne pouvaient distinguer le grès du calcaire, et des professeurs de botanique qui placent dans leurs collections les renoncules dans les rosacées, et qui ne sèchent qu'un seul échantillon, souvent incomplet, sans le fruit et sans les racines.

« Il n'y a pas que les buffalos et les daims qui reculent devant la civilisation, les plantes sauvages en font tout autant. Dans un pays où la population augmente par millions en quelques années, où les forêts tombent comme les forêts de carton des théâtres, il ne faut pas s'étonner des changements que subit la flore. Là où, il y a cinq ou six ans, je rencontrais nos plus belles espèces dans des forêts qui semblaient primitives, je ne trouve plus maintenant que du maïs et des cochons, et en fait de flore les quelques composées qui accompagnent la charrue et le travail de l'homme. »

« Août 1854.

« En ce moment la température est plus élevée qu'elle ne l'est d'ordinaire; depuis plus d'un mois elle oscille constamment jour et nuit entre 90 et 100° Fahr. (28 à 32° 1/2 C.), et nous avons le choléra et la dyssenterie. On regarde à deux fois de s'exposer aux rayons du soleil, quand à l'ombre on peut à peine supporter un vêtement. Depuis trois semaines, aucun de nous n'a le courage d'entrer dans un lit. On se couche au fond de la chambre en choisissant la moins ardente, celle où le courant d'air est le plus actif, et là, sur une couverture ou sur une paillasse, on jouit rarement de quelques instants d'un sommeil interrompu par une fusion continuelle, ou le cauchemar d'une combustion spontanée. Malgré tout, si ma demi-dyssenterie s'arrête, j'irai après-demain chercher pour vous le *Eleocharis compressa* qui croît à cinq lieues d'ici, et si je reviens complétement fondu, j'enfermerai mes cendres dans ma boîte de botaniste comme mon beau-frère Kœnig enfermait jadis du foin dans la vôtre, et on vous expédiera le tout en souvenir de votre ami.

« J'ai passé le mois de février à Boston, où j'ai eu plusieurs fois le plaisir de voir l'excellent M. Gray chez lui, ainsi que sa femme. Ils m'ont parlé de vous et de Chaumont où ils sont montés. Ma présence avait pour but de soumettre mon travail sur les fossiles à Agassiz, Gray et autres autorités compétentes, et aussi pour être sûr de recevoir mon argent. Ce travail de deux années m'a été payé 1500 francs. Agassiz et Guyot ne travailleraient

pas *un mois* pour ce prix. Agassiz m'a reçu admirablement et a été pour moi d'une bonté toute particulière. Sa femme est charmante de toute manière et l'influence qu'elle a su prendre sur son mari est excellente.

« Si j'en avais le moyen, je me construirais une serre dans un jardin qui est au centre de la ville, tout près du marché; j'y cultiverais des fleurs rares. J'achèterais quelques acres de terre près de la ville pour un grand jardin de plantation, et je ferais sinon fortune, du moins beaucoup d'argent en vendant des fleurs: roses, dahlias, fuchsias, calcéolaires, etc., etc. »

(A suivre.) Louis Favre.

NOS INDUSTRIES NEUCHATELOISES

LES CARTES A JOUER

(Suite et fin. — Voir la livraison de juillet 1890, page 149.)

II

A quelle époque s'introduisit dans notre pays de Neuchâtel l'industrie et la fabrication des cartes, c'est ce qu'il nous est impossible de dire. Ce qui est certain, c'est que déjà au commencement du XVIIIme siècle, il y avait dans la principauté des *cartiers* qui fabriquaient des *tarots* et des *cartes* proprement dites. Dans ces premières cartes, le papier *cartier* (celui qui forme le dos de la carte) est *blanc,* blanc orné d'étoiles ou *vert uni.* C'est ce dernier papier qui était surtout en usage dans les vallons de nos montagnes, où la dentelle avait pris, dès le XVIIIme siècle, un brillant développement. Les dentelières, en effet, achetaient chez les cartiers le carton vert qui leur était nécessaire pour leurs *piqués* de dentelles. Elles le préféraient au papier blanc, d'une part parce qu'il n'éblouit pas les yeux, d'autre part parce que le fil blanc dont on se sert pour la dentelle apparaît mieux[1]. Quant aux cartes à dos blanc,

[1] On peut voir au Musée historique de Neuchâtel plusieurs *piqués* de dentelles, faits sur des cartes à dos vert de Claude Rochias-L'Héritier (commencement du XVIIIme siècle.)

elles étaient utilisées par un grand nombre de personnes pour y inscrire leurs notes journalières, des bons à payer, des ordres ou des autorisations, des récépissés, etc. On nous a parlé de certains pasteurs dont les sermons étaient écrits en entier sur des cartes. On cite même l'un d'entre eux, nous ne savons si l'histoire est vraie, qui dans un geste superbe jeta, sans le vouloir, au milieu de l'assemblée le jeu de cartes sur lequel était écrit son sermon [1]. Les cartes eurent la malice de se retourner du côté des figures et des points... et les fidèles furent peu édifiés.

A cette époque, nous trouvons déjà établi à Saint-Sulpice, au Val-de-Travers, un cartier du nom de *Claude Rochias-l'Héritier*, et à Neuchâtel un de ses parents du nom de *François Rochias*, qui donnèrent naissance à toute une dynastie de Rochias, cartiers. Ils étaient d'origine française et catholiques. Les jeux de tarots de Claude Rochias sont encore assez fréquents; on en trouve de l'année 1745. Le nom du cartier est en toutes lettres sur le 2 de deniers. Celui du graveur, H. B., sur le chariot (atout nº 7), le 2 de coupe porte un écusson aux trois fleurs de lys, flanquées de R. C., et la couverture du jeu porte, imprimé en noir sur blanc, l'écusson de la principauté sous les souverains de la maison de Prusse [2].

Quant aux cartes de ce personnage, elles sont plus rares et d'un type plus primitif. Claude Rochias semble n'avoir rien innové; il nous paraît simplement avoir copié les anciens types usités en France. Ainsi le valet de cœur d'un jeu incomplet que nous possédons au Musée, rappelle étonnamment dans ses dispositions générales le valet de trèfle d'un jeu du XVme siècle dessiné par R. le Cornu, à Paris [3].

De *François Rochias*, que nous connaissions seulement par les registres de l'état civil, nous ne possédions jusqu'ici aucun jeu certain, mais nous savions qu'il était cartier, comme son parent, catholique et

[1] Nous adoptons ici la version la moins compromettante.

[2] Les mêmes marques de fabrique se retrouvent sur les jeux de tarots de tous les Rochias. Le type une fois admis, on ne s'en écartait guère. L'écusson des enveloppes variera naturellement : sous les souverains de la maison de Prusse, il portera les armes de cette maison; sous Berthier, on trouvera les armes de Berthier; les initiales du graveur seront sans doute modifiées : H. B. sous Claude Rochias, C. I. (Charle Jacot) sous François, J. P. (Jean Proche) sous Jacques, J. R. sous Joseph-Henri Rochias, initiales du cartier lui-même; l'écusson au chevron restera sur le 2 de coupe; l'aigle de Neuchâtel ou les trois fleurs de lys sur le 4 de denier. Le type restera le même, seuls les traits du dessin et les couleurs s'adouciront avec le temps.

[3] *Bibliothèque nationale de Paris*. Voy. P. Lacroix, Arts au moyen-âge, 245. (Voy. fig. 5.)

Irlandais d'origine[1]. Il avait épousé Judith Guillaume, de Diesse, qui mourut en 1803, à l'âge de quatre-vingt-trois ans. Un heureux hasard vient de nous faire découvrir aux Vernes sur Malvilliers (Val-de-Ruz), un jeu de ce cartier. Le deux de denier porte comme d'habitude le nom du fabricant et le nom de l'endroit où il était établi : FAIT · PAR FRANCOIS · ROCHIAS · LAINÉ · UEN · A · BOUDRI. Le nom de son graveur, Charle Jacot, est en toutes lettres sur le 4 de denier, dans un écusson orné de trois fleurs de lys, et en initiales (C. I.) sur le chariot et sur le livre que tient la papesse. Le dos des tarots est blanc, semé d'écusson aux trois fleurs de lys, imprimés en gris, d'un très joli effet. Un des fils de François, *Jacques Rochias*, continua à Neuchâtel la profession de son père. Il était originaire de Thiers ou Ziers, en Auvergne, dit le registre des décès, né à Bevaix en 1753 et bourgeois du Landeron. Il épousa *Jeanne-Claude Panier*, qui était Française d'origine, et dont la famille existe encore à Neuchâtel. Jacques Rochias avait sa fabrique de cartes au nº 6 de la rue Saint-Honoré, à côté du café Strauss. C'est là que nos pères se rappellent avoir vu ce bon vieillard à cheveux blancs travailler encore allègrement. Il fabriquait des tarots fins et des cartes à figures en pied, de plusieurs qualités.

C'est sans doute de lui que parle M. d'Yvernois dans son épître sur les jeux de société. (Matile, *Musée neuchâtelois*, tome I, 331.)

Déjà novembre a prolongé les nuits;
. . . .
. . . .
L'heureux Rochias d'un long oubli se venge;
Et tout joyeux, aux bons Neuchâtelois,
Vendant ses as, ses valets et ses rois,
Voit à son tour commencer sa vendange.

Les jeux de société que l'on jouait alors étaient le trisset ou la trissette, qui est probablement le *tré-sept* français, nommé ainsi à cause de l'importance qu'on donne aux 3 et aux 7, le whist, le quinze, la bouillotte, l'écarté, l'impériale, le piquet et le reversis. Quelques-uns de ces jeux sont encore à la mode, mais plusieurs ont disparu ou ont été remplacés par d'autres, comme nous le verrons plus loin.

[1] Il y a évidemment ici une erreur, puisque le fils de François, Jacques, est donné comme originaire de Thiers ou Ziers, en Auvergne. — On trouve aussi dans le *Musée neuchâtelois*, 1882, p. 79, qu'un Roquiat des Cévennes vint s'établir dans la principauté au commencement du XVIIIme siècle. Sera-t-il l'ancêtre de la famille? Du reste, d'après les traditions de la famille, les Rochias étaient originaires de France. C'est ce qui explique comment leurs premiers jeux de cartes ont tous les caractères des jeux français des XVme et XVIme siècles.

La date des jeux de Jacque Rochias, 1782, est sur le 4 de denier, plus ou moins lisible. Son graveur était *Jean Proche,* dont le nom se trouve en toutes lettres, dans certains jeux, sur l'atout la *Force,* dans d'autres sur le *Diable* ou encore sur l'*as* de denier, en initiales. J. Rochias mourut en 1823 et fut enterré à Cressier[1].

Un quatrième *Rochias*, *Joseph-Henri*, fabriquait vers 1816 des tarots fins et des cartes à Neuchâtel, mais nous ne savons ni quelle était sa filiation, ni ce qu'il est devenu.

Aux Rochias, qui disparurent sans laisser de trace, succéda à Neuchâtel *J. Heggli*, évidemment d'origine étrangère, qui eut successivement sa fabrique dans la rue des Moulins, où beaucoup d'entre nous se souviennent encore d'avoir vu son enseigne de magasin, ornée de tarots et de cartes peintes, et au faubourg du Crêt, au bas de la ruelle Vaucher. Heggli travailla chez nous jusqu'au milieu de ce siècle. Son nom se trouve sur le valet de pique et sur les couvertures des jeux, qui sont imprimées en bleu, rose ou noir sur blanc. Elles portent en outre au centre une figure symbolique de la Renommée, avec l'inscription qui se passe de commentaires : MALGRÉ LES ENVIEUX, MA RENOMMÉE VA EN TOUT LIEU. Il fabriqua des tarots et des cartes proprement dites, à figures en pied, de plusieurs qualités, les unes fines, les autres très ordinaires.

C'est le dernier cartier qui ait vécu à Neuchâtel-ville.

Tandis que l'industrie des cartes florissait dans la capitale, elle s'était brillamment développée au Val-de-Travers et surtout à Couvet. Là nous trouvons, au XVIIIme et au XIXme siècles, entre autres cartiers dont les noms sont parvenus jusqu'à nous, *Auguste Petitpierre*, à Couvet, *Pierre-Henri Metzner* et *Henri Février,* cartiers au même lieu. Henri Metzner fut pendant quelque temps l'associé d'Auguste Petitpierre, sous la raison sociale : Petitpierre et Metzner; puis ayant abandonné leur commerce, ils vendirent, vers 1810, leur matériel à *Delay*, de Provence, qui fabriqua des cartes jusque vers 1850. Nous avons une couverture de tarots de A. Petitpierre, à aigle de Prusse chevronné sur la poitrine, et une couverture de cartes de Delay aux armes de Berthier, toutes deux imprimées en noir sur papier blanc. Dans son ouvrage sur les montagnes et vallées de la principauté de Neuchâtel, le banneret Osterwald signale

[1] Registre des décès, année 1823. On a enseveli à Cressier Jacques Rochias, fabricant de cartes, habitant à Neuchâtel, bourgeois du Landeron, né à Bevaix le 3 may 1753, fils de feu François Rochias, Irlandais d'origine, et de feue Judith Guillaume, sa femme, morte en 1803. Jacques eut trois enfants, baptisés dans l'église catholique (voir registre des baptêmes). L'un d'eux, Henri Rochias, émigra pour l'Amérique. On n'en a plus entendu parler.

en outre aux Verrières l'existence d'une fabrique de cartes au milieu du XVIIIme siècle, mais nous n'avons pu obtenir aucun renseignement sur cet établissement.

L'usage des cartes était si répandu dans la principauté, où elles ont aussi parfois causé de grandes ruines, surtout à l'époque de l'Emigration, à la fin du siècle passé, que, malgré nos nombreux cartiers, notre pays fut envahi par des jeux étrangers, entre autres par ceux de *Gassmann*, de Genève, qui, un des premiers, introduisit chez nous les *cartes anglaises* à deux têtes. Nous possédons au Musée historique deux jeux de lui, identiques comme figures, mais dont l'un est à personnages en pied et l'autre à bustes opposés. Le nom du fabricant est sur le *valet de pique* et sur l'enveloppe, imprimé en noir sur papier rose. — Ajoutons encore ici le nom d'un certain *Madignie*, de Besançon, dont nous possédons une couverture de tarots en fac-simile[1], et qui s'intitule « Au cartier royal ». — La tranche de la couverture porte : Cartes par C. Madignie, à ...... (Suisse), et sous l'écusson, aux armes d'Angleterre, qui orne une des grandes faces, on aperçoit le timbre de Neuchâtel. Comment ce timbre, qui aurait dû, nous semble-t-il, être apposé par le gouvernement, se trouve-t-il IMPRIMÉ sur la couverture? Pourquoi ce vide entre C. Madignie, à ...... et Suisse? S'agit-il ici d'une tentative frauduleuse d'introduire chez nous des cartes en contrebande, sous la garantie d'un faux timbre, ou d'une concession de vente accordée par le gouvernement? C'est ce que nous ignorons et ignorerons peut-être toujours.

Le métier de cartier n'étant pas une de ces professions qui donnent à celui qui la pratique la gloire et l'illustration, on comprend que nous manquions absolument de détails sur la biographie de nos fabricants neuchâtelois. L'histoire locale n'en parle pas; les vieillards qui les ont connus et dont on pourrait recueillir les souvenirs, ne sont plus parmi nous, ou, trahis par leur mémoire, ils ne se rappellent plus rien. Peut-être aussi n'y eut-il en effet rien de bien transcendant dans la vie de ces humbles travailleurs qui, de père en fils, se transmettaient le secret professionnel, avec ce sens conservateur qui caractérisait le Neuchâtelois d'autrefois. Leur grand mérite est d'avoir, à côté de tant d'autres, joué leur rôle dans le développement de notre prospérité cantonale, et c'est, nous semble-t-il, à ce titre qu'il valait la peine de conserver leur nom à la postérité.

[1] Les plaques d'impression sont conservées au Musée de Genève.

III

Parmi les jeux de cartes anciens qui se sont conservés dans notre pays et qu'on joue encore, soit dans les salons, soit dans les cercles ou dans les auberges, on peut citer le *brelan*, qui remonte à l'origine des cartes, le *reversis*, qui fut apporté de Savoie en France au XVIme siècle et dans lequel le *quinola* (ou valet de cœur) était autrefois la plus forte carte; le *piquet*, ainsi nommé, dit-on, du nom de son inventeur, déjà connu au XVIme siècle; l'*écarté*, jeu analogue à la *triomphe*, laquelle est déjà citée au XVme siècle, et la *bête*, qui remonte au XVIIIme siècle. Tous ces jeux ont passé de France dans notre Suisse romande. A l'Angleterre, nous devons le *whist*, déjà en honneur au XVIIIme siècle; à l'Amérique, le *Boston*, qu'on joue encore quelquefois dans les salons et qui date du siège que soutint Boston pendant la guerre de l'indépendance des Etats-Unis. Les jeux d'origine étrangère les plus fréquemment joués actuellement dans nos cercles sont : le *rams*, le *lias*, le *scarre* et le *scate*, d'origine allemande, et le *mariage*, ainsi que le *binocle*, qui n'en est qu'une forme modernisée, d'origine française; enfin la *politaine*, qui est surtout en usage dans nos montagnes, et le *seul*, qui se joue principalement dans les villages du bas. Nous ignorons leur origine. Les enfants ont aussi leurs jeux divers, moins compliqués et dont plusieurs exigent des enjeux de fiches : la *comète*, le *vingt-et-un*, l'*as qui court* et le *nain jaune*, jeux français, déjà cités au siècle passé, la *bataille*, l'*homme noir* (roi de pique), le *rampouff*, le *grabuge* et d'autres, que la fantaisie des amateurs invente ou modifie selon son caprice.

A côté de ces jeux divers qui se jouent en société et qui montrent la richesse et la variété des combinaisons qu'on obtient avec les cartes, nous trouvons un autre genre de jeu qui n'exige d'autre partenaire que soi-même : ce sont les *patiences*, dont il existe de nombreuses variétés, les *huit*, les *dames obstinées*, la *patience du beau temps*, etc., et dans lesquelles bien des personnes, ô superstition! s'amusent encore à chercher le secret de leur destinée et la connaissance de l'avenir. Que dirons-nous des *châteaux de cartes*, si amusants à édifier, des *capucins de cartes*, rangés en longue file autour d'une table et qu'un souffle abat du premier au dernier, des jolis *plats*, tout brillants de couleurs, que l'on obtient en enchevêtrant les figures les unes dans les autres? Ajoutons à ces formes si multiples du jeu, les nombreux tours d'adresse auxquels se prêtent les cartes, les ressources qu'elles fournissent pour amuser et

distraire agréablement une société, les problèmes intéressants d'arithmétique qu'elles soulèvent, et nous comprendrons qu'elles se soient, pour ainsi dire, identifiées avec la vie du peuple, qu'elles aient pris place au foyer domestique, et qu'on ne puisse, sans se heurter à une résistance invincible, porter la main sur ce mode de divertissement que nous ont légué nos ancêtres d'il y a cinq cents ans.

Alf. GODET.

Ouvrages consultés : *Catalog der Kartenspiele* du Musée de Nüremberg (1886); *Les arts au moyen-âge*, Paul Lacroix, 1873; Dictionnaires de Larousse, Bescherelle, Furetière, Ménage, DuCange, Bouillet, Littré, etc., Encyclopédie des gens du monde, dans lesquels on trouve des renseignements sur d'autres ouvrages plus spéciaux concernant la matière; Registres de l'état civil de Neuchâtel, etc. — Nous adressons en outre nos remerciements à tous ceux qui nous aidé dans ce travail.

UN RÉGENT DU XVII[me] SIÈCLE

Fragments du LIVRE DE REMARQUES de Jaques-David PETITPIERRE

(Suite et fin. — Voir la livraison de juillet 1890, page 169.)

Le 12 mai 1708, Petitpierre se marie; il épouse une orpheline, Rose-Marguerite Favre, de Couvet.

« Ce fut M. Ostervald, pasteur de l'église de Neufchastel, qui bénit notre mariage, un samedy à la prière du soir. Dieu veuille nous faire la grâce de vivre ensemble en paix en sa crainte, pour sa gloire et notre salut, amen. Mon épouse sortit de la maison de feu sa mère, laquelle avoit eu 16 mille écus de bien réel, occupée par M. Pety son beau-père, sans en emporter quoi que ce soit, que seize écus blancs que son dit beau-père luy donna pour s'acheter un lict : à la requête et sollicitation de Mad[e] la ministre Spengler, notre tante. »

L'union paraît avoir été heureuse, et douze enfants vinrent successivement agrandir le cercle de la famille, mais les dépenses augmentent et les 37 livres trimestrielles de MM. les Quatre n'y suffisent plus. Petitpierre s'adresse au Conseil pour en obtenir un supplément de paye : « Le 12 janvier 1711, j'ay reçu 20 francs de M. le maître bourgeois

Mouchet, qui me furent accordé en Conseil le 2e du même mois en intérination d'un placet présenté en mon nom et en celui du sieur Calame mon collègue qui a receu aussi la même somme. »

Cette note indiquerait qu'il n'y avait alors à Neuchâtel que deux régents qui, l'année suivante, adressent une nouvelle requête au Conseil; celui-ci leur alloue à chacun quatre écus blancs. Les choses se faisaient en famille, et quand le boursier était absent, c'était madame qui payait: « J'ay receu mon second quartier de Mad^e la boursière pour l'absence de M. le boursier qui est le capitaine de la Compagnie des bourgeois en garnison à Payerne; elle m'a payé en deux fois, sçavoir 4 écus blancs le 25e juin et un écu blanc le 27e, ce qui fait 37 liv. 6. »

Notre régent était d'ailleurs, paraît-il, bien en cour :

« Le 31 8bre 1712 je fus reçu et agrégé au corps de la bourgeoisie interne de la ville de Neufchâtel, apert la lettre de bourgeoisie qui me fut expédiée en datte du même jour signée Bourgeois dit Francey. Je me présentai en Conseil où présidoit M. Abraham Martinet, maître bourgeois en chef, aiant pour collègues MM. les maîtres bourgeois Josué Warnod, David-François Rognon et Daniel-Henri Cartier; j'y fus reçu d'une manière fort cordiale et quoiqu'il y eut un arrêt qu'on ne recevroit plus de bourgeois externe pour le prix ordinaire qui étoit de cent livres foibles, comme j'étois actuellement au service de la ville en qualité de régent, il me fut dit par le chef que la plupart étoient d'avis de me recevoir gratis, mais qu'on ne l'avoit pu faire crainte des conséquences, mais qu'on me traitoit le plus doucement que faire se pouvoit, qu'on me recevoit pour la somme de cent livres foibles, ce qu'on ne feroit jamais plus; l'événement a justifié la prédiction, car le premier qui a été reçu après moi en a payé cent écus blancs ou 750 livres qui est plus de sept fois autant qu'à moi et j'ai eu occasion de reconnoître qu'on avoit eu des égards pour moi, à cause du service que je rendois. Les vingt écus qu'on exigea de moi sont la somme principale; il y a outre cela dix écus petits pour la bandolière, le mousquet et le sceau de cuir, trois écus blancs pour le droit de Messieurs les Quatre-Ministraux et deux écus blancs pour la façon de lettre. Ce qui fait en tout la somme de 37 $^1/_2$ écus petits ou 187 L. 6, monoie du païs, laquelle somme je livrai sur la boucherie en belles et bonnes espèces entre les mains de Messieurs les Quatre-Ministraux le 19 novembre suivant de dite année 1712. »

Les jours se suivent et ne se ressemblent pas; à la joie d'avoir été reçu bourgeois interne à d'aussi excellentes conditions, succèdent bientôt de graves inquiétudes. La maladie entre dans la maison, et Petitpierre nous donne un aperçu de l'état de la médecine et des personnes qui la pratiquaient alors à Neuchâtel:

« Le 17e novembre 1712, notre fils Jean-Jaques se trouvant très mal et étant atteint de convulsion, on lui donna de l'eau et du sirop pris chez M. Roulet, deux phioles qui ont coûté argent 4 batz. Le mal continuant, j'appellay M. le docteur Christ pour le voir, lequel luy donna d'une poudre dans une cuillerée de lait qui luy fit du bien, et ensuite luy ordonna 2 onces d'huile d'amandes avec de la rubarbe qu'on prit chez M. DuPasquier, qui a coûté argent 6 batz. — Le 20e on luy donna une fiole appéritive; on eut aussi 9 goutes d'huile de Galbanum chez M. DuPasquier.

« Ma mère tomba malade en ce même tems, de même que notre Marie-Anne.

« La Providence trouva à propos de m'affliger aussi en ma personne; outre les maladies des miens, je tombay malade le 27e du même mois après avoir traîné déjà quelques jours, et surtout le 25 et le 26 que j'eus de violents maux de tête, et enfin le premier décembre il me fallut appeller le médecin qui trouva que j'étois attaqué d'une violente fièvre catéreuse, etc. Dieu m'ayant fait la grâce d'en revenir et ayant bien voulu bénir les remèdes, je fis ma sortie le dimanche 22e janvier 1713 au prêche du soir, et ma mère aussi.

« M'étant retrouvé fort mal au mois d'aoust, je fus obligé de revenir au médecin, me trouvant épuisé et défaillant de forces, de jambes, de battemens et mouvemens dépravés du cœur causés par des vapeurs exhalées de la rate, du mezentère ou pancreas trop échauffés; j'ai pris une fiole de M. Roulet par ordre de M. le docteur Grosjean, et des drogues pour de la phtisanne savoir: du salsaphras, de la canelle, du fenouil, de la corne de cerf préparée et des coriandres, qui coûte 5 sols pour un pot, j'en ay beu 3 pots. M. Grosjean m'a ordonné d'user de la mélisse comme du thé. Il m'a ordonné depuis d'user de racine de valérianne en poudre dans mon boire, la grosseur d'une noisette matin et soir, contre les vertiges causés par des vapeurs qui s'exalent de l'estomach. »

Ces tisanes, dont la seule pensée fait frémir, produisent leur effet, car Jaques-David ne parle plus de sa santé; mais son humeur est restée voyageuse: en 1715 il quitte Neuchâtel pour aller à Yverdon « exercer les fonctions de chantre, de lecteur, d'écrivain du collège, d'arithméticien et de musicien ». Les avantages matériels que lui offre cette nouvelle place l'ont déterminé à l'accepter, car sa pension consiste en: froment 10 sacs, argent 10 pistoles ou 250 livres, un jardin évalué à 10 livres et le logement. Il officie « pour la première fois dans l'église le jour de Noël et le lendemain retourne à Neuchâtel pour y finir », c'est-à-dire pour chercher sa femme et ses enfants et opérer le déménagement. « Le 3e janvier 1716 je suis parti de Neuchâtel avec ma famille. Le 5e nous sommes arrivés à Yverdon. Monsieur le banderet de Coppet m'ayant dispensé d'officier la première semaine de mon arrivée, cela m'a

fait plaisir et m'a facilité le moyen de m'établir dans mon mesnage. »

Cette même année lui naît une fille, son septième enfant, et à l'occasion du baptême, nous constatons qu'à cette époque l'état civil existait déjà au pays de Vaud :

« Il faut, remarque Petitpierre, faire inscrire le battème des enfans à Yverdon chez le secrétaire de ville et luy donner un billet du jour du baptème, du nom du père et de la mère de l'enfant, de celui des parains et des maraines, et le nom qu'on a donné à l'enfant; ainsi il ne faudrait pas aller chercher les baptistères des enfans chez les pasteurs, mais chez le secrétaire de ville. »

En 1719, toutefois, il ajoute la note suivante : « Il y a eu un ordre du souverain qui ordonne aux ministres d'inscrire le battème des enfans sur un livre qu'on doit tenir dans un buffet au temple, avec les noms des pères, des mères, des parains et des maraines. »

En novembre sa mère, qui était restée à Neuchâtel, meurt, et pour ne rien perdre de l'héritage, notre homme utilise avec intelligence sa défroque : « J'ai fait faire, note-t-il quelques mois après, un habit entier, casaque, veste et culottes avecque un habit de feu ma mère. On en avait déjà fait revenir un pour ma femme auparavant, après les avoir fait reteindre; j'ay payé pour les deux au teinturier 18 batz. »

En décembre 1717, Jaques-David change de logement, et voici pourquoi :

« Nous sommes entrés dans la maison de Mons. Haldimand le cadet à la vue du lac; aiant quitté la maison que Messieurs du Conseil m'avoient accordé lors de ma réception, située au faubourg de l'Hôpital à cause que je me trouvais logé hors de la ville, lors qu'on fermoit la porte de la ville qui mène aux fauxbourgs, ce qui arrive de tems en tems lors qu'il survient quelque bruit de guerre ou autre chose; ayant représenté le fait aux seigneurs du Conseil, ils m'accordèrent fort amiablement la somme de vingt-trois écus petits avec lesquels je me logerois dans la ville comme je trouverois à propos. »

A dater de cette époque, le journal de Petitpierre ne contient plus guère que des mentions de recettes et de dépenses, le « livre de remarques » devient un carnet de ménage. En 1724, il prend les eaux de la Brévine, neuf jours sur la fin de juillet, ce qui lui coûte, tout compris, 64 batz.

Voici cependant une note intéressante :

« Le 18 7bre 1733, les Vaudois déchassés des vallées par le duc de Savoye pour la possession de l'Evangile partirent pour la Hollande, sur trois barques,

au nombre d'environ 350 tant hommes que femmes et enfans; après avoir séjourné environ deux ans à Genève et au païs de Vaud où ils avoient été reçus très charitablement et cordialement. LL. EE. de Berne aiant fait de grandes dépenses à cette occasion, et ce pieux et charitable souverain les a défrayez jusques à Bâle. Le Seigneur veuille les accompagner et les protéger, leur faire la grâce de trouver une azile chez les puissances protestantes, où ils puissent en toute liberté faire une constante profession de l'Evangile, amen. »

La dernière note du journal est de 1748, toujours à Yverdon, où Petitpierre paraît avoir fini ses jours, car il mourut en 1750 « en santé », écrit sans autres détails une main étrangère, probablement celle d'un de ses enfants.

L'un de ses fils, Jacob-Ferdinand, étudia la philosophie à Bâle, puis la théologie à Neuchâtel, « proposa » pour la première fois en 1739 « fut consacré au St-Ministère le 12 juin 1743 et prêcha pour la première fois à Couvet le dimanche suivant, où il reçut dix écus blancs de la Commune pour étraines. » Il mourut pasteur à la Chaux-de-Fonds en 1759.

Son fils, Abram-Henri Petitpierre, fut consacré au saint ministère en Hollande, agrégé au clergé neuchâtelois, et mourut pasteur français à Bâle en 1786. Il a écrit une *Histoire de l'origine et des progrès de l'Eglise française de Bâle depuis 1569 jusqu'en 1783*. Il eut deux fils; l'un est mort encore enfant; l'autre, le capitaine Henry Petitpierre, a fait la campagne de Russie avec le bataillon Berthier et n'a pas laissé de descendance. Cette branche des Petitpierre est éteinte quant aux mâles.

Dr CHATELAIN.

LES SABLIERS D'ÉGLISES

(AVEC PLANCHE)

Depuis l'antiquité et jusqu'à l'invention des horloges à roues et des montres de poche, le *cadran solaire*, à l'extérieur des édifices, et la *clepsydre*, à l'intérieur, furent les deux instruments dont on se servit habituellement pour connaître l'heure du jour. Le *cadran solaire* est resté, à peu de modifications près, et dans ses formes principales, ce qu'il était dans l'antiquité. Quant à la *clepsydre* ou *sablier* à eau, elle

ne s'est guère modifiée qu'en ce qui concerne la matière employée pour indiquer le cours des heures; le *sable fin* a remplacé l'*eau*, mais l'instrument est resté le même : deux cônes de verre, réunis par la pointe, et communiquant entre eux par un canal intérieur qui permet l'écoulement de l'eau ou du sable contenu dans le réservoir supérieur. Telle fut la modeste horloge de nos ancêtres.

L'invention des horloges à roues[1] et des montres de poche supplanta le cadran solaire et le sablier. Si le premier se voit encore, principalement sur nos tours d'église, ce n'est plus qu'à titre de souvenir historique; quant au second, il ne tient plus, dans nos demeures, qu'une place tout à fait effacée.

Jusqu'à la fin du siècle passé cependant, comme le prouvent les anciens textes et nos sabliers d'églises, ce modeste instrument fut d'un usage courant, non seulement dans la vie domestique, mais aussi dans la vie publique. Aussi nous a-t-il paru intéressant de conserver à la postérité ceux d'entre ces sabliers qui offrent quelque intérêt artistique; les progrès de la civilisation finiront par les faire disparaître et leur place est désormais marquée dans nos musées historiques.

Ce qu'il y a de plus curieux à constater, c'est que la mission des anciens sabliers fut, dans la vie publique, à peu de chose près la même que celle des clepsydres primitives. Chez les Romains, en effet, on mesurait, au moyen de la clepsydre, le temps donné à l'orateur, dans les cours de justice, pour parler en public; depuis l'époque chrétienne et surtout depuis la réforme, on employa en outre le sablier à limiter le temps du culte et de la prédication. Au moment de monter en chaire, le prédicateur retournait l'instrument; le sable, s'écoulant d'un entonnoir dans l'autre, indiquait à l'orateur et à l'auditoire la marche du temps. Le sablier avertissait ainsi le pasteur de ne pas dépasser les justes limites d'une prédication raisonnable. Il était aussi resté en usage dans les assemblées savantes[2], délibératives, etc.

La plupart de nos sabliers d'églises, comme on peut le voir par la planche ci-contre, avaient une forme particulière, correspondant à la majesté du lieu où ils étaient placés. Les uns pivotent autour de la tige qui leur sert de support, les autres sont libres dans leur armature de

[1] Nous n'avons pas à étudier ici la façon dont la clepsydre finit par devenir, par l'adjonction de roues motrices, en premier lieu, l'horloge à eau ou la clepsydre à roues, puis par l'adjonction d'aiguilles, l'horloge proprement dite.

[2] Pascal, dans sa deuxième Provinciale, dit : « Je l'ai bien dit ce matin en Sorbonne. J'y ai parlé toute ma demi-heure, et *sans le sable*, j'eusse bien fait changer ce malheureux proverbe qui court déjà dans Paris : Il opine du bonnet comme un moine en Sorbonne. »

fer et doivent être retournés à la main; tantôt ils sont suspendus à l'impériale de la chaire, tantôt ils sont fixés à la chaire elle-même ou au pilier qui la porte, ordinairement à gauche du prédicateur, parfois à droite. Le support ou *porte-sablier*, est toujours de fer forgé, travaillé avec goût; c'était sans doute l'œuvre de quelque maître ferronnier du pays. Quant à l'armature du sablier lui-même, elle est tantôt de bois noir, élégamment tourné, tantôt de fer. Sa hauteur est généralement de 0m,20 à 0m,22. La longueur du support varie entre 0m,60, comme dans le sablier de l'église de Cernier, et 0m,09, comme dans celui de l'église du Locle.

La plupart d'entre ces instruments marquaient simplement les *heures;* cependant le sablier du Locle, à quadruple vase, indiquait les heures, les trois-quarts, les demies et les quarts, de façon à permettre au prédicateur d'allonger ou de raccourcir sa prédication à son gré.

La planche ci-contre donne différents types de sabliers d'églises relevés dans notre canton ou dans nos environs. Nous y renvoyons le lecteur.

Autrefois, le sablier servait à mesurer les heures d'une prédication solennelle; aujourd'hui, il n'est plus employé qu'à compter les minutes nécessaires à la cuisson d'un œuf à la coque[1].

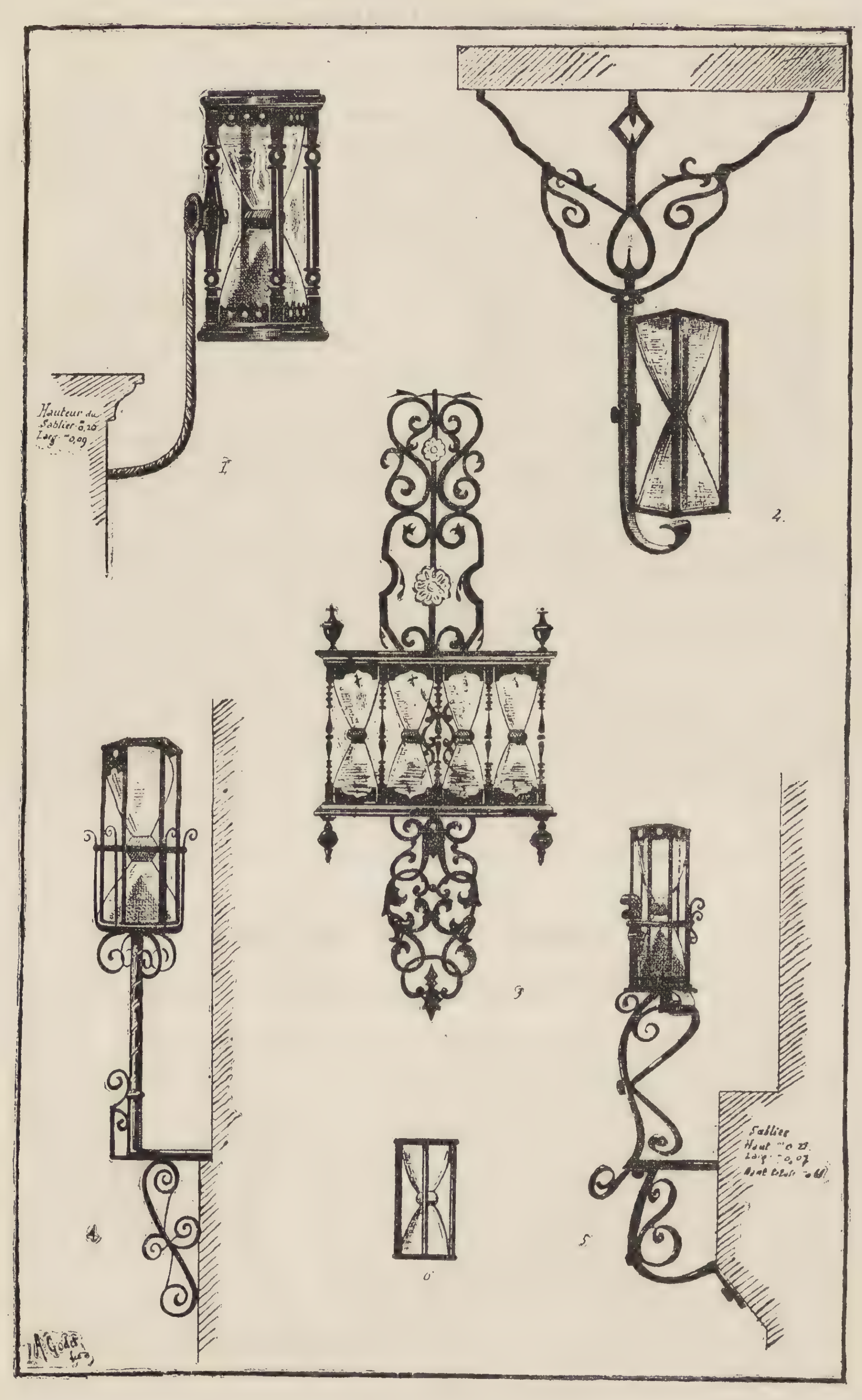
Sic transit gloria mundi. Alf. GODET.

Nous adressons ici nos remerciements à M. Ch. Châtelain, pasteur à Cernier, pour les renseignements qu'il nous a donnés.

SABLIERS D'ÉGLISES, XVIIme SIÈCLE

1. Sablier de la chaire du temple de Gléresse (Berne); encore en place. Sablier de bois noir pivotant sur une tige de fer forgé. Hauteur du sablier : 0m,20; largeur : 0m,09. Placé à gauche.
2. Sablier de la chaire du temple de Grandson (Vaud); encore en place, suspendu à l'impériale de la chaire. Sablier en fer, pivotant sur le porte-sablier en fer forgé. Placé à gauche.
3. Sablier de la chaire de l'église du Locle (Neuchâtel); actuellement au Musée de cette localité. Sablier quadruple pour les heures, les trois-quarts, les demies et les quarts; bois noir, pivotant sur un porte-sablier de fer forgé, à rosaces dorées. Naguère suspendu à l'impériale de la chaire, à gauche. Hauteur totale : 0m,895; largeur : 0m,265.
4. Sablier de la chaire du temple de Fontaines (Val-de-Ruz); encore en place, à gauche de la chaire. Fer forgé.
5. Sablier de la chaire du temple de Cernier (Val-de-Ruz); encore en place. Sablier de bois noir, porté sur une tige en fer forgé. Hauteur du sablier : 0m,21; largeur : 0m,09. Hauteur du porte-sablier : 0m,61. Placé à droite.
6. Clepsydra. Clepsydre romaine, d'après Rich. (Antiquités romaines.)

[1] On emploie encore le sablier sur mer pour compter les nœuds que file le navire. Ce sablier est en tout semblable à la clepsydre dont nous donnons la figure (nº 6).



SABLIERS D'ÉGLISES, XVIIme SIÈCLE

AUGUSTE BACHELIN

Le *Musée neuchâtelois* ne pouvait faire une perte plus sensible que celle de l'homme qui a été depuis vingt-cinq ans l'âme de cette publication.

La mort d'Auguste Bachelin, survenue le 3 août à Berne, où il venait de subir une opération, a été, nous pouvons le dire, un deuil national : notre patrie a senti qu'elle perdait en lui un de ceux qui l'ont le plus ardemment aimée. Toute l'activité du peintre, du littérateur, de l'archéologue a été consacrée à servir et à célébrer, sous les formes les plus diverses, ce pays de Neuchâtel dont notre ami nous parlait encore, peu de jours avant sa fin, avec une émotion poignante : « Je n'ai pas achevé ma tâche, nous disait-il. Je sens qu'il me reste tant à faire encore pour ce cher pays ! » Et trois fois il répéta : *Ce cher pays !*

Ces mots résument sa vie d'artiste et de citoyen. Et cette vie, quelqu'un la racontera un jour ici avec les développements qui conviennent. Nous n'épargnerons aucune peine pour payer à la mémoire d'un tel homme le tribut de reconnaissance auquel il a droit. Pour le moment, nous ne pouvons que saluer respectueusement la tombe où il vient de descendre et donner libre cours à notre profonde douleur.

Le deuil où nous a plongés sa mort se complique d'un sentiment de véritable anxiété pour l'avenir : lorsque les membres de notre Comité se sont rencontrés autour du cercueil de leur collègue, un même cri était sur toutes leurs lèvres : « Que va devenir le *Musée ?* »

Il faut avoir travaillé avec Bachelin pour savoir ce que nous perdons. Président du Comité depuis de longues années, il servait de centre et de lien entre nous; son aménité, sa débonnaireté prévenaient tous ces frottements pénibles et ces malentendus passagers qui peuvent survenir même entre les

collègues qui s'estiment le plus. La grâce de son esprit enjoué et conciliant répandait son charme sur nos réunions mensuelles. Nous en attendions le retour avec impatience, sûrs d'y rencontrer la figure souriante de notre cher président. Quoique déjà malade et fort éprouvé, il assista encore à notre séance du 3 juin; qui nous eût dit que deux mois après, jour pour jour, Auguste Bachelin ne serait plus!

Mais ce n'était pas seulement son caractère qui nous le rendait précieux. Son talent aux aptitudes si variées était la force vive du *Musée neuchâtelois;* son labeur infatigable et sans bruit pourvoyait à tout. Manquait-il un article? Il avait en portefeuille de quoi combler la lacune. On ferait des volumes des études qu'il a insérées ici : histoire militaire, histoire des mœurs, histoire du costume et du mobilier, art, littérature, biographie, roman, il a touché à tout d'une main délicate et sûre; son érudition aussi étendue que précise, servie par une admirable mémoire, était un trésor qu'il dépensait sans compter au profit de son cher *Musée neuchâtelois.*

Ce n'est pas tout : son talent de peintre et de dessinateur nous dispensait de nous occuper des planches; il se chargeait presque complétement de ce soin, et tout se trouvait prêt au moment voulu; nous n'avions qu'à accepter de ses mains la besogne toute faite. On trouvera plus loin une planche qu'il dessina quelques jours avant de partir pour Berne et le texte qu'il avait rédigé: jusqu'à l'heure de sa mort il avait pourvu à tout. Aussi est-ce maintenant seulement que nous commencerons à bien connaître tout ce qu'il était pour nous et à mesurer l'étendue de la perte que nous avons faite.

Nous savons qu'il n'est pas un de nos lecteurs qui ne partage nos profonds regrets. Que leur sympathie veuille bien nous aider à poursuivre l'œuvre à laquelle Bachelin avait mis tout son cœur. Nous ne saurions songer à le remplacer; mais si désormais son concours nous fera défaut, nous chercherons du moins à nous inspirer de l'exemple de son activité, de son dévouement et de son ardent amour du pays.

Au nom du Comité :

Ph. G.

DOMBRESSON

Monographie lue dans la XXVIIme réunion annuelle de la Société d'histoire, à Dombresson, le 21 juillet 1890,
par M. ERNEST BILLE, président.

Messieurs,

Si l'adage : « Heureux les peuples qui n'ont pas d'histoire ! » est vrai, à coup sûr la localité que vous honorez aujourd'hui de votre présence n'a rien à envier à personne et doit posséder la plus grande somme de bonheur possible, car son histoire ne présente aucun fait saillant bien digne d'être enregistré.

Mon rôle de président devrait se borner à vous souhaiter la bienvenue la plus cordiale et à vous remercier d'avoir choisi notre village comme siège de votre XXVIIme réunion annuelle, honneur auquel il est très sensible, considérant surtout qu'il se trouve un peu perdu au fond de notre beau vallon, éloigné des grandes lignes de communication si indispensables dans ce temps de vapeur et d'électricité.

Mais l'usage, paraît-il, exige de la présidence une monographie de la localité qui reçoit la Société d'histoire. Soit, suivons « l'antique » usage. Une monographie de Dombresson ! Trouverez-vous quelque saveur à écouter les faits principaux qui se sont passés au sein d'une population agricole, faits forcément décousus et racontés par un historien aussi inexpérimenté que celui qui occupe en ce moment la tribune? Le mets frugal que j'ai à vous servir aura du moins l'heureux avantage de vous faire apprécier d'autant plus vivement les choses excellentes que nous goûtons habituellement dans nos réunions annuelles.

Puisqu'il ne m'est pas accordé de vous offrir ce que j'aimerais, il faut vous donner ce que l'on a.

Le territoire de Dombresson doit avoir été habité de très bonne heure. La Pierre-feu du Pâquier, ainsi qu'un menhir qui se trouvait sur le pâturage des Planches et qui a disparu, il y a quelques années,

sous le marteau d'un entrepreneur, sont des restes de la population celte et du culte des druides.

Les Romains ont laissé parmi nous quelques vestiges, entre autres des monnaies, dont la plus récente appartient au temps de Néron, d'où l'on peut conjecturer avec beaucoup de vraisemblance qu'elles ont été perdues ou enfouies pendant la guerre qui éclata en Helvétie l'an 68 de Jésus-Christ, lorsque Othon et Vitellius se disputaient l'empire. Ces monnaies romaines ont été trouvées à Villiers en 1600 et à Dombresson en 1824, dans ce dernier village près d'une carrière qui domine le temple. La plupart de ces monnaies, au nombre de 420, dont une en or, étaient déposées sous une pierre plate à proximité de deux blocs de granit qui devaient, selon toute apparence, servir de point de repère.

On prétend qu'une voie romaine aboutissait au Pâquier en passant par Clémesin, et que cette voie se continuait sur Neuchâtel en suivant la limite sud de notre vallon. Dombresson y arrivait par le chemin dit « du Ganguiller ».

Au VIIme siècle, s'il faut en croire la tradition, dom Brice ou saint Brice, compagnon de saint Imier, qui venait de défricher le vallon qui porte ce nom, vint s'établir à Dombresson. Le ministre Guillaume Jaquet, pasteur à Dombresson en 1561, nous en a conservé le souvenir dans ces rimes :

Or je veux te dire la cause
Qu'on nomma ainsi Dombresson;
Assurément dire te l'ose,
Car saint Bris lui donna son nom.
Or le dit Bris était saint homme
(J'en parle après nos villageois),
Nouvellement venu de Rome;
Fut reçu comme franc-bourgeois,
Et fut patron de cette église
Et compaignon de saint Imier.

Dès lors le prévôt de Saint-Imier eut la collature de l'église de Dombresson jusqu'au 22 juin 1552, époque où Philippe, évêque de Bâle, céda ce droit à René, comte de Challant, souverain seigneur de Valangin, ainsi que cela résulte d'un acte passé au château de Valangin et qui contient entre autres :

Assavoir que comme il soit que ça devant à nous le dit seigneur evesque pour et au nom de nostre chapitre de St-Imier appartienne et soit le droit de patronage et collation de la cure de Dombresson au Vaux de Rud, seigneurie de Vallengin, et que nous, nos ancestres et prédécesseurs, prévost et chapitre

de St-Imier ayons eu et perceu l'administration et collation de la dite cure, nous ayants égard à ce que la dite cure est située en la dite seigneurie de Vallengin de laquelle le dit seigneur conte de Challant est seigneur souverain, et que plus convenablement pourra sur icelle ordonner et pourvoir à sa volonté et dévotion pour estre éloignée de nous et nostre habitation et hors de nos terres et seigneurie, à la requeste du dit seigneur conte, et pour luy gratifier, aussi pour décharger nous et nos successeurs des frais et charges que pource nous aviennent souventes fois et diversément, à ces causes et austres justes occasions, nous le dit seigneur evesque de nostre gré et bonne volonté, ayant bien toutefois meurement et par délibérations de nostre conseil entendu et prémédité, dores en avant perpétuellement et irrévocablement avons au dit seigneur conte et à ses successeurs, seigneurs de Vallengin, cédé, quitté, transporté et remis et par ces présentes nous luy quittons, cédons et transportons pour nous et nos successeurs prévost et chapitre de St-Imier le droit de patronage et collation que nous avons eu en la dite cure de Dombresson, ensemble tous droits, titres et actions que nous le dit seigneur evesque ou nos prédécesseurs à cause du chapitre de St-Imier avons ou pouvions avoir eu en la dite cure et toutes les appartenances d'icelle, ce que nous le dit René, conte de Challant, présent, stipulant et acceptant pour nous, nos hoirs et successeurs avons du dit seigneur evesque avec duës actions de grâce pris, receu et accepté et en contemplation de ce avons promis pour nous et nos hoirs et successeurs le dit seigneur evesque, prévost et chapitre de St-Imier et ses successeurs, de gracier perpétuellement, exempter et rendre quitte de tous frais, missions et charges que leur pourrayent estre demandez par ci après à cause de la dite cure.

Au temps où dom Brice avait fixé sa résidence à Dombresson, le village ne devait comprendre qu'un couvent avec l'église attenante (selon toute vraisemblance ce couvent existe encore et c'est sans nul doute la plus vieille maison [1] du village), et cet état de choses dura longtemps, puisque ce n'est qu'en 1160 que Berthold, frère cadet de Rodolphe II, comte de Neuchâtel et de Fenis, et qui depuis 1153 était seigneur de Valangin, fit bâtir le village de Dombresson.

En 1228, Dombresson forme l'une des six paroisses de la seigneurie de Valangin, avec Saint-Martin, Engollon, Fontaines, Coffrane et Fenin.

En 1454, il résulte des procès-verbaux d'une visite d'église que Dombresson comprenait 40 feux, soit environ 200 habitants; c'était alors le village le plus peuplé du Val-de-Ruz avec Engollon.

[1] Propriété de M. Louis Fallet-Diacon, agriculteur.

A l'époque où Berthold faisait construire le village de Dombresson, on raconte qu'il s'élevait, à l'entrée de Villiers, le château de Hoquincourt, qui fut détruit par le comte Rollin en 1306.

Vers l'année 1291, des Genevois, chassés de leur ville par un incendie, vinrent dans le Val-de-Ruz et construisirent entre autres un village qui porte aujourd'hui le nom de Vieux-Prés, et qui se nommait autrefois les Geneveys sur Saint-Martin. Ces nouveaux venus reçurent, avec les terrains nécessaires à leur établissement, la qualité de francs-habergeants-geneveysans.

La tradition rapporte que les Geneveys sur Saint-Martin ont été détruits par un incendie au XVIme siècle. Les maisons actuelles des Vieux-Prés portent la date du XVIIme siècle.

En 1385, quelques familles de Dombresson acquirent la condition de bourgeois de Valangin pour services rendus au seigneur, sous la clause d'acquitter un droit d'entrage de 50 florins d'or et de payer une cense annuelle de 18 livres. Cette faveur leur fut accordée sans qu'ils dussent habiter le bourg de Valangin, comme c'était autrefois la règle, et s'ils venaient y demeurer, ils pouvaient librement sortir pour aller s'établir ailleurs; de là la distinction entre les bourgeois internes et externes.

En 1385, Jean III, seigneur de Valangin, mourut, laissant deux fils sous la tutelle de sa veuve Mahault, dame de Valangin. Cette dernière, comme combourgeoise de Berne, dénonça son alliance à cette ville, embrassa avec ardeur le parti de Léopold d'Autriche contre les Suisses et refusa de payer les 1200 florins stipulés en cas de renonciation à la combourgeoisie.

Elle envoya même sa bannière à l'armée du duc, ce que voyant, les Bernois jurèrent d'en tirer une vengaence éclatante. Peu après la bataille de Sempach, ils envahirent le sol de la seigneurie de Neuchâtel, fondirent sur le Val-de-Ruz, pillèrent et ravagèrent le temple de Dombresson.

Il ne nous a pas été possible de savoir à quelle date le temple de Dombresson fut reconstruit. Nous avons tout lieu de croire qu'il fut rebâti sur les mêmes murs ou simplement refectionné, et que ce provisoire dura jusqu'en 1697, époque où, suivant une convention intervenue entre les Communes de Dombresson, Villiers, Pâquier et Savagnier, le temple fut démoli et édifié dans le style que nous lui connaissons aujourd'hui.

Le plus ancien acte qui existe aux archives de la Commune — 28 janvier 1483 — a trait à une difficulté survenue entre les habitants

de Dombresson et ceux de Villiers, à l'occasion des limites de leurs territoires respectifs. Les parties désirant en finir et ne pas poursuivre leur difficulté, ont nommé des arbitres pour les mettre d'accord. La sentence porte :

1° Bonne paix soit et doit être entre les parties.

2° La ligne de démarcation sera depuis le poirier de la croix tendant contre la pierre quartier et de celle-ci tirant à la pierre grise ou poirier bucheran, jusqu'à la fontenelle, au plus droit que faire se pourra, ainsi que depuis la dite pierre grise ou poirier bucheran jusqu'à la dite fontenelle.

3° Pourront faire les dictes parties leurs devins tels ement bon leur semblera sans pourter préjudice l'une des dictes parties à l'aultre.

Voilà une délimitation qui ne sent pas encore le cadastre.

Nous trouvons quantité de pièces pareilles à celle dont nous venons de vous donner un extrait et qui sont le jugement de difficultés tranchées entre les Communes ou entre les particuliers de Savagnier, Chézard et Saint-Martin, Villiers et Pâquier et la Commune de Dombresson.

Le pâturage dit « Sous le Mont » donne lieu à de nombreuses contestations qui, du reste, sont toutes tranchées « admiablement » ou, comme disent les prononcés, « pour éviter plus grands débats et différent qui s'en eussent pu par cy après ensuivre et pour entretenir bonne paix, amitié et voisinance les uns avec les autres, ont condescendus leur différent qu'ils avoient en amiable compromis sur arbitres, arbitratoires et amiables compositeurs et promettant nous, les dittes ambes parties, une chacune respectivement, en droit soy, contre les présentes non contrevenir, ains la présente prononciation avoir et tenir pour ferme, stable, et à perpétuité sans corrompre, renonçant à toutes choses aux dittes présentes contraire. »

La lecture de ces différents documents nous apprend que les habitants de Dombresson défendaient leurs droits avec beaucoup d'ardeur, mais qu'en finale ils préféraient même « un mauvais accommodement à un bon procès », ce en quoi nous les approuvons sincèrement.

En 1511, dans les audiences composées par Claude d'Arberg de Valangin, siégeait un bourgeois de Dombresson dont l'histoire ne nous a pas transmis le nom. La justice de cette époque était sommaire, et c'est surtout alors qu'on pouvait dire :

Selon que vous serez puissant ou misérable,
Les jugements de cour vous rendront blanc ou noir.

Ainsi un communier de Dombresson (sans doute bien « apparenté »), en avait battu un de Villiers qui était mort des coups qu'il avait reçus. Les parents du défunt demandèrent satisfaction, ceux du meurtrier intervinrent; les parties prirent dans divers villages du Val-de-Ruz des arbitres qui prononcèrent, sur le conseil de Claude d'Arberg, que le meurtrier ferait célébrer dans l'église de Valangin *deux messes par an* pour le repos de l'âme de l'occis, à raison de deux sols petite monnaie par messe, et *un demi pot d'huile de noix* pour le luminaire, le dit cens assigné sur la maison du condamné.

Jusqu'en 1516, l'église de Savagnier était la filiale de celle de Dombresson; à cette époque le pape Léon, sur leur demande, accorda aux gens de Savagnier l'autorisation de faire baptiser leurs enfants dans leur chapelle (dédiée à saint Nicolas), et il les dispensait d'aller ainsi à Dombresson où était la cure. A la même date, l'évêque de Lausanne leur permit d'avoir un cimetière à Savagnier.

Voici venir le moment où éclata la révolution religieuse et l'établissement du protestantisme dans notre pays.

A l'époque où Guillaume Farel, accompagné de son disciple Antoine Boyve, prêchait la réforme à Valangin et à Boudevilliers, et maître Jean Debély à Fontaines, la lumière nous venait du Val-de-Saint-Imier. Des prédicateurs de ce vallon travaillèrent à répandre les nouvelles doctrines chez nous.

En 1531, il se tint à Dombresson une grande assemblée dans laquelle on délibéra si l'on demeurerait dans l'ancienne religion ou si l'on embrasserait le protestantisme. La majorité des suffrages se trouva du côté des partisans de la réforme.

Claude de Bellegarde, lieutenant et gouverneur du comté de Valangin, faisait publier, sous le nom de Guillemette de Vergy, comtesse de Valangin, des édits sévères qui défendaient d'écouter les ministres, sous peine de grosses amendes aux contrevenants, outre plusieurs mauvais traitements qu'il leur faisait subir, tant par paroles que par actions. Le gouverneur de Valangin faisait dire la messe par force dans le temple de Dombresson, avec menace à ceux qui n'allaient pas l'entendre de punitions en corps et en biens.

Leurs Excellences de Berne intervinrent auprès de la comtesse en lui annonçant qu'elles étaient résolues de maintenir les réformés de toutes leurs forces, en donnant pour ordre à leurs députés qu'ils devaient parler au sujet de l'église de Dombresson à la comtesse Guillemette de Vergy et à son gouverneur, qu'ils eussent à laisser en paix ces bonnes

gens qui avaient embrassé l'Evangile, qu'ils rendissent même les amendes qu'ils leur avaient extorquées, et que si, à l'avenir, ils leur faisaient derechef du mal en quelque manière que ce fût, Leurs Excellences se serviront de la force pour y mettre ordre, étant résolues de maintenir les bourgeois de Dombresson dans toutes leurs libertés et surtout dans la profession de la doctrine évangélique.

Guillemette de Vergy se vit dans l'obligation de céder; la réforme fut décidée tout de bon et le curé Pierre Marmod, qui avait abjuré le papisme, devint premier pasteur de Dombresson, en 1534.

C'est sous le comte René de Challant, toujours pressé d'argent, que nous voyons la Commune de Dombresson devenir propriétaire de tous les « paquiers communs, pâturages, bois, bons et mauvais lieux », suivant un acte d'accensement signé par « François Martine, écuyer d'Aubonne, maître d'hôtel et procureur de l'illustre et puissant seigneur René, comte de Challant et de Vallengin ». Interviennent, au nom de Dombresson, « Pierre Marmod, Jehannet Juan, Claude Gargue, Antoine Diacon, Pierre Fallet, Jaques Thiébault, Nicolas Gargue, Estienne Quinche, Pierre fils de Huguenin Cuche, Jehannet Mortier et Pierre Esmere, tous du village de Dombresson étans comme gouverneurs, comis et députés pour et au nom de tout ce village, communauté et habitans ». Cette cession était faite pour une cense annuelle et perpétuelle de « 3 livres foibles » et moyennant « la somme de deux cents bons écus d'or et de poids que pour ce ils ont donné et délivré pour une fois d'entrage, desquels paquiers, pâturages, bois et rapes dessus habergés et accensés pour et au nom de mon dit seigneur en ai investu et invest les dits de Dombresson et leurs successeurs perpétuellement sauf et réservé pour mon dit seigneur et ses successeurs à six faux de prés au lieu appelé les Sagnes du dit Dombresson, lesquels prés les dits de Dombresson seront tenus et les devront tenir clos en saison bien et suffisamment, et icelui faucher, fener et haberger en la maison que mon dit seigneur prétend faire à faire au Prés-Royé ».

Cette maison que le seigneur prétendait *faire à faire* soit aux Prés-Royés, soit aux Sagnes, comme il est dit dans un autre acte, n'a pas, à notre connaissance, été construite.

En 1531, le même René, comte de Challant, accense la grande côte au-dessus de Villiers (Sous le Mont), moyennant « une cense de 20 sols petits et pour la somme de six vingts bons écus d'or et de poids, avec 10 écus pour les étrennes de notre femme et 4 écus pour nos filles ». Et à la même date, le fournage, moyennant un cens « de 2 muids de

froment et quatre vingts bons écus d'or et de juste poids donnés pour une fois ».

Frédéric de Madrutz, mari d'Isabelle de Challant, dont la bourse est aussi souvent à sec, vend à la communauté de Dombresson les six faux de prés aux Sagnes que s'était réservées René de Challant dans son acte d'accensement du 19 mai 1547. Ce terrain est aujourd'hui la propriété de la fondation Borel.

Le 8 mars 1567, Frédéric de Madrutz et Isabelle de Challant octroient à la communauté de Dombresson « une foire franche, comme les autres foires sont et doivent être, une fois l'année, sur le premier lundi du mois de mai ». Dès lors, cette foire a été reportée au troisième lundi de mai; nous ignorons pour quelle cause et à quelle date ce changement s'est opéré. Une seconde foire avait lieu à Dombresson le troisième lundi de septembre; elle a été supprimée l'année dernière[1] par décision des autorités communales.

C'est à cette époque (1567) que se fait le partage des pâturages appelés « Dessous le Mont », entre les communautés de Dombresson, Savagnier et Villiers, « pour éviter les debast, noises et esclandre qu'en pourroient avenir ».

Deux ans après (1569) a lieu le partage avec le Pâquier « de la couste dite la couste du Cousti ».

La fin du XVIme siècle est marquée, pour la Commune de Dombresson, comme pour toutes les autres Communes du canton, par un affranchissement des taillables, moyennant quelques censes payées au comte de Valangin, toujours à court d'argent; les communiers deviennent dès lors propriétaires, ce que l'on constate par de nombreux actes d'échange ou de vente passés entre des particuliers et la Commune.

Les anciennes familles de Dombresson, outre les noms que nous avons déjà cités et dont quelques-uns ont disparu (Marmod, Gargue, Esmere), sont : les Maumary, les Monnier, qui s'appelaient autrefois Paillard (en 1551 Pierre fils de feu Antoine Paillard-dit-Monnier est gouverneur de Dombresson), Preud'hom, Rossel, Roulet, Jaquet, Gerdon, Matthey.

En 1572, nous trouvons un Estienne Cuche-dit-Diacon, gouverneur de la Commune de Dombresson.

On prétend qu'une branche de la famille des Diacon est originaire de la Bourgogne, d'où le dicton : « Les gros Diacon, Bourguignons ».

[1] 1889.

Quant aux Sandoz, dont la famille a fourni tant de gouverneurs, boursiers ou administrateurs de la Commune, d'instituteurs, de pasteurs, de médecins des gens et des bêtes, la tradition rapporte que, vers le milieu du XVIIme siècle, un Sandoz habitait au Locle une maison qu'on avait surnommée la *Bourdonnière* à cause du bruit qu'y faisait sa nombreuse famille composée de dix-sept enfants. Ces enfants furent baptisés du surnom de *Bourdon*. Un de ces Sandoz-Bourdon, habile à guérir gens et bêtes, fut appelé dans un temps d'épizootie grave à venir exercer son art à Dombresson, où sa réputation était parvenue. Sandoz-Bourdon fit tant et si bien qu'on lui accorda la bourgeoisie d'honneur, fait très rare dans les annales de la communauté.

La tradition rapporte que Sandoz-Bourdon était dans un âge avancé au moment où il fut reçu communier, et que ce fut une des principales raisons qui motivèrent sa réception au sein de l'honorable corporation. Mais ce vieillard, dont la tête marquait plusieurs printemps, avait le cœur encore jeune, puisqu'il se laissa prendre aux grâces d'une paysanne accorte et jolie, et se hasarda à la demander en mariage.

« Louise [1] (c'était le nom de la fille du gouverneur) ne tomba pas évanouie, elle ne demanda pas huit jours de réflexion, on n'eut pas besoin de la prier et de lui acheter une chaîne d'or pour la décider; elle aimait le Dr Sandoz, elle mit sa main dans la sienne et le mariage fut conclu. »

C'était donc encore au temps où les filles avaient le cœur sur la main.

Au grand ébahissement des communiers, Sandoz-Bourdon fit souche; il eut trois garçons desquels descendent tous les Sandoz de Dombresson.

Non contents de donner à la Commune et au canton des hommes distingués dans plusieurs domaines, les Sandoz-Bourdon ont transmis leur surnom à tous les habitants du village, et aujourd'hui, Messieurs, apprenez que vous êtes dans la *Bourdonnière;* mais soyez sans crainte, les *Bourdons* ne sont qu'au plaisir de vous voir et tous les aiguillons sont rentrés.

(A suivre.) Ernest BILLE.

[1] Raconte M. Louis Favre, dans une étude sur les Sandoz du Val-de-Ruz.

LES ANCIENNES SOCIÉTÉS DE GARÇONS[1]

Le court travail que j'ai l'honneur de vous présenter n'est pas une étude scientifique savamment ordonnée, que le sujet, du reste, ne comporterait guère; ce ne sont que quelques notes sur les anciennes Sociétés de garçons, appelées aussi « Confréries » ou « Compagnies des garçons », « Sociétés des comprets », qui existaient autrefois dans la plupart des villages de notre pays et des contrées romandes voisines.

Ces associations, qui furent dissoutes chez nous dans la première année de ce siècle par l'autorité supérieure, avaient une origine assez ancienne. Un règlement de 1710, que j'ai sous les yeux, dit en effet n'être que la reproduction, avec quelques adjonctions, d'un précédent de 1618, succédant lui-même à un plus ancien encore de 1595.

Il avait été écrit à nouveau, est-il dit dans le préambule, « parce que les anciens articles étaient tombés en oubli et qu'il n'y avait plus d'ordre dans la Compagnie ».

Les règlements de ces nombreuses sociétés de garçons ne différaient pas beaucoup entr'eux, du moins dans les articles principaux; ils étaient sans doute copiés les uns sur les autres, avec quelques modifications de détail.

C'étaient des règlements proprement dits et non des statuts, aussi n'indiquent-ils pas le but de l'association; celui-ci était alors connu de chacun et n'avait pas besoin d'être spécifié. Ce but, c'était de se récréer en commun, de s'exercer au tir, de fêter les mariages des membres de la Société ou des jeunes filles de la localité, de cueillir le may le premier dimanche du quatrième mois, de célébrer les événements heureux, politiques ou autres, qui survenaient dans la localité ou dans le pays.

Les différents articles de ces règlements indiquaient principalement ce qui était défendu, ainsi que les peines, ou chatois, infligées aux contrevenants, peines qui consistaient surtout en amendes dont le taux et la nature variaient suivant les localités.

[1] Lu à la séance générale du 21 juillet 1890, à Dombresson.

Les prescriptions étaient généralement sages et avaient en premier lieu pour but de maintenir dans les réunions et hors des réunions le bon ordre, la bienséance, la politesse, la sobriété, le respect des choses saintes et l'obéissance aux autorités. L'obligation de se soutenir mutuellement dans les rixes avec les jeunes gens d'autres localités et de tenir haut élevé le drapeau de la Société n'était naturellement pas oubliée.

Voici quelques-uns de ces articles :

« Ceux qui prendront le nom de Dieu en vain, lorsqu'on sera assemblé, seront condamnés à dix batz, et on est obligé par son devoir pour soutenir la gloire de Dieu de se reprendre les uns les autres, et si celui qui blasphémera ne veut pas écouter la remontrance de son camarade, on sera obligé de le rapporter au capitaine afin d'y mettre ordre. » (Art. 1er.)

« Qu'on ne pourra parler de Sa Majesté notre souverain seigneur ni d'aucun de ceux qui ont authorité sur nous qu'avec honneur et respect. » (Art. 2.)

« Que ceux qui entendront dire quelque chose à d'autres qui soit contre la bienséance, il est obligé de le rapporter afin qu'on puisse le châtier sans exception de personne. » (Art. 10.)

« Ceux qui commenceront querelle ou débat dans la Compagnie ou ailleurs contre quelqu'un de nos membres seront châtiés selon la nature du fait. » (Art. 5.)

« Que le respect règne entre les uns et les autres soit en compagnie soit ailleurs et surtout envers les supérieurs que la Compagnie aura élus pour exercer la justice. » (Art. 6.)

« Que la sobriété à l'égard du boire devra être observée; ceux qui tomberont dans cet excès jusqu'à perdre la raison seront condamnés à 6 batz. » (Art. 4.)

« On ne pourra pas aller à la veillée où il y a des jeunes filles avec un bonnet et un tablier de cuir sous peine de 4 batz. » (Art. 15.)

« Que ceux qui auront conversation avec quelque fille devront le faire honnêtement, et si au cas il venait à savoir quelque chose à leur déshonneur, ils seront châtiés à 5 batz. » (Art. 9.)

« Quand on se trouvera assemblé on ne pourra sortir sans la permission, ny prendre l'aciette de son camarade sous peine du châtiment que le capitaine ordonnera » (Art. 3.)

« Aucun garçon ne pourra aller chercher du may sans la permission de M. le capitaine, sous peine de payer l'amende qui sera ordonnée par l'honorable Compagnie. » (Art. 12.)

« Tous ceux qui manqueront à se rencontrer pour féliciter une épouse sur son mariage après l'avertissement qui lui en aura été fait par le sautier, seront condamnés à 4 batz. » (Art. 8.)

« Nous deffendons expressément qu'il n'y ait aucun garçon qui soit assez hardy de demander quelque chose aux épouses lorsqu'elles se marieront, sous peine de payer et d'être privé de notre Compagnie. » (Art. 19.)

« Quand tous ou quelques-uns de l'honorable Compagnie se trouveront dans d'autres villages ou icy, qu'ils entendront mal parler d'elle et pourraient avoir quelque dispute pour sa cause, ceux qui seront ensemble seront obligés de les soutenir et de leur tenir la main le plus qui leur sera possible à peine d'être exclus. » (Art. 14.)

Le règlement se terminait ainsi : « Ce livre s'appellera : La sage conduite du garçon, lorsqu'on observera exactement tout ce qu'il renferme. Le sujet qui nous oblige à confirmer ce livre est qu'ordinairement ces petits châtiments que nous faisons entre nous font plus d'impression pour contenir les points de la jeunesse dans la tranquillité que d'être exposé au public. Nous prions le Seigneur qu'il nous fasse la grâce de bien observer tout ce qui est contenu cy dessus, et que nous puissions vivre en concorde et en bonne union et amitié tous ensemble et d'une manière honnête qui soit agréable à tous nos supérieurs. — Ainsy soit-il ! »

On n'était admis dans la Société qu'ensuite d'un vote des membres et moyennant une finance d'entrée. Celle-ci variait suivant les localités. Dans le règlement cité plus haut, elle était fixée à 15 batz pour les garçons du village, 18 batz pour ceux des autres villages ou hameaux de la paroisse, et 20 batz pour les étrangers. Cette finance pouvait être réduite jusqu'à 4 batz si le nouvel admis était pauvre.

La Société avait à sa tête un capitaine, auquel étaient adjoints un porte-enseigne, un ou deux secrétaires et quelques sautiers ou commandeurs, chargés de commander ou convoquer les membres.

Les charges de capitaine et de porte-enseigne étaient généralement mises à l'encan et données au plus offrant.

Quelques fragments qui ont été conservés des procès-verbaux de la Société des garçons de Dombresson, à la fin du siècle dernier, nous révèlent un peu la vie intérieure de ces associations.

Cette Société de Dombresson avait à sa tête deux gouverneurs élus par les membres. « Le 8 janvier 1792, dit le procès-verbal, la Société

s'étant assemblée pour vaquer à ses affaires et en outre dans la vue de s'établir de nouveaux gouverneurs, ainsi après élection faite et avoir demandé les souffrages, le sort est tombé sur J.-L. Robert et David fils de feu Abram Monnier pour gouverner et bien diriger la dite Compagnie dans toutes les fonctions de leurs charges tant par leur zèle, bon exemple et bonne conduite, ainsi que par toute autre chose nécessaire et convenable à la dite Société, d'ajourner (convoquer) la dite Compagnie toutes les fois qu'ils en seront requis par les membres de la dite Société ou autre, de rendre bon et fidèle compte de tout ce qui leur sera mis en main, enfin d'exercer leurs fonctions comme de coutume, bien et fidèlement. »

Quelques années auparavant, on avait rétabli, momentanément, paraît-il, l'ancienne charge de capitaine, peut-être pour augmenter un peu les revenus de la Société, car l'honneur d'être capitaine devait être acheté :

« Aujourd'huy ce 28 janvier 1787 la Société des garçons s'étant assemblée à la maison du village de Dombresson entre ceux qui ont bien voulu s'y rencontrer. Après délibération, il a été dit qu'il était convenable qu'il y eut dans la dite Société un capitaine comme il était du temps passé; ainsi qu'après avoir exposé la dite charge en montes elle s'est échue au sieur Jean-Pierre Fallet pour le prix et somme de 9 batz, argent livré au cabaretier du dit lieu pour vin bu. Laquelle charge dure autant que le dit capitaine se comportera sagement comme il convient à la dite Société. Le dit capitaine sera obéi dans tout ce qu'il commandera de juste pour le bien de la dite Société. »

En 1790, la Société ayant obtenu des autorités communales la permission d'avoir des exercices militaires, nomme ses officiers qu'elle choisit en dehors de ses membres parmi les militaires gradés de la localité :

« Le 23 may 1790 la Société et Compagnie des garçons de la paroisse de Dombresson s'est de nouveau rassemblée comme ayant l'approbation des communautés de s'exercer comme bon leur semblera, de sorte qu'on a résolu de demander pour officiers les sieurs capitaines Perret-Gentil et Jean-Pierre Dessaules, le lieutenant Abram-Henry Perret, pour tambours Jean-Pierre Dessaules et J.-L. Blandenier, pour fifres D.-H. Amez-Droz et A.-D. Dessaules. Quant au drapeau il sera mis en montes entre les garçons premièrement, et quand il sera échu on a résolu de l'offrir à l'enseigne Fallet, ou s'il ne le veut pas, on lui donne encore la per-

mission de le monter comme un garçon le dimanche 6 juin 1790 qui est le jour qu'on exercera tout de suite après le catéchisme. »

Ce jour-là, dit plus loin le procès-verbal, « pour la sortie du drapeau on a bordé (fait la haie) depuis la grande porte de la maison du village jusqu'au bassin, ce qui forme une espèce de bataillon carré, la maison du village d'un côté, les deux rangs pour former une espèce d'allée, et le bassin inférieur pour fermer le carré, ensorte que le secrétaire Diacon comme gouverneur a sorti le drapeau et l'a apporté au milieu de la troupe, l'ayant exposé en monte par un très beau compliment qu'il a fait le tenant en sa main. Ensuite il a crié au plus offrant, ensorte qu'il est échu à l'enseigne Fallet pour le prix de 71 livres (environ 100 fr.), les officiers en général caution, qui l'a accepté faisant à son tour pour répliquer au premier un magnifique compliment tenant en sa main le drapeau; ensuite on a fait marcher toute la Compagnie en haut le village pour arriver à la place d'armes dite le champ Preudhom. »

Les ressources des Sociétés de garçons consistaient dans les cotisations d'entrée, les amendes, le produit de la monte du drapeau ou de la charge de capitaine, et surtout dans les *barrures* d'épouses, contribution plus ou moins volontaire levée sur les parents de toute jeune fille de la localité qui se mariait.

Le taux de la barrure n'était pas fixé, il dépendait de l'état de fortune ou de la générosité des imposés. En remerciement de ce don forcé, ou pour le provoquer, les membres de la Société allaient, après que les bans de mariage avaient été publiés, féliciter la fiancée et lui donnaient une sérénade; puis le jour de la noce, ils tiraient force coups de mousquets et de mortiers, dont le nombre était en proportion de l'importance de la barrure et des largesses de l'époux qui, surtout s'il était d'un autre village, n'avait garde de se montrer trop peu généreux.

Le secrétaire de la Société notait soigneusement dans ses procès-verbaux le produit des barrures et leur emploi, en y ajoutant même parfois son appréciation sur l'épouse.

« En octobre 1784 nous avons eu une barrure de la Marguerite à Jean-Henri Monnier, savoir 1 $^1/_2$ écu neuf (8 fr. 70) qui a été dépensé à la maison du village. »

« Le 28 novembre 1784 nous avons eut de la Marguerite, fille de Jean Monnier, savoir un louis d'or neuf (23 fr. 17) qui a été dédié à dépenser chez David Cuche le dimanche suivant. »

« Le 23 octobre 1791 la Société et Compagnie des garçons a reçu de David Gyrard de St-Martin 3 écus neufs et demi écu neuf (20 fr. 30) qui a été bu content pour la générosité qu'il a eue pour les garçons en acquérant pour épouse la fille du sieur ancien David Monnier, laquelle était aussi une de nos filles du plus grand mérite, lesquels 3 écus neufs ont été dédiés à être dépensés à la maison du village de Dombresson. »

Cependant les félicitations et les sérénades n'obtenaient pas toujours le résultat désiré. En août 1788, le secrétaire écrivait mélancoliquement dans son registre : « La Société et Compagnie des garçons s'est assemblée le 17 août comme de coutume lorsque l'on entend les annonces de quelque fille de notre village. Ce dit jour fut publié à l'église de Dombresson les annonces d'une des filles de Jean-Fredrich Preudhom avec Fredrich fils d'Anthoine Chindeler. La dite Société résolut de toujours faire comme de coutume, de jouer des gazatons le mardi du courant de la semaine, et d'aller le dimanche ensuite leur féliciter leur mariage, ce qui fut exécuté fidèlement par les députés; toutes ces démarches furent inhutiles, de sorte qu'on a dépensé tant pour le payement des joueurs que pour vin bu et autres dépenses faites à ce sujet 53 1/2 batz qui restent sur le dos des garçons. »

Mais ce n'étaient pas les mariages seulement que fêtait la Société des garçons, tous les événements locaux de quelque importance étaient célébrés par des réjouissances :

« Sur le 14 février 1792, est-il dit dans les procès-verbaux, la Société et Compagnie des garçons de Dombresson s'est assemblée aux fins de voir s'il était convenable de tirer le canon à la venue du pasteur Fabri. Après délibération faite il a été dit qu'on lui ferait tous les honneurs de la guerre.

« Le 17 février, il a été exposé s'il n'était pas convenable de tenir un bal après l'arrivée du pasteur; il a été dit que oui, de sorte que voici les noms de ceux qui s'y sont prêtés.... »

Les règlements sont faits pour être violés, disent les pessimistes. Cette vérité, si c'en est une, les Sociétés de garçons semblèrent prendre à tâche de la prouver. Les sages prescriptions que chaque nouveau membre promettait cependant d'observer religieusement, tombèrent peu à peu en désuétude; le livre de « la sage conduite du garçon » resta de plus en plus dans l'oubli. Aux récréations honnêtes, aux réjouissances saines succédèrent bientôt des amusements grossiers, souvent même

inconvenants, les fêtes de la Société devinrent fréquemment des orgies. Au lieu des félicitations aimables aux fiancés, des sérénades naïves données sous les fenêtres des nouveaux époux, ce furent des charivaris sans fin pour quiconque déplaisait à ces jeunes gens ou ne leur donnait pas assez à boire. Le secrétaire n'avait plus à noter avec tristesse dans son procès-verbal que la barrure n'avait rien produit; ce qui n'était pas donné volontairement, on l'exigeait comme un dû; on en fixait même la quotité, et aux grossières menaces se joignaient bien vite d'odieuses voies de fait.

M. Georges Quinche, dans ses *Promenades autour de Valangin*, en cite quelques exemples typiques. « A Valangin, raconte-t-il, lors du mariage d'une fille Æschlimann, les membres de la Confrérie des garçons ne se trouvant pas satisfaits de la générosité des époux, entourèrent à réitérées fois la maison, proférant des menaces, hurlant des vociférations et proclamant à haute voix les plus affreuses calomnies contre les malheureux époux. » — « A Dombresson, la Société des garçons exigea d'une fille Fallet, riche de 22,000 écus, un louis d'or par 1000 écus (509 fr.), somme qui fut payée pour éviter un charivari et le cortège d'horreurs qui en était la compagne inséparable. » — « A Villiers, les garçons taxèrent une fille à une somme tellement forte qu'elle refusa de la livrer; mais les époux, cruellement punis, furent l'objet des plus horribles vexations; ils durent en passer par des charivaris sans fin; on alla même jusqu'à infester leurs terres en y semant toutes espèces d'herbes nuisibles et malfaisantes qui causèrent un immense dommage. »

Que faisaient les autorités locales pour réprimer cette licence? Rien; elles laissaient faire, car c'était un fils, un neveu, un parent qu'il aurait fallu punir; et puis, ce que les enfants faisaient, les pères l'avaient fait aussi, et ceux-ci n'osaient sévir contre des actes qu'ils retrouvaient dans leurs souvenirs de jeunesse et qu'ils avaient peut-être eux-mêmes racontés maintes fois avec complaisance. Les lésés d'ailleurs n'osaient pas se plaindre trop haut de peur qu'il ne leur en arrivât pis encore.

L'autorité supérieure, qui aurait dû prendre les choses en mains et sévir par une mesure générale contre de tels abus, semblait elle-même avoir peur de ces Sociétés de garçons. Cependant, en 1774 déjà, les plaintes étant devenues générales, le Conseil d'Etat décréta l'abolition de toutes ces sociétés; mais ce décret resta lettre morte et ne fut jamais exécuté; il en résulta pourtant quelque amélioration momentanée dans la conduite des jeunes gens, et c'est à cette période que se rapportent les fragments de procès-verbaux dont je vous ai donné quelques extraits.

Malheureusement ce ne fut pas de longue durée; dans les dernières années du siècle les faits précédents se renouvelèrent toujours plus nombreux, toujours plus grossiers. Les choses en arrivèrent à un tel point, que les Communes et les Bourgeoisies s'en émurent enfin. Mais impuissantes à réprimer des scandales qu'elles avaient complaisamment laissés se développer et, craignant de se compromettre, elles en appelèrent au Conseil d'Etat et au gouverneur de la Principauté. Ceux-ci firent d'abord la sourde oreille, estimant et avec assez de raison que c'était affaire des autorités locales, mais à la fin la coupe déborda. En 1801, la Société des garçons de Colombier ayant une nuit coupé soixante-trois arbres dans la propriété de Sombacour, le Conseil d'Etat comprit qu'il était nécessaire de sévir; il rendit d'abord responsable du dommage la Commune de Colombier qui protesta, et avec elle la plupart des autres Communes; puis il ordonna la dissolution immédiate de toutes les Sociétés de garçons. Ceux-ci comprirent que cette fois la chose était sérieuse, et l'autorité ayant fait voir qu'elle ne céderait pas comme autrefois, ils se soumirent sans résistance.

A la suite de l'abolition de ces Sociétés, ces faits scandaleux et les désordres que commettaient leurs membres devinrent moins fréquents, la tranquillité se rétablit peu à peu et les Sociétés de jeunes gens qui se reformèrent depuis lors ne firent plus autant parler d'elles.

On nomme parfois ce temps-là « le bon vieux temps »; j'avoue que j'aime encore mieux vivre dans le temps actuel.

Ch. Chatelain.

QUELQUES LETTRES DE LÉO LESQUEREUX

DE 1849 A 1867

(Suite et fin. — Voir la livraison d'août 1890, page 179.)

« Juin 1853.

« Je suis saturé de cette végétation américaine, toujours et partout la même, où je n'aperçois plus une plante qui me semble mériter l'attention. »

« 3 août 1854.

« Si j'étais à Fleurier, où je n'ai presque plus d'amis, ou si j'y retournais maintenant, je ne tarderais pas, j'en suis sûr, à regretter le calme de mon foyer américain, malgré sa simplicité, je pourrais dire sa pauvreté. Rien de tel que la comparaison pour avoir une juste appréciation des choses. Dans mes longues explorations botaniques, durant lesquelles j'ai parcouru plusieurs vastes Etats, à l'ouest, au nord, au sud, j'ai eu l'occasion de visiter chez eux plusieurs de nos compatriotes, établis comme colons et qui ont adopté en tout point le mode de vivre des gens du pays, en particulier dans le Tennessée V..., qui passe pour riche, et qui habite un loghouse, cabane de bois construite en troncs à peine équarris, à peine l'équivalent d'un *cernil* de nos pâturages du Jura. Je l'ai trouvé un soir d'automne établi devant son foyer où brûlait une énorme souche, pâle, maigre, toussant, exposé aux courants d'air passant dans les intervalles des solives. J'arrivais à cheval, trempé par la pluie et par l'eau des torrents débordés qu'il fallait traverser sans ponts et à la nage. Il me reçut de son mieux et m'offrit ce qu'il avait: les galettes de maïs, le lard grillé; pour boisson, de l'eau, de l'eau-de-vie, du lait aigre. Toute la famille avait la gale, et je n'oublierai jamais la nuit que je passai dans ce bouge où les négrillons se roulaient par terre avec les jeunes porcs, les poules et les chiens. Le logis ne se composant que d'une pièce, on me fit un appartement particulier en suspendant un drap à une corde tendue, et on me fit un lit quelconque dans mon coin. Comment dormir au milieu des insectes qui ne tardèrent pas à envahir ma personne, sous les gouttières qui filtraient du toit et qui menaçaient de me noyer? Pour me distraire, j'avais, outre mes réflexions peu gaies, la vue divertissante des négrillons dormant sur des nattes, devant le feu, et ne cessant de se gratter avec frénésie.

« Posséder de vastes domaines, des troupeaux, de l'argent, de riches récoltes et vivre à peu près comme les sauvages, voilà ce que notre vieille civilisation européenne a de la peine à concilier. Dès que le jour parut, je remontai à cheval et pris congé de V..., qui me parut fort malade et que j'engageai à se soigner sérieusement. »

En 1855, Léo Lesquereux vint en Europe, et eut la joie de revoir son pays, sa famille, de visiter ses amis de Fleurier, de Neuchâtel, de la Chaux-de-Fonds, où la Société helvétique des sciences naturelles se réunissait pour la première fois, sous la présidence de M. Célestin Nicolet. Il s'y rendit un jour et fit une communication fort intéressante; mais il souffrait de ne pouvoir entendre ce qu'on disait autour de lui et ne reparut plus. C'est là que je le vis et que je lui parlai; il comprenait ce qu'on lui disait aux mouvements des lèvres. Il passa quelques jours chez ses amis de la Chaux-de-Fonds qui lui restèrent fidèles toute leur

vie : M. Ed. Robert-Theurer, sa fille Mme Ed. Sandoz, M. Fritz Perrochet et sa femme.

Il fait allusion à ce voyage dans la lettre datée du 23 juin 1856 qu'il écrivait dans un bateau à vapeur naviguant sur le Haut-Mississipi :

« Les affaires, déjà mauvaises pour nous avant mon voyage en Suisse, le sont devenues davantage encore, et il a fallu beaucoup de travail, d'énergie, de tourment d'esprit, pour lutter contre la débâcle qui menaçait de nous emporter avec bien d'autres. Je ne suis revenu à Columbus qu'à Noël, après une absence de neuf mois. Or vous savez que, si les écritures courantes de la maison sont tenues par un de mes fils, c'est moi, pour ma part, qui ai le grand-livre; ainsi je suis forcé de voir tout ce qui se fait en mon absence; c'était du travail pour un mois ou deux.

« Nos affaires ici sont assez importantes, mais tout se fait à crédit et jusqu'à présent des faillites successives nous ont fait perdre chaque année ce qu'un rude travail semblait avoir amassé. Nous en sommes toujours au même point, c'est-à-dire, avec rien du tout, des dettes et du crédit. Mais nous avons vécu sept ans et je rends grâces à Dieu de m'avoir donné mon pain quotidien. Toutefois, il m'est impossible de me soustraire à l'angoisse qui me poursuit jour et nuit : perdre ce qu'on a, c'est une terrible épreuve, mais perdre ce qui appartient à autrui et avoir ainsi constamment en perspective une faillite, et la cruelle appréhension de faire souffrir ceux qui nous ont accordé leur confiance, c'est à peu près la perspective du gibet pour le malheureux qui a déjà la corde au cou.

« M. Gray, qui travaille depuis longtemps à la seconde édition de son *Manuel*, a décidé que cette flore devait être terminée en avril. Et comme M. Sullivant s'est chargé de la partie bryologique, nous nous sommes mis à l'œuvre avec un zèle incroyable, pour fournir un travail consciencieux. Durant trois mois, j'ai eu l'œil au microscope toute la matinée sans me reposer que le dimanche. Quelle fatigue pour mes pauvres yeux auxquels je n'ose permettre la moindre lecture.

« Puis j'ai perdu ma bonne mère et j'ai éprouvé toute espèce de douleurs et d'angoisses. Je vous écris du Haut-Mississipi sur un bateau à vapeur qui me secoue, et entouré d'une foule de passagers qui encombrent la cabine. Depuis le mois d'avril, j'ai dû reprendre mon métier de commis-voyageur.

« Pendant mon court séjour en Suisse, j'ai éprouvé plus de douces impressions que je n'osais en espérer. J'ai trouvé tous mes amis meilleurs pour moi et cent fois plus affectueux que je ne le mérite; il me semblait que je ne les avais jamais quittés. Quelle joie de revoir votre belle famille avec les changements apportés par sept années d'absence, tous vos enfants qui me regardaient avec une réelle affection. Et ce bon vin vieux dont le souvenir

m'était resté d'autant plus vif qu'ici nous en sommes privés, et dont la réalité m'a paru cent fois plus douce encore que le souvenir.

« Vous aviez à me montrer votre jardin, vos fleurs, vos collections, vos travaux scientifiques, qui vous font une glorieuse auréole, tandis que je n'avais à vous présenter que mes deux mauvaises oreilles.

« Et le Creux-du-Vent, avec ses fleurs, sa crême, son beurre frais, son pain noir, toutes ces choses si bonnes, tant aimées autrefois et poétisées par le souvenir! Le Creux-du-Vent, un de ces vieux amis à qui je devais une heure de conversation intime, un ami qui m'a reçu avec de si doux sourires et sa couronne de fleurs alpines, ses anémones, son muflier bleu, ses rochers sévères, ses graviers roulants. Pourquoi toutes ces belles, nobles et saintes impressions, ne feraient-elles pas partie de notre monde à venir?

« J'ai un fils de Matile chez moi, depuis trois ans, parce qu'il se plaignait qu'avec sa nombreuse famille il était trop pauvre pour lui apprendre un état. Je l'ai nourri, entretenu, et il fait chez nous un apprentissage d'horlogerie; c'est un bon garçon, mais peu intéressant comme ouvrier et industriel. Matile a été fort longtemps sans m'écrire, quand il l'a fait c'est par nécessité, de courts billets, souvent écrits par sa femme. Il ne m'a pas dit qu'il allait en Suisse l'année dernière (en septembre 1856.)

« *Columbus.* — A peine de retour de mon voyage d'affaires, je suis reparti pour le Minnesota et le territoire indien avec une Société allemande qui m'a choisi avec trois autres délégués pour examiner et étudier des terres pour l'établissement d'une colonie. J'étais le seul naturaliste chargé de faire rapport. Je viens de rentrer à Columbus, enchanté de mon voyage; j'ai vu une contrée magnifique, des vallées qui, à part les montagnes moins hautes, me rappelaient le Val-de-Travers; des rivières claires comme l'Areuse, et pleines de truites, des prairies où, le plus souvent à pied, j'ai voyagé des semaines entières au milieu des fleurs les plus brillantes que je ne pouvais songer à conserver, n'ayant ni boîte, ni papier. Qu'il ferait bon établir son nid dans une de ces magnifiques vallées des prairies, entourées de collines couvertes de forêts, où le meilleur sol du monde, tout prêt à recevoir la charrue et à produire abondamment, ne se paie que 1 doll. 25 cents l'acre, ou 7 fr. de France; ou bien au bord d'un de ces beaux lacs des prairies, où l'eau dort sur un sable blanc et où l'onde balance les larges feuilles et les fleurs blanches du nuphar odorant. Pourtant, à force de m'ingénier et de prendre peine, j'ai récolté et rapporté sur mon dos bon nombre de belles et bonnes espèces dont vous aurez votre part. En les examinant, rappelez-vous que j'ai fait souvent trente-six milles, soit douze lieues, à pied, sous un soleil brûlant, chargé comme un baudet. Par malheur, un de nos paquets s'est perdu dans la cohue sur un bateau à vapeur, et il m'a été impossible de le retrouver.

« La végétation des prairies est admirable, mais d'une uniformité désespérante. Je l'ai poursuivie sur 14° de longitude à peu près, depuis l'Ohio

jusqu'à Redwood (Sioux); eh bien, sur cette étendue de quinze cents milles et sur 6° de latitude, il est impossible d'établir une différence appréciable. J'ai deux seules espèces de phanérogames du territoire indien que je n'avais pas rencontrées auparavant dans les prairies de l'ouest, et c'est tout. Quant à la végétation des vallées le long des rivières, ce qu'on appelle le *Bottom* ou le terrain d'alluvion, elle est la même qu'à Columbus, New-York, etc.

« J'ai eu le plaisir d'étudier MM. les Indiens de près, à l'état sauvage, d'assister à leur danse du scalp; la tribu des Sioux revenait d'une expédition guerrière et rapportait bon nombre de ces trophées sanglants. Quelle humanité, bon Dieu! Eh! oui, à propos des Indiens, j'ai fait autrefois de la poésie comme tant d'autres en font à propos des nègres. Allez-y voir! On en revient vite de ces brillantes illusions, quand on a vu la réalité sur les lieux mêmes. Que ce soit un peu plus tôt ou un peu plus tard, qu'importe, la civilisation ne peut faire autrement que de fouler et détruire tout ce qui n'est pas à son niveau. Plaignons les pauvres arbustes que le pin flétrit et dessèche à son ombre, encore faut-il que le pin vive! »

« Columbus, 18 février 1857.

« La perte de mon père a été pour moi une épreuve fort rude et dont j'ai beaucoup de peine à me remettre. Il était mon meilleur ami; je lui dois tout ce que je suis; c'est pour nous qu'il a travaillé toute sa vie. J'espérais toujours aller le retrouver à Fleurier, et employer quelques-unes de mes dernières années à égayer et à soutenir sa vieillesse. Dieu ne l'a pas permis. La mort de ma mère m'a beaucoup moins remué. Il me semblait l'avoir quittée pour toujours en lui disant adieu à mon départ de la Suisse il y a deux ans. Mais mon père était encore plein de force et j'espérais qu'il vivrait de longs jours. Que la volonté du Maître tout-puissant soit faite!

« Malgré tout ce qu'on peut dire pour les justifier, je ne puis parler des derniers événements politiques (1856) qu'avec un blâme énergique pour ceux qui ont amené cette désastreuse et pitoyable échauffourée; et pourtant je sais que plusieurs sont de mes amis. Je m'associe à la douleur de ceux qui souffrent, mais maintenant que tout est terminé je me réjouis sincèrement de voir notre situation politique nettement dessinée. »

(A suivre.) Louis Favre.

LE BATAILLARD

(AVEC PLANCHE)

Le château de Vaumarcus étant tombé entre les mains des Bourguignons avant la bataille de Grandson, le comte Rodolphe fit occuper Pontareuse par des troupes. Les gens de Valangin et du Landeron s'établirent à Boudry et sur les bords de l'Areuse; les hommes du Vully, de Cerlier et de Bonneville, amenés à Neuchâtel « par sept grosses bateaulées, auxquels dicts bons enfants furent faicts régals par les bourgeois », continuèrent leur route sur les dites barques jusqu'à l'abbaye de Bevaix, au Châtelard, à Cortaillod, à Pontareuse.

On raconte que les Confédérés se reposèrent sous un arbre, un poirier, entre le lac et Bevaix, et qu'avant de se mettre en marche pour Grandson, ils s'agenouillèrent à son ombre pour y implorer le Dieu qui les avait protégés à Morgarten et à Sempach. Le souvenir de ce fait a été conservé dans nos populations et s'est transmis de génération en génération, comme une légende sacrée.

Les Confédérés, arrivant à Neuchâtel pour porter aide et délivrance aux leurs de Grandson, y apprennent la déplorable situation de cette place et le sort de leurs frères; ils prennent sans s'arrêter le chemin de l'ennemi et se logent à Auvernier, Corcelles, Cormondrèche, Bôle, Colombier, Boudry, Cortaillod, Bevaix. Cette seconde troupe se reposa sans doute aussi sous le poirier; elle y implora Dieu avant la journée de Grandson. Le chanoine de Pierre ne nous dit-il pas « que le second jour de mars, veille des Brandons, se parassemblèrent en belliqueuse ordonnance Messieurs des Ligues avant soleil, en la plaine entre Boudry et Bevaix, résolvant de courre sus au Bourguignon, sans plus attendre les bandières de Zuric et gens de cheval tard et non encore venus à Neuchâtel ». La tradition a fait de cet arbre le quartier-général des Suisses [1].

Du mois de mars 1476, le poirier désormais sacré prit le nom de *Bataillard* et vécut quatre siècles. En 1875, le peintre J. Jacot-Guillarmod le reproduisit dans une étude qui nous a permis de donner l'image de cet arbre vénérable, grâce à l'obligeance de M. le Dr Jeanneret, à Saint-Blaise, propriétaire de cette toile.

Aujourd'hui, le Bataillard n'est plus qu'une ruine, mais elle a été respectée par son propriétaire, M. Alex. de Chambrier, qui la conserve avec un soin que nous pouvons citer comme un exemple.

A. BACHELIN.

[1] Voir, à ce sujet, *Musée neuchâtelois* de 1884, p. 11 et suivantes, la poésie d'Alice de Chambrier sur le *Bataillard*.



LE BATAILLARD

DOMBRESSON

Monographie lue dans la XXVIIme réunion annuelle de la Société d'histoire, à Dombresson, le 21 juillet 1890, par M. ERNEST BILLE, président.

(Suite. — Voir la livraison de septembre 1890, page 199.)

Dans le XVIIme siècle, le village de Dombresson s'agrandit peu à peu, aussi Abraham Amiest, dans son ouvrage intitulé *Description de la principauté de Neuchâtel et Vallengin*, écrit-il en 1693 : « Dombresson ressemble plutôt un bourg qu'un village ; cet aimable lieu est si agréable que, s'il m'était permis de choisir un séjour propre à flatter mon exil, je choisirais celui-là. Il est situé au milieu d'un terrain fertile en toutes sortes de grains. Il y a une église et des hommes recommandables par leur courage et par leur esprit. »

Amiest ne nous dit pas si l'église est solide ou assez grande pour contenir les fidèles : il ne s'en suit pas moins qu'en 1697 les communautés de Villiers, Pâquier et Dombresson décidèrent par convention de démolir le temple et d'en construire un nouveau.

Pâquier s'engage à fournir « trois cent écus petits, 30 pieds de bois rendus sur le cimetierre, 100 journées de leur corps, moitié hommes et moitié de femmes, 20 hommes à leurs fraix pour le jour qu'on lèvera la ramure, 1000 thuilles rendues sur le cimetierre. »

La convention avec Villiers contient ce qui suit : « Dombresson s'oblige de faire démolir le temple qui est à présent à Dombresson et d'en faire bâtir et édifier un nouveau selon le dessein donné par feu le sieur architecte Jonas Favre, tant pour la pierre de taille, massonnerie et charpente du dit temple et de la tour que autres choses nécessaires pour la perfection de cet ouvrage ; feront les dits de Dombresson la chaire, les fenêtres, portes, vitreries, bancs, boisages, fermentes, couverture double de thuilles et généralement tout ce qu'il faudra faire

pour rendre le dit temple fait et parfait dans lequel personne ne pourra s'attribuer de place particulière sinon les officiers de S. A. S. et les anciens d'église et gouverneurs d'église lesquelles places seront réglées par toute la paroisse en cas qu'il s'en fassent à ce sujet, et quant au peuple en général, Dombresson, Villier et Pâquier, il ne se fera aucune distinction pour un sexe ni pour l'autre, les places seront ordinairement au premier occupant, comme il s'est pratiqué jusques à présent. »

Villiers fournit pour sa part « 1250 livres foibles, 37 pieds de bois, 2000 thuilles à amener depuis Neufchâtel, 200 charois de 2 bœufs et, *pour lever la ramure, ceux de Villier s'aideront de toute leur puissance.* »

Quant à ceux de Savagnier, ils allèguent « qu'ils renoncent et abandonnent le droit qu'ils y avoient en considération non seulement qu'ils en avoient bâti une nouvelle, qu'ils avoient un consistoire à part, indépendant de celui de Dombresson, et que la distinction de mère église et de fille était abolie par la réformation et autres raisons »; cependant, « en considération du louable et pieux dessein que ceux de Dombresson, Villier et Pâquier ont de vouloir bâtir une nouvelle église, ceux de Savagnier contribueront la somme de sept cent livres foibles, une fenêtre avec l'écusson [1] jusqu'à la valeur de 50 livres, et 20 pieds de bois, moyennant quoi dès à présent et à l'avenir ils ne seront plus obligés et entenus de contribuer à l'entretien et à la réparation de la ditte église, cimetière, appartenances et dépendances », sous réserve pourtant que les communiers de Savagnier habitant le territoire d'une des trois communes « pourront librement fréquenter les saintes prédications de la ditte église, faire batiser leurs enfants, bénir leurs mariages et enterrer leurs morts sans empêchement et sans gietes. »

Cet acte est signé comme témoin par « Christofle Guillaume Comte Parisien, régent d'école à Dombresson ».

La cloche I, à inscriptions gothiques, porte le nom du curé de l'époque, Guillaume Gallon; chose curieuse, le millésime y est indiqué moitié en chiffres romains, moitié en toutes lettres: *MCCCCC et quinze.*

La cloche II porte cette citation, tirée du Psaume XCIII : *Venes, prosternes vous, humilies vous devant le Seigneur qui vous a faits.*

Nous avons vu que Pierre Marmod fut le premier pasteur de Dombresson. Ses successeurs sont : Robert le Louvet, Ekard Pichon, Pierre Clément, Guillaume Jaquet. (Jaquet, le poète dont nous avons cité les

[1] Cette fenêtre ne doit jamais avoir été fournie.

rimes, était sujet taillable et mainmortable; son affranchissement eut lieu à Dombresson en 1562, sans entrage, en considération de son ministère et moyennant six deniers de cens par an. En 1588, Jaquet avait été nommé pasteur à Saint-Aubin, mais les gens de la Béroche refusèrent de le recevoir, apparemment parce que le brave homme était riche d'une famille de dix-huit enfants. Cornaux fut moins difficile, car c'est là qu'il passa en 1597, où il mourut deux ans après.) Dominique Falcon, Christophe Perrot, Jean Henri, Jaques de Belley, Antoine Cugnet (qui fut déposé le 6 juin 1623), Jonas Favargier, Gabriel Mélier, Jonas Cortaillod, Jean de Belley (déposé le 1er avril 1641), Abram Mélier, Jaques de Belley, Samuel Boive (célèbre par les procès et chicanes qu'il eut avec ses paroissiens au sujet des redevances dues à la cure), Abram Warnod, David Sandoz (qui fut doyen de la Compagnie des pasteurs au commencement du XVIIIme siècle), Abram Boive, Rodolphe Marquis, Jean-Antoine Durand, Ferdinand Osterwald, Abram-Louis Grellet, Jaques Chédel, Louis Fabri, Berthoud, Ladame, Besson, H. DuBois, F. de Rougemont, E. Pettavel et Henri Vivien.

En 1734, la paix religieuse est troublée par l'arrivée de la secte des anabaptistes qui, disent les procès-verbaux de l'époque, « vient troubler la quiétude des gens de la vallée ».

La bourgeoisie de Valangin intervient et voici sa décision: « Ensuite *de la délibération du Conseil de la bourgeoisie de Valangin et suivant* l'avis des communautés qui suivent la bannière du comté de Valangin, au sujet des annabatistes qui se sont intrus dans les dites communautés, lesquels en conformité des articles généraux et eû égard aux scandales qui en arrivent continuellement à cause de leur secte et des mauvaises impressions qu'ils donnent, ne doivent être soufferts ni tolérés plus outre. C'est pourquoi il a été statués que châque communauté pourra les faire sortir suivant le droit qu'elles ont, après la St-Georges, par les voyes usitées et convenables s'ils le trouvent à propos. »

C'est bien le cas de dire ici une fois de plus : « Il n'y a rien de nouveau sous le soleil. » En 1734 les anabaptistes, en 1884 les salutistes, et après....

Mais ce n'est pas de l'histoire; revenons au XVIIIme siècle, époque pendant laquelle une localité rurale comme la nôtre soutient de nombreuses luttes entre la routine, l'ordre de choses établi et le progrès qui veut se débarrasser des entraves liées par les siècles précédents.

On sait que l'agriculture était soumise à des lois absolues que personne ne pouvait enfreindre. Les champs assujettis à l'assolement triennal

étaient divisés en *fins*. Chaque année, l'une des *fins* était ensemencée en blé d'automne, la seconde en céréales de printemps et la troisième restait en jachères. Le troupeau de la Commune allait brouter les herbes dans la jachère. La permission de tenir des terres à us de clos n'était accordée que très difficilement et après toutes espèces de restrictions et de charges. Les prairies artificielles étaient inconnues et la seconde coupe des prés était formellement interdite, réservée qu'elle était pour le droit de *vaine pâture*.

En 1715, sur les instances de plusieurs particuliers, la Commune déclare « qu'elle se déporte du droit qu'elle a sur les champs de *dernier le village* et *Sur Varan* pour le terme de 20 ans », champs qui seraient propres pour y semer de l'esparcette, et cela moyennant une redevance, de « un écu blanc par pause ».

En 1740, la Commune accorde ce même droit pour 15 ans, à *la fin de la Chaux*, moyennant « 25 batz par pause et 5 batz pour le vin ».

Plus tard, elle permet à un communier de semer du *tref*.

Les procès-verbaux de la communauté, qui datent de septembre 1703, contiennent plusieurs décisions du genre de celles que nous rapportons. C'est du reste ce qui fait le fonds principal des délibérations des assemblées de Commune avec la mise du four banal « à un fournier d'honneur », le tirage au sort pour la fourniture des taureaux banaux, des boucs banaux et même des béliers mérinos banaux, « le tout au contentement de la communauté et suivant coutume ».

Puis on y relate le nombre de paires de souliers délivrées aux pauvres : « en l'année 1712, la Marie Fallet en a eu une paire et l'Elisabeth Cuche l'autre paire », puis c'est le bornage inscrit de la manière drôlatique suivante : « la 3me borne de 18 pas de la seconde en tirant contre la bise, une grande pierre de roche marquée de 2 croix, l'une du costé du vent et l'autre dessus qui regarde la bise. » « La 4me à 35 pas de la 3me au pied du mur qu'est une grande pierre de roche avec une croix dessus et une du costé du midi en biaysant contre le vent ». On comprend, avec une délimitation pareille, les contestations nombreuses et la facilité avec laquelle les avocats et gens de justice pouvaient soulager la poche des pauvres diables de paysans.

Puis c'est la remise de la garde des chevaux, des vaches, des veaux, des moutons et des chèvres. — Puis c'est le parlier de la Commune qui est interdit à un communier « qui a proféré des paroles injurieuses et attentatoires à l'honneur de la communauté ».

On cherche à remédier à certains petits abus administratifs, ainsi

« lorsque les gouverneurs allaient pour marquer du bois, les particuliers à qui la Communauté en avait donné non contents de sa bonté, ils solicitoient les gouverneurs de leur en marquer des plus gros que l'intention de la Commune n'avoit esté en les donnant ». Il est décidé qu'à l'avenir on ne donnera plus aucun bois et que les gouverneurs qui en demanderont seront « châtiés de 20 batz ».

Le 1er janvier 1716, la communauté est assemblée « au sujet des gros repas et festins que les gouverneurs ont toujours fait la veille devant le nouvel an et de plus lorsque la commune faisoit quelques dépenses, les gouverneurs en règlant le comte avec l'hoste dépensoient et haussoient considérablement le comte, ce qui a esté de l'un et de l'autre costé fort onéreux et à charge à la commune ». Pour empêcher ces gros régals, la Commune décide de régler elle-même la dépense que les gouverneurs et le secrétaire feront à l'avenir.

En 1724, « la générale commune décide que ceux qui s'en iront sans demander leur congé avant que la communauté soit levée seront châtié chacun pour un batz et ceux qui s'y présenteront estant chargé de vin seront châtié chacun pour 2 batz et ceux qui viendront en commune seulement pendant qu'on escrit le rôle n'y devront point estre marqué ».

Voici la copie du serment que l'on prêtait en entrant en communauté :

Puisque vous désirez d'entrer dans le corps de la communauté, vous jurez et promettez en touchant sur la main de Mr le Justicier, de vous rendre en communauté toutes les fois que vous serez ajourné, à moins que vous n'ayez excuse légitime, que vous vous acquitterez en homme de bien et d'honneur de tous les devoirs d'un bon communier; que vous avancerez son profit, utilité, et accroissement; que vous éviterez son dommage de tout votre possible; que vous révélerez toutes fraudes, mauvaises entreprises et machinations contre icelle qui pourroient venir à votre connaissance, que vous tiendrez secret tout ce qui se passe en communauté sans révéler les avis des autres communiers, ni dirrectement, ni indirrectement sous peine d'être exclus du Corps; que vous jugerez toujours au plus près de votre conscience de tout ce qui sera mis à votre Jugement, sans haine ni support de qui que ce soit; Et enfin que vous vous conformerez aux us et Règlemens de la Commune.

Il y avait encore le serment pour les gouverneurs, celui du secrétaire, des brévards, des forestiers et des guets de nuit.

La Commune avait à sa tête deux gouverneurs dont l'un veillait à la conservation des intérêts de la localité et l'autre le secondait dans ses fonctions. Les gouverneurs étaient élus pour une année; c'est une charge

que chaque communier devait exercer à son tour; celui qui s'en dispensait payait une certaine finance; les appointements des gouverneurs étaient généralement de trois louis d'or neufs par an. Un boursier était chargé de la recouvre des intérêts et droits dus à la Commune et un secrétaire rédigeait les délibérations et les comptes moyennant un gage fixe d'un louis d'or neuf par an.

Lorsqu'il s'agissait de l'admission en assemblée des nouveaux communiers, quatre suffrages contraires, après convocation par devoir, déterminaient le refus.

Les communiers retiraient de la communauté: le pâturage pour leur bétail pendant l'année, sur les lieux vagues non cultivés et le long des routes et dès *la madelaine,* sur les terres en nature de près, et dès la moisson, le regain de tous les prés communs dont on avait tiré une récolte en fourrage. Les communiers avaient seuls droit à l'enchère sur les prés et dans les ventes de bois, puis il y avait les distributions gratuites de bois *(les gaupes)*, les gratifications en argent que les communiers s'allouaient aux séances de la communauté, enfin l'usage des jardins publics (les œuches) et une certaine quantité de bois pour édifier ou réparer un bâtiment.

La Commune payait à tout soldat trois batz pour chaque exercice particulier et dix batz et demi pour la grande revue annuelle et fournissait la poudre. Il y avait toutes les années huit tirages à la « cibe » pour lesquels le gouvernement allouait un louis d'or neuf.

La Commune de Dombresson fournissait trente-cinq soldats, non compris les officiers, à l'une des quatre compagnies du Val-de-Ruz.

Déjà au XVIme siècle, Jean-Frédéric de Madrutz avait octroyé des franchises et des libertés aux bourgeois, francs-habergeants et sujets du Val-de-Ruz « jouant au jeu de l'arquebuse ». Les gens de Chézard et Saint-Martin firent partie du tir de Dombresson pendant environ un siècle (1694), époque où ils se séparèrent « à cause du grand nombre de gens qui s'y rencontraient et les jalousies, querelles et batteries qui s'y suscitaient ».

Le bâtiment à l'usage du tir de ce temps-là existe encore à l'est du temple et porte toujours le nom de *stand.*

Les étrangers à la Commune payaient un droit de giette de vingt-un batz, quatre batz pour la maréchaussée et six batz pour les droits de paroisse, usage de l'église et du cimetière.

L'esprit de clocher était florissant, les non-communiers n'étaient

que tolérés et il fallait une autorisation spéciale pour vendre ou céder à ces derniers ce qui vous revenait de la Commune.

La citation suivante, extraite des procès-verbaux, nous montre bien le caractère des *Bourdons* de cette époque:

Le gouverneur de l'honnorable communauté de Savagnier s'étant approché pour obtenir une pierre platte pour l'église du dit lieu. La Communauté, après délibéré, trouve qu'elle n'a point de pierres à vendre à des *non-communiers,* mais en considération de ce que c'est pour réparer une église, elle accorde la ditte pierre gratis.

Et cependant, chose curieuse, c'est à un étranger, voire même à un étranger à la Suisse, que remonte l'origine de la Chambre de charité par un legs de fr. 1200, fait par un Français, nommé Larival, qui avait amassé une petite fortune dans un commerce de détail à Dombresson.

Pourtant des hommes intelligents luttent contre cet esprit étroit qui maintient les communes et l'agriculture dans une stagnation fâcheuse.

En 1766, deux particuliers, David Fallet et Jean-Jaques Maumary, obtiennent du Conseil d'Etat l'autorisation de faucher deux fois leurs fonds, sujets à la « vaine pâture ». Grand émoi dans la *Bourdonnière* qui proteste et prétend « qu'on attaque un des droits les mieux établis depuis un temps immémorial ». Cette contestation dura six ans; elle est enfin tranchée contre la Commune. — Victoire du progrès sur la routine.

Ce David Fallet, dont il est question ici, n'est pas le premier venu. Samuel de Chambrier, dans sa *Description de la mairie de Valangin,* l'appelle :

.... un homme doué de génie et rempli de l'ambition de se faire un sort meilleur; il osa secouer le joug du préjugé et de l'inertie qui affaissoit ses concitoyens; il comprit, d'après les réflexions sages d'un père raisonnable qui le guidait en l'éclairant, que les terres étoient trop fatiguées, qu'il n'y avoit nul rapport entre ce qu'on leur donnoit et ce qu'on en exigeoit; qu'il falloit donc chercher le moyen de leur donner plus de repos, et d'augmenter le fourrage, pour avoir une masse d'engrais capable de faire produire plus à une moindre quantité de terrains en champs; ce qui étoit une économie de peines et de dépenses. Cette première réflexion générale, faite et démontrée à ses yeux par son observation particulière, il s'informe, il consulte celui qui, déjà à St-Blaise, avoit fait ce que David Fallet vouloit introduire à Dombresson. Velusat[1] lui indique la marne comme ce qui pouvoit le mieux répondre à ses vues. Déjà depuis quelques années, David Fallet en avoit fait

[1] Un réfugié français habitant Saint-Blaise.

quelques foibles essais. Possesseur d'une marnière dans une métairie que son père avoit auprès du Bugnenet, il l'employa avec succès; mais incertain s'il en seroit de même au vallon, il n'en avoit encore point fait l'épreuve.

Encouragé par son nouveau maître Velusat, il se décide; mais encore retenu par la crainte des moqueurs s'il ne réussissoit pas, ce n'est que dans les ténèbres qu'il amène deux chariots de cette marne, éloignée de deux lieues du village. Il la répand en secret sur des terrains de diverses natures, et attend en silence, mais non sans une vive inquiétude, l'effet de cet essai. L'herbe s'épaissit, se renforce sous cette terre, et les informations que David Fallet avoit eu l'occasion de prendre dans la haute Alsace achevant de l'éclairer, il se décide et achète de tous côtés des terrains qui doivent bientôt prendre de la valeur dans ses mains. Cependant, une réflexion de calcul l'arrête, il suppute le prix auquel lui reviendroit cette espèce de bonification, à la distance à laquelle il doit la chercher; il voit que quelqu'avantage qu'il en retire, cependant la dépense de la perte du tems diminue beaucoup ses profits; en conséquence, il se résout à en chercher plus à portée, et recourt pour cet effet à son oracle. Velusat se rend sur les lieux, lui indique le siège de la marne, les marques auxquelles il peut connoître son existence; Fallet s'en assure, continue plus vivement ses achats de terres; demande à la Communauté sur le terrain de laquelle étoit ce trésor, de pouvoir l'ouvrir à ses frais, moyennant un bail[1] d'un certain nombre d'années. Alors se déployèrent les petites passions qui existent dans toutes les sociétés grandes ou petites: des gens timides et paresseux cherchèrent à le décourager; les uns, en lui représentant les risques qu'il couroit de s'écraser; les autres, en le couvrant de ridicule et en se moquant de lui. Ceux qui avoient quelques craintes qu'il ne réussît, fondèrent leurs objections sur de mauvaises raisons; et enfin la troisième classe, composée de gens à préjugés et à routine, s'opposoient à toute innovation, pour ne rien changer, disoient-ils, aux usages de leurs pères. Enfin cependant, David Fallet obtint, après beaucoup de peine, ce qu'il demandoit: il put délier successivement les entraves qu'on lui avoit mises, et ensuite agir avec toute liberté. Ce n'est qu'après le passage des générations qui l'avoient croisé, qu'après les fruits heureux que retirent celles qui les suivent, des expériences faites par cet homme de talent, que justice lui est rendue, et que ses idées sont mieux écoutées. Revenons à la culture qui depuis lors a changé de méthode.

La marne répandue sur les prairies développa avec plus de vigueur les germes du treffle et d'autres plantes bonnes pour la nourriture des bestiaux; l'on en vint, peu de tems après, à former des prairies artificielles en treffle étranger et en esparcette: mais plus ces produits étoient considérables, plus les propriétaires sentoient quelle perte leur occasionoit, après des avances dispendieuses, une année sur trois pendant laquelle le bétail sans doute

[1] Ce bail a été conclu en 1770.

trouvoit à se nourrir, mais foulant tous les jours ces plantes tendres, en faisoit périr une grande partie. David Fallet appuya sur cet inconvénient, représenta l'utilité de mettre les foins en grange pour augmenter les engrais, fit voir une économie de tems, en mettant en culture les champs laissés auparavant en jachère, ainsi que l'augmentation du grain dans leur emploi; ses raisons furent démonstratives, et l'emportèrent sur les objections foibles que l'on essaya d'avancer contre lui, ensorte que c'est de cette époque que la culture générale a changé.

Le préjugé seul ayant donc élevé sa foible voix, qu'étouffa bientôt la connoissance réfléchie de l'intérêt propre de chaque individu, il en résulta un arrêté de Communauté fait à la pluralité des voix: arrêté sage et prudent, qui limitoit à un temps déterminé cet écart des anciens usages: il fut donc dit, que pour cette année[1] l'on cultiveroit toute la campagne: toutefois en conservant la classification par fins.

Voilà un éclatant témoignage rendu par un contemporain dont l'impartialité ne peut être mise en doute.

(A suivre.) Ernest Bille.

UN VOYAGE[2]

NOUVELLE

La mère avait soixante-dix ans, la fille plus de quarante.

Depuis que le père était mort, et que le fils unique, par un coup de tête, était parti pour la Californie, d'où l'on n'avait plus reçu de ses nouvelles, les deux femmes ne s'étaient pas quittées. Aux environs de la cinquantaine, la mère était devenue infirme, presque incapable de marcher, comme paralysée. C'était Catherine qui faisait marcher le ménage, un pauvre petit ménage où l'on avait souvent bien de la peine à joindre les deux bouts. Elles habitaient au Coin-Gosset, une maisonnette ayant vue sur les prés, le lac et les Alpes. Une chèvre noire leur donnait un peu de lait, un jardinet quelques légumes, trois poules blanches quelques œufs; un coin de champ au Clos de l'Abbaye,

[1] En 1776.
[2] Authentique.

que Catherine cultivait elle-même, en vraie luronne qu'elle était, les fournissait de pommes de terre. Le reste du temps, Catherine faisait de la dentelle, ni bien fine ni bien belle, mais qui rapportait toujours un peu d'argent. Et elles vivotaient ainsi, toutes deux ridées de bonne heure par le travail et les soucis, voyant les jours de neige suivre les jours d'azur, et se succéder les saisons égales, sans que rien changeât en elles ni autour d'elles...

Ce fut un gros événement dans cette vie si paisiblement organisée, si monotone, lorsque arriva une lettre de Californie. L'émigré s'excusait de son long silence. Il avait attendu, pour écrire, d'avoir de bonnes nouvelles à donner. Les premières années avaient été rudes, il avait connu la misère et presque le désespoir. Mais la chance tournait maintenant. Moitié chercheur d'or, moitié colon, ses affaires prospéraient, il était à l'aise, et il engageait sa mère et sa sœur à l'aller rejoindre là-bas, leur promettant qu'elles seraient heureuses.

Leur premier mouvement fut de hausser les épaules. Une telle proposition leur semblait quelque chose d'absurde, sur quoi il n'y avait pas même à réfléchir. Qu'un homme s'exilât, transplantât sa vie ainsi, passe encore! Mais des femmes, et quand on n'est plus jeune! Cependant, au bout de quelques mois, une seconde lettre arriva, renfermant les mêmes promesses, et insistant sur le même objet. La mère et la fille s'étonnèrent... Après tout, était-ce si déraisonnable? Avaient-elles une si enviable destinée, pour redouter si fort d'en changer? Le voyage était long, sans doute, bien long; cela durait des semaines, des mois... Mais à force d'avancer, on arrive... et une fois là-bas elles pourraient se reposer, elles auraient le bien-être et qui sait? la fortune plus tard. Cependant elles hésitaient encore, lorsqu'une troisième lettre, accompagnée d'un envoi d'argent, vint mettre le comble à leur préoccupation.

Que faire? Tout l'hiver elles ruminèrent ce projet, qui, malgré les difficultés, leur souriait chaque jour davantage.

Puis tout à coup elles se décidèrent, et Catherine écrivit à son frère qu'elles se mettraient en route au printemps.

Dans le village on prit d'abord la chose *à la rise*.

— Ce n'est pas encore fait!

Mais il fallut se rendre à l'évidence lorsqu'on vit Catherine commencer les préparatifs de départ. Une singulière idée lui était venue. En cette époque lointaine, il n'était pas question de chemins de fer. C'était le temps des bonnes vieilles diligences. Mais les diligences coûtent cher. Catherine déclara qu'elle se rendrait au Hâvre à pied, traînant sa mère dans un petit char. En vain lui assura-t-on qu'elle serait tuée de fatigue avant d'arriver, elle n'en voulut pas démordre. Elle était forte, ne craignait pas la peine, et puis l'idée d'économiser quelques écus lui donnait du courage. Il en serait comme elle l'avait dit.

Maintenant qu'elles étaient résolues, les deux femmes avaient hâte de se mettre en route. Elles ne voulaient pas même attendre que leur petite maison,

le champ de pommes de terre, la chèvre, fussent vendus. Un notaire des environs s'occuperait de la chose, règlerait tout et leur enverrait l'argent en Amérique.

— Elles sont folles! disait-on.

Et, ma foi! il était aisé de le croire, lorsqu'on les vit partir un beau matin de mai. Elles avaient eu de mauvais moments, sans doute, lorsqu'il avait fallu dire adieu aux amis, aux connaissances, à tant de choses familières, à la vieille biquette qui les avait si longtemps nourries de son lait, au petit logement où s'était écoulée leur vie. Mais bah! elles se consolaient dans l'espoir d'un destin plus facile et s'efforçaient de faire taire les regrets. D'ailleurs il était trop tard pour reculer.

La vieille mère prit place dans le petit char, avec un énorme panier de provisions et quelques menus objets de première nécessité; et elles s'en allèrent ainsi, au milieu de tout le village rassemblé pour la circonstance. Les vergers étaient en fleurs, l'herbe des prés semée de boutons d'or; partout un frais murmure d'eaux courantes, partout le printemps épanoui, dans sa gloire et sa virginité. Il semblait que Bevaix se fit plus charmant pour que les émigrantes gardassent plus vivace son souvenir; et elles eurent le cœur serré en voyant disparaître le clocher gris...

Mais le sort en était jeté.

Par le Val-de-Travers, elles gagnèrent Pontarlier en quelques jours, redescendirent de l'autre côté du Jura, au milieu de verts paysages ensoleillés. Maintenant, elles étaient tout à l'avenir qui les attendait là-bas, à l'existence nouvelle qui leur souriait. Plus rien ne les effrayait, ni le long voyage, ni l'Amérique inconnue, et elles se berçaient de naïves illusions.

Puis les dernières ondulations de terrain s'abaissèrent, le Jura ne fut bientôt plus derrière elles que comme une grande muraille bleue qui allait pâlissant toujours, et alors commencèrent d'interminables plaines, semées de rares et pauvres villages, coupées de place en place de rivières peu profondes et de canaux à l'eau presque dormante, et sans arbres que, de loin en loin, une file mélancolique de peupliers grêles. Il faisait chaud, le soleil tapait dur. Les deux femmes avaient depuis longtemps dépassé Dijon, — toute la journée, avec un courage jamais lassé, Catherine traînait la lourde charrette, ne s'arrêtant que pour manger, dans quelque coin d'ombre, les provisions renfermées dans le panier qui se vidait petit à petit, et dormir dans quelque auberge de village, où elles s'arrangeaient pour faire le moins de dépense qu'il était possible.

Sur leur passage, on regardait avec curiosité ces étranges voyageuses, qui ne s'en souciaient guère.

De temps à autre, Catherine s'informait.

— Dites donc, bonnes gens, pour le Hâvre, c'est bien par ici qu'il faut aller?

Les gens qui, pour la plupart, n'en savaient pas plus long qu'elle, répondaient au hasard, avec des regards de stupéfaction. Et les deux femmes continuaient leur chemin, et les jours s'écoulaient, et les plaines succédaient aux plaines, et le Hâvre n'apparaissait pas. Quand le soleil devenait trop chaud, ou que tombait l'averse, Catherine ouvrait un énorme parapluie de famille, un vrai robinson, en cotonnade rouge, le plantait dans un trou pratiqué au fond du véhicule... Elle-même s'abritait comme elle pouvait.

Dans cet attirail elles arrivèrent à Paris, harassées, et l'énorme ville, avec ses tours, ses palais, ses dômes, avec son bruit et sa multitude, leur fit l'effet d'un cauchemar; jamais elles n'avaient imaginé rien de pareil. Puis de nouveau leur voyage recommençait, et, après six semaines, elles parvenaient enfin au Hâvre, dans un état de fatigue et d'épuisement complet.

Elles s'installèrent dans la première hôtellerie venue, sur le port, et se couchèrent tout de suite, sans rien voir, remettant toutes choses au lendemain... Le lendemain, de bonne heure, elles étaient toutes deux sur le quai, Catherine traînant toujours sa mère dans la charrette, et le vieux parapluie ouvert tout grand. Le port était plein de mouvement et de tumulte. Les navires se pressaient, énormes, mystérieux, navires marchands aux voilures compliquées, navires de guerre; une foule circulait, affairée, bruyante, on déchargeait toutes sortes de marchandises bizarres, des ballots de coton, des bois odoriférants, des tonneaux de rhum. Des langues inconnues retentissaient, les matelots se croisaient, en costumes bariolés, le teint cuivré; des sifflets déchiraient l'air; des odeurs de goudron, d'écume, se mêlaient, écœurantes, à celles d'épices inconnues; et la mer, la mer infinie, la mer menaçante, s'étendait aussi loin que pouvait aller le regard. Les deux femmes ouvraient des yeux stupéfaits sur tout ce tableau si imprévu pour elles; sans rien dire, elles l'examinaient, prises d'un étonnement profond, d'une espèce de frayeur superstitieuse. Certes, elles s'attendaient à bien des surprises, mais quelque chose de semblable, elles n'y auraient pas même songé! La première journée s'écoula sans qu'elles eussent retenu leur passage. Elles se couchèrent, la tête lourde, incapables de formuler leurs impressions, et ne dormirent guère, ni l'une ni l'autre. Une appréhension vague les tourmentait, la sensation d'un monde nouveau, d'une vie juste à l'opposé de celle menée jusqu'alors, aussi agitée et incertaine que l'autre était régulière et sûre... La seconde journée, elles retournèrent sur le quai, où leur bizarre équipage ne resta point inaperçu, au milieu de tant de choses bizarres. Elles avaient l'air si honnête et si paisible, et en même temps quelque chose de tellement inquiet, de tellement ahuri, que bien des passants se retournaient pour les regarder.

— Il faut pourtant songer à notre voyage, dit la mère d'une voix hésitante.

— Oui, répondit Catherine... Mais nous avons le temps... Demain je mettrai tout cela en ordre.

Elles ne dormirent pas plus cette nuit-là que la précédente. D'étranges pensées se formulaient à présent dans leur esprit. Elles se retournaient dans leur lit, sans trouver une minute de repos, ne voulant pas s'avouer à elles-mêmes ce qui les préoccupait, puis forcées d'en convenir. Toutes sortes d'images passaient et repassaient devant elles, les harcelant... Elles avaient dans les oreilles ce tapage du port, habituées qu'elles étaient au calme délicieux de leur petit Bevaix. La mer... la mer surtout accaparait leur pensée, cette nappe traîtresse à qui elles allaient confier bientôt leur vie... Une épouvante les saisissait, et elles retournaient en arrière avec un regret de plus en plus cuisant...

Quelle folie, à leur âge, de quitter leur village, leurs habitudes, de se dépayser ainsi, par delà les océans! Catherine songeait à son petit champ de pommes de terre, derrière l'Abbaye, qu'elle avait tant de plaisir à piocher toute seule; à sa chèvre qu'elle menait le long des chemins, brouter l'herbe et les chicorées bleues; aux veillées d'hiver, tranquilles sous l'éclairage modeste du lumignon; aux dentelles qu'elle confectionnait, tandis que les voisines, venues en visite, faisaient tourner leurs rouets tout en causant. La mère se disait qu'on ne doit pas dormir aussi profondément son dernier sommeil en terre étrangère que dans le sol du pays, et que c'est une singulière aberration, à quatre-vingts ans, d'aller porter ses pauvres os si loin...

.... Au matin du troisième jour, après une insomnie plus terrible encore que les autres, Catherine se leva, toute pâle et la tête lourde:

— Aujourd'hui, se dit-elle, il n'y a plus à retarder. Marchons de l'avant.

Elle sortit, seule cette fois, et recommença sa promenade sur le quai, nerveuse comme elle ne l'avait jamais été.

Ce matin-là, la mer était livide, d'un vert grisâtre, et le vent y soulevait de grosses vagues qui se brisaient en écume. Catherine allait et revenait sur ses pas, en proie à la plus cruelle hésitation. Tout à coup elle tourna bride, rentra à l'auberge.

— Eh bien! demanda la vieille mère, qui, dans l'intervalle, avait déjeuné. Tout est-il en ordre?

— Non...

— Mais qu'as-tu fait si longtemps dehors?

— Ce que j'ai fait!... ce que j'ai fait!...

Puis, prenant brusquement son parti:

— Tu es donc bien pressée de partir?...

— Ah! Dieu! pressée, moi! Mais c'est le contraire!...

— Alors... si nous ne partions pas... Hein?...

— Tu y pensais?...

— J'y pensais... Vois-tu, c'est vrai, le courage me manque; quand je vois cette mer immense, quand je songe à tout ce que nous avons quitté, vrai, mon cœur se brise, et j'ai envie de pleurer...

— Crois-tu que je sois plus gaie, moi? Depuis trois jours que nous sommes ici, je n'ai pas eu une minute de paix, et, s'il me faut m'en aller, je crois que ce sera pour mourir en chemin...

— Pourquoi ne le disais-tu pas? Allons, mère, nous sommes d'accord... Si mon frère désire nous revoir, qu'il vienne, lui; nous ne sommes pas faites pour les voyages, nous.

— Mais que devenir ici?

— Ici? Crois-tu que nous allons rester ici? Ce ne serait pas la peine, autant vaudrait naviguer là-bas... On rira un peu de nous à Bevaix, ma foi, tant pis! J'aurai bien la force de te traîner jusque-là...

— Et peut-être que notre maison ne sera pas encore vendue... Ah! Catherine, où avions-nous la tête? Il me semble que je revis!...

Et, le lendemain, elles étaient en route pour le retour, fuyant, comme Loth, sans regarder en arrière, et tout leur cœur porté de l'avant, dans une radieuse vision.

La fatigue?... Catherine ne s'en apercevait pas, ou l'oubliait. Toutes deux étaient joyeuses et pleines de courage. Elles revirent les mêmes villages, les mêmes villes, Paris avec sa foule et son tumulte, les mêmes plaines démesurées avec leurs files de peupliers mélancoliques, elles s'arrêtèrent à l'ombre des mêmes arbres, des mêmes pans de mur, dans les mêmes hôtelleries, où leur passage excitait la même surprise et les mêmes curiosités... Le temps avait coulé, — là où de jeunes moissons encore vertes ondulaient sous l'azur, s'étendaient maintenant des chaumes brûlés — et les cultures avaient poussé.

Quand le Jura se montra de nouveau, muraille bleue sur l'horizon clair, Catherine redoubla d'énergie, et la mère bénit Dieu. Ce Jura ne leur appartenait-il pas un peu? De l'autre côté, n'était-ce pas *chez elles*, leur nid, qu'elles n'auraient jamais dû abandonner?... Des jours encore passèrent, on était maintenant au commencement de septembre. Catherine n'en pouvait plus, mais elle marchait quand même, traînant sans relâche la charrette alourdie... Les bois parurent, paysages de montagnes, vallons, rochers, une nature âpre et sauvage. Enfin, un soir, les deux femmes virent scintiller devant elles les lumières de Pontarlier. Encore quelques coups de collier!

A l'aube, elles étaient sur pied. Une petite étoile, scintillant dans le ciel pur, semblait leur sourire, et leur souhaiter bonne fin de voyage. Sur ces hauteurs il faisait déjà froid. Le soleil se leva, rouge comme une sorbe, au milieu des brouillards. Près des Verrières, quand elles franchirent la frontière, un même cri de joie s'échappa de leurs deux poitrines. C'était le pays; Toutes choses leur semblaient avoir pris un autre aspect, elles respiraient mieux, elles trouvaient l'air plus léger, et Catherine, oubliant sa lassitude, traînait le petit char plus vivement. Dans le Val-de-Travers, qu'elles traversèrent avec une hâte fiévreuse, des teintes mordorées se montraient au flanc des collines; sur la vallée des brumes traînaient, les colchiques et

les asters étaient fleuris sur les prés, où les vaches broutaient placidement le gazon court. A mesure qu'elles approchaient du but, l'impatience des deux femmes augmentait. Quand elles furent près de Rochefort, elles se mirent à compter les minutes, et toutes deux, sans rien dire, oppressées de bonheur, guettaient la première échappée du lac. A travers les arbres, un coin bleu apparut enfin, tout mince d'abord, un sourire azuré, puis plus large, puis le lac enfin, tout entier, sans une brume, d'un idéal bleu de soie, couronné de ses cîmes neigeuses et dans toute la gloire d'un couchant d'automne... C'était bien lui, souriant, doux et beau comme elles l'avaient connu, comme elles l'avaient aimé; pas une tache n'en troublait la pure splendeur, pas une tache non plus sur les Alpes éblouissantes — et là-bas, au pied de la montagne de Boudry, dans un repli de terrain, ces toits qui brillaient au milieu des arbres, c'était leur petit Bevaix paisible et charmant. Les deux femmes sentirent les mêmes larmes leur remplir les yeux, et, sans rien dire qu'un « enfin! » de délivrance, elles s'embrassèrent, riant et pleurant à la fois.

Ce fut une minute d'une inexprimable douceur, touchante et comique à la fois, et qu'elles ne devaient oublier jamais.

Deux heures après, à la nuit tombante, elles atteignaient les premières maisons de Bevaix.

Si la surprise avait été grande lorsqu'elles avaient annoncé leur départ, plus grande encore fut celle qui signala leur retour. La première personne qu'elles rencontrèrent resta figée de saisissement; et, en un clin-d'œil, comme une traînée de poudre, la nouvelle était connue de tout le village.

Ce qu'on jasa ce soir-là, ce qu'on rit, je vous le laisse à penser!

Pour la nuit, des voisins leur offrirent l'hospitalité. Le lendemain, elles rentraient en possession de leur maisonnette, de la vieille chèvre et du jardinet. Malgré quelques démarches du notaire, rien n'était encore vendu. Quel soupir de soulagement poussèrent les deux femmes en se retrouvant *chez elles!* Les meubles étaient couverts d'une épaisse couche de poussière, mais par les fenêtres un gai soleil entrait à flots; et dans le jardin quelques violettes d'arrière-saison, au parfum de myrrhe, semblaient avoir attendu leur retour pour éclore!... Bientôt tout fut rentré dans l'ordre ancien; et quand elles eurent repris leurs chères habitudes, quand la vieille mère retrouva sa chaise près de la fenêtre et Catherine son coussin à dentelles, sa cuisine et son poulailler — les deux femmes se demandèrent si elles n'avaient pas rêvé.

— Décidément, quand on a vécu un demi-siècle dans le même coin de terre, il est trop tard pour changer...

Et elles recontinuèrent leur petit train de vie humble et monotone, ne pensant qu'avec un frisson à la grande mer qui leur avait fait si peur....

Adolphe Ribaux.

QUELQUES LETTRES DE LÉO LESQUEREUX

DE 1849 A 1867

(Suite. — Voir la livraison de septembre 1890, page 215.)

« Columbus, 14 octobre 1860.

« ....Faire un négociant d'un naturaliste, voilà un problème déjà fort difficile à résoudre; transformer en commis-voyageur un naturaliste d'instinct, déjà vieux et tout à fait sourd, c'est je crois quelque chose d'encore plus extraordinaire; mais faire d'un honnête homme, qui a le respect de soi-même et la crainte de Dieu, un négociant américain, c'est, croyez-le bien, un tour de force dont le plus habile acrobate n'a guère de chance de se tirer sans se casser le cou. Sans doute, j'ai eu le secours de mes fils; mais ils ne sont pas plus négociants que moi, ils le sont moins, si c'est possible. Ceci ne vous explique pas comment nous avons pu rester debout jusqu'à présent, quand autour de nous il n'y a que ruines dans le commerce de l'horlogerie, mais du moins vous comprendrez comment, si nous sommes forcés de tomber, nous serons littéralement dans la misère, sans autre moyen d'existence qu'un travail manuel quelconque. Depuis 1857, nos pertes et nos déficits annuels ont été énormes. Pour améliorer la situation, j'avais consenti à tenter un établissement à New-York. Cet essai, comme tous les pis-aller, n'a fait qu'augmenter le mal. J'ai dû couper brusquement cette branche inutile et, depuis trois mois, je fais mon possible pour mettre au clair nos affaires et juger s'il y aura moyen de les continuer ou s'il faudra liquider. Ce parti effrayant, je l'ai en perspective depuis 1857, ou depuis la fameuse crise. J'ai usé de tous les moyens pour y parer : la vente de mon herbier, les rudes explorations payées, un travail acharné et continuel. Tout ce que j'ai gagné en dehors des affaires, tout le patrimoine reçu de ma famille, tout ce que possédait ma femme, tout a été englouti par ce misérable commerce. Je vendrai s'il le faut, et je suis prêt à le faire, une propriété que j'aime parce qu'elle a abrité ma famille pendant bientôt dix ans, et qu'il n'y a pas un arbre, pas un brin d'herbe, que je n'aie planté ou semé moi-même. Je l'aime aussi parce qu'il me semblait que, toute petite qu'elle est, c'était le lot que Dieu m'avait donné pour y cacher le reste de ma vie. Hélas! les voies du Seigneur ne sont pas les nôtres.

« Malgré mes misères et mes préoccupations douloureuses, les lettres de mes amis d'Europe, les vôtres, celles d'Ed. Vaucher, de W. Schimper, de M. de Büren, de Desor, ont le don de me faire tressaillir en évoquant le

souvenir de ces beaux jours où nous cherchions ensemble les trésors que la nature accorde à pleines mains à ceux qui savent les apprécier, vrais trésors, qui n'ont pas le piquant des jouissances mondaines, mais qui nourrissent l'âme, la fortifient, couvrent les pages du livre éternel de ces caractères divins qui font la consolation des jours mauvais et qui contribueront au bonheur d'une autre vie. Nous nous *créons* dans ce monde. Plus je vieillis, plus je suis convaincu de cette vérité. Le vieil homme se remplace; il tombe peu à peu, non pas seulement comme les écailles qui couvrent la chrysalide et dévoilent un insecte nouveau, mais comme un voile, qui recouvre un tableau et qui s'écarte chaque jour davantage pour nous laisser voir peu à peu ce que toute une vie y a tracé, soit des images gracieuses, des lignes inutiles ou des taches déplorables. Comment celui qui aime à regarder sa vie passée, et ose la regarder sans regret, n'aurait-il pas une éternité bienheureuse, quand le tableau s'illuminera des splendeurs de la lumière divine!

« Ma santé est devenue fort mauvaise dans ces derniers temps et il me semble souvent que le repos, le dernier, serait doux et le bienvenu. Vous désirez des détails sur notre vie domestique intime; il faut vous satisfaire.

« Avec un peu d'argent hérité de son père par ma femme, j'ai acheté dans ce quartier qui alors, en 1850, était tout à fait inhabité, un terrain mesurant 200 pieds sur 120, employé auparavant à la fabrication des briques. C'est à l'angle N.-E. de deux rues que j'ai construit une petite maison de 30 pieds sur 40, ou 25 sur 30, je ne m'en souviens plus, contenant trois pièces au plain-pied, y compris la cuisine, quatre chambres à l'étage et un galetas. La maison est en briques. Elle est entourée d'un grand verger. Le long de la façade Ouest, j'ai planté en demi-cercle un bouquet de nos arbres américains qui me donnent en été une ombre salutaire. Au coin Sud, j'ai élevé avec les matériaux sortis en creusant une citerne une butte de six à huit pieds de haut, couverte de pins et de sapins, un mélèze et un if, ce qui fait très bien en hiver. Le long du bord Est s'étend un berceau de vigne qui produit abondamment et me donne depuis deux ans un tonnelet de vin passable. Au coin Sud-Ouest, j'ai fait construire, il y a un an ou deux, une maisonnette pour mon fils; un rez-de-chaussée avec trois petites chambres et une mansarde. Tout le reste du sol est en jardin et en verger. Maintenant le quartier que j'habite est entièrement peuplé, nous sommes tout près du marché qui est au centre de la ville.

« Voilà où nous vivons en famille. La vie intérieure est au matériel ce qu'elle était à Fleurier, dans ma maisonnette du Pasquier, moins les accessoires et les ornements; j'entends par là une servante pour faire le ménage et le quelque chose en sus de l'absolu nécessaire. Depuis que nous sommes en Amérique, nous n'avons jamais eu de servante et ma femme a toujours fait son ménage. Jusqu'à ce que j'aie fait un peu de vin avec ma treille, vin qui se complique d'eau et de sucre pour en augmenter la quantité,

nous n'avons jamais eu à boire que de l'eau. Nous déjeunons à six heures en été, à sept heures en hiver; le menu est du pain, du beurre, du café. A midi, nous dînons d'une viande accompagnée d'un légume, et notre souper, à six heures, ressemble au déjeuner avec l'addition des reliefs du dîner, s'il y en a. J'ai à Columbus un seul ami, Sullivant, à qui je fais visite une fois par mois. Je ne crois pas qu'il ait jamais mis le pied chez moi. Nous avons en outre quelques connaissances, des dames allemandes qui font visite à ma femme une ou deux fois l'année, et c'est tout. Soirées, dîners, petits repas d'amis, tout cela nous est inconnu. La journée finie, on va se coucher comme de juste, et bonsoir !

« L'hiver, une ou deux fois par mois et, dans certains cas, une fois par semaine, deux de mes fils viennent à huit heures nous proposer une partie de whist. A dix heures, je leur verse un verre de vin du crû, et ils s'en vont satisfaits. Au reste, l'un d'eux prend sa pension avec nous; l'autre habite au fond du verger.

« Depuis douze ans que nous sommes ici, notre vie s'est bornée à l'absolu nécessaire. Les plus pauvres vivent mieux que nous. Au reste, quand on s'est habitué à se contenter du nécessaire, il n'en est ni plus ni moins. Au fur et à mesure que mes fils sont entrés dans le commerce et se sont mariés, j'ai posé pour condition qu'ils ne pourraient retirer annuellement de la maison qu'une somme ne dépassant pas 600 dollars (3,000 fr.). Cette clause a été observée. Pour ce qui me regarde, mes dépenses n'ont jamais atteint cette somme, que j'ai toujours plus que gagnée par mes travaux scientifiques et mes publications. Le nécessaire est devenu tellement la loi de notre intérieur, que le café après le dîner ne s'est jamais vu sur notre table, pas même dans des cas exceptionnels, et que j'ai abandonné ainsi que mes fils l'habitude de fumer qui nous coûtait trop cher.

« En vivant ainsi, mon cher ami, en dépensant si peu pour l'entretien, on devrait n'avoir pas à se tourmenter des affaires, car ici le moindre artisan gagne ses deux dollars par jour et s'accorde plus que nous ne nous accordons. Mais nous ne sentons pas la privation, tant l'habitude est prise d'être simple et de nous contenter de peu. Ma femme n'aime pas la société. On dit que la société américaine est déplorable; qu'en ferions-nous et qu'y ferions-nous ? « Cache ta vie » est toujours le meilleur partout; ici, c'est une nécessité.

« Ma fillette aura tantôt quinze ans; elle se forme; c'est une excellente fille et une aide parfaite pour sa mère. Elle a reçu une de ces éducations pratiques qui la mettront partout à sa place; bonne ménagère, bonne couturière, bonne musicienne, elle a reçu toutes ses leçons à la maison. Une institutrice vient chaque jour lui donner des leçons d'anglais; elle étudie le français avec son frère Henri, l'allemand avec sa maman. J'ai pour ma part la religion, la philosophie morale ou biblique, la physique, l'histoire naturelle. Voilà tout. Cette douce enfant est notre joie, notre rayon de soleil. »

« Columbus, 14 février 1864.

« Faisant un envoi à Desor, j'y joins cette lettre que vous devez aux observations que me fait notre ami Schimper : « Ce n'est pas à nous, me dit-il, qu'il appartient de supposer que nos anciens amis ne peuvent plus prendre aucun intérêt à ce qui nous concerne; aussi longtemps que nous les aimons, notre devoir est de conserver précieusement les relations que nous avons avec eux. Ces relations sont une part de notre existence, de nous-même, et nous ne pouvons les perdre par notre faute sans amoindrir la place que la Providence nous a faite dans ce monde. » Ce reproche mérité me fait secouer mon apathie, qui n'était pas de l'indifférence, mais une sorte de léthargie morale, de noire hypocondrie qui m'avait ôté le sommeil et qui était provoquée par mes embarras financiers. Dieu m'a délivré de ce malaise et maintenant je me trouve à peu près comme il y a cinq ans.

« Je n'ai plus ici avec moi que deux de mes fils, l'aîné et le cadet, et ma fille qui a dix-huit ans et n'est pas encore mariée. Des deux autres de mes fils, l'un, Fritz, est mort quelque part au Mexique, depuis deux ans; quelle douleur! Je n'ai pu en recueillir la moindre trace; j'élève son fils aîné. L'autre est marié à New-York et intéressé dans une maison de commerce. Pour le moment, la menace la plus grave, très grave, est celle de la conscription causée par la guerre (de la sécession). Notre ville y a échappé par des enrôlements volontaires pour lesquels on payait une prime de plus de 2300 fr. Comme l'argent se trouvait par souscription, la charge se répartissait sans trop de peine sur tout le monde. En outre, les femmes et les familles des soldats volontaires sont entretenues aux frais de l'Etat et des populations. Et comme les Yankees savent profiter de tout et se tirer d'affaire dans les circonstances les plus embarrassantes, l'argent dépensé pour la guerre se répand partout et les affaires vont fort bien. Hélas! si dans notre commerce j'avais eu une année comme la dernière, employée à liquider nos affaires, je serais riche. Cette richesse, je ne la regrette pas, mais je voudrais n'avoir pas de dettes. »

« Columbus, 8 décembre 1864.

« Dans les temps où nous vivons, l'angoisse est notre compagne habituelle avec l'excitation de l'impatience causée par les événements qui se succèdent; je veux parler de la guerre de la sécession qui arme plus d'un million d'hommes. Que de sang répandu, que de deuils, que de ruines, que de désastres! et si vous aviez deux ou trois fils menacés par cette terrible guerre ou forcés par la conscription d'y prendre part, seriez-vous plus calme que nous? Dans les premiers jours de juin, mon fils cadet, qui est ici aux affaires avec son frère aîné, est parti comme volontaire pour l'expédition des cent jours. Nous avons ici deux espèces de milices, ou garde nationale; l'une est organisée volontairement, l'autre non. Ce sont ces compagnies organisées que

le gouvernement de l'Ohio a demandées pour aider Grant à la prise de Richmont. Il a fourni quarante mille hommes et mon fils est du nombre. Impossible de rester indifférent au résultat d'une lutte dans laquelle sont forcément engagés ceux que nous aimons le mieux au monde, nos propres enfants. Chaque jour, chaque nouvelle d'une bataille peut nous apporter le nom d'un de nos fils tué ou prisonnier, ce qui est encore pis.

« Les nuits sont longues quand l'imagination, chassant le sommeil, s'en va à la recherche de nos fils et nous les montre étendus sur quelque champ de carnage ou blessés sans soins et sans secours dans le coin d'un misérable hôpital.

« Pendant que mon fils cadet était en campagne, la conscription se faisait pour une nouvelle levée de cinq cent mille hommes et menaçait de nous prendre encore Ferdinand, l'aîné de mes fils, le seul encore avec nous. Ces trois mois d'été, jusqu'à la fin de septembre, ont été douloureux.

« Dieu nous a protégés; il nous a rendu mon fils cadet, mais dans quel état! Après avoir assisté à une bataille où sa compagnie faillit être cernée par la faute du chef supérieur qui avait négligé de la retirer d'un poste avancé, où elle était très exposée, il prit la fièvre typhoïde et n'est revenu qu'à la fin de son temps, mais malade encore et affaibli. Ferdinand a échappé à la conscription qui n'a pris à Columbus que les volontaires.

« J'ai embrassé franchement et de plein cœur le parti du Nord, parce que j'envisage la révolte du Sud et la division de la république comme une cause infaillible de destruction pour la nationalité américaine. Or, nous sommes américains maintenant; tous mes enfants le sont de droit, étant arrivés ici avant leur majorité; ma famille est fixée tout entière dans cette contrée, j'ai bien le droit de me préoccuper de son avenir. J'ai toujours envisagé l'esclavage comme une plaie, une gangrène sociale, qui n'attaque pas les noirs, mais qui ronge sourdement et a démoralisé déjà à un point extrême la société du Sud, presque la moitié de la grande république. A cette gangrène, il ne fallait pas toucher, le Nord n'en avait pas le droit; mais c'est le Sud lui-même qui a ouvert la plaie et en a jeté le virus à tous les vents. Plusieurs fois j'ai répété, dans mes lettres à la *Revue suisse*, que cette crise sociale éclaterait tôt ou tard; c'est une prophétie que chacun pouvait faire. Il ne fallait pas hâter la crise; j'aurais voulu ne pas la voir; mais une fois déclarée dans les circonstances que l'on sait, j'ai cru de mon devoir d'aider de tout mon pouvoir à détruire le mal. Nous aurons encore de rudes moments à traverser avant d'arriver à la paix et au rétablissement de la nation dans son état primitif, mais j'ai la certitude que le but sera atteint.

« Nous avons profité de cette accalmie pour marier, il y a quinze jours, ma fille, fiancée depuis un an avec un jeune fermier propriétaire de notre voisinage. Nous sommes parfaitement satisfaits de ce choix; mon gendre réunit la bonté à des qualités solides qui nous donnent la sécurité pour

l'avenir. Comme femme de fermier, ma fille aura peut-être un peu plus de travail matériel, mais elle échappera, elle et sa famille, si Dieu lui en donne une, à toutes les petites misères des villes, à l'influence pernicieuse du luxe, de l'envie, aux dangers d'immoralité qui surgissent de toute part. Enfin, elle a choisi suivant son goût, elle a suivi ses affections et nous n'y avons mis aucun obstacle.

« Nous voilà seuls, ma femme et moi, avec un fils de Fritz que nous élevons. Nous habitons toujours la même maison avec la famille de mon fils cadet qui nous laisse deux petites chambres et nous donne le dîner. L'espace est étroit, très étroit. Adieu les collections; il a fallu les loger dans des caisses, à peine ai-je de la place pour quelques livres. Malgré tout, on s'arrange et tout va pour le mieux. Avec un peu de bonne volonté et le travail d'arrosement nécessaire, on fait pousser la verdure et les fleurs même sur le sable aride. Nous vivons entourés de nos petits-enfants qui poussent comme des champignons et ce que nous perdons en confort nous le regagnons en faisant des économies qui nous aident à acquitter nos dettes.

« Quel plaisir vous me feriez en m'envoyant votre photographie; j'ai celles de Fritz Berthoud, de Desor et d'autres chers amis; si vous saviez ce que cela fait de bien sur la *terre étrangère* de revoir ainsi la figure des vieux amis et de retrouver les plus doux souvenirs du passé. Fritz Berthoud m'a envoyé une copie à l'huile de son magnifique tableau du Chasseron. Ce que j'ai ressenti en enlevant le couvercle de la caisse et en voyant cette peinture, ce site si connu et tant aimé, a résumé en un seul moment toutes mes impressions et toute une vie.

« Agassiz continue à me presser d'aller à Cambridge, où il m'offre la direction de la partie paléontologique (botanique) de son grand musée. Je ne puis dire ce que je ferai. Je suis retenu ici par mes affections de famille, par les affaires de mes fils, par mes goûts, mes vieilles habitudes; en tout cas si je me décidais ce ne serait que momentanément. »

(A suivre.) Louis FAVRE.

LES RÉFUGIÉS POUR CAUSE DE RELIGION A BOUDRY

D'après les procès-verbaux de cette Commune

La révocation de l'Edit de Nantes par Louis XIV, en 1685, obligea, comme on sait, un assez grand nombre de protestants français à chercher un refuge en Suisse. Dans les années qui suivirent cet événement, des

catholiques ayant embrassé la Réforme vinrent aussi y demander un asile, afin d'échapper aux persécutions dirigées contre eux par leurs anciens coreligionnaires. Ces derniers venus étaient connus sous le nom de *prosélytes*.

Pour pouvoir s'établir dans nos villes et villages, ces réfugiés et ces prosélytes étaient obligés d'en demander l'autorisation aux Communes, qui s'empressaient de les recevoir au nombre de leurs *habitants;* c'est ainsi que l'on appelait les personnes non bourgeoises d'une Commune.

Boudry, comme beaucoup d'autres localités du pays, eut aussi sa part d'émigrés.

Voici les noms de ceux qui furent reçus dans cette ville comme *habitants*, avec la date de leur arrivée.

1700. *Daniel Champ*, maître tanneur, qui loua une tannerie appartenant à la bourgeoisie en 1707, pour la somme de douze livres par an.

1706. *André Bonnet.*

1706. *Guillaume Belon*, beau-fils du précédent.

1715. *Jean Morrel*, avec toute sa famille, venant de Castres.

1727. *Pierre Pets.*

1732. *Giberne,* reçu *habitant* sur la recommandation de M. le trésorier et conseiller Le Chambrier.

1732. *Gabriel Soujon* et sa femme *Jeanne Baltard*, prosélytes d'Habers, dépendance de Thonon, en Savoie. Ce Soujon devint boulanger et fit de bonnes affaires, ce qui excita la jalousie d'un concurrent, bourgeois de la ville.

1743. *Jean-Paul Mara*, prosélyte de Cagliari dans l'île de Sardaigne, père du célèbre Marat.

Il y eut certainement encore plusieurs autres réfugiés et prosélytes à Boudry, mais comme les registres communaux de cette ville n'en font pas mention, on peut supposer qu'ils n'y séjournèrent pas longtemps.

Cependant, dans ces mêmes registres il est question d'une Française, dont l'enfant fut entretenu par des Communes voisines, mais ces corporations n'ayant pas tenu leurs engagements, un bourgeois s'offrit pour recueillir cet enfant :

Le 24 juin 1731, touchant le garçon de *Catherine Massel,* réfugiée, M. Barbier s'est déclaré que sans aucune conséquence ny astriction il veut le prendre chez luy, laissant à la volonté des communes qui devoyent l'entretenir de faire quelque charité (à cet enfant), soit en observant le convenant qu'elles fixent pour ce sujet le 3me de ce mois, ou comme elles le trouveront à propos.

La Commune de Boudry secourut divers réfugiés demeurant dans d'autres localités, entre autres un certain *Ricard*, à Cortaillod, et un nommé *Pierre Nal*, « auquel on avoit fait un vol considérable ».

Elle envoya aussi de l'argent aux églises protestantes persécutées et surtout à celle de Cologne, pour laquelle on fit aussi une quête à Boudry.

En 1713, un certain nombre de protestants français, mis aux galères pour cause de religion, ayant réussi à s'échapper, ils vinrent se réfugier à Neuchâtel. Cette ville s'étant chargée d'entretenir à elle seule, leur vie durant, une partie de ces malheureux, d'autres Communes de la Principauté se chargèrent de subvenir à l'entretien des autres; Boudry fut du nombre de ces Communes charitables, et s'engagea à donner une somme annuelle pour cette bonne œuvre.

Plus tard, nous assistons à l'exode des Vaudois du Piémont, et de nouveau la bourgeoisie de Boudry contribue à les secourir:

Le 13 mars 1731, la communauté a esté assemblée afin d'entendre la représentation que M. le chastelain (Pury) y est venu faire de la part de Mrs du Conseil d'Estat, au sujet des Vaudois deschassés du Piémont par le duc de Savoye, à cause de nostre saincte religion dont ils font profession; nous ayant à cette occasion, mon dit sieur le chastelain exhorté de la part de la Seigneurie, d'avoir compassion de ces pauvres malheureux, qui sont recommandés à cet Estat par Leurs Excellences de Berne et de Zurich, à qui ils en ont donné avis, nous regardant comme leurs bons alliés, et nous invitant à retirer chez nous une partie de ces pauvres deschassés.

Après cette représentation qui a esté des plus touchantes, mon dit sieur le chastelain nous a dit que suyvant le nombre de ces deschassés qui sont d'environ cinq cents, il n'en reviendroit par la répartition que dix pour cet Estat après ceux dont la ville de Neufchâtel se chargera; c'est pourquoy il luy paroit qu'en proportion de ce dont quelques communes se sont déjà déclarées vouloir se charger, que Boudry, Collombier, Bolle, Areuza, Cortaillod et Bevaix, pourroyent se charger d'une personne de ces pauvres réfugiés.

Surquoy on a résolu de prendre un de ces réfugiés avec les susdites communes; et que quand mesme ces communes ne voudroyent pas se joindre à nous pour ce sujet, qu'on ne laissera pas d'exercer la charité envers ces malheureux, autant que la commune en aura le pouvoir, c'est de quoy on a prié M. le chastelain de faire rapport au Conseil d'Estat et de remercier ces SEIGNEURS de la considération qu'ils ont eu pour nous et de la manière agréable avec laquelle ils en ont usé dans cette circonstance envers les sujets de l'Estat; et cela étant fait on a prié M. le chastelain d'agréer un dîné; et on a nommé pour luy tenir compagnie à dîner, les deux maistres-bourgeois, M. le lieutenant, le sieur secrétaire et le soussigné, cinq en tout, outre le sautier.

Les gouverneurs des Communes citées par le châtelain de Boudry, ayant été convoqués à l'hôtel-de-ville, ils apportèrent l'adhésion de leurs Communes aux propositions de la bourgeoisie :

Le 21 mars 1731, en bourgeoisie, on a leu et approuvé le convenant fait hier par les sieurs maistres-bourgeois avec les gouverneurs de Cortaillod,

Bevaix, Bolle, Collombier et Areuza, par lequel on s'est chargé d'entretenir un Vaudois, Boudry pour un quart, Cortaillod un quart et les autres communes l'autre moitié.

(On a approuvé) et passé 39 batz de dépense (faite à la maison de ville) pour avoir fait boire un coup aux gouverneurs des dites communautés.

Albert VOUGA.

LE LOCLE A LA FIN DU XVIIIme SIÈCLE

(AVEC PLANCHE)

Nous continuons la série des anciennes vues neuchâteloises, qui ont toujours été bien accueillies de nos lecteurs, en leur offrant aujourd'hui une curieuse vue du Locle il y a cent ans, par M. Huguenin-Lassauguette. L'original, un tableau à l'huile d'assez vastes dimensions (environ 1 mètre 30), mais peint avec beaucoup de minutie, appartient à Mlles Jacot-Descombes, au Locle, qui l'ont hérité de leur oncle, M. Philippe Jacot-Baron.

Il ne porte aucune signature, et le nom de l'auteur nous est inconnu; mais on croit qu'il est l'œuvre d'un artiste en séjour dans la famille Du Crot, dont la maison se voit au centre du tableau, encadrée par de vieilles constructions. Cette maison est l'une des seules qui existent encore parmi celles qui figurent dans notre planche; il faut cependant citer aussi la maison DuBois-Frank, dont le large dôme bernois se remarque plus loin.

Bien que le tableau ne soit pas daté, on peut admettre, d'après les costumes des personnages, que nous sommes à la fin du XVIIIme siècle.

Le motif central, qui paraît être le sujet du tableau, est un pont en construction : c'est le *Pont* qui a donné son nom à l'une des principales rues du Locle.

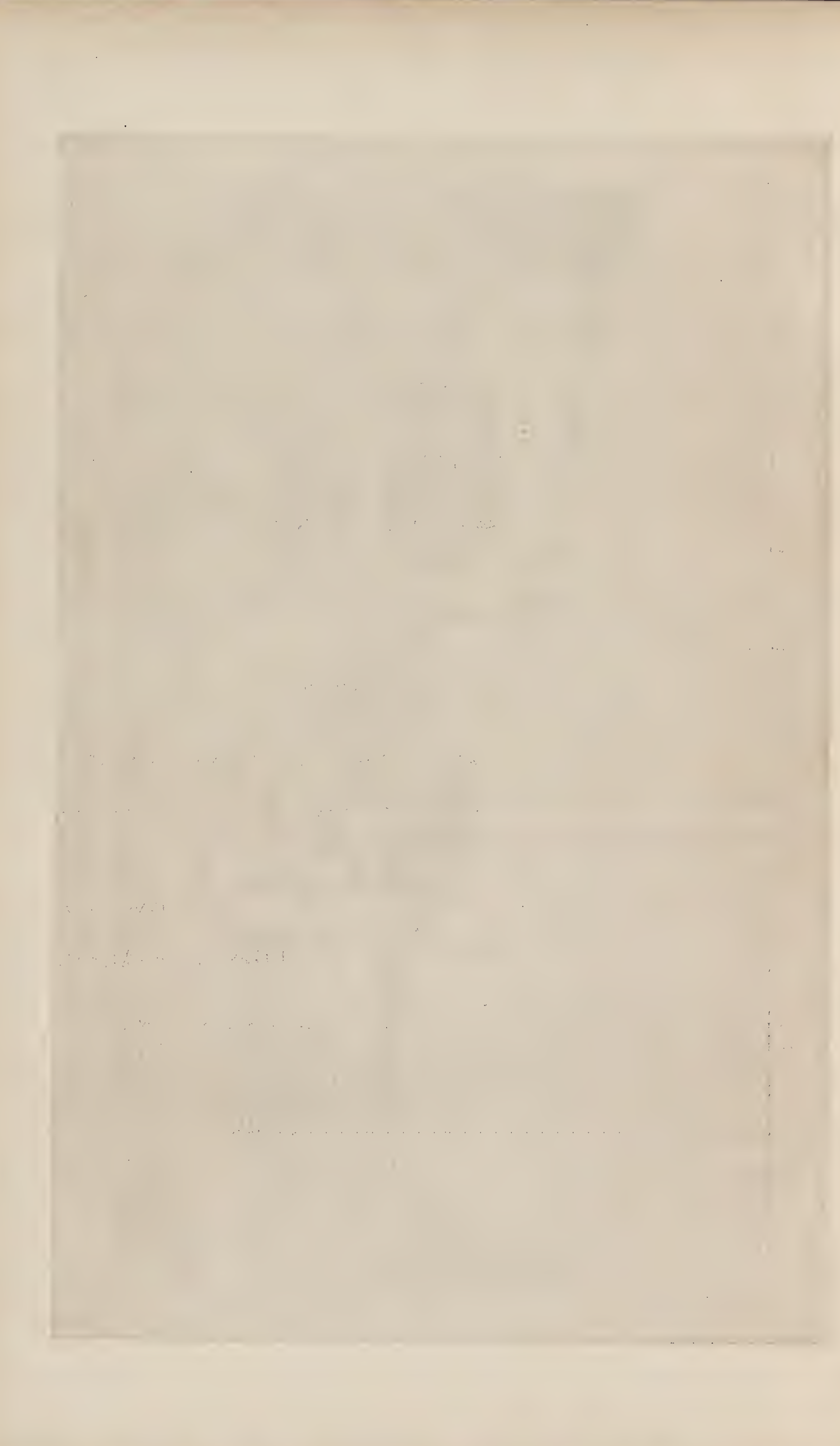
La vue est prise du Sud-Est, c'est-à-dire du bas de l'Argillat.

Dans les notes qu'il nous a fournies pour la rédaction de ces lignes, M. F. Huguenin-Lassauguette fait observer que c'est parmi les maisons figurant au premier plan qu'a éclaté l'incendie du 24 avril 1833. Quant au groupe de vieilles maisons qui se voient au-dessus du pont, il s'appelait le Bugnon et fut détruit par le même incendie.

Il nous a paru que ce tableau offrait un intérêt particulier, puisqu'il est, croyons-nous, le seul document qui nous ait conservé le souvenir de ce coin pittoresque du vieux Locle. Si d'heureux amateurs en possèdent d'autres, ils savent que le *Musée neuchâtelois* est précisément fait pour tirer de l'obscurité des portefeuilles les vues intéressantes du vieux temps.

Philippe GODET.

LE LOCLE A LA FIN DU XVIIIme SIÈCLE





Proclamation de la sentence du Tribunal des Trois-Etats (1707)

PROCLAMATION

DE LA SENTENCE DU TRIBUNAL DES TROIS-ÉTATS, 1707

(AVEC PLANCHE)

Le procès de 1707, qui remettait la souveraineté de Neuchâtel au roi de Prusse, a été non seulement un des moments capitaux de l'histoire de notre pays, mais aussi une étape importante dans les annales européennes, en ce sens qu'il fut l'une des premières manifestations d'un principe politique alors tout nouveau, le droit du peuple de ne pas se laisser imposer un souverain, mais de le choisir lui-même librement.

On aurait pu s'attendre à ce que le souvenir d'un événement aussi gros de conséquences et qui attirait l'attention de toutes les cours d'Europe, aurait été perpétué de bien des manières différentes, et que plus d'un artiste se serait laissé tenter à en reproduire les péripéties. Neuchâtel avait rarement reçu dans ses murs tant d'étrangers de distinction; le prince de Conti et son équipage, puis les divers chargés de pouvoirs des prétendants et leur suite, devaient prêter aux rues de la ville un mouvement peu usité. Des fêtes et des réceptions étaient données en leur honneur et les séances du tribunal souverain des Trois-Etats devaient avoir un caractère imposant. Un Abram Girardet aurait certainement tiré parti de l'une ou l'autre de ces scènes pour nous laisser quelques-unes de ces planches si recherchées aujourd'hui, comme celles des serments réciproques de 1786, dans lesquelles sont exprimés avec tant de vérité et de charme les mœurs et coutumes de l'époque. Malheureusement, Abram Girardet n'était pas né et les dessinateurs du crû se comptaient sur les doigts.

L'*Iconographie* de Bachelin indique seules quelques œuvres de l'art plastique rappelant la date mémorable de 1707. Ce sont des médailles. Nous ne les décrirons pas ici, et nous nous bornerons à remarquer que M. Bachelin, d'ailleurs si consciencieux, en en mentionnant quatre a commis une erreur que les possesseurs de cet ouvrage feront bien de corriger.

Le génie de la principauté de Neuchâtel, appuyé sur l'écu aux armes du pays, présentant le sceptre et une branche d'olivier à Frédéric Ier vêtu en empereur romain, et cet autre sujet : une femme présentant un jeune enfant et une couronne au roi de Prusse costumé en empereur romain qui tend les bras vers eux, ne se rapportent pas à deux médailles différentes, comme l'indique Bachelin, mais sont en réalité l'avers et le revers d'une seule et même pièce d'argent de trente-cinq millimètres de diamètre, destinée à commémorer à la fois l'avènement du roi à la principauté de Neuchâtel et la naissance d'un prince de Prusse.

Il faut donc réduire à trois le nombre des médailles frappées en 1707, dont deux seulement se trouvent au Musée historique de Neuchâtel; celle que nous venons de mentionner et celle du graveur Koch (et non Hoch comme l'indique l'*Iconographie*).

La seule gravure qui, à notre connaissance, se rapporte à cette époque et que nous reproduisons aujourd'hui comme planche, nous vient de Hollande. Ce pays, qui avait été longtemps gouverné par des princes issus de la maison d'Orange, s'intéressait pour cette raison aux destinées de Neuchâtel et suivait avec sollicitude les péripéties du procès dans lequel un droit de succession de cette même famille était en jeu. Aussi voyons-nous plusieurs pièces et publications relatives aux débats sortir des presses des Pays-Bas.

A l'issue du procès, un artiste d'Amsterdam, P. Schenk, s'empressa de publier notre gravure, qui mesure dix-huit centimètres sur quatorze.

Au pied se trouve l'explication en hollandais et en latin comme suit :

Aen 13 Novemb. 1707 is de Koning van Pruyssen tot prins van Neuschatel en Valangin erkoren.	13 Nov. 1707 Rex Borussiæ principatum adeptus Castri Novi en *(sic)* Valanginæ.

P. Schenk exc. Amst. C. P.

Cette gravure n'a malheureusement pas grand mérite d'exécution et surtout aucune couleur locale, étant une œuvre de pure fantaisie. Elle semble représenter le moment où les magistrats, — sur une estrade temporaire, adossée à un édifice qui a quelque analogie avec certaines maisons du Kaisersgracht, mais ne rappelle aucun édifice neuchâtelois, — viennent annoncer au peuple le prononcé du tribunal souverain. Cette proclamation a-t-elle eu lieu? Peut-être, mais aucun historien neuchâtelois ne la mentionne et le récit de Boyve, qui est le plus détaillé, semble en exclure l'idée.

La marche de la séance est protocolée pas à pas jusqu'au moment où le comte de Metternich, après avoir reçu le sceptre, prononce son discours de remerciements.

Puis Boyve continue ainsi :

« A peine Son Excellence eut achevé de parler que toute la salle (il s'agit du grand poêle du château), où il y avait plus de cinq cents personnes de tous les ordres de l'Etat, retentit de mille cris redoublés de : « Vive le roi ! » qui se communiquèrent bientôt tant aux troupes de la garnison ordinaire qui était dans la cour du château et au dehors, qu'à deux belles compagnies de grenadiers postées sur la terrasse près du château devant le grand temple, aussi bien qu'à une foule innombrable du peuple qui attendait avec impatience le jugement aux environs du château. En même temps toutes les cloches de la ville sonnèrent, les troupes firent des décharges de mousquéterie et les canons et les mortiers de la ville se firent entendre. — Son Excellence se rendit de là dans le grand temple où M. Osterwald célébra le service divin », qui est décrit tout au long, ainsi que les menus incidents de la soirée.

Nous ne voyons pourtant nulle part de harangue au peuple ; or Boyve, qui ne fait grâce ni d'un grenadier ni d'un coup de canon, l'aurait sans doute mentionnée si elle avait eu lieu.

Ajoutons que la sentence a été rendue le 3 novembre et non le 13 comme l'indique le texte de la planche. Celle-ci ne peut pas non plus se rapporter à une des prestations de serments qui suivirent. Elles eurent lieu le 4 novembre à Neuchâtel, le 8 à Valangin, le 12 à Saint-Blaise, le 14 à Boudry, le 15 à Môtiers et le 25 au Landeron. Aucun de ces actes ne se passe le 13. C'est donc bien d'une proclamation imaginaire de la sentence qu'il s'agit.

Les costumes sont simplement ceux de l'époque, sans caractéristique neuchâteloise, et l'arrière-plan, une ville aux nombreuses tours démantelées, donne la mesure de la connaissance des lieux de l'artiste, qui n'a vu Neuchâtel qu'en imagination.

Défectueuse comme elle l'est, cette gravure a cependant son intérêt eu égard à sa rareté et comme témoignage du retentissement qu'ont eu nos événements de 1707 jusque dans le Pays des Dunes, tandis que les artistes indigènes, qui auraient pu nous transmettre des pages authentiques, sont malheureusement restés muets.

Jean GRELLET.

DOMBRESSON

Monographie lue dans la XXVIIme réunion annuelle de la Société d'histoire, à Dombresson, le 21 juillet 1890.
par M. ERNEST BILLE, président.

(Suite et fin. — Voir la livraison d'octobre 1890, page 221.)

Dans les extraits du Journal de M. le pasteur Frêne, de Tavannes, publiés en glanures par le *Musée neuchâtelois*, nous trouvons, à la date du 26 avril 1791, que « étant à Dombresson, nous fîmes visite à M. le justicier Fallet[1] qui est renommé pour l'agriculture. J'aurais désiré plus encore de voir son frère l'ancien Fallet[2] qui a obtenu une médaille du roi de Prusse pour son zèle et ses succès dans l'agriculture. »

L'usage de la marne, autrefois si répandu, est complétement abandonné, sans doute parce que l'on s'est servi de ce produit, qui n'est qu'un *amendement* ou un *stimulant*, comme d'un engrais complet. Il y aurait lieu, nous semble-t-il, de refaire quelques expériences sur des terrains pauvres en calcaire au moyen de la marne en la combinant, avec un engrais complet tel que le fumier de ferme. On verrait alors ce que vaut le proverbe : « La marne enrichit le père et appauvrit le fils ».

Outre l'agriculture qui avait fait un grand pas en avant, nous trouvons encore d'autres industries prospères à la fin du XVIIIme siècle : une tannerie, avec chamoisage des peaux, une chapellerie, fabriques de boissellerie, de formes de boutons en bois et en os, de cuillers de bois de plâne ou de chêne, fabrique de bas en fil et coton au métier, et enfin l'horlogerie qui commençait à s'implanter chez nous.

Les mœurs et usages n'ont pas grandement changé depuis un siècle, et la plupart des pages consacrées à ce sujet par Samuel de Chambrier dans l'ouvrage cité plus haut sont encore vraies dans leur essence.

[1] Abram.
[2] David.

En 1792, la population était de 546 habitants, répartis dans 151 maisons, dont 67 au village; au 1er janvier 1890 la population est de 1176 habitants, répartis dans 165 maisons, dont 116 au village.

La marche en avant s'accentue à la fin du XVIIIme siècle et apporte des changements heureux dans la constitution et l'organisation de notre localité.

En 1786, on construit la route qui longe le village, se dirigeant sur le Pâquier et de là dans le vallon de l'Erguel.

En 1797, des requêtes sont adressées au Conseil d'Etat pour qu'il autorise la Commune à bâtir une maison d'école parce que « la maison[1] qu'elle possède composée des chambres pour ses assemblées, du logement de son cabaretier, de l'auberge, de l'école, du logement du régent, du four bannal, de la boucherie et d'une place pour la seringue; tous ces établissements dans une même maison ont depuis longtemps gehenné la dite Communauté. »

Cette requête est appointée ainsi que celle concernant « l'achat de 2 pauses de terrain de très noble sieur Charles-Louis de Montmollin », terrain sur lequel a été édifiée la vieille maison d'école en l'année 1804, où l'instruction de la jeunesse de Dombresson s'est faite jusqu'en 1880, date de l'érection du nouveau collège, cet édifice qui fait honneur à la localité qui l'a construit. L'ancienne maison d'école est devenue une propriété particulière, puis en 1891 elle va passer à la Société de boulangerie, qui y transportera son four et y établira un débit de tous les articles de consommation sur la base de la répartition des bénéfices aux consommateurs au prorata du montant de leurs achats.

L'école se tenait pendant quatre à cinq mois d'hiver. Le régent était nommé chaque année. On lit dans les procès-verbaux de l'époque: « Continué le régent aux mêmes conditions[2] »; — « Remis la régenté de l'Ecolle à Josué Sandoz »; — « Continué l'école à Josué Sandoz en lui promettant de n'être pas ingrat envers lui s'il rempli bien son devoir. »

On se plaignait déjà des programmes trop chargés :

« La Communauté a décidé de s'approcher de M. le pasteur Fabris pour le prier et le soliciter de suprimer de faire mémoriser le Grand catéchisme de M. Osterwald aux enfans vu que l'abrégé contient tous les points moraux de notre sainte religion et que les enfans se trouvent trop chargés pour des enfans de campagne. »

[1] Autrefois l'*Aigle Royal,* aujourd'hui hôtel de l'*Aigle noir,* propriété de M. F. Baumgartner.

[2] 15 à 18 louis par an.

A partir de 1803, on donne un batz aux enfants le jour de la visite et des prix d'encouragement « à la prudence des assesseurs ».

Voici dans quels termes pompeux le régent Sandoz demandait l'établissement de ces prix d'encouragement : « Si l'éducation peut être envisagée comme le premier de tous les biens de la société, celui qui procure le plus d'avantages réels et le plus de satisfaction, elle doit par conséquent tenir le premier rang parmi les sciences utiles et mériter qu'on cherche par tous les moyens possibles à la rendre fructueuse et profitable aux jeunes élèves, dirrigés et instruits sous sa discipline. Quelle satisfaction pour des pères et mères et pour des parents de voir que leurs enfants instruits dans la science du salut, ne négligent aucun des devoirs prescrits pour y parvenir ; et que placés au milieu d'un monde corrompu, ils peuvent par leurs connaissances acquises se préserver des embûches de la mauvaise foi, colorées trop souvent sous le masque trompeur de la finesse ou d'une sévère et prudente économie. D'ailleurs quel moyen plus propre pour remplir le cœur des jeunes élèves de l'amour de la vertu et les attacher à la pratique de leurs devoirs que d'encourager leur ardeur pour l'étude, d'exciter leur émulation par des récompenses qui, quoique foibles en apparence, seraient à leurs yeux d'un prix inappréciable, étant le fruit glorieux de leurs soins, de leur assiduité et de leur sagesse. » Puis il continue sur ce ton et renouvelle ses offres de services « pour la continuation d'instituteur de notre jeunesse », et finit par demander une petite augmentation de traitement « bien peu conséquente pour la Communauté et qui ne laisserait pas de m'être bien sensible » ; alors, persuadé qu'on accueillera favorablement sa demande, la supplique monte au lyrisme : « Mon cœur se livre d'avance au plaisir de la reconnaissance, et l'exhale en ce moment en formant les vœux les plus sincères pour le bonheur et la prospérité de cet honorable corps de Communauté en général et de chacun de ses membres en particulier. »

En 1804, les enfants étant devenus trop nombreux pour une seule classe, on crée une seconde classe pour la tenue de laquelle le « Boursier Vauthier du Pâquier fait ses offres de servisses et demande à la Communauté de pouvoir paturer 2 chèvres cet été. Sur quoi on lui permet de paturer une pour 12 batz et l'autre gratisse et quant aux offres de servisses on s'en occupera le vendredi de la foirre. »

C'est à cette époque que remonte l'établissement d'une Commission d'éducation. Le procès-verbal dit :

« La Communauté a passé d'établir une commission d'Education laquelle fera des visittes d'école tous les mois de l'hyvers et connaitront s'il y a lieu de promonter les enfans de la petite à la grande école et voir si les régents endoctrinnent les enfans comme il convient. »

A côté de cela, gens pratiques que nos *Bourdons*. Oyez plutôt :

« La Communauté a passé qu'il soit ordonné au régent de dicter des temmes qui ont du rapport à quelque chose qui soit nécessaire aux enfans comme lettre, contract, amodiation et que les temmes lui soient expliqués où il y aura des fautes. »

En 1832, Dombresson comptait deux classes permanentes avec cent vingt-cinq enfants.

Le collège comprend aujourd'hui (outre l'école enfantine de l'orphelinat et une école enfantine particulière) cinq classes mixtes, dont quatre desservies par des institutrices et la cinquième desservie par un instituteur et comprenant deux cent quarante-cinq élèves. De plus il y a une école permanente à la Joux-du-Plâne[1], à charge de moitié avec le Pâquier et deux classes aux Vieux-Prés[2], à charge de moitié avec Chézard. Le budget de l'instruction publique ascende à la somme de neuf mille francs.

En 1798, l'ancien d'église David Fallet, l'agronome médaillé du roi de Prusse, lègue à la Commune vingt-quatre louis d'or « dont les revenus devaient être appliqués à une pension de chirurgien-accoucheur habile et expérimenté que l'on ferait venir résider dans la paroisse pour le soulagement de tous ceux qui pourraient en avoir besoin ».

Dombresson accepte et arrondit ce don d'une somme de 500 écus, Villiers et Pâquier donnent chacun 250 écus, M. le baron de Chambrier, à Monruz, 50 écus, Jean-Pierre Cuche, du Pâquier, 50 écus, Jean-Daniel Ducommun, au Côty, 25 écus, et Abram Fallet, de Dombresson, dit Dessus les Planches, 100 écus. Puis il est fait une collecte dans la paroisse, auprès des habitants non communiers, qui produit une vingtaine d'écus. Voilà l'origine du fonds du chirurgien, dont le capital ascende aujourd'hui à 4,520 fr., et dont les revenus servent à pensionner, pour une partie, le médecin de la localité.

C'est grâce à ce fonds qu'il nous a toujours été facile d'avoir un médecin à Dombresson.

[1] Dont le bâtiment a été construit en 1859.

[2] Seulement une classe en été.

Avant 1798, nous trouvons cependant déjà les noms de quelques médecins ou mèges. En 1739 c'est un Gédéon Diacon; en 1741, Jacob Sandoz; en 1769, David-Pierre Morthier, disciple d'Esculape, habile en réclame dans ce temps où l'on ne connaissait encore ni les pilules Brandt, ni les pastilles Géraudel, ni la tisane de Skakers, ni le thé Poppé, ni le cognac ferrugineux Golliez, ni l'alcool Ricqlès. Jugez plutôt :

Le Sr David-Pierre Morthier, médecin à Dombresson au Val de Ruz, ayant appris, il y a déjà un assez bon nombre d'années, d'un illustre savant, à composer un excellent baume appelé le Baume sympathique oriental et ne l'ayant pas voulu d'abord annoncer que s'il n'en eut fait lui même l'épreuve; par l'expérience qu'il en a fait en différents cas, il a remarqué que le dit baume est très profitable pour plusieurs indispositions du corps humain et principalement pour toutes douleurs froides, matières gluantes et visqueuses, fluxions, enflures aux jointures et autres semblables. On peut s'en servir avec fruit pour la sciatique, le rhumatisme, les nerfs affaiblis et même retirés, pour toutes sortes de plaies, rétention d'urine, l'asthme, points de côté, la surdité et plusieurs autres maux provenant des causes froides que l'on ne spécifie ici crainte d'ennuyer les lecteurs et que l'on trouvera décrites dans l'imprimé joint au dit baume. Il offre aussi un thé composé d'herbes, de fleurs et de racines très rares et qu'il prépare aussi lui même. Celui-ci purifie la masse du sang, dégage la poitrine des glaires les plus tenaces, fortifie l'estomac, chasse les vents et charrie doucement par les urines; on peut s'en servir comme du thé ordinaire; le paquet coûte deux piècettes.

(Dépôt chez Matthieu, apothicaire.)

N.-B. Les phioles du baume aussi bien que les paquets de son thé seront cachetés de son cachet, qui est l'empreinte d'un mortier, pour que le tout ne soit contrefait.

Encore une fois, il n'y a rien de nouveau sous le soleil.

Depuis l'établissement du fonds du chirurgien, les médecins qui ont occupé ce poste sont: les docteurs Allamand, Bosshardt, Anthoine Challamel, Adolphe Fallet (suspendu pendant deux ans pour cause « d'impéritie et d'avidité »), Kupfer, Gatschet, Rossel, Rodolphe Howald, Paul Morthier, J.-J. Hottinger, Weber, Werdmuller, Miéville et Georges Sandoz.

Un de ces docteurs « se donnant un peu trop à boire », disent les procès-verbaux, « une représentation lui sera faite à cet article ». Le même « doit se presser un peu plus la nuit » et « doit avoir des sangsues vu qu'elles sont applicables dans certains cas ». On se plaint d'un

second « qu'étant réveillé pendant la nuit il ne s'était pas trouvé en état de répondre », puis « il a une mauvaise pharmacie, à des prix élevés ».

Un troisième a l'humeur vagabonde, il « s'absente souvent et sans raisons », puis il est méchant par dessus le marché et il fait insérer des annonces mensongères dans les journaux sur la communauté.

Le docteur Paul Morthier, qui a exercé son art pendant seize années à Dombresson, a laissé un souvenir béni au sein de nos populations.

La première convention avec le médecin, et qui porte la date du 12 décembre 1798, contient : « La communauté a déterminé la pension pour le chirusien-accoucheur premièrement à un logement honnête, un morceau de jardin, 4 toises de bois, moitié haître, moitié sapin rendu à son bûcher et 12 louis en argent et devras traiter modiquement les individus destitué de fortunne. »

Elle stipule encore :

« Le médecin ne doit pas sortir de Dombresson pour en découcher sans en avertir le Président du fond ou un membre le plus proche de son domicile pour que l'on puisse à chaque instant le trouver. »

Nous sommes frappé de voir combien les événements qui s'accomplissent au dehors du pays atteignent peu ces populations rurales. Quatre-vingt-treize, les guerres de Napoléon, l'Europe en feu.... la communauté continue son existence paisible, ces bruits ne l'incommodent pas.

Seul le passage des troupes françaises en 1806 trouble la quiétude de notre localité, parce qu'elle doit loger des officiers, des soldats et des chevaux. Les procès-verbaux relatent les frais occasionnés par ces intrus, mais d'une manière fort sommaire :

« On est convenu avec le maître-bourgeois Morthier pour le temps qu'il a eu le brigadier, sa femme et son fils, pour le prix de 20 batz par jour pour le brigadier, et 10 batz sa Damme et de même son fils. »

« La Communauté a passé de ne compter Mr La Croix bas officier que pour un où il sera logé. »

« La Communauté a passé qu'elle ne peut entrer pour rien à un compte de pencement des chevaux que Jean-Nicolas Fallet repette avoir fait à des chevaux de l'armée française lui donnant pour avis de s'adresser aux officiers supperieurs pour se faire payer. »

Du 28 mars 1807. « La Communauté a passé de tirer le canon en réjouissance le jour de la prestation des sermens de même que les

morthiers et de faire un feu de joie des mieux dirigé et d'iluminer la maison du village et toutes celles en proximités d'être vues de loin; le même jour, a passé de donner à chaque soldat français une bouteille de vin le dit jour de la prestation des sermens à l'empereur Napoléon. »

Puis vient, en 1813, le passage des Alliés avec les Autrichiens que l'on craint à cause de leur avidité et de leurs capacités stomacales qui sont restées en proverbe chez nous: « Il a un estomac d'Autrichien. »

Voici la ration journalière que l'on devait fournir à chaque soldat: Une livre de viande, un quart livre riz ou légume, ou une demi-livre de farine, deux livres de pain, une bouteille de vin, un verre d'eau-de-vie le matin.

Mais les Autrichiens s'en vont... et la communauté marche lentement de progrès en progrès.

On abolit le droit de vaine pâture, la culture intensive est en honneur; la Commune achète[1] de la Chambre administrative de Berne la montagne dite de Frienisberg à Chasseral, pour le prix de 28,000 livres tournois pour y alper le bétail en été.

En 1835, la communauté rachète pour 160 livres la « redevance des langues dues à Sa Majesté » et, l'année suivante, celle due à la Chambre économique pour « chars de bois, moyennant 200 livres ».

En 1842, on agrandit le cimetière et l'on plante les tilleuls qui y sont présentement.

En 1847, on fait disparaître tous les greniers bâtis sur le Seyon, à bien plaire, le long du village, malgré les vives réclamations des intéressés.

Quelques maisons remplacent ces baraques de bois.

Le 2 mai 1856, on ouvre la boulangerie par actions, une association qui a rendu et qui rend encore de grands services à notre localité.

L'industrie horlogère devient prospère et l'on voit à Dombresson de nombreux ateliers de faiseurs d'échappements, finisseurs, acheveurs, sertisseurs, etc.

En 1859, la Commune bâtit l'hôtel de Commune actuel.

En 1860, le droit de pâture « sur la Roche » est aboli. 1867, établissement de la Municipalité; 1869, date de la fondation d'une « Société de fromagerie et laiterie »; 1874, correction du lit du Seyon par l'Etat avec subvention municipale et qui a pour effet l'assainissement et l'embellissement du village.

[1] En 1804.

Par décret du 27 juin 1876, le Grand Conseil rend un arrêté portant que le legs de François-Louis Borel servira à ériger un établissement pour l'enfance malheureuse et abandonnée, et qu'il aura son siége à Dombresson[1].

Les bâtiments de la fondation Borel s'élèvent en même temps que le collège, aux frais duquel l'orphelinat participe pour une somme de fr. 52,000, et s'ouvrent en octobre 1880, pour recevoir 38 enfants répartis dans quatre familles. Aujourd'hui, l'établissement comprend six familles avec 87 enfants dans la colonie et 18 en apprentissage.

Enfin, en 1884, la Commune fait bâtir un chalet modèle avec fromagerie sur son pâturage des Planches. 1887, érection d'un poids public par quelques citoyens dévoués.

* * *

Le bétail ne pâture plus « en bas » la « longue Charrière », ni « en haut » le « Ganguiller » ; le tintement des clochettes des moutons et des chèvres broutant « sur la Roche » n'éveille plus les échos du Sapet. Le « Ganguiller » et la « longue Charrière » sont des chemins de dévestiture d'une correction toute moderne; le « Clos aux veaux » a disparu, la « Roche » se couvre insensiblement de pins et de sapins.

L'utile y a gagné sans doute, mais le pittoresque y a perdu. C'est toujours ainsi: ce qui fait le bonheur des uns fait le malheur des autres.

La « maison des bergers » est encore là, dernier vestige de la jachère et de la vaine pâture. C'est tout ce qui reste de ces vieilles coutumes rurales auxquelles nos pères tenaient si fort.

Avant de terminer, permettez-moi de vous faire une petite confidence: Il y a quelque trente ans, on voyait « sur la Roche » un énorme granit, et tout auprès un grand sapin aux branches étendues. Chaque matin, au lever du soleil, les chèvres sortaient des étables et montaient « sur la Roche », carillonnant et bêlant, le bouc noir aux cornes recourbées et à la longue barbiche, à leur tête. Arrivé près du granit, d'un bond, le bouc s'élançait sur la pierre grise d'où il dominait tout son troupeau et, d'un œil fier, contemplait ses compagnes broutant l'herbe maigre de la Roche. Un enfant aux cheveux bouclés, à la mine éveillée, suivait bien souvent le chevrier et se plaisait à voir le bouc campé sur son granit avec le sapin centenaire comme fond du tableau. Car c'était bien là un tableau comme la nature en montre tant à l'œil d'un artiste.

[1] La Commune vend à cet effet une partie des terrains nécessaires à la ferme pour le prix de fr. 200 la pose de 27 ares.

Ce fut pour le bambin une inspiration. L'éclair avait jailli. Il voulut faire de la peinture... et aujourd'hui ce bambin s'appelle Edouard Jeanmaire [1].

Notre ami Jeanmaire a voulu revoir, il y a quelque temps, ce pâturage de « sur la Roche », mais, hélas! le granit a servi à la confection de marches d'escalier, le vieux sapin, chargé d'ans et de mousse, a disparu sous la hache du bûcheron, et la gent chevrière n'existe plus guère qu'à l'état de souvenir.

Mais ce tableau, entrevu il y a plusieurs années, est là vivant dans votre souvenir, ami Jeanmaire, faites revivre ce temps disparu, montrez-nous un jour sur une de vos toiles aimées, le granit, le vieux sapin aux branches moussues et le grand bouc noir, à l'œil sombre, dont la prunelle reflètera les regrets d'un passé où les chèvres capricieuses gambadaient encore autour de leur sultan.

Ce sera une page du Dombresson disparu à prendre place à côté de celle qu'a décrite si finement notre collègue, M. Louis Favre, dans sa *Boutique de l'ancien.*

Vous chercheriez en vain aujourd'hui la boutique de l'ancien Morthier; la boutique d'alors est un magasin moderne, genre capitale.

Seul le « vieux couvent [2] » est encore là, témoin de l'existence de plusieurs générations. S'il avait voulu me livrer ses secrets, j'eusse pu vous intéresser davantage dans mon essai de faire revivre le modeste passé de notre village. Mais le « couvent » est muet. Voilà pourquoi je ne vous ai rien appris de nouveau.

Aussi avouez que j'eusse dû clôre plus tôt ce long bavardage, mais, que voulez-vous? en vrai Neuchâtelois, c'est toujours un peu longuement que l'on parle de ce que l'on aime!

Ernest Bille.

[1] Jeanmaire était en pension à Dombresson.

[2] L'ancienne demeure des curés de Dombresson, que le langage populaire désigne sous le nom de « couvent ».

QUELQUES LETTRES DE LÉO LESQUEREUX

DE 1849 A 1867

(Suite et fin. — Voir la livraison d'octobre 1890, page 236.)

« Columbus, 12 novembre 1865.

« Depuis le 1er mars, je n'ai guère été à Columbus qu'à de courts intervalles, ramené que j'étais par la maladie et forcé de me remettre sur pied au plus vite pour reprendre des explorations demandées et pressantes.

« La fièvre du pétrole a fait surgir une immense quantité de compagnies qui se sont constituées partout pour entreprendre des exploitations souvent impossibles, plus souvent inutiles, fort rarement avantageuses. Et comme ces compagnies ne peuvent trouver des actionnaires qu'en étalant partout de pompeux prospectus, il a fallu avoir recours non seulement aux géologues connus, mais à tous ceux qui, de près ou de loin, ont quelques notions de la science des pierres pour contribuer au développement de cette nouvelle source de richesses minérales. Ces explorations sont bien payées et j'ai accepté volontiers la part qui m'est revenue de cet accès qui rappelle la fièvre de l'or; je suis donc allé de nouveau courir les bois et les montagnes et j'ai usé de mon mieux du peu de forces qui me restent dans mon vieux corps. La première semaine d'octobre, je suis revenu plus malade que je l'avais été en juillet. Il a fallu me rétablir doucement et profiter de ce répit pour m'occuper de nos écritures et les mettre en ordre.

« Je ne suis pas seul à jouir de vos intéressantes lettres; ma femme les lit après moi; elle a toujours aimé tous mes amis et vous savez qu'elle a gardé pour Mme Godet une affection et une estime toute particulière. Ces deux femmes étaient faites pour s'entendre, s'entretenir de leur ménage, de leurs enfants, comme nous deux nous causons de plantes et de courses sur les montagnes. Trouve-t-on encore des femmes de cette valeur en Suisse? Il n'y en a certes pas en Amérique, ou du moins le nombre en est bien limité. Ici, la vie de famille n'existe pas; il y a sans doute la sociabilité des coteries, des réunions mondaines, mais du ménage, des enfants, personne ne s'en inquiète, les femmes ne sont que des mannequins, leur occupation principale est la toilette, la société, le théâtre et le reste; les enfants s'élèvent comme ils

peuvent. Comment, avec mon caractère et mes idées de naturaliste, aurais-je pu voir ma fille entrer dans une société ainsi faite et y prendre place? J'aime mieux qu'elle suive les leçons et l'exemple de son vieux père et cherche son bonheur un peu plus près de Dieu et un peu plus loin des futilités dont les femmes se nourrissent. Ma fille est parfaitement contente de sa situation; elle aura bientôt un poupon pour lui faire compagnie, et j'espère qu'elle sera comme toute vraie femme de fermier mère d'une nombreuse famille.

« Le 18 octobre, jour de ma fête, ma femme est tombée du haut de l'escalier, je l'ai trouvée sur le palier étendue sans mouvement. Jugez de mon effroi. Nous avons eu mille peines à la mettre au lit tant elle souffrait de lésions internes qui ont mis sa vie en danger. Quel jour de fête! Ma fille est revenue à la maison pour m'aider à soigner notre chère malade. Dès lors une quinzaine de jours se sont écoulés, ma femme va mieux et pourra bientôt reprendre ses occupations ordinaires.

« Si je me décidais à quitter Columbus, je crois que j'irais volontiers m'installer chez ma fille pour y retrouver ma femme qui y fait des séjours fréquents et prolongés. Je vis très souvent absolument seul, même pendant des semaines. Cet isolement ne m'est nullement pénible, les sourds ne vont-ils pas toujours seuls? Et quand on veut y mettre un peu de bonne volonté on s'habitue vite à vivre avec soi-même. L'inconvénient de cette solitude, c'est d'oublier le langage dont on n'éprouve plus le besoin; vous devez vous en apercevoir à mon style qui n'est ni du français ni de l'anglais; mais vous userez d'indulgence envers votre vieil ami. »

« Columbus, 14 octobre 1866.

« Vous désirez des nouvelles de la famille: ma femme se conserve joliment, bien qu'elle souffre parfois de rhumatisme aux mains et aussi d'oppression, suite de la chute qu'elle a faite l'année dernière. La femme de mon fils Ferdinand est presque constamment malade et hors de sens; les moments lucides sont rares. C'est une terrible et triste maladie qui ne se guérira probablement jamais. Elle a trois petites filles. Mon fils cadet a deux petites filles qui sont presque toute la journée chez la grand'maman. Et puis j'ai le fils de Fritz que nous élevons et qui nous donne bien de l'ouvrage.

« Comment! on dit à Neuchâtel que je suis devenu un « démocrate enragé ». Dieu m'en préserve, je suis « républicain » de cœur et d'âme. Les « démocrates » ici sont les conservateurs, qui désirent la continuation de l'esclavage et accorderaient au Sud le droit de se séparer de nous. Les républicains, au contraire, soutiennent l'Union et le président Lincoln. Mes amis Guyot, Gray, Agassiz, Matile, sont républicains. Cette explication suffira pour dissiper tout malentendu entre nous.

« Cette année, j'ai assisté à Northampton à la réunion de l'Académie nationale des Etats-Unis, dont j'ai été élu membre il y a trois ans; il me fallait

prêter le serment sous peine d'être rayé; je n'avais pas encore paru à ces assemblées. J'ai eu le plaisir de faire la connaissance du botaniste Porrey, un homme charmant, aussi vif et plus aimable encore que Gray. J'ai vu mon ami A. Guyot, qui m'a témoigné la bienveillance la plus affectueuse, et Agassiz, qui revenait de son expédition au Brésil et qui a été excellent pour moi; il a fait tout ce qu'il a pu pour me mettre à l'aise et, ce qui m'a touché de la part de ce prince de la science en Amérique, il est venu me chercher dans la famille où je logeais et m'a fait une longue et affectueuse visite. Quoi que fasse Agassiz, sa réputation est si bien établie en Amérique, il est si fortement soutenu et de telle façon par la haute et riche société de Boston, qu'il ne descendra jamais du pinacle de gloire où il est monté. Je n'ai entendu sur lui que des jugements flatteurs. A. Guyot est aussi solidement établi à Princeton.

« Parlons maintenant de notre nouvelle édition des mousses desséchées d'Amérique, dont le nombre s'élève à 536. La Californie m'a fourni, par Bolande, des choses extrêmement intéressantes, même à l'est des Montagnes Rocheuses; le nombre des espèces augmente chaque jour par de nouvelles découvertes. J'ai tant poussé et tant encouragé quelques-uns des jeunes gens qui m'écrivaient pour me demander aide et conseil sur l'étude des mousses, que malgré le peu d'intérêt général qu'elle présente, cette étude a cependant aujourd'hui un nombre respectable d'adeptes, disséminés sur tous les points de l'Amérique. Et naturellement, tout ce qu'ils trouvent de nouveau ils me l'envoient. Voilà de quoi entretenir ma ferveur et me donner des joies bien supérieures à toutes les fêtes, à tous les bons dîners, à tout ce que le beau monde pourrait m'offrir pour me délecter.

« J'ai des fougères de Cuba, que je tiens de Wright, et qui sont magnifiques; plusieurs présentent une analogie étonnante avec certaines espèces fossiles de nos houilles. Elles ne sont pas spécifiquement identiques, mais elles ont un air de famille si particulier, qu'on s'arrête surpris devant des caractères de nervation, de fructification et de configuration générale, qui se sont conservées après une si longue série de formations diverses. »

« Columbus, 18 août 1867.

« Mon activité scientifique actuelle ne vaut guère qu'on en parle, même à un ami comme vous. J'avais passé le mois de mars à terminer un catalogue critique et descriptif des mousses de Californie, afin d'en finir avec les mousses avant de commencer une nouvelle série d'explorations dont j'étais chargé dans le bassin houiller de l'Illinois. Ce bassin est fort étendu et mesure 40,000 milles carrés. Ce n'est donc pas une petite affaire et depuis le commencement d'avril au milieu de juillet, j'ai passé plus de trois mois en courses continuelles, pas toujours à pied, il est vrai, les chemins de fer qui coupent l'Illinois dans toutes les directions aident beaucoup l'explorateur. Cependant, les lieux à étudier sont généralement hors des routes battues et il faut s'y rendre le plus

souvent à pied. La température de ces trois mois a flotté entre les extrêmes. Jusqu'à la fin de mai, la pluie, l'humidité, le froid, parfois la neige, m'ont contrarié; le reste du temps, la chaleur a été excessive et j'ai dû, quand même, tenir la campagne tout le jour, voire même porter mon sac plein d'échantillons de pierres à de grandes distances par une température de 36° C. à l'ombre, comme celle qui règne en ce moment où je vous écris et qui est capable de fondre et de volatiliser ma vieille cervelle. A l'exception d'un coup de soleil, qui ne m'a pas fait grand mal, et de la fièvre intermittente, à laquelle on n'échappe guère dans l'Illinois, et qui ne m'a pas quitté, tout est bien allé. Depuis mon retour ici, j'ai travaillé à mon rapport, j'ai mis à jour nos écritures d'affaires, et je retournerai sur le terrain le 1er septembre prochain.

« Quelle belle occasion de récolter des plantes que ces courses dans les prairies, si c'était possible, mais il n'y a pas moyen; une fois pris dans l'engrenage de la géologie, on ne peut plus s'en dégager, elle absorbe violemment toutes les facultés de l'entendement. On ne peut, avec elle, que songer aux pierres, examiner des pierres et ruminer des pierres. L'attention est tendue sans repos non seulement par les observations, mais par les calculs, les réflexions, les rapprochements, les comparaisons, les problèmes qui se posent à l'esprit. Souvent après avoir passé la journée entière dans les ténèbres du fond des mines de houille, occupé à examiner les couches d'ardoises qui renferment le charbon, j'ai passé des nuits fiévreuses, des nuits d'insomnie, cherchant à résoudre des questions insolubles, sans arriver à une conclusion satisfaisante.

« Beau travail! direz-vous; j'en conviens, mais songez qu'on me paie à raison de 150 dollars, soit 750 fr. par mois, outre toutes mes dépenses remboursées. Quand il faut gagner sa vie et amortir des dettes, on n'a pas le choix des occupations; le devoir avant tout.

« Pendant ma longue absence, ma femme était à la ferme chez ma fille, pour recevoir un nouveau poupon, une petite fille. Ce qui fait que j'ai déjà neuf petits-enfants, dont huit filles. Quelle douce satisfaction de penser que je n'ai plus la responsabilité directe de l'affaire.

« J'ai trouvé ici un paquet de Hampe contenant 600 espèces de mousses. C'est énorme, direz-vous? En réalité, c'est peu de chose, puisque dans le tout il n'y a pas vingt espèces qui ne soient déjà dans mon herbier.

. . . .

« A celui qui se plaindra de son gouvernement, je puis répondre hardiment que nous sommes ici encore plus mal gouvernés. Les gouvernements républicains n'auront quelque chance d'être bien conduits que quand les individus en particulier sauront se gouverner eux-mêmes. Quand cela arrivera-t-il? Pour nous consoler, disons-nous qu'il faut un commencement à tout et que la république tend par sa nature à amener peu à peu ce *self*

government, sur lequel elle est fondée. Depuis les temps barbares où une moitié des hommes étaient de droit les serfs ou les esclaves de quelques privilégiés, la monarchie s'est joliment épurée. Il en sera de même des démocraties; l'immoralité des gouvernants dégoûte et repousse; tout le monde la voit et la juge; on finira par la jeter aux ordures et tout ira bien. Seulement nous n'y serons plus pour crier : bravo! Gloire à Dieu! Qu'importe après tout, Dieu règne, laissons passer sa justice! »

« Columbus, juin 1868.

« J'ai beaucoup vieilli cet hiver; le résultat de mes observations géologiques dans l'Illinois, l'an passé, a été déplorable pour ma santé. Le travail était trop rude pour mes forces; à soixante-deux ans on peut sans effort avoir patience jusqu'au bout. Mon hiver s'est passé à dessiner des plantes fossiles pour des rapports géologiques que je termine maintenant. Ce travail me plaît et m'intéresse de toute manière.

« Depuis plusieurs années, Agassiz me pressait de prendre la direction de la partie paléontologique du Musée de Cambridge. En partant pour le Brésil, et déjà embarqué, il m'écrivait encore : « Allez à Cambridge, installez-vous chez moi, voyez ce qu'il y a à faire dans le département dont vous aurez seul la direction et agissez comme bon vous semblera; j'approuve d'avance tout ce que vous ferez ». L'année après mon retour de l'Illinois, en juillet, je reçus encore de lui une pressante invitation à me rendre chez lui de suite, pour m'établir définitivement à Cambridge. Il mettait à ma disposition une maison d'habitation pour ma femme et moi et m'offrait 1,500 dollars, soit 7,500 fr. d'appointements, autant de temps que je désirais en employer à des explorations aux frais du Musée et m'envoyait une traite de 150 dollars, soit 750 fr. pour frais de voyage et autres dépenses.

« Mais il ne peut être question pour moi de quitter Columbus maintenant; ma femme, dont la santé a subi de graves atteintes, ne pourrait vivre loin de ses enfants. J'ai d'ailleurs ici des intérêts à soigner et la somme de 1,500 dollars ne me paraît pas suffisante comme compensation.

« A mes explications, et sur mon refus d'accepter ses propositions, M. Agassiz m'a répondu : « Venez quand vous pourrez, faites telles conditions qu'il vous plaira et qui vous sembleront justes, je les accepte d'avance; l'essentiel est de venir. »

« Je suis donc allé passer le mois d'octobre à Cambridge pour examiner les collections, les mettre en ordre, et voir ce qu'il y aurait à faire pour la suite. A mon arrivée, Agassiz m'a accueilli chez lui avec l'hospitalité la plus bienveillante. J'avoue que je ne m'y attendais nullement et je me préparais, comme de juste, à prendre ma place de subordonné comme celle des autres employés du Musée, dont plusieurs sont cependant des professeurs distingués. Mais lui et sa charmante et excellente femme m'ont traité non comme un

subalterne, mais comme un ami et, à la fin du mois, quand j'ai pris congé pour revenir ici, rappelé par des engagements antérieurs, il m'a payé ce que je lui ai demandé et ce qu'on me paye d'ordinaire pour mes travaux géologiques, 150 dollars par mois, en sus de toute dépense, et en m'assurant que cette somme était bien au-dessous de la valeur de mon travail.

« Ceux donc qui vous disent que je me suis *mis au service d'Agassiz,* vous ont mal informé; vous pouvez en juger maintenant. Du reste, après nos malheurs financiers et après avoir payé à nos créanciers le 50°/₀, il me reste encore 100,000 fr. de dettes, que je considère comme une obligation morale, quand même je pourrais me tenir quitte envers eux. Eh bien, je vous déclare que si je pouvais diminuer cette dette d'honneur en me mettant au service de n'importe qui, *même comme domestique d'écurie,* je n'hésiterais pas un instant.

« Je pense retourner bientôt à Cambridge et y rester tout l'été. »

Ici s'arrête la correspondance des deux amis; M. Ch. Godet est mort en 1879, et Léo Lesquereux a continué en Amérique sa carrière de botaniste, de géologue et de commerçant que ses lettres nous ont révélée, et que l'âge et le temps ne paraissent pas avoir beaucoup entravée ou améliorée. Le nombre de ses amis d'Europe allait en diminuant, et il n'écrivait plus guère qu'à M. Fritz Berthoud et à Ed. Desor lorsqu'il envoyait à ce dernier une de ses récentes publications. Il me souvient qu'à chaque nouvel envoi de Lesquereux, Desor ne manquait pas d'en écrire un compte-rendu très détaillé et très soigné dans les journaux et d'adresser ceux-ci aux journaux d'Amérique pour attester son intérêt et sa fidèle sympathie. Il me faisait admirer les magnifiques planches qui illustraient ces ouvrages et me les expliquait en rendant hommage à celui qui savait débrouiller, déterminer, nommer ces plantes si curieuses des divers étages géologiques, et les employer à en déterminer l'âge relatif, ainsi que l'importance au point de vue des richesses minérales qu'elles peuvent receler dans leur sein.

En 1885, lorsque Lesquereux songea à se défaire de sa collection de mousses et à la céder au Musée de Neuchâtel, nous échangeâmes quelques lettres; je détache des siennes quelques passages extrêmement curieux qui prouvent la constance de ses principes et leur inaltérable fermeté:

« Malgré des difficultés sans doute fort grandes, mais non insurmontables, j'ai poursuivi toute ma vie mes occupations de naturaliste, travail d'affection qui m'a payé avec usure en jouissances inexprimables ma peine et mes efforts. Par ma surdité absolue, je suis forcément délivré, privé, si vous l'aimez mieux, des attraits, des liens et des devoirs de la sociabilité. Ces liens et ces

devoirs se sont naturellement reportés sur les objets scientifiques qui me sont tombés sous la main ou plutôt que la Providence a placés sur mon chemin. En suivant mes inclinations et en me livrant ainsi à des études chéries, je n'ai pas même eu l'occasion de faire mon devoir, en tant que le devoir exige le renoncement à nous-même. J'ai toujours passé les moments les plus heureux de ma vie à l'étude des mousses avec le microscope, ou des pierres et des fossiles dans mes explorations innombrables, soit en Europe, soit dans les espaces immenses des Etats de l'Union. Quand, avec la jouissance, l'argent est venu — et il n'est guère venu, comme bien vous savez — je l'ai accepté avec reconnaissance, car j'en avais toujours besoin pour ma famille, mais il me semblait qu'il ne m'était pas légitimement dû.

« Considérée ainsi, ma carrière a été cependant assez belle pour m'empêcher d'en désirer une autre, ou d'envier celle d'aucun de mes amis. Un de mes fils me disait hier :

« — Le professeur Guyot a su mieux faire que toi.

« — Comment ?

« — Il a gagné une jolie fortune.

« — C'est vrai, mais comptons, mon ami. Le professeur Guyot est sans famille, tandis que j'ai autour de moi mes fils, mes nombreux petits-enfants qui, tous, honorent le vieux grand-père et l'entourent de soins, lui donnent tous les jours, en toute occasion, les preuves les plus évidentes de respect et d'affection. J'ai même déjà deux arrière-petits-fils; l'un que j'ai vu dimanche, est un des plus beaux enfants qu'on puisse contempler. Compte un peu si *tous ces biens, ces joies de la famille étaient à vendre, combien crois-tu* que cela me vaudrait ? Et penses-tu que je pourrais m'en séparer pour la plus grosse fortune du monde ?

« Un peu d'argent de plus! et puis après ? La mesure est-elle jamais remplie au gré de nos désirs ? Les désirs deviennent promptement de l'avidité, c'est le tonneau des Danaïdes, plus on y verse plus il est vide; plus nous avons, moins nous savons jouir. »

. . . .

« J'ai eu trois amateurs pour mes collections : le collège de Jowa City, par le professeur Bride, qui estime qu'elles ne doivent pas quitter l'Amérique, et le Musée de Lille, en France, par M. l'abbé Boulay, un célèbre bryologiste. Mais je désirais avant tout qu'elles devinssent la propriété de Neuchâtel, pour prendre leur place à côté de celles du capitaine Chaillet, de M. Coulon et d'Agassiz. Elles se composent de plus de 2,500 espèces, une moitié d'Europe et d'Amérique, l'autre moitié exotiques. J'ai beaucoup récolté moi-même, puis j'ai eu l'avantage d'être en relation avec les botanistes les plus distingués, pour la bryologie, depuis le commencement du siècle, et j'ai acquis beaucoup par des échanges. Les noms les plus célèbres y sont représentés par de nombreux échantillons. Vous serez effrayé de la masse d'exemplaires doubles

surtout pour les espèces européennes; mais ils ont leur valeur soit comme documents historiques, soit comme objets d'échange.

« Mon intention serait aussi de vous envoyer une collection d'échantillons de plantes fossiles; j'en ai de fort beaux du pliocène des Montagnes Rocheuses, pas très grands, ni encombrants et qui seront toujours regardés avec intérêt par les amateurs. Nous pourrons en causer lors de mon retour à Columbus, que je vais quitter pour deux ou trois mois. Il me faut encore travailler pour gagner le pain quotidien et j'ai beaucoup à faire en Pennsylvanie pour la détermination de plantes fossiles de collections particulières qui, depuis mes publications sur ce sujet, sont devenues nombreuses et fort riches. Je suis content d'avoir cette occasion de me distraire pendant quelque temps, espérant que le changement de vie me rendra un peu de mes forces, considérablement diminuées par ce long hiver. »

Rappelons qu'à cette date L. Lesquereux avait 79 ans.

. . . .

« Les détails que vous donnez de votre séjour à la Chaux-de-Fonds et des amis que j'y ai laissés, ont ravivé les plus doux souvenirs de ma vie. Quels braves et dignes amis : Fritz Perrochet et son excellente compagne, Ed. Robert-Theurer et sa charmante femme, Mme Sandoz, leur fille, à qui j'ai donné des leçons de botanique et avec laquelle j'ai été en correspondance jusqu'à sa mort si regrettable et prématurée. Vous avez été un de leurs amis, je n'ai pas besoin de vous dire ce qu'ils ont été pour moi; si je voulais raconter ce qu'ils ont fait pour moi, il me faudrait des pages. J'ai souvent rencontré chez Fritz Perrochet Mlle Robert, la sœur des deux peintres, et Aurèle le plus jeune, pour qui j'avais une vive sympathie; quant à Léopold, je l'ai moins connu, mais j'admirais ses œuvres. Vous le savez, chez Fritz Perrochet tous les amis étaient de la famille. Ah! c'était alors le beau temps, le temps où l'on sait aimer, espérer et jouir des bienfaits que la vie nous dispense, où le cœur aime à plaire et s'ouvre avidement à tous ceux qui le cherchent. Non, cette chère Chaux-de-Fonds, je ne l'oublierai jamais, je l'aimerai toujours, et pourtant c'est là qu'est née l'infirmité qui a pesé sur le reste de mon existence. »

L. Favre.

VARIÉTÉS

NOTES D'UN JUSTICIER DE LA SAGNE

« Le 2me novembre 1681, Monsieur Matthieu, *souffragant* de Monsieur Perrot, ministre en leglise de la Sagne, m'a espousé avec Susanne, fille de feu Daniel JeanRichard-dit-Bressel[1]. »

C'est par cette mention que s'ouvre le registre où le sieur Jaques Bressel, membre de la cour de justice de la Sagne, inscrivait, non jour par jour, mais à d'assez longs intervalles, ses circonstances de famille les plus importantes, ainsi que les faits météorologiques et les événements qu'il jugeait dignes d'être relatés.

Nous ne présentons pas le justicier Jaques Bressel comme un personnage considérable, bien qu'il ait pu être considéré dans sa petite sphère. Nous ne le connaissons que par le livre de raison qu'un de ses descendants, M. U.-L. Matile, ancien député, a bien voulu nous communiquer.

Ce n'est qu'à titre de représentant de son époque et de témoin oculaire de certains événements, petits et grands, qu'il mentionne, que Jaques Bressel et son journal nous ont paru devoir intéresser les lecteurs du *Musée*.

A l'exemple de la plupart de ses contemporains, notre justicier mettait volontiers en rapport l'apparition de certains phénomènes météorologiques avec les événements de l'histoire. Témoin la note suivante :

« Le 11me decembre de l'ennée passée 1680, il apparut une commette, « à une estoille », du costé du soleil couchant, *duquel* la queuë attenoit au chemin St-Jaques, et elle dura jusques à la Chandeleuse 1681 ; *ça esté alors que la persécution pour la religion a commencé au roiaume de France.* »

Plus loin il enregistre sans commentaires la révocation de l'Edit de Nantes :

[1] Peut-être le père du fondateur de l'horlogerie dans notre pays.

« Louis quatorze, roy de France, a fait un esdit le 19me octobre 1685 par tout le roiaume et terre de son obéissance, que tous ceux de la religion réformée *eusse à l'embrasser* la romaine, sous peine des gallaires pour les hommes et confiscation de cors et biens pour les femmes, ou sortir du roiaume dans 24 heures, et 15 jours pour les ministres. »

Il ne paraît pas que l'innovation des sachets pour la quête à la sortie du culte date à la Sagne de cette époque, comme le dit Boyve pour d'autres localités où cette forme de collecte fut instituée à l'usage des réfugiés pour cause de religion. Les innovations n'ont jamais fait un chemin rapide à la Sagne — au temps d'une fois — et si celle-là s'y fût introduite alors, Jaques Bressel n'eût pas manqué de la signaler.

Entre l'apparition de la comète de 1680 et la révocation, figure en 1683 le grand incendie du Locle :

« Le 16 aoust 1683 il a brullé 24 maisons au bas du Locle et douze loquattaires, et le feu print en la maison du justicier J.-Jaques Vagneux, sans savoir comment. »

Un détail qui caractérise bien l'époque par l'absence complète des formalités officielles dont notre siècle est si prodigue, c'est le fait qu'en 1689, donc huit ans après son mariage, notre justicier est pris de la curiosité bien légitime de s'informer de son âge exact et de celui de sa femme. Il paraît que M. le *souffragant* Matthieu les avait mariés de confiance et sans s'enquérir trop minutieusement si Jaques Bressel et Susanne JeanRichard étaient en âge de convoler. En voici la preuve :

« Le 16me février 1689, ayant voulu rechercher l'âge de moy et de ma femme afin de le vouloir yci *incerrer*, j'ay trouvé que je naquy le 24me février 1651, bathizé par Monsieur Sandoz, et Suzanne JeanRichard-dit-Bressel, ma femme, fut née le 31me mars 1664, aussi baptizée par Monsieur Sandoz, l'ayant trouvé ainsi. Signé Jaques Bressel. »

Décidément les formalités de l'état-civil ont du bon : à trente ans le justicier Bressel avait failli *s'espouser* avec une enfant; Susanne JeanRichard n'avait que dix-sept ans lors de son mariage.

Ce n'est, au reste, que par cette constatation que nous connaissons le nom de l'auteur du manuscrit, lequel a sans doute cru de son devoir de signer en toutes lettres une pièce quasi-officielle comme celle-là; sage précaution qui nous permet, après deux cents ans, de savoir à qui nous avons affaire.

Notre justicier paraît s'être vivement intéressé aux événements politiques du dehors et particulièrement de l'Angleterre. Il avait évidemment dans ce dernier pays quelque parent ou ami avec lequel il était en correspondance, car sous la rubrique : Extrait d'une lettre reçue de Londres,

du 24me février 1689, il rapporte que « le mardy après midy, 19me février 1689, la princesse d'Orange arriva à Londres, où elle fut reçue du peuple avec des démonstrations de joie extraordinaires. »

Puis que « le 24me du dit mois le prince et la princesse furent proclamés roy et reyne d'Angleterre, de *France* et d'Irlande, avec grande solennité. »

Le justicier donne ensuite par le menu la liste des seigneurs du conseil privé du roi, en commençant par l'archevêque de Cantorbéry, puis il fait le récit détaillé des fêtes du couronnement.

« Ce n'est pas sans étonnement, ajoute le justicier, de voir un Jaques, 2me roy d'Angleterre, quitter son royaume et s'en aller en France, et dedans peu de temps voir un prince d'Orange estre sur le trône avec Madame son espouse, fille du devant roy d'Angleterre. »

De cet étonnement fort naturel, le brave justicier de la Sagne est distrait par la grande inondation de la même année :

« Au mois de mars 1689 il a esté des grands débordements d'eau, que depuis Bienne jusques à Gléresse on ne pouvoit aller le long du lac, mais il falloit aller le long de la montagne, et par le Landeron le lac s'estandait par toute la ville et par les vignes.

« Au même mois l'eau a desmolly les moullins et la *raisse* des Cœudres. »

C'est l'inondation que Boyve mentionne en disant que les trois lacs de Neuchâtel, Bienne et Morat furent joints ensemble.

Autre phénomène météorologique signalé l'année suivante par Jaques Bressel :

« Le 17me janvier 1690 il fit quatre ou cinq gros tonnaires dont il tomba sur un buisson sur le bien des héritiers de feu Jaques Huguenin-dit-Virchaux, et les eaux furent grandement débordées, et après il vint un grand beau temps. »

Après avoir signalé la mort du pape Alexandre VIII et son remplacement par Innocent XII, notre justicier en vient à un événement plus important pour notre petit pays, « savoir la mise en possession des comtés de Neuchâtel et Valangin par S. A. S. Mme la duchesse de Nemours ».

Il fait la description détaillée de toute la cérémonie. En témoin oculaire, il ne manque pas de faire remarquer que M. le conseiller Guy, présidait, « estant assis sur une chaise à dos, vers le milieu de la table, un peu à gauche, et que Madame la duchesse de Nemours, à sa droite, estoit sur un fauteuille, tandis que le chevalier d'Angoulême, envoyé du prince de Conti, estoit à sa gauche sur une chaise à dos, etc., etc. »

Quant aux discours du président, aux *protestes* et *contreprotestes*

des personnages présents, il les mentionne très brièvement et ne les fait suivre d'aucune réflexion. Il semble que l'appareil extérieur de la cérémonie l'ait plus impressionné que toute autre chose.

L'événement considérable de l'hiver de 1694 à 1695, fut chez nous, comme chacun sait, la congélation du lac aux mois de janvier et de février.

Jaques Bressel ne manque pas d'en parler longuement, et de rapporter comme d'autres témoins oculaires le fait curieux de longues traces rouges et bleues au travers de la glace, ainsi que les effets extraordinaires de la débâcle, arrivée le 14 février.

Dès le dimanche 12 février, assure le justicier, les fentes qui se faisaient dans la glace produisaient de telles détonations qu'on en entendait le bruit « depuis le Commun de la Sagne et mêmement depuis les Eplatures ».

Il décrit aussi les amas prodigieux de glaçons qui se formèrent près de Neuchâtel et surtout de Marin, portant à leur sommet « des pierres de *grison* qui pouvoient estre de la pesanteur d'environ deux muids de vin.

« Le 25 février, poursuit Jaques Bressel, il m'a esté montré par M. le maistre-bourgeois J.-Jaques Faverger une requeste présentée à Messieurs les Quatre-Ministraux par le sieur Nicolas Inzely, demandant pour boire un coup aux dits messieurs, de la peine qu'il avoit pris de mesurer le lac de Neufchâtel et du rapport qu'il fit à ces Messieurs que par la dite mesure il trouva onze mille cinq cent quarante quatre pas depuis Neufchâtel à Pourtalbanc, sur lequel ces messieurs lui donnèrent une *bajoire* pour boire et à trois camerades qu'il avoit avec luy. Ledit Nicolas Inzely me dit le mesme jour de la manière qu'il l'avoit mesuré avec ses trois *consorts* dont il m'en nomma un qui est assez long pour faire les pas tirant de droit fil tout le possible, et que lui-même marquoit tous les cents pas, et qu'après le calcul fait, il se trouva qu'il y avoit onze mille cinq cent quarante quatre pas, mais n'affirmant pas qu'ils ne se soyent pas *inquivoqués* de quelques dixaines, mais qu'il l'avait mesuré avec autant d'exactitude qu'il leur avoit été possible. »

La citation est un peu longue et les explications du justicier sur la méthode d'arpentage employée par Inzely, manquent assurément de clarté; mais nous avons tenu à rapporter le morceau entier à cause de son parfum de naïveté. Ce verbe *inquivoquer* n'est-il pas dans son incorrection une trouvaille exquise? Quant au terme de « bajoire », très français celui-là, il désignait une monnaie portant les deux effigies superposées d'un souverain et de son épouse, comme Henri IV et Marie de Médicis.

(A suivre.) O. HUGUENIN.

CÉLESTIN NICOLET

1803-1871

La nécrologie de Léo Lesquereux par M. Fritz Berthoud a réveillé en moi un regret qui existe depuis longtemps dans mon cœur, c'est de n'avoir pas rappelé dans le *Musée neuchâtelois* le souvenir de Célestin Nicolet, qui a été dans nos montagnes un des premiers représentants de la science et des études sérieuses. Celui qui a contribué peut-être plus qu'aucun autre à préparer l'éclosion de notre activité historique par ses longues et patientes recherches, par les riches collections qu'il a recueillies et dont il usait libéralement, celui qui a été à deux reprises président de notre Société d'histoire et a écrit sur la Chaux-de-Fonds et sur nos montagnes des pages que l'on peut considérer comme le dernier mot sur ce sujet, a droit à autre chose qu'une simple mention dans un procès-verbal. Le compte rendu de la séance générale du 19 juin 1871, au Locle, contient les lignes suivantes :

M. Desor, en déplorant la perte de M. C. Nicolet, deux fois président et le membre le plus actif de la Société, accomplit un pieux devoir commandé par une amitié de trente-quatre années et une communion intime de travaux et d'études scientifiques. Son émotion se communique à ses auditeurs et des larmes brillent dans leurs yeux.

Le discours de M. Desor fut publié dans le *National suisse* du mercredi 21 juin, mais le *Musée neuchâtelois*, fidèle à une tradition dont la sévérité est peut-être exagérée, ne l'a jamais reproduit. Nous y trouvons l'éloge sincère et affectueux de celui qui fut l'un des promoteurs de notre Société, dont il était en quelque sorte le père, puisqu'il avait su communiquer son ardeur passionnée aux jeunes gens initiés et encouragés par lui aux études historiques.

Pour que notre Société pût se développer comme elle l'a fait, dit M. Desor, il fallait plus qu'un simple intérêt pour les choses nationales, il

fallait l'enthousiasme. En dépit de l'âge, en dépit de la maladie, C. Nicolet a été le plus robuste, le plus persévérant soutien de notre œuvre. Comme naturaliste, il appartenait à cette pléiade d'hommes énergiques qui, depuis le D[r] Abraham Gagnebin, de la Ferrière, et J.-J. Rousseau jusqu'à J. Thurmann, ont conservé dans nos Montagnes la tradition de l'observation rigoureuse et raisonnée des faits et l'amour de la nature. Représentant sincère et autorisé de la science et des lettres au milieu d'une population uniquement industrielle, il a par là même contribué à propager sinon le goût, du moins le respect des choses de l'esprit, en montrant à ses concitoyens tout ce que le travail intellectuel désintéressé, mis au profit de la société humaine, a de méritoire. Ils ne l'auraient pas vu eux-mêmes, que le nombre toujours croissant d'étrangers de distinction qui venaient rendre leurs hommages au savant de la Montagne le leur aurait appris.

Cet éloge n'a rien d'exagéré; ceux qui douteraient de la notoriété de C. Nicolet et de la variété de ses aptitudes en seraient convaincus après avoir feuilleté les six gros volumes de lettres à son adresse recueillies par son frère, M. Oscar Nicolet. Lire ces lettres, parfois fort longues et difficiles à déchiffrer, est un travail qui m'a pris plusieurs mois; j'ai été aidé par M. Justin Girard, son beau-frère, à qui je témoigne ici toute ma reconnaissance. Citer les noms de ces correspondants serait faire l'énumération des hommes les plus distingués de notre pays et de la Suisse tout entière, en passant par toutes les lettres de l'alphabeth, depuis Agassiz à M. Carl Vogt.

Malheureusement les presses à copier n'étaient pas encore en usage et C. Nicolet n'avait pas le temps de prendre copie des lettres qu'il écrivait; nous ne les avons pas; nous ne possédons que les réponses aux pages qui ne se dévoilent que par transparence; mais cela suffit pour nous faire connaître l'homme qui était le centre d'une telle activité épistolaire et auquel on avait recours lorsqu'on avait besoin d'un renseignement sur des questions de science, d'histoire ou d'archéologie.

Je n'avais pas besoin de tout cela pour le connaître; en relation avec lui pendant près de trente ans, lié par une amitié qui, de sa part et à cause de la différence d'âge, avait quelque chose de paternel, j'avais pu apprécier tous ses mérites. Mais je dois avouer que cette revue de sa correspondance a augmenté encore mon respect pour sa mémoire et m'a éclairé sur l'importance de notre dette à son égard. Nous n'attendrons pas si longtemps pour acquitter celle que nous avons contractée à l'égard de MM. Fritz Berthoud et Auguste Bachelin, dont nous déplorons la perte récente.

C'est dans l'automne de l'année 1842, à mon arrivée à la Chaux-de-Fonds, que je vis C. Nicolet pour la première fois. Je le pris d'abord pour un homme d'église, tant sa tournure un peu épaisse, sa démarche légèrement solennelle, sa figure pleine entièrement rasée, ses cheveux courts, son teint mat, ses vêtements noirs lui donnaient l'apparence d'un ecclésiastique. Maintes fois il fut pris pour tel; il lui arrivait fréquemment de se trouver en compagnie de prêtres soit du Jura bernois, soit du département du Doubs, qui dans leurs travaux avaient recours à ses lumières. Peut-être devait-il ces allures à son stage de sept ans dans les hôpitaux de Paris, au milieu des religieux et des religieuses qui les desservent; il est certain que c'est là qu'il acquit cette urbanité, cette grâce, ce langage correct, élégant, cette habitude de la conversation française qu'il possédait à un si haut degré.

Lorsqu'il sut que j'étais un élève d'Agassiz et le beau-frère du professeur H. Ladame, il m'accueillit avec un empressement, une affabilité qui me mirent bientôt à l'aise; dès lors sa porte me fut toujours ouverte et j'eus l'occasion de faire connaissance une fois de plus avec l'hospitalité montagnarde, à qui je dois les plus douces heures de ma vie.

On s'occupait alors beaucoup à la Chaux-de-Fonds du passage récent de Frédéric-Guillaume IV et de la reine de Prusse, qui avaient reçu des montagnards un accueil enthousiaste de la part des uns, indifférent et glacial chez les autres. La mauvaise humeur de ceux-ci s'était manifestée par des volets fermés, des façades sans aucun ornement, faisant contraste avec celles de leurs voisins, tout enguirlandées et décorées de drapeaux noir et blanc, ou orange, noir et blanc. Même les libéraux, s'adressant directement au monarque, étaient accusés de lui avoir demandé l'émancipation du pays et notre réunion à la Suisse[1]. L'indignation était extrême, dans le camp opposé, contre un ami de C. Nicolet qui avait remis la requête au roi dans l'escalier de l'hôtel-de-ville, et contre tous ceux qu'on soupçonnait d'avoir pris part à une démonstration qui avait apporté une note discordante dans le concert d'allégresse qu'on avait cherché à rendre unanime. Il était difficile de rester neutre dans un entourage aussi exalté.

J'avoue qu'à cette époque, absorbé par mes études et les difficultés de mon enseignement, je n'avais guère eu le temps de m'occuper de politique; les tentatives d'insurrection et leur répression sanglante dont j'avais été le témoin en septembre et décembre 1831, m'avaient laissé

[1] C'était exagéré. Voir *Musée neuchâtelois* 1889, page 292.

des souvenirs si effroyables, que je m'étais fait une loi de fermer l'oreille à tout ce qui pouvait ressembler à une révolution. Bien que nos relations eussent surtout un caractère scientifique, il me fallut, bon gré, mal gré, faire connaissance avec les amis de C. Nicolet, les Dr Droz, G. DuBois, Ch. de Pury, Fritz Courvoisier, Justin Billon, Ulysse Ducommun, et je dois avouer que ces hommes, si décriés dans le camp opposé et qu'on disait féroces et sanguinaires, étaient au contraire fort aimables et d'un commerce charmant.

Ce qui m'attirait chez C. Nicolet, c'était son culte passionné pour la science, son activité qui lui faisait trouver le temps, à côté de l'exploitation d'une pharmacie très achalandée, de s'occuper de géologie, de botanique, de zoologie, de chimie, de météorologie, des écoles et de leur perfectionnement, de toutes les questions locales ou relatives à l'industrie; il observait, il lisait beaucoup, possédait une riche bibliothèque, recevait de nombreuses et intéressantes publications, recueillait les documents, les manuscrits, les actes, les vieux sceaux concernant notre pays ou les contrées voisines du Jura bernois ou du département du Doubs. Il y avait toujours quelque chose à apprendre dans la petite chambre attenante à la pharmacie et qui lui servait de bureau; c'était une sorte de musée où tout venait s'entasser dans un désordre qui eût déconcerté tout autre que le maître de céans.

Que de causeries charmantes, a dit M. Xavier Kohler, que de choses délicieuses, de nouvelles intéressantes ont été échangées dans ce bureau, au milieu des livres, des fossiles, des plantes, entassés sur les rayons et sur les tables trop étroites pour les contenir. Que de rencontres fortuites et toujours les bienvenues vous attendaient chez ce savant modeste. Il encourageait le talent naissant, stimulait la jeunesse, l'éclairait de ses conseils, lui prodiguait les encouragements. Sa maison lui était toujours ouverte ainsi qu'aux visiteurs nombreux que lui amenaient ses études variées; l'hospitalité si large, si cordiale qu'il exerçait alors rejaillissait sur sa ville natale, qui bénéficiait de sa réputation et en tirait honneur. Le géologue, le botaniste, l'historien, l'archéologue se succédaient tour à tour sous son toit bien connu.[1]

Mais en me laissant aller au courant de mes souvenirs, je m'aperçois que je commence ma notice par le milieu; je dois donc réparer ma faute et procéder par ordre.

Adolphe-Célestin Nicolet était originaire de la Ferrière et de la Sagne; il naquit à la Chaux-de-Fonds le 27 juillet 1803. Son père, guil-

[1] Xavier Kohler: *Célestin Nicolet*, notice nécrologique. 1871.

locheur très habile, jouissait d'une honnête aisance due à son travail. Sa mère n'ayant pas de domestique, était tout à son ménage et trouvait encore le moyen d'aider son mari dans l'exercice de son art. C. Nicolet suivit d'abord les écoles de son village, passa une année à Bâle pour apprendre l'allemand et, à son retour, entra comme apprenti chez M. Sœmmer, pharmacien au Locle. Il s'y trouvait avec son cousin Hercule Nicolet, joyeux compère qui devint plus tard artiste et lithographe; celui-ci n'ayant aucun goût pour la pharmacie s'amusait à jouer de mauvais tours au patron; les deux garçons n'apprenant rien dans cette officine, Célestin fut rappelé et placé à Besançon chez M. Desfosses, pharmacien et chimiste réputé, où il resta trois ans et fit de rapides progrès. Il en sortit en 1823 et se rendit ensuite à Lausanne où il fréquenta les cours de l'Académie avant de se rendre à Paris pour terminer ses études.

Deux lettres de M. Desfosses nous renseignent sur le jeune apprenti pharmacien; elles sont l'une du 12 avril 1821, l'autre de 1823. La première commence par accuser réception d'un effet de 500 francs pour paiement du second terme de l'apprentissage, et remercie du cadeau d'une bourse confectionnée par une sœur de Célestin.

Je n'avais pas besoin de ce présent pour m'intéresser à votre fils, sa conduite, son amour pour l'étude sont pour moi les meilleurs motifs de l'amitié que je lui pòrte. Soyez parfaitement tranquille sur son compte; il a toutes les qualités nécessaires pour faire un bon pharmacien. Avec la bonne volonté et l'application dont il fait preuve, il ne peut que prospérer; je suis fort content de lui.

En 1823 la note change; après deux années d'apprentissage irréprochable :

Célestin est moins laborieux; il est indolent, distrait, son caractère est peu souple, il s'est fait trop d'amis et se laisse entraîner. Et cependant il a de grandes dispositions pour l'étude des sciences naturelles, où il a fait beaucoup de progrès; il est avide de livres, avide d'instruction; il a tout ce qu'il faut pour s'élever au-dessus du simple praticien.

Le jeune homme avait 20 ans en quittant Besançon; à 21 ans il s'acheminait vers Paris, la grand'ville. Cette disposition à se faire des amis et à se laisser distraire, qui est si générale à cet âge, va-t-elle persister dans le tourbillon de la capitale, où les motifs de distraction et de dissipation sont autrement plus nombreux que dans le chef-lieu du département du Doubs?

Mais M. Nicolet le père était économe; il ne voulait pas exposer à l'aventure l'argent qu'il gagnait péniblement; pour obtenir l'autorisation de partir, le jeune homme dut promettre de travailler de manière à gagner une partie de son entretien. Que ferait-il dans ce but? Il n'en savait probablement rien lui-même, mais il avait du courage, de la bonne volonté, il était intelligent, assez instruit pour s'établir comme pharmacien; c'était du moins l'avis de M. Desfosses, qui continua à s'occuper de lui avec une bienveillance qui lui fait honneur ainsi qu'à son élève. A cette époque on pouvait ouvrir une pharmacie sans passer les terribles examens exigés aujourd'hui; beaucoup de praticiens étaient plutôt des droguistes et des épiciers que des hommes de science; plusieurs ont fait fortune avec les denrées coloniales et le commerce des esprits; c'était le bon vieux temps. Les règlements fédéraux ont changé tout cela.

Dans ces conjonctures, Célestin Nicolet fit preuve de caractère et se créa des ressources en offrant ses services pour des travaux de laboratoire et des rédactions dont l'honneur revenait à ceux qui le payaient. Il vivait très retiré, se condamnant à la plus stricte économie, employant tout son temps disponible à suivre des cours qui firent peu à peu de lui un savant. Lorsqu'il se présenta au concours de 1825 comme élève interne en pharmacie des hôpitaux et hospices civils de Paris, il fut reçu le dix-septième sur quarante-huit aspirants, vingt-deux seulement avaient été admis. Ce succès devait réjouir son père et lui donner les plus légitimes espérances pour l'avenir Elles ne furent pas déçues.

De 1826 à 1831, notre interne passa successivement à l'hospice de la vieillesse, à l'hôpital Saint-Louis, à la maison royale de santé, enfin à la pharmacie centrale des hôpitaux, où il se trouvait quand éclata la révolution de 1830. S'il ne fit pas le coup de fusil dans la rue, il fit mieux, il se dévoua au service des blessés tombés dans les combats sanglants des trois *glorieuses journées*, et reçut du gouvernement de Louis-Philippe la croix de juillet pour sa noble conduite.

A mesure qu'il avançait dans la carrière et qu'il avait l'occasion de voir de près des hommes éminents comme le baron Thénard, Chaptal, Cloquet, Prat, Tassart, il sentait l'ambition le gagner; il voulait devenir quelqu'un. Il prit comme étudiant en pharmacie ses douze inscriptions à l'école de pharmacie de Paris, de 1825 à 1832, fut reçu membre de la Société l'*Union médicale* qui se dévoua pendant l'épidémie de choléra de sinistre mémoire. En avril, il assistait dans son service le médecin de l'Hôtel-Dieu, l'illustre Magendie, qui lui remit une déclaration constatant son zèle et sa philanthropie pendant toute la durée du fléau

Malgré l'ardeur déployée durant ses études et son application au service auquel il était astreint, il avait fait à Paris d'agréables et sérieuses connaissances, en particulier les frères Coulon, H. Ladame, élève de l'Ecole polytechnique, Olivier Petitpierre, Ch. Godet, l'avocat Humbert-Droz, Gaullieur, élève de l'Ecole des chartes; il voyait fréquemment le graveur G. Jacquemot, et suivait avec bonheur les succès de son ami Léopold Robert.

(A suivre.) L. Favre.

UNE VUE DE VALANGIN EN 1766

DE J.-J. BERTHOUD (Avec Planche)

Le bourg si pittoresque de Valangin est, de toutes les localités du canton, celle dont l'aspect général a le moins changé. Des hauteurs qui le dominent, il apparaît aujourd'hui à peu près tel que l'ont vu nos ancêtres, avec son église-collégiale, ses anciennes maisons des chanoines, sa tour fermant l'entrée de la rue principale et son château assis sur la colline dont le Seyon baigne le pied. L'ancien manoir des Arberg-Valangin a seul subi des changements importants; les créneaux de ses murailles ont disparu, les tours qui les dominaient de distance en distance se sont écroulées, les maisons des gens du comte qui s'élevaient au pied de la terrasse ont été démolies, et la demeure seigneuriale elle-même a été diminuée de moitié. Ceci fut l'œuvre de l'incendie du 13 juin 1747. La partie dévastée par le feu fut rasée, et ce qui avait été épargné, soit la moitié ouest du château, dans laquelle se trouvaient la chapelle et la chambre dite de Mme de Nemours, fut restauré en 1772.

Le *Musée neuchâtelois* a donné en 1884 une vue du château d'après une vignette dessinée en 1747 par Abram Guyenet, commissaire et receveur du Val-de-Travers, à l'angle d'un plan des forêts de l'Etat. Tout en faisant nos réserves sur l'exactitude de cette vignette, nous l'avions donnée comme représentant le château avant l'incendie de 1747. Grâce à l'obligeance de M. Gustave Petitpierre, le collectionneur éclairé de tout ce qui a trait à l'histoire neuchâteloise, nous possédons une vue plus fidèle de l'ancien château de Valangin, du moins du château avant sa

reconstruction en 1772. Les murailles à demi détruites par les flammes sont là encore debout, montrant ce qu'était autrefois la vieille et forte demeure des seigneurs de Valangin. C'est sur l'emplacement qu'occupait cette partie, la plus imposante du château, qu'ont été plantés en 1772 les tilleuls qui ornent l'entrée actuelle. A l'extrémité ouest de la terrasse se dresse encore « la tour prisonnière », où Guillemette de Vergy fit enfermer Farel pendant quelques heures, et qui fut démolie en 1789.

Quant au bourg, nous n'y constatons que peu de changements. La collégiale a encore son auvent qui fut enlevé seulement en 1840, lors de la restauration de l'édifice, et sur lequel M. G. Quinche donne les renseignements suivants [1] :

A la façade extérieure de l'ancienne nef, soit celle du portail, était adossé un porche-auvent couvert en tuiles, de sept à huit pieds de largeur dans toute la longueur de la muraille, et placé en avant de l'entrée de l'église pour la défendre des injures de l'air. Cet auvent était supporté par quatre gros piliers en chêne, à l'un desquels on voyait suspendu le carcan; devant un second, à l'autre extrémité, on voyait encore la pierre massive sur laquelle demeura fiché durant de longues années l'appareil du tourniquet. C'est sous ce couvert que le pasteur adressait un discours au peuple en présence du malfaiteur qui allait être conduit au dernier supplice.

L'auteur de cette vue de Valangin, Jean-Jaques Berthoud surnommé « le dessinateur », est né à Plancemont sur Couvet vers 1720; il était fils du justicier Jean Berthoud et frère du célèbre horloger Ferdinand Berthoud. Il fut dans notre pays un des meilleurs peintres décorateurs de son époque. On a de lui un très grand nombre de vues, portraits, dessins à la plume, etc. Il a peint à Couvet beaucoup de poëles et de faïences. J.-J. Berthoud est l'auteur du « Plan de Neuchâtel en 1769 », publié dans la *Mairie de Neuchâtel,* et de la plus grande partie du Registre des familles bourgeoises de Neuchâtel, avec armoiries, qui se trouve aux Archives de la ville. C'est lui aussi qui a « illustré » la lettre d'origine remise par la Commune de Couvet à J.-J. Rousseau. Nous connaissons peu de chose de sa vie; nous savons seulement qu'il fut instituteur dans la famille Borel-Jaquet, à la Côte-Bertin, et dessinateur à la fabrique d'indiennes de Couvet. Il mourut, probablement à Neuchâtel, au commencement de ce siècle [2].

Ch. CHATELAIN.

[1] *Musée historique*, I, 3.

[2] Nous devons ces renseignements à l'obligeance de M. G. Petitpierre, auquel nous adressons nos sincères remerciements. Nous espérons pouvoir donner encore quelques dessins ou vues du même artiste, entre autres une du château de Neuchâtel en 1766.



VALANGIN AVANT L'INCENDIE DE 1766

Fac-simile d'une planche de J.-J. BERTHOUD

Dessin de O. HUGUENIN — Zincogravure de ATTINGER FRÈRES — Imprimé par H. WOLFRATH & CIE

LE CHAT TRAIT L'DIABLE

INSTRUMENT POUR PRODUIRE LE FEU

Le premier pas important que l'humanité ait fait dans la voie de la civilisation a été certainement la conquête du feu.

Comment les premiers hommes ont-ils connu le feu? Que ce soit par l'effet de la foudre, embrasant subitement l'arbre ou la cabane qu'elle a frappés, ou de quelque combustion instantanée, comme on en voit se produire sous l'action d'un soleil brûlant ou d'une fermentation exagérée sur une masse de foin sec, ou encore, dans les pays volcaniques, par le fait des éruptions, ou par toute autre cause mystérieuse, peu importe; nous ne le saurons jamais avec certitude. Comment ont-ils réussi à produire le feu? Voilà ce qui nous intéresse.

Dès l'origine, les hommes ont employé, pour obtenir à leur volonté la flamme bienfaisante, trois procédés qui nous sont connus : d'une part, la *conservation* d'un feu produit antérieurement par un phénomène naturel, d'autre part, sa production, soit par la *percussion* d'un silex contre une pyrite de fer ou même de deux cailloux de quartz l'un contre l'autre, soit par le *frottement* d'un morceau de bois dur contre un morceau de bois tendre.

Ces divers moyens de conserver et de produire le feu semblent avoir été en usage de toute antiquité. Virgile, dans l'Enéide (Livre I[er], vers 178) nous montre que les anciens connaissaient déjà l'art de produire le feu par *percussion* : *Silici scintillam excudit Achates*, etc. (Achates fait jaillir l'étincelle en frappant la pierre dure, et il recueille la flamme sous un amas de bois sec). Ce procédé s'est conservé jusqu'à nos jours parmi nous, sous la forme du *briquet* et de la *pierre à fusil*.

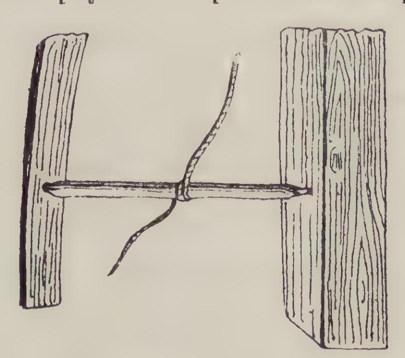
Quant au moyen de produire le feu par le *frottement*, c'est celui qu'emploient encore actuellement certains sauvages de l'Amérique, de la Polynésie et de l'Afrique, les Esquimaux ainsi que les modernes Hindous, quand ils veulent faire jaillir la flamme pure du sacrifice[1]. Ce procédé

[1] E. Taylor. *La Civilisation primitive.*

a donné naissance à deux sortes d'instruments différents : l'ignitérébrateur de bois, le plus ordinaire, et la seringue à feu *(Fire syringes)*, particulière aux peuples de Bornéo, de Sumatra et aux Kachyens de l'Inde. (Voy. Coll. du *Musée Britannique.*) Ce dernier instrument est formé d'un tube de corne ou de laiton et d'une sorte de piston de corne ou de bois garni au bout d'amadou. Par le frottement rapide du piston, l'amadou s'enflamme.

A-t-il existé dans l'antiquité d'autres moyens de produire le feu ? Cela est possible, mais les auteurs n'en font pas mention. Dans notre pays, où les cailloux de quartz sont très abondants, nous pouvons supposer que le procédé par percussion a été le plus ordinairement employé. Mais nous pouvons préjuger, d'après ce qui se passe encore aujourd'hui dans les vallons de nos montagnes, que les hommes de l'âge du Renne et les Lacustres connaissaient aussi l'art de faire le feu par le frottement de deux morceaux de bois. Le savant anglais E. Taylor, dans son ouvrage sur la *Civilisation primitive,* avait déjà constaté, il y a une vingtaine d'années, le fait qu'en Suisse l'instrument propre à faire le feu par frottement existait encore à l'état de jouet, et que les enfants s'en amusaient pour faire jaillir la flamme, comme le feraient les Esquimaux dans un but sérieux. Il concluait de là à un curieux cas de *survivance*, c'est-à-dire, dans le cas présent, à une pratique transmise d'âge en âge par tradition.

Restait à découvrir l'instrument en question. Une heureuse chance vient de nous le faire connaître et de nous initier à la façon de s'en servir. Etant en séjour cet été au Val-de-Ruz, nous vîmes une fois un petit paysan occupé à tailler en pointe les deux extrémités d'un morceau de bois dur arrondi, long d'environ 30 centimètres ; puis il pratiqua au milieu une entaille circulaire. Cela fait, il appuya l'un des bouts contre une planche qu'il soutenait de la poitrine, et l'autre bout contre un pilier de bois formant l'angle d'une grange. Il calcula la pression de façon que le morceau de bois, placé horizontalement, pût tourner facilement, comme un pivot dans ses deux trous. Alors deux camarades passèrent un bout de ficelle autour de la rainure et imprimèrent au bois un mouvement très vif de rotation, en tirant alternativement chacun des bouts de la



corde, comme s'ils sciaient. Bientôt le bois s'échauffa, il ne tarda pas à se charbonner, puis à fumer. Si bien qu'au bout d'un bon moment un peu d'étoupe ou de paille placée à l'une des extrémités s'enflamma. Nous étions donc en présence d'un véritable *ignitérébrateur,* à la façon de ceux qu'emploient les sauvages, sauf que le mouvement de rotation, au lieu d'être produit par la main ou au moyen d'un arc en guise d'archet, était ici engendré par une simple ficelle.

C'était bien là l'instrument qui nous avait été décrit par les vieillards que nous avions interrogés et le procédé qu'ils avaient eux-mêmes employé, alors qu'enfants ils gardaient les troupeaux dans la campagne et qu'ils voulaient faire cuire des pommes de terre ou allumer un bout de *bois à fumer* [1]. Qui leur avait appris cela? La tradition. Tous ceux que nous avons questionnés à ce sujet nous ont répondu de même : « Ça vient des anciens ; c'est ainsi qu'on faisait jadis. »

L'instrument en question porte le nom de *Chat trait l'diable* ou *Allumette de sauvage.* Nous ne voulons pas tenter aujourd'hui une explication du premier de ces noms, vu qu'il nous est impossible d'en garantir l'orthographe. Le *diable* serait ici le *feu* qui sort mystérieusement du bois ; *traire* c'est *tirer*, *faire sortir* (le feu). Quant à *chat,* que l'on pourrait aussi écrire *chas* (c'est une plaque carrée percée d'un trou par lequel passe le fil à plomb), le sens nous en échappe.

En ce qui concerne le nom d'*allumette de sauvage,* nous ferons remarquer que ce génitif de *sauvage* se retrouve comme déterminatif dans plusieurs noms de lieu du Valais, et semble désigner les habitants préhistoriques de la contrée à partir de la fin de l'époque glaciaire (voy. *Anzeiger*, nº 4, 1890, article de M. Ritz). Deux blocs de rochers situés sur la *Créta de la place bella* (vallée d'Hérens), et qui témoignent du travail de l'homme, portent le nom de *pierres de la fête des sauvages;* un autre bloc, dans la vallée des Anniviers, celui de *pierre des sauvages.* Sur la colline de la *Créta de la place bella* se célébrait, aux siècles passés, une fête populaire appelée *l'anniversaire de la fête des sauvages.* C'était, dit M. Ritz, en souvenir d'une victoire remportée dans les temps reculés sur les anciens habitants de la contrée.

L'art de faire le feu par le frottement est-il, en Suisse, une survivance d'un procédé originaire déjà pratiqué par les populations préhistoriques, ou bien nous vient-il d'Amérique, importé par quelque émigrant du siècle passé qui l'aurait vu employé chez les Indiens et, revenant au pays, l'aurait appris à nos campagnards ? Nous ne saurions

[1] Clématis vitalba.

le dire. Il y a là un mystère que l'absence de tout document écrit rend insoluble. Il nous semble plus naturel de conclure, avec E. Taylor, qu'il s'agit ici d'un curieux cas de survivance qui s'est transmis d'âge en âge jusqu'à nos jours. La ficelle moderne a simplement remplacé la corde à boyau primitive.

C'est encore une vieille tradition qu'il eût été, nous semble-t-il, dommage de laisser perdre.

Alf. Godet.

N.-B. — Quand l'enfant est seul, il attache à l'une des extrémités de l'ignitérébrateur de l'étoupe ou de la paille bien sèche, et *scie* lui-même en tirant de chaque main un des bouts de la ficelle. Il est évident qu'il faut une certaine pratique et une bonne dose de patience pour arriver à un résultat positif.

Nos remerciements à M. L. Maurer (les Vernes sur Malvilliers), qui nous a appris à nous passer, cas échéant, d'allumettes.

RECHERCHES

SUR LES

EXÉCUTEURS DES HAUTES ŒUVRES A NEUCHATEL

ÉTUDE DOCUMENTAIRE [1]

Sommaire : I. Introduction. — II. Remarques générales. — III. Livrée. — IV. Les glaives. — V. Peines, supplices, instruments, etc. — VI. Les gibets. — VII. Les condamnés. — VIII. Les exécuteurs à Neuchâtel. — IX. Exécution capitale au XVIIme siècle. — X. Suite du § VIII. — XI. Les Steinmeyer. — XII. La maison du bourreau. — XIII. Exécution capitale en 1832, fustigation et carcan (comptes et notes). — XIV. Suite du § XI. — XV. La légende de M. Ph. C. — XVI. Le dernier exécuteur. — XVII. Conclusion.

Ce n'est pas pour satisfaire une curiosité malsaine, avide de drames ou d'histoires lugubres, que nous avons recueilli les documents que

[1] Sources : Archives de l'Etat, ouvrages cités et renseignements dus à l'obligeance de MM. Camille Benoît, Ulysse Bonjour, Albert Choisy, Louis Colomb, Dr Daguet, Max Diacon, Alfred Godet, Dr Meckenstock et Ch.-Eug. Tissot, que nous remercions tout particulièrement.

nous publions; ce n'est pas davantage pour évoquer de sanglants souvenirs que nous écrivons cet article; il nous paraît intéressant et utile d'éclaircir quelques points douteux de l'histoire neuchâteloise et de diminuer, autant que possible, le crédit de certaines légendes qu'on se plaît à répéter et qui ne sont nullement fondées.

I

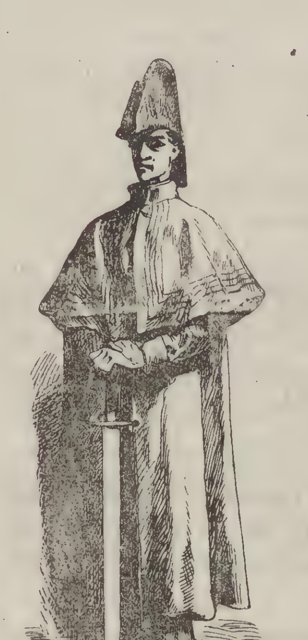
L'exécuteur des hautes œuvres, désigné aussi sous le nom de *bourreau*, est l'officier chargé de mettre à exécution les peines corporelles prononcées par une cour criminelle; appelé d'abord *bourrel*, puis *bourreau*, l'exécuteur des hautes œuvres n'a plus guère aujourd'hui qu'à s'occuper des condamnés à mort, puisque la fustigation, le carcan et autres peines semblables ont disparu de la plupart des codes modernes; le mot *bourreau* n'appartient plus à la langue juridique; dans les pays où la peine de mort subsiste, on parle de l'*exécuteur* et des *aides* de l'exécuteur, et dans la Suisse allemande on dit : *der Scharfrichter* ou *der Henker*.

L'ancien bourreau devait faire tout un apprentissage pour remplir les devoirs de sa charge :

Il fallait qu'il sût faire son office par le feu, l'espée, le fouet, l'écartelage, la roue, la fourche, le gibet, pour traîner, poindre ou piquer, couper oreilles, démembrer, flageller ou fustiger, par le pillory ou eschafaud, par le carcan et par telles autres peines semblables, selon la coutume, mœurs ou usages du pays, lesquels la loy ordonne pour la crainte des malfaiteurs.

Il faut remonter au XIIIme siècle pour trouver trace d'un individu chargé de fouetter, marquer, pendre, décapiter, rouer et brûler au nom de la loi; il n'y avait que les seigneurs ayant droit de haute et de basse justice qui pussent commissionner un bourreau; le peuple appelait chez nous le bourreau un *carnacier*, spécialement pendant la période où les sorcières se succédaient sur le bûcher élevé par lui; le rôle du *carnacier* au XVme siècle a été fort bien décrit par M. Fritz Chabloz, dans son consciencieux ouvrage sur les *Sorcières neuchâteloises* (1868); il est inutile de revenir sur ce point de notre histoire, puisque nous tenons surtout à rassembler des documents inédits.

II



Le bourreau de Neuchâtel

Dessin inédit d'A. Bachelin

Avant d'exposer la série des documents qui nous permettent d'examiner le rôle du bourreau, disons qu'il portait la livrée aux couleurs de l'Etat; ceci détruit donc cette opinion généralement en cours aujourd'hui, que le bourreau était revêtu d'un manteau rouge. Les couleurs de sa livrée variaient avec celles des gouvernements, et c'est ainsi que les derniers bourreaux furent habillés d'un grand manteau bleu, avec bordure d'or rehaussée de deux galons cramoisis; c'était là, du reste, avec le tricorne, le costume officiel des sautiers et huissiers des juridictions. Le bourreau, toutefois, se distinguait de ces derniers en ce qu'il portait l'épée à droite. Il en était de même dans les cantons suisses et il nous suffira de citer l'exemple de Zurich dont le bourreau, comme celui de Neuchâtel, était vêtu aux couleurs de l'Etat :

« Im alten Mantel weiss und blau,
« Bespritzt mit manchem rothen Thau. » [1]

III

Les derniers instruments d'exécution employés par cet officier sont les glaives, déposés aujourd'hui au Musée historique de Neuchâtel.

Deux d'entre eux, les nos 1 et 3 de la planche ci-contre, portent des inscriptions. Voici la première :

Ich stehe, Ich hoffe nebst Gott zu richten Recht
Jesus Christus, du bist der Richter und ich der Knecht.

O Herr, nimm diesen Armen
Sunder auff in dein Reich
Damit, er kann selig werden
Vor einem glücklichen Streich.

JUSTICIA

|

AUGUSTUS KOLLEFFEL

[1] Beilage der *Zürcher Post*, 1890, N° 144.

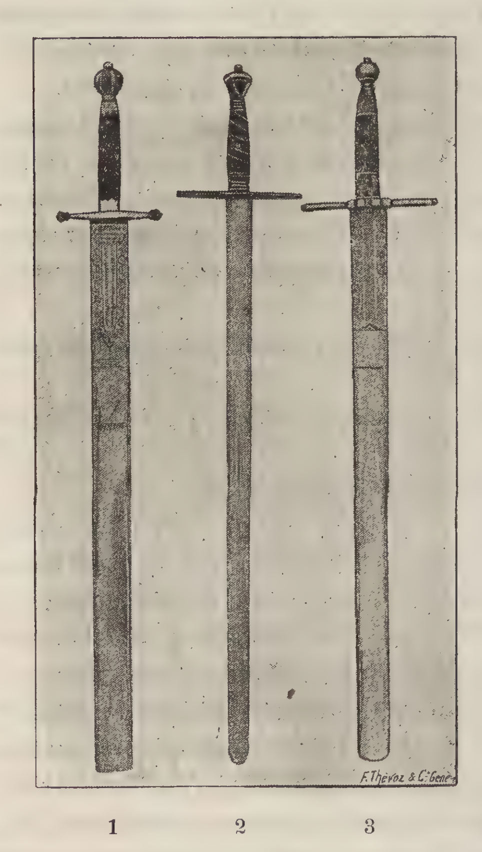
Ce nom doit être celui de l'armurier qui a confectionné ces instruments.

L'inscription du nº 3 est ainsi conçue :

Die Herren Steuren Urtheil
Ich Exquire Ihr End... Urtheil.

—

Wan dem Sunder wird abgesprochen das Leben
So wird er nur unter meine Hand gegeben.



1 2 3

Les glaives du bourreau
Photographie André Hubert

Ces glaives portent le nom de *Ravensbourg* (Wurtemberg), ils étaient la propriété du bourreau; mais en 1847 l'Etat les racheta de l'avant-dernier des Steinmeyer :

Dans la masse en décret des enfants de feu François Steinmeyer, se trouvent trois glaives qui appartenoient au défunt et qui tous trois ont été employés dans des exécutions à la peine de mort. Ces glaives que le défunt avoit portés en inventaire pour une valeur de L. 150, ont été évalués tout récemment et par mes ordres et l'expert que j'ai chargé de cette vacation a trouvé qu'ils valoient 10 louis. D'un côté il ne me paroit pas convenable que ces instruments soyent portés comme bien gisant et de l'autre que le Conseil, si comme je le pense, il les retient pour le compte de l'Etat, les paye à un prix inférieur à la dernière estimation. Je prends donc la liberté de proposer au Conseil d'acheter ces objets et d'en payer le prix de dix louis qui feront partie du décrêt. (Fr. 240.)

(Rapport du maire de la ville du 15 mai 1847.)

Le 17 mai 1847, le Conseil charge le maire de retenir ces trois glaives pour la somme de L. 168, « résultant de l'évaluation qui en a été faite et pour compte de l'Etat ».

On prétend que les « plots » ou « blocs » sur lesquels le condamné à mort posait la tête servent de supports au plancher du cabinet du juge d'instruction aux prisons de Neuchâtel, mais il nous a été impossible de vérifier cette assertion.

IV

Nous avons dit plus haut que l'institution des exécuteurs remonte au XIII[me] siècle, mais jusqu'en 1534, cet office n'est mentionné nulle part; il a dû cependant exister et il est possible que les soldats des comtes, désignés spécialement, aient rempli la charge du bourreau.

Il suffira, pour donner une idée de sa triste besogne, de mentionner les peines en usage chez nous; leur diversité, suivant les pays et les législations, est si grande que nous nous bornerons à citer un certain nombre seulement des pièces que nous avons lues, sinon nous sortirions du cadre de ce travail qui est plus spécialement consacré aux exécuteurs proprement dits.

Dès l'origine il a existé une différence dans l'application des diverses pénalités.

La peine de mort généralement appliquée aux gens du peuple est la *potence.*

Les gentilshommes sont condamnés à la *décollation.*

C'est un singulier privilège que celui qui a pour effet d'inculquer dans l'esprit du peuple cette immorale et fausse idée, que la honte s'attache moins à la nature du crime qu'à celle même du châtiment.

Le supplice de la roue est un des plus horribles que l'on ait inventés. Les historiens ne sont pas d'accord sur son origine; appliqué en France dans les temps antérieurs au XVI[me] siècle, il ne fut légalement institué que par l'édit de François I[er], du 4 février 1534, sous le ministère du cardinal Duprat. Il ne devait être appliqué qu'aux voleurs de grand chemin. Ce supplice atroce consistait à placer le condamné, les jambes écartées et les bras étendus, sur deux morceaux de bois disposés en croix de Saint-Antoine et taillés de manière à ce que chaque membre portât sur un espace vide. Le patient étant dans cet état, le bourreau lui brisait, à coups de barre de fer, les bras, les avant-bras, les cuisses, les jambes et la poitrine.

Par une inexplicable contradiction, le supplice de la roue était appliqué aux voleurs, tandis que les assassins ne subissaient que celui de la potence.

Le supplice de la roue ne fut aboli qu'à la Révolution, par une loi de l'Assemblée constituante.

Chez nous, ainsi qu'en France, la roue était horizontale; à Nüremberg il en existe une *verticale*; c'est une roue à laquelle était fixée une masse de fer qui frappait les membres du malheureux posés en travers sur une planche à rainure.

On a passablement roué dans notre pays.

Le *feu* était réservé aux sorciers, aux sacrilèges et aux crimes contre nature.

L'*écartèlement* punissait les attentats à la vie du souverain.

Souvent les peines étaient géminées, comme pour le parricide : roue et feu; fréquemment la peine capitale était accompagnée de *mutilation* : poing coupé, par exemple, et toujours de la confiscation.

Plus loin nous parlerons du carcan; quant aux tourniquets, les communes n'en voulaient plus à la fin du XVIIme siècle, comme nous le voyons dans un rapport de 1838, du maire de Valangin :

.... le Gouvernement était contraint d'envoyer le Procureur général et celui de Valangin qui formaient demande aux Communautés pour les forcer à remettre leur tourniquet en bon état (1685); on y mettait pour vol de fruit, rupture de clôture et scandale (1686). Une des condamnations de l'époque fut d'y être mis 3 heures, d'y être tourné cent coups par le Grand Sautier et ensuite par les enfants (1694).

Il ne faut pas s'étonner ici de l'intervention du sautier, qui remplaçait à maintes reprises le bourreau; ainsi les filles publiques étaient promenées en ville, la tête rasée, par le sautier.

Un acte de 1303, en parlant de la juridiction et seigneurie des *fourches,* fait évidemment allusion au gibet, à l'administration de la justice criminelle.

En 1396, un faux-monnayeur est bouilli dans une chaudière, évidemment pas par l'un de ses juges, mais par une personne *ad hoc.*

Le tristement célèbre Vauthier, bâtard de Neuchâtel, fut condamné à mort pour crime de faux et décapité le 18 août 1412, sur un échafaud dressé sur les bords du lac, sous un grand mûrier; cet arbre, détruit par un violent orage en 1663, se trouvait à la place où le chancelier de Montmollin a bâti depuis la belle maison que l'on voit encore aujourd'hui.

(A suivre.) Maurice TRIPET.

VARIÉTÉS

NOTES D'UN JUSTICIER DE LA SAGNE

(Suite et fin. — Voir la livraison de novembre 1890, page 265.)

Le temps déplorable qu'il fit en 1698, humide et froid, l'hiver tardif, les gelées recommençant déjà en septembre, fournissent au justicier-laboureur la matière de plusieurs pages, au beau milieu desquelles il insère une note rétrospective :

« Ayant trouvé, dit-il sur une feuille volante, datée du 29 mars 1663, que Monsieur Breguet, ministre du Locle, vint à la Sagne faire visite et savoir s'il n'y avoit aucune plainte contre Monsieur Sandoz, ministre pour lors à la Sagne, et s'il s'acquittoit bien de toutes les fonctions de son ministère, il n'y eut aucune plainte; la communauté très satisfaite de ses prêches et de tout ce à quoy il est tenu de faire, et de son côté il fut content de la communauté et de son église. Cette visite se fit par ordre de la Seigneurie et de Messieurs de la Classe. Monsieur Tribolet, pour lors maire de la Sagne, présent pour la Seigneurie, mon grand-père, pour lors lieutenant de la dite Sagne, fit la réponse au nom de la communauté.

« J. Bressel. »

Etait-ce une mesure générale, ou bien des bruits fâcheux — heureusement démentis par l'enquête, conduite par M. le ministre Breguet, — avaient-ils couru sur le compte de son collègue? Jaques Bressel ne nous renseigne pas à cet égard, et ignorait sans doute lui-même ce qui en était.

En 1708, c'est lui qui est chargé de prononcer un discours au nom de la communauté, dans une circonstance analogue, quoique plus

agréable pour tout le monde. Il s'agissait de l'installation d'un nouveau pasteur, M. Le Goux, précédemment à Engollon.

« Après, dit le justicier Bressel, que M. de Bély, ministre du Locle, eut fait son discours, et que M. le maire Roy eut accepté le nouveau pasteur, je m'avançai un peu, moy, et je fis le remerciement au nom de la communauté, comme suit : La séparation du bon pasteur d'avec ses brebis ne peut de moins que de causer une vive doulleur dans les esprits, soit qu'elle arrive par la mort ou par d'autre cas. Le cas vient d'arriver dans notre église de la Sagne par la mort de M. Chailliet, notre très honoré pasteur...... Sa mémoire sera toujours en bénédiction parmi nous. Dieu, par un effet de sa bonté, a pourvu d'une manière admirable à notre sort par l'élection que Messieurs de la Vénérable Classe ont faite, approuvés de la Seigneurie, de M. Le Goux pour remplir la charge de pasteur de ce lieu, choix qui nous est bien agréable et qui seul était capable d'apaiser nos doulleurs...... »

Suit un éloge enthousiaste de la personne, des vertus et des succès pastoraux de M. Le Goux, dont l'orateur ne craignait pas de mettre l'humilité chrétienne à une rude épreuve; puis des remerciements adressés à M. de Bély, juré du colloque des Montagnes, à M. le procureur Meuron, etc.

Détail piquant, dix-neuf ans plus tard, le justicier Bressel est appelé à fonctionner de nouveau dans une circonstance semblable, pour l'installation de M. Cartier, et comme il n'est sans doute pas orateur par tempérament, il répète mot pour mot le discours dans lequel il avait exalté les vertus de M. Le Goux, et brûle devant M. Cartier le même encens qu'il avait déjà servi à son prédécesseur... et qui, peut-être, était utilisé de génération en génération, à chaque changement de pasteur.

Il eût été surprenant que dans le désordre pittoresque de son registre, désordre qui n'est pas un effet de l'art, le justicier Bressel n'eût pas relaté quelque affaire judiciaire.

Il y en a une, en effet, et interminable, une affaire de meurtre, dans laquelle notre justicier et quatre de ses collègues de la Sagne fonctionnèrent à la Chaux-de-Fonds comme juges « de renfort ». Cette affaire est contée tout au long sous la rubrique « Langtalle », probablement une corruption de « Landtag ». On sent que M. le justicier est dans son élément :

« Le 22me novembre 1697, nous sommes estez cinq justiciers de la Sagne, le lieutenant Perret, Abram Vuille, Jaques Bressel, Jean Convert et Moïse Perret, pour renfort à la Chaux-de-Fonds, pour être juges à un *langtalle*, pour un meurtre arrivé à la Maison à Monsieur, sur le Doux, par Abram Droz-dit-Busset, pour avoir tué la femme d'Abram Duboz et blessé son fils......

« En premier lieu, M. de Rougemont, maire de la Chaux-de-Fonds, fit une proposition après avoir eu par connaissance d'administrer justice impériale sous la voûte des cieux pour fait de crime, il commença que les Rois et princes estoient appelez Dieux en des passages de l'Ecriture sainte, en tant qu'ils font faire bonne et briève justice, et que la justice est la fille de Dieu, et que nous sommes le peuple le plus heureux qui soit au monde......, etc., etc... C'est pourquoy il formoit demande criminelle au dit Busset pour avoir tué la femme au dit Abram Duboz... »

Naturellement, le dit Busset, en homme avisé, avait passé le Doubs et se garda bien de paraître à l'audience, bien qu'il « eût esté cité à son domicille et appelé aux quatre coins du parquet », et naturellement aussi il fut condamné par défaut une première fois.

Seconde citation, seconde audience, non comparution, seconde condamnation par défaut. A trois reprises, les cinq juges de renfort de la Sagne durent se rendre à la Chaux-de-Fonds. Le fugitif avait enfin envoyé à l'audience, pour plaider sa cause, un Bourguignon du Russey, nommé Monsieur Sans-Espée, lequel demanda à produire des témoins à décharge.

La déposition de ceux-ci tourna à la confusion du Bourguignon et de son client, car, dit Jaques Bressel, « ayant fait réflexion sur la déposition des tesmoins, notamment d'un Jean, fils naturel d'une réfugiée, lequel avoit vu donner un coup d'épée par Abram Droz dit Busset dans le corps de la femme d'Abram Duboz, et la confession qu'a fait Monsieur Sans-Espée, son charge-ayant, on condamna Abram Droz comme meurtrier et *ommicidiaire*,.... tous les officiers de son A. S. le pourront faire saisir au corps pour le faire rendre prisonnier et luy faire supporter le châtiment que le dit meurtre a attiré sur luy...... sauf en tout et partout la grâce de son Altesse Sérénissime notre souveraine princesse... »

Le reste du manuscrit de Jaques Bressel est rempli par des transcriptions d'actes de franchises et donations accordés à la communauté de la Sagne, depuis le XVIme siècle jusqu'au XVIIIme, des jugements d'arbitrages au sujet de différends concernant le payement des dîmes,

des respectueuses mais fermes réclamations de la bourgeoisie contre la défense d'entrée des vins de France, etc.

De sa plus belle écriture, le justicier y a transcrit la lettre par laquelle le roi de Prusse remercie, en 1726, ses sujets de la bourgeoisie de Valangin de la réponse qu'ils ont faite à Messieurs de Berne « au sujet des faux bruits répandus par des mal intentionnés du dessein que nous aurions formé d'aliéner notre principauté de Neufchâtel et Valangin », et les félicite de leur fidélité inébranlable.

Mentionnons encore, à titre de document historique, une longue épître en vers dithyrambiques, copiée par Jacques Bressel et adressée par un rimeur anonyme à M. François Le Chambrier, conseiller d'Etat et maire de la ville de Neuchâtel.

En voici le début :

Illustre magistrat, dont la vertu chérie
Fut l'appui, l'ornement, l'honneur de la patrie,
Quel secret ennemi de ta félicité
Veut aveugler ton roi sur ta fidélité,
Obscurcir à ses yeux ton zèle et ta sagesse
Et détruire avec toi la publique allégresse?
. . . .

Il y en a quarante vers sur ce ton ! Cependant, à défaut de mérite littéraire, l'épître en question a du moins celui de rappeler un incident historique tout à l'honneur du magistrat auquel elle fut dédiée. En effet, M. le conseiller d'Etat et maire Le Chambrier fut disgrâcié en 1724 et suspendu pour un an de toutes ses charges, pour s'être énergiquement élevé en Conseil contre certains actes arbitraires et abus de pouvoir de M. de Strunckdé, envoyé plénipotentiaire du roi.

M. Le Chambrier estimait ces actes contraires à la Constitution et à de précédentes délibérations du Conseil; il en résulta entre lui et l'envoyé du roi une violente altercation, dont les détails ont été en partie supprimés par ordre de la cour.

De là la disgrâce du digne magistrat, disgrâce, au reste, qui ne fut pas de longue durée, car le roi, sans doute mieux informé plus tard, puisque le gouverneur, M. de Froment, avait été lui-même froissé par les allures autoritaires de M. de Strunckdé, révoqua la mesure qu'il avait ordonnée contre M. Le Chambrier.

L'auteur anonyme de l'épître voit déjà poindre cette réhabilitation et la prédit en ces termes :

. . . . Ton prince qu'on abuse
Ne sera pas toujours ébloui par la ruse:
Je vois, je vois déjà l'aimable vérité
Descendre de son trône avec plus de clarté,
Et terrasser enfin la noire politique
De ces traîtres chargés de la haine publique!

Cette épître honnêtement indignée fut très vraisemblablement du nombre de ces vers jugés « licencieux », qu'un rescrit royal ordonna de faire brûler par la main du bourreau. Mais notre justicier sagnard avait eu le temps de les transcrire dans son livre de notes pour les conserver à la postérité [1].

O. HUGUENIN.

[1] C'est à M. F. de Chambrier que nous devons la communication de ces détails historiques. Nous lui en exprimons notre vive gratitude.

TABLE DES MATIÈRES

DU TOME XXVII (ANNÉE 1890)

PLANCHES

